U d'/of OTTAWA
39003002668993

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

CONSULTATION
REFERENCE

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/duneguerrelau00sche

D'UNE GUERRE A L'AUTRE

A LA MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

Bernadotte Roi, 1810-1818-1844, 1 volume in-8 (1899) **5 fr. »**

La France moderne et le problème colonial. Tome 1er, 1815-1830, 1 volume in-8, 7 francs (1907). Tome II 1830-1848, (sous presse).

La Crise actuelle, essai de psychologie politique (Paris, Plon, 1901).

Instructions aux Gouverneurs des Etablissements français sur la Côte occidentale d'Afrique (publiées par la « Société de l'Histoire des Colonies françaises », Champion, éditeur.)

CHRISTIAN SCHEFER

PROFESSEUR A L'ÉCOLE DES SCIENCES POLITIQUES

D'UNE GUERRE A L'AUTRE

ESSAI SUR LA POLITIQUE EXTÉRIEURE DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE (1871-1914)

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

PARIS
LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1920

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction, réservés pour tous pays

UNIVERSITAS
O. M. I.
OTTAWIENSIS

DC
340
.S3
1920

PRÉFACE

Comme l'indique le titre, le présent volume ne prétend pas être mieux qu'un modeste Essai. Il l'est d'ailleurs à deux égards, car l'auteur fut conduit à ébaucher un récit de la politique extérieure française sous la Troisième République, en voulant éclaircir un problème de méthode historique et d'interprétation.

Un contraste se marque toujours à nos yeux entre les époques relativement reculées et les années plus voisines. Pour ne parler que des relations de la France avec l'étranger qui seules nous occuperont ici, au XVIIe siècle et au XVIIIe, sous l'Empire, la Restauration et la Monarchie de Juillet, des erreurs se révèlent assurément et des fautes. Mais, lors même que la direction semble incertaine ou fâcheuse, des desseins réfléchis se découvrent, d'où procèdent les manœuvres ; ingénieuses ou maladroites, celles-ci s'enchaînent et une certaine logique commande les événements : l'ensemble se coordonne ainsi, se compose et, partant, se divise en périodes caractérisées dont chacune est, d'ordinaire, dominée par un homme prépondérant. A l'opposé, les gouvernants dont nous jugeons les actes au jour le jour paraissent subir les circonstances plutôt que les maîtriser ; la rapidité avec laquelle on les voit parfois se succéder au pouvoir laisse supposer, en outre, de perpétuels changements de front, sans compter que, lorsque la conduite des affaires intérieures est réputée blâmable, les ministres

deviennent suspects de ce fait et sont alors tenus pour incapables de sauvegarder, au dehors, les grands intérêts du pays. De là une assertion mille fois répétée : jadis, dit-on, la France avait une véritable politique extérieure, cohérente et suivie ; en ces derniers temps, par contre, elle erra généralement à l'aventure et ses succès, — si même elle en connut, — furent de simples accidents.

Avant de conclure ainsi, il faut toutefois prendre garde. Les premières notions sur le passé nous sont fournies dès le collège par des manuels, abondants en divisions et en vues synthétiques. Dans les ouvrages plus spéciaux que nous lisons par la suite, les auteurs ont aussi, pour obéir aux nécessités du genre historique, systématisé parfois et toujours, pour le moins, groupé les événements. Et dès lors, si la fantaisie nous prend de puiser à notre tour dans ce que les professionnels appellent des sources, si nous lisons des correspondances, des mémoires, voire des documents d'archives, les faits découverts s'insinuent automatiquement dans des cadres déjà construits, trouvent d'eux-mêmes leur place dans des enchaînements. Par contre, les événements dont nous sommes les contemporains se révèlent au hasard des journaux et des conversations, épars et fragmentés. Le loisir, voire les moyens, nous manquent pour compléter et coordonner de pareilles données, si bien que, même après quelques années, les premières impressions persistent et l'aspect général des choses ne paraît point changer. De ce fait, le passé proche et le passé plus lointain se présentent à nous dans des conditions très différentes. Il n'est donc pas légitime de les opposer sans précautions, comme on fait trop souvent, pour affirmer que leurs caractères spécifiques diffèrent. La comparaison n'est pas valable car les termes ne sont pas comparables. Il faudrait, pour qu'ils le fussent, les ramener à une mesure commune.

Or un homme d'aujourd'hui ne saurait oublier ce qui lui

fut enseigné, ni faire abstraction de ce qui est survenu depuis un siècle ou deux, pour se mettre artificiellement dans l'état d'esprit d'un habitué de l'Œil de Bœuf apprenant la paix de Nimègue, ou d'un abonné aux *Débats* lisant les nouvelles du Congrès de Vérone. Pour confronter équitablement la diplomatie de la Troisième République avec celle de Louis XIV ou de la Restauration, reste dès lors une seule ressource : considérer les péripéties de notre temps sous le même angle et de la même manière que celles vielles de cent ou deux cents ans.

Mais la chose se peut-elle ? Au moment où ils surviennent les événements ne se placent pas d'eux-mêmes à leur plan : telle manifestation retentissante ou tel scandale éclatant demeureront sans conséquences, tandis qu'il en découlera, et de fort étendues, d'incidents tenus d'abord pour négligeables. Force est ainsi d'attendre avant de prononcer. Autre chose encore. La politique, et surtout l'étrangère, ne dédaigne point le mystère : bien des circonstances ne se découvrent que peu à peu, à mesure que les acteurs, ne s'estimant plus tenus au secret, se laissent aller aux confidences ; certaines se révèlent même seulement le jour où les papiers d'Etat deviennent accessibles aux chercheurs. Il est incontestable enfin que, pour l'époque contemporaine, les passions de l'heure risquent d'influencer les jugements. Beaucoup de raisons, et très diverses, appuient ainsi l'affirmation courante : un recul est nécessaire pour que l'historien puisse entreprendre son travail.

En principe, néanmoins, tout le passé humain, le plus proche comme le plus lointain, appartient légitimement à l'histoire. Entre l'apparition des premières données qui permettent à celle-ci de se substituer à la pré-histoire et l'heure qui vient de s'écouler, aucune borne ne se justifie en logique. L'historien est en droit d'intervenir chaque fois qu'il se sent capable d'établir des faits, de les classer dans le temps et de les relier entre eux. Même après plu-

sieurs siècles écoulés, des événements qu'il soupçonne échappent à son emprise, faute de données suffisantes ; par contre, rien ne nous empêcherait souvent, si la chose en valait la peine, d'exposer historiquement et de façon définitive nos actes de la veille. En réalité la possibilité d'appliquer les méthodes circonscrit seule le domaine. Pour déterminer celui-ci, tout dépend et dans chaque cas, du but exact qu'on se propose et des conditions où l'on se trouve placé.

Si ce sont les quarante-quatre premières années de la Troisième République que nous entendons considérer, les circonstances nous mettent dans une situation assez exceptionnelle. Suivie de l'effroyable tourmente dont nous sortons avec peine, la déclaration de guerre de 1914 a paru couper brutalement la chaîne des événements. Ce qui lui est antérieur recula soudain dans un lointain presque brumeux. Nos préoccupations d'alors, l'importance attachée à tel ou tel scandale, semblent désuètes, à peu près ridicules. Un lustre tout juste a passé et nous considérons des événements qui nous passionnaient avec le même détachement sceptique que des choses très anciennes. La guerre, d'autre part, a déterminé maintes indications sur les temps qui l'ont précédée. Les premières ont été fournies dès le début du conflit par l'attitude même que prenaient les diverses puissances. Puis chaque gouvernement voulut justifier sa conduite et compromettre ses adversaires, tandis que des ministres, encore au pouvoir ou déjà déchus, essayaient de dégager leur responsabilité ou de faire constater leurs succès. De là une série d'indiscrétions ou de confidences et la succession des livres jaunes, bleus, verts, oranges, rouges et blancs. Ces publications officielles et les apologies privées ne nous ont évidemment pas tout appris. Nous demeurons incapables d'analyser les négociations de la Troisième République comme nous analysons les négociations plus anciennes, dont les

moindres détails sont révélés par les correspondances accessibles au public, et nous restons ainsi fréquemment dans le doute touchant les vues réelles ou les arrière-pensées des gouvernants. Mais les résultats essentiels sont connus. Des faits positifs se trouvent établis, en nombre assez considérable pour qu'il devienne possible de les relier les uns aux autres, sans hypothèses trop osées comme sans hiatus trop flagrants. Nul ne saurait encore songer à écrire une véritable histoire de la diplomatie française durant le temps qui s'est écoulé entre la guerre de 1870 et la guerre de 1914 ; rien n'empêche plus par contre, je le crois du moins, de suivre les grandes évolutions de notre politique extérieure dans tout le cours de cette même époque, de déterminer son allure générale, bref, d'établir une sorte de tableau simplifié analogue à ceux dont se contentent la plupart d'entre nous quand ils veulent juger des époques moins proches.

C'est un pareil tableau que je me suis mis en devoir de dresser, préoccupé que j'étais de comparer le temps que j'ai vécu à ceux que me révèlent les livres, soucieux de savoir s'il existe réellement une diversité spécifique ou si l'opposition entre les caractères apparents ne tient pas à des manières différentes de considérer les choses. Je me suis dès lors contraint d'oublier ce que je croyais savoir et de faire notamment abstraction de toute opinion préconçue pour appliquer avec rigueur les méthodes consacrées. Les faits indubitables ont été relevés et notés, les fiches soigneusement classées suivant la chronologie, puis les divisions ont été cherchées et les relations que les dates mêmes rendaient probables ; c'est seulement une fois ces préparations achevées qu'il sembla licite d'ébaucher un récit.

Celui-ci terminé à son tour, une question se posait. Convenait-il de le publier tel quel ? Valait-il mieux, au contraire, ne produire que les conclusions pour mettre, en

parallèle direct, l'œuvre extérieure de la République et celle de tels régimes anciens? Après réflexion, la première solution parut préférable. Une grande revue, *le Correspondant*, accueillit, longtemps avant de l'insérer, le résumé des années comprises entre l'élection de Grévy et l'alliance russe : ce seul fait indiquait que, aux regards de juges experts, un exposé des événements pouvait intéresser des lecteurs. Quelques amis bienveillants pensèrent de même, ajoutant que les étudiants, que certains programmes obligent à s'occuper de l'époque contemporaine, trouveraient avantage à posséder un historique abrégé visant spécialement la France. Je me décide donc à publier celui que j'avais préparé, dans les conditions et dans le dessein que je rappelais à l'instant.

Sauf peut-être sur certains points très particuliers, où le hasard des circonstances m'a permis de recueillir des témoignages encore inconnus, il ne révèlera nul fait qui ne soit dans le domaine public : c'est pourquoi les bas de page ne s'encombreront pas de références ; une brève bibliographie suffira pour mentionner les volumes d'usage courant qui ont fourni les données, demeurant d'ailleurs entendu que toutes les indications contenues dans ces ouvrages n'ont pas paru mériter créance égale. Je n'ai pas non plus la folle outrecuidance de présenter cet exposé comme définitif. Sans parler des imperfections imputables à la seule faiblesse de l'auteur, il est évidemment incomplet et surtout dans sa dernière partie. Récemment, par exemple, le gouvernement français a divulgué des pièces relatives aux relations avec l'Italie et dont il n'a pas été possible de tenir compte, l'impression du travail se trouvant achevée déjà. Elles auraient d'ailleurs permis d'accentuer simplement certaines assertions sans entraîner un remaniement général. J'espère qu'il en ira de même pour les autres documents qui seront divulgués, peut-être dès demain. En toute sincérité, il me semble, en effet, que

le cadre, fondé sur la chronologie, subsistera toujours et que, si les faits nouveaux, qui viendront s'y insérer, pourront modifier la valeur relative des faits mentionnés, ils ne sauraient modifier la place attribuée à ceux-ci.

Tel qu'il est, je souhaite que ce cadre soit de quelque utilité aux étudiants en leur fournissant, à tout le moins, un catalogue d'événements, quelques repères et des facilités d'orientation. Je me féliciterais également s'il servait, pour les mêmes motifs, aux amateurs d'histoire et surtout s'il incitait à établir, entre la conduite de la politique étrangère à notre époque et aux époques antérieures, cette comparaison à laquelle je reviens toujours car elle me tient vraiment au cœur. Confronter, à cet égard, le temps où nous vivons avec des temps que nous admirons, n'est pas, en effet, simple jeu, bon pour les seuls dilettantes. L'évolution des idées et des institutions condamne chacun d'entre nous à s'intéresser plus directement aux affaires publiques et, l'importance de l'opinion allant grandissant, chacun d'entre nous se trouve avoir également sa petite part d'influence. Si, dès lors, nous constatons que nous ne sommes point inférieurs à nos devanciers, nous serons gardés d'un certain découragement qui peut devenir nuisible, prémunis aussi contre les jugements trop hâtifs et les condamnations trop tranchantes qui ébranlent à l'occasion les forces du Pouvoir. Si, par contre, des vices profonds et irrémédiables nous sont révélés, il appartiendra à tous de s'employer de leur mieux pour les faire disparaître.

2 janvier 1929.

PREMIÈRE PÉRIODE

L'EFFACEMENT (1871-1879)

CHAPITRE PREMIER

LA RÉPUBLIQUE PROVISOIRE (1871-1875)

I. La France de 1871. — II. Le Gouvernement de Thiers. — III. L'ordre moral

I. — La France de 1871.

La guerre à laquelle le traité de Francfort venait de mettre un terme définitif avait, presque dès son début, provoqué la chute de l'Empire et l'installation d'un régime nouveau. Elle avait abouti, d'autre part, à une paix qui consacrait la défaite de notre pays, diminuait son territoire et lui imposait des charges lourdes. Cette guerre encore et le traité de paix avaient profondément modifié la répartition des forces en Europe et révélé, chez les puissances demeurées neutres, des dispositions qui réagissaient sur notre position internationale. A tous égards donc, ce sont les conséquences directes du conflit franco-allemand qu'il suffit de démêler si, pour apprécier ce qu'était la France en 1871, on considère successivement son gouvernement, sa situation intérieure et extérieure, enfin, résultant de cette situation même, la tâche qui s'imposait.

I.

Force est de rappeler brièvement les origines du gouvernement pour mettre en lumière certains de ses traits, capables d'influer sur les relations extérieures.

L'Empire écroulé, le gouvernement de la Défense Nationale avait surgi. Républicain par son principe, comme par les opinions de ses principaux membres, il ne tenait guère pourtant son mandat que de lui-même. Conscient de cette anomalie, sincèrement désireux de s'appuyer sur le pays en s'entourant de représentants du peuple et contraint à faire vite, il exhuma, dès le 4 septembre, la dernière loi électorale républicaine, celle du 15 mars 1849. Mais le développement de la lutte rendit les élections impossibles et, durant tous les mois douloureux, les hommes de la Défense Nationale exercèrent une dictature. Ils n'en mésusèrent pas, tant s'en faut. Néanmoins, une fois la défaite consommée, leur autorité n'allait pas jusqu'à ratifier seuls ses effets. Aussitôt les hostilités suspendues, l'intervention d'une assemblée s'imposa donc. Pour la convoquer et le temps pressant toujours, on remit en vigueur le décret de septembre. C'est ainsi qu'au début de février 1871, le peuple de France désigna ses représentants suivant le système des législateurs de 1848 : une chambre unique et nombreuse, nommée au scrutin de liste par le suffrage universel de la France propre et de ses vieilles colonies.

Les électeurs n'avaient guère été consultés que sur une question : fallait-il souscrire aux exigences de l'Allemagne ou continuer la lutte? N'empêche qu'en se prononçant ils choisirent des députés qui avaient des opinions politiques et d'ailleurs ne les dissimulaient pas. Or, considérée de ce point de vue, la composition de l'Assemblée se présentait ainsi : sur 738 membres, une trentaine de bonapartistes, voués à l'effacement par le discrédit de l'Empire ; 300 républicains environ et 400 royalistes. Mais, si malgré des tendances divergentes, les répu-

blicains étaient au moins d'accord sur le principe d'un régime, les royalistes demeuraient divisés par un antagonisme irréductible. La moitié environ, partisans du droit divin, tenaient pour le comte de Chambord, chef de la branche aînée des Bourbon. Les autres, sectateurs de la monarchie populaire, se groupaient autour du comte de Paris, chef de la branche cadette. Or, les « quasi-légitimistes », comme avaient dit jadis les doctrinaires juchés sur leurs cravates, n'étaient nullement disposés à répudier leur adverbe pour se rallier aux légitimistes tout court, tandis que ceux-ci n'admettaient pas davantage d'abjurer leurs principes pour pactiser avec la Révolution. Dans ces conditions, les deux groupes monarchistes demeuraient également incapables de restaurer immédiatement l'une ou l'autre des monarchies.

Possédant de concert la majorité, ils pouvaient cependant empêcher toute solution contraire à leurs vues. Ils en profitèrent pour gagner du temps, afin de permettre à des combinaisons de famille de réaliser entre eux une « union » ou une « fusion ». Leurs efforts négatifs aboutirent ainsi à un régime de fait, ressemblant, par plus d'un trait, à celui sous lequel la France vivait depuis cinq mois. Pour remplacer le gouvernement de la Défense Nationale, à qui la fin des hostilités ôtait sa raison d'être, et qui, d'ailleurs, résignait son mandat, l'Assemblée se contenta de choisir un homme dont le passé monarchique et l'opposition libérale à l'Empire rassuraient les divers partis, tandis que son prestige personnel et sa profonde connaissance des affaires lui conféraient un ascendant hors de pair. Thiers fut nommé, le 17 février, chef du Pouvoir exécutif. On ajouta qu'il constituerait un ministère et gouvernerait sous le contrôle de l'Assemblée, mais on s'en tint là. Son autorité ne fut aucunement définie et nul terme fixé à son mandat.

C'est ce gouvernement, improvisé au lendemain de l'armistice, que nous retrouvons intact, après la signature de la paix, n'ayant subi dans l'intervalle aucune retouche d'aucune sorte. En le considérant, plusieurs constatations s'imposent. Et

d'abord, l'Assemblée n'a pas organisé un système politique coordonné : à l'origine, elle a voulu confier et elle prétend toujours conserver le pouvoir à un homme déterminé. En droit donc, l'autorité de celui-ci est immense, et se trouve encore accrue, en fait, par sa supériorité propre. La France s'est, sans conteste possible, placée sous le gouvernement personnel de Thiers que l'on qualifierait dès lors légitimement de dictateur, n'était la restriction introduite pour réserver, sans le limiter, le « contrôle » de l'Assemblée. Or, quand une Assemblée élue maintient sa toute puissance en face d'un chef, politiquement issu d'elle et dont le mandat demeure révocable, quelle que soit la confiance qu'elle témoigne à son chef, elle instaure un régime dès longtemps connu. Et le fait était évident à tel point qu'après avoir simplement admis la chose, force fut bientôt d'accepter aussi le nom. A la suite d'incidents parlementaires inutiles à rappeler, Thiers devait voir modifier son titre dès le 31 août 1871 : « le chef du Pouvoir exécutif » devint alors officiellement le « Président de la République ».

Mais le changement de vocable ne modifiait en rien la situation foncière. Après, le régime offrait encore les singularités qu'il présentait avant. Par un phénomène sans précédents, je crois, dans notre histoire, il devait fonctionner de façon tout empirique, sans rien qui ressemblât à une constitution. Circonstance non moins exceptionnelle, son avènement n'impliquait pas l'avènement d'un parti dont les chefs s'installaient aux affaires en groupant des collaborateurs de leur opinion. Cette république embryonnaire n'était ni dirigée, ni représentée, ni même administrée par des républicains.

Républicain, Thiers l'était devenu sans doute, mais à coup sûr moins par conviction profonde que par résignation ou nécessité, et, comme son admirable dévouement à la chose publique n'allait pas jusqu'à le rendre plus modeste qu'il n'avait jamais été, on peut même, sans offenser sa mémoire, le supposer attaché surtout à la combinaison qui assurait sa prééminence personnelle, jugée par lui indispensable au salut du pays.

Sans être naturellement guidés par un sentiment de ce genre, plusieurs des ministres dont il s'était entouré professaient des opinions politiques très analogues aux siennes. D'autres, admis dans le même Conseil avec des droits égaux, demeuraient adversaires déclarés d'un gouvernement populaire. Et qui voudrait passer la revue des grands services publics arriverait à des constatations pareilles. Peu importent, évidemment, les idées de l'immense armée des sous-ordres qui demeurent de simples exécutants. Mais il est de très hauts fonctionnaires dont l'attitude et les initiatives engagent le gouvernement. Or, combien parmi eux ne sont nullement républicains ? Pour nous en tenir aux diplomates dont le rôle ici nous intéresse surtout, voici le vicomte de Gontaut-Biron, désigné pour l'ambassade de Berlin : c'est un royaliste notoire ; royaliste aussi le duc de Broglie, durant quelques semaines ambassadeur à Londres et le comte d'Harcourt, qui lui succède bientôt. est royaliste pareillement.

Cette discordance anormale entre le régime politique et les opinions de ceux qui le servent s'explique du reste aisément et se pouvait même justifier pour partie : parmi les républicains de marque il se trouvait peu d'hommes de valeur immédiatement aptes aux grands emplois. L'Empire les avait laissés systématiquement à l'écart et ce n'était ni durant la période violemment confuse de la Défense Nationale, ni même, pour les plus âgés, pendant les expériences chaotiques de 1848, qu'ils avaient pu s'initier au maniement régulier des affaires. Ils n'y étaient pas préparés non plus par les attaches sociales ou les traditions de famille qui peuvent pallier, au moins pour un temps, l'insuffisance personnelle. Surtout en matière de relations extérieures, leur passé d'opposants ne leur avait permis d'acquérir que ces notions générales et floues, suffisantes pour critiquer congrûment la gestion d'autrui, non pour gérer soi-même.

Mais après avoir loyalement rappelé pourquoi l'intérêt du pays contraignait presque le nouveau régime à donner les postes de confiance à ses adversaires, on doit immédiatement ajouter qu'il ne le regrettait point et ne songeait pas davantage à se cons-

tituer au plus vite un personnel propre. C'eût été provoquer les susceptibilités et contrarier les desseins de ceux qui demeuraient les véritables maîtres — et nous en revenons ainsi au fait essentiel qui domine tous les autres : l'origine du gouvernement d'alors, résultant elle-même de la composition de l'Assemblée et des aspirations impuissantes de sa majorité.

Incapable d'instaurer un régime à son gré, cette majorité entendait au moins n'en organiser aucun autre, croyant se réserver ainsi l'avenir. En attendant l'aboutissement des combinaisons dynastiques qui se développaient dans la coulisse, toutes précautions étaient prises pour manifester clairement que la France ne possédait qu'un gouvernement toléré et strictement provisoire.

2.

Ce gouvernement sans lendemains garantis ni forme précisée avait à sauvegarder les destins d'un pays meurtri et endeuillé.

Le traité de Francfort et les préliminaires de Versailles, — dont il faut toujours combiner les clauses, — avaient arraché à la France deux provinces riches entre toutes, plus riches même qu'on ne le soupçonnait alors, car la prodigieuse valeur minière de la Lorraine et de la Haute-Alsace ne se devait révéler complètement que plus tard. De même, on ne mesurait pas encore, non plus, les conséquences du fameux article 11 inscrit dans le Traité et par lequel les deux contractants assuraient réciproquement à leur commerce le traitement de la nation la plus favorisée : suggéré par les plénipotentiaires français en riposte à une exigence allemande, il passait pour plutôt avantageux. Par contre, aucune illusion n'était possible touchant les charges directes imposées par le vainqueur : cinq milliards à lui verser en trois ans et pour lesquels il gardait en gage le tiers environ du territoire qu'il nous laissait.

Occupation militaire, indemnité formidable, perte de deux provinces, c'étaient là de terribles dommages. Au moment où la France les subissait, sa situation matérielle se pouvait résumer

en peu de mots. En dépit du désastre, les forces vives du pays n'étaient nullement taries. Relativement courte, la guerre n'avait point complètement anéanti la vie économique. L'agriculture, l'industrie, le commerce, tout prêts à reprendre leur essor réservaient la possibilité d'enrichissements nouveaux. La secousse locale de la Commune n'avait point non plus ébranlé l'ordre social. Bien mieux, le bouleversement politique et le changement de régime n'avaient point porté atteinte à l'administration. La formidable machine napoléonienne demeurait intacte et soutenait encore le pays de son armature puissante. L'État se trouvait toutefois atteint, notamment sur deux points : la défaite avait d'abord désorganisé l'armée et démontré aussi la radicale insuffisance du système impérial. La guerre elle-même avait, d'autre part, entraîné à des dépenses énormes pour l'époque et impossibles à solder à l'aide des ressources habituelles : à ce surcroît de charges purement intérieures s'ajoutaient, en outre, les dettes contractées dans le traité de paix et qui, elles aussi, ne pourraient être soldées sans efforts spéciaux. Il en allait donc des finances publiques comme de l'armée. Celle-ci comme celles-là étaient dans le désarroi. Or une armée solide et de bonnes finances sont les manifestations essentielles de la force d'un pays.

Mais ces constatations d'ordre matériel ne sauraient suffire. Pour échapper à toute mesure, les éléments moraux n'en demeurent pas moins des facteurs souvent prépondérants et l'on se ferait dès lors une image insuffisante de la France de cette époque si l'on n'essayait pas de démêler ses sentiments généraux.

La nation souffrait profondément des clauses de la paix. Mais elle ressentait peut-être plus douloureusement encore l'humiliation de la défaite qui les avaient provoquées.

Un peu engourdie dans le bien-être et satisfaite de l'ordre qui régnait, la masse du peuple avait vécu jusqu'à l'année terrible dans le souvenir des victoires de Crimée ou d'Italie qui suffisait à entretenir l'illusion de l'invincibilité française. Quant au

libéraux éclairés, aux opposants plus ou moins avoués qui dénonçaient les fautes de l'empire, diagnostiquaient ses faiblesses et prévoyaient une crise, nul parmi eux n'avait jamais songé que cette crise se pût dénouer comme elle avait fait. Chez tous donc, une sorte de stupeur, quelque chose comme un réveil douloureux après un cauchemar atroce. Certains d'ailleurs ne se réveillaient qu'à moitié. Maints hauts fonctionnaires et grands bourgeois regrettaient d'avoir vu disparaître la féerie impériale après la prospérité gourmée de la monarchie de Juillet et l'effarement causé par la Commune se joignant en eux à la douleur provoquée par les clauses de la paix, ils demeuraient comme effondrés. S'ils entendaient servir encore le pays ce ne pouvait être avec enthousiasme, car doutant de son avenir ils n'avaient plus que d'obscures espérances.

Le plus grand nombre, heureusement, réagissait et alors, suivant les tempéraments ou les milieux, deux sentiments se manifestaient, nullement contradictoires d'ailleurs, mais qu'il importe de distinguer.

Le moins complexe, celui qui s'affirmait chez le plus grand nombre avec la brutalité la plus franche, se résumait dans le refus d'accepter le fait accompli. La partie n'avait pas été loyale, les dés de l'adversaire étaient pipés. Le règlement intervenu n'était dès lors pas jugé valable. Une revanche s'imposait ; mais ceux qui la réclamaient ne cherchaient à déterminer ni sa date probable, ni les voies à suivre pour la rendre possible.

C'était précisément de ces voies que se préoccupaient certains esprits plus réfléchis. Déconcertés par l'étendue du désastre, ils estimaient ne pouvoir l'expliquer qu'en lui découvrant des causes compliquées et lointaines. Dès le moment où nous sommes, Taine, par exemple, se mettait à scruter les origines de la France contemporaine pour déterminer le mal profond qui avait provoqué l'abaissement du pays. Mais en ne considérant point les revers subits comme un simple accident, on soulignait leur importance. On laissait entendre que la France n'était pas seulement battue, mais déchue. Et c'est ainsi que des hommes

très nobles finissaient pas rejoindre les désespérés sans courage qu'ils entendaient cependant combattre. En murmurant lâchement *finis Galliae* ou en proposant des tâches immenses, les uns et les autres risquaient de modeler des âmes de vaincus.

L'état des esprits est un des éléments importants de l'état intérieur d'un pays. Mais le désir irraisonné de revanche et l'oppression, parfois raisonnée de la défaite que nous venons de constater à ce titre pouvaient influer, — et, en réalité, devaient influer grandement, — sur la politique extérieure, si bien que nous nous trouvons conduits à la situation, vis-à-vis de l'étranger, dont il reste à dire quelques mots.

Pour la comprendre, un fait est à retenir avant tout : en 1871, il n'y a plus d'Europe, au sens diplomatique du terme. Après la chute du premier empire napoléonien, un effort avait été fait pour constituer vraiment le corps européen. La tentative n'avait pas réussi : bientôt les puissances dirigeantes, décidément incapables d'accorder leurs vues, avaient renoncé à tenir les assises périodiques où elles délibéraient sur les grands événements. Mais la disparition de l'organisme extérieur n'avait pas aboli la notion dont il procédait et qui subsista, de façon plus ou moins nette, dans les esprits des politiques jusqu'au temps du second Empire français. Les grandes puissances sentaient qu'elles étaient solidaires et qu'en dehors des accords particuliers qu'elles pouvaient conclure entre elles, un lien tacite, mais certain, les unissait. Toutes, dans le fond, étaient d'accord pour maintenir en Europe un état de choses donné, comme pour conserver entre elles un équilibre de forces. Quand des événements tendaient à rompre cet équilibre, toutes estimaient avoir leur mot à dire.

De ces dispositions, les événements récents viennent de prouver qu'il ne reste plus trace. La guerre franco-allemande avait amené un remaniement des territoires. Mais à considérer les choses d'un peu haut et non pas seulement du point de vue français, on peut dire que ce remaniement de territoires, que le déplacement de deux provinces, n'était, somme toute, que

l'accessoire. Un fait dominait : la guerre de 1870 était, au point de vue général, la conséquence logique de la crise allemande de 1866 ; elle avait complété l'œuvre commencée par la Prusse dans sa lutte contre l'Autriche. Elle a déterminé une rupture d'équilibre en opérant le déplacement de forces le plus formidable qu'on eût constaté depuis les temps napoléoniens. Or en présence de ce déplacement de forces, en présence de l'ascension dominatrice d'une Prusse, démesurément agrandie, personne n'a dit mot. Les puissances ont assisté, indifférentes, au conflit, puis, trait plus caractéristique encore, à son règlement. Et non point simplement par sympathie pour la Prusse ou jalousie de la France. Pour s'abstraire comme elles ont fait, il fallait qu'elles eussent perdu la notion essentielle qui les avait guidées si longtemps. L'Europe diplomatique d'autrefois n'est plus et sur ses ruines on n'aperçoit que des Etats individuels, systématiquement séparés les uns des autres, chacun ne voulant voir dans chaque affaire que son seul intérêt immédiat et direct.

Ces divers Etats ont tous reconnu le gouvernement de Thiers, c'est-à-dire qu'ils entretiennent avec lui des rapports corrects, lui envoient des ambassadeurs et reçoivent les siens. Mais cette attitude simplement polie ne tire pas à conséquences. Les monarchies conservent de fortes préventions à l'égard de la forme républicaine et, dans le cas présent par surcroît, le caractère officiellement provisoire du régime français ne leur permettrait pas d'entrer avec lui dans des combinaisons à longue échéance. La France n'est, d'autre part, rattachée aux divers pays étrangers que par les conventions d'établissement ou de commerce, d'où un traitement à peu près pareil pour tous. Elle n'a, avec personne, de liens spécialement étroits, ni surtout de liens politiques. Enfin les négociations diverses qu'avait engagées Napoléon III ont toutes été rompues par la guerre, si bien qu'aucune conversation n'est plus pendante qui pourrait conduire à un accord quelconque. Ne causant avec personne, n'étant alliée à personne, ne pouvant se considérer comme membre d'une collectivité européenne qui a cessé d'exister, la France se

trouve donc complétement isolée en face de l'Allemagne victorieuse qui détient une partie de son territoire et avec laquelle des arrangements restent à prendre pour le paiement de la rançon.

3.

En présence de cette situation intérieure et extérieure, la tâche qui s'impose est évidente. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il faut refaire les forces du pays et réparer les maux de la guerre ; il faut, de toutes façons et dans tous les domaines, effacer ou atténuer les conséquences de la défaite. Mais, il ne suffit pas, en pareilles matières, de poser ainsi des formules générales qui permettent diverses interprétations. La réalité doit être serrée de plus près et pour y parvenir sans peine, le mieux est, je crois, de chercher dans le passé des éléments de comparaison.

En 1815 après la chute de Napoléon et l'avènement de la Restauration, la France venait de subir aussi de très graves défaites qui entraînaient également des pertes territoriales douloureuses, car la Belgique et la rive gauche du Rhin, incorporées depuis plus de vingt ans, étaient considérées, même par leurs habitants, comme définitivement françaises. Une indemnité de guerre était aussi promise, formidable pour l'époque et garantie par une occupation militaire. Le gouvernement français était, en outre, mis officiellement en tutelle par les vainqueurs. Le pays, enfin, se trouvait profondément épuisé par tant d'années de guerre : l'armée était disloquée et les finances aux abois.

Mis en présence de ces désastres, plus grands encore que ceux de 1871, les hommes de la Restauration entendirent les réparer sans délais, intégralement. Ils estimèrent que la défaite serait complétement effacée seulement le jour où la France aurait repris dans le monde le rang auquel elle n'avait cessé d'avoir droit. Pour le lui rendre au plus tôt, le meilleur moyen parut être de la mêler incontinent à toutes les affaires qui se pouvaient agiter dans le monde. Et c'est pourquoi, non contents de

reconstituer l'armée et de rétablir les finances, de payer le tribut imposé et de libérer le territoire, les ministres d'alors adoptèrent immédiatement une politique extérieure très active.

Diverses circonstances leur facilitaient la chose. Et d'abord ils affirmaient n'avoir pas à se considérer comme amoindris puisqu'ils se désolidarisaient d'avec l'Empire et, par l'effort d'une volonté obstinée, arrivaient à se persuader presque qu'ils n'étaient pas des vaincus. Ils parlaient aussi au nom d'un régime fermement installé, à une Europe ayant conscience d'elle-même et à laquelle ils pouvaient donner des gages en acceptant sincèrement l'état de choses qu'elle avait établi. En effet, s'ils ne se résignaient point aux conséquences morales de la défaite, leur désaveu des ambitions révolutionnaires leur permettait de souscrire sans arrière pensée aux pertes territoriales.

Rien de pareil en 1871. Le pays tenait l'abandon de l'Alsace-Lorraine pour simplement momentané et il espérait la revanche. Or, si le Gouvernement ne pouvait se faire le champion de celle-ci, car c'eût été déchaîner immédiatement le vainqueur, il ne pouvait pas non plus en répudier l'idée, car c'eût été perdre la confiance de ses mandants. Incertain, nous l'avons vu, de sa propre durée, ne trouvant pas en face de lui une Europe consciente de ses intérêts collectifs, il ne pouvait pas non plus se lancer dans des combinaisons étendues et d'autant moins que l'état d'esprit des dirigeants ne les portait pas à les concevoir. Ne réagissant point comme leurs prédécesseurs de 1815, beaucoup se sentaient humiliés d'avoir à parler au nom d'une République ; ils avouaient hautement la défaite, l'exagéraient même à l'occasion, et se repaissant de son amertume se jugeaient trop déchus pour oser maintenir la France à côté des autres puissances, sur un pied de parfaite égalité.

De ces raisons, les unes, qui constataient des faits patents, étaient irréfutables, les autres, d'ordre moral, valaient sans doute moins. Mais quoi qu'il en soit de ce point, la simple énumération des unes et des autres et le rappel de l'attitude adoptée

après 1815 suffit à montrer qne le relèvement d'un pays vaincu se peut entreprendre de diverses façons. Les hommes de la Restauration avaient conçu leur tâche immédiate avec une ampleur très hardie : il n'était pas au pouvoir des hommes de 1871, non plus que dans leur tempérament, de les imiter sur tous les points.

II. — Le Gouvernement de thiers

I.

Du moment qu'on ne pouvait ni se persuader, ni proclamer que la France ne venait pas de subir une déchéance, du moment aussi qu'il était matériellement impossible de s'engager dans des voies de revanche, toute velléité de politique extérieure active se trouvait écartée. Aurait-on pu tenter efficacement un rapprochement avec telle ou telle grande puissance ; aurait-on pu, par exemple, essayer de se concilier l'Italie, embarrassée à l'égard du Saint Siège, en lui montrant qu'on acceptait l'état de choses établi à Rome et en commençant notamment par rappeler le croiseur français obstinément maintenu devant Civitta Vecchia à la disposition du pape ? Je me garderai de l'affirmer, car rien n'est plus téméraire en histoire que de vouloir après coup refaire les événements. Pour ce qui est spécialement de l'Italie, une résistance peut-être insurmontable se serait rencontrée dans la majorité de l'Assemblée, grâce aux catholiques qui considéraient presque le maintien du pouvoir temporel de l'Eglise comme un dogme religieux. En tous cas, et cela seul importe à constater, personne ne paraît avoir songé à rien de pareil. D'autre part, des occasions existaient ou pouvaient être facilement provoquées qui permettraient d'agir au dehors sans éveiller les susceptibilités allemandes. La France avait conservé hors de ses frontières, et spécialement hors d'Eu-

rope, des intérêts très grands qui ne mettaient nullement en cause le statut européen. Dans l'été de 1870 des affaires coloniales d'une certaine importance étaient pendantes et qui se rattachaient à une politique presque séculaire. Il était loisible de la poursuivre en imitant la Restauration qui, résignée au *statu quo* en Europe, s'était immédiatement préoccupée des autres parties du monde. Non qu'il pût s'agir d'agrandir brusquement notre empire colonial : les expéditions coûteuses n'étaient certes pas de saison. Mais on aurait pu sauvegarder au moins tout le patrimoine national et, par quelques entreprises très limitées, prouver la vitalité du pays. Nul n'y songea. D'accord avec l'Assemblée comme avec la majorité de l'opinion publique, le gouvernement s'en tint à un programme restreint. Au risque d'accentuer peut-être et de prolonger l'impression de déchéance, il voulut échelonner les efforts, prudemment et logiquement. Il remit à plus tard de replacer la France au rang qu'elle doit occuper dans le monde. Réserve faite, bien entendu, de l'organisation constitutionnelle que les royalistes entendaient toujours ajourner, Les efforts se trouvèrent concentrés sur la liquidation rapide de toutes les conséquences immédiates et directes de la guerre, tant à l'intérieur du pays que vis-à-vis de l'étranger.

A cette tâche limitée, tout le monde se mit avec ardeur, car du moment qu'on ne contrariait pas ses espérances dynastiques, la majorité respectait le « pacte » conclu à Bordeaux et les divers partis se trouvaient ainsi d'accord pour n'envisager que le bien du pays. Mais en fait, ce fut le chef du Gouvernement qui, presque seul, agit. Les ministres qu'il avait choisis obéissaient complètement à son impulsion tout comme l'Assemblée. En dépit de quelques résistances spéciales, et d'ailleurs souvent passagères, son ascendant s'affirmait absolu, même sur ses adversaires politiques dont la confiance n'était cependant qu'une résignation. Ce fut lui, notamment qui, dès le mois de juin 1871 posa le principe d'une réforme radicale de notre système militaire et ses vues, qui prévalurent dans la loi du 8 juin 1872,

marquèrent la première étape de la réfection de l'armée. Ce fut lui encore, et dans le même temps, qui prit l'initiative de nombreuses mesures fiscales. Certaines portaient très fortement l'empreinte de ses idées personnelles : tel furent notamment les remaniements des taxes douanières qui comprenaient en particulier l'établissement de droits sur les matières premières dont il n'obtint le vote qu'en exerçant une forte pression sur l'Assemblée. Ces droits sur les matières premières révélaient des vues très nettes et, jointes à la dénonciation des traités de commerce avec l'Angleterre et l'Autriche pouvaient faire prévoir une orientation économique nouvelle, capable d'influer grandement sur l'ensemble de nos relations avec l'étranger. Au moment où nous sommes, le caractère fiscal prédominait toutefois absolument. Les réformes allaient ainsi de pair avec les aggravations d'impôts réalisées par des lois spéciales ou inscrites dans les budgets, comme avec les deux grands emprunts dont Thiers encore dut assurer le succès en 1871 et juin 1872. Il s'agissait avant tout de procurer au Trésor désemparé les ressources dont il avait un impérieux besoin. On rétablissait par là les finances, comme on réorganisait en même temps l'armée ; on reconstruisait en somme les forces essentielles de l'Etat auxquelles la guerre avait porté directement atteinte.

Mais les emprunts que je viens de signaler en passant avaient été expressément créés pour assurer le paiement de l'indemnité stipulée dans les actes de paix ; les impôts nouveaux servaient d'autre part, dans une large mesure, de gage à ces emprunts ; la renaissance militaire enfin, en imposant quelque respect au vainqueur, pouvait faciliter les pourparlers à poursuivre avec lui. Tout s'enchaînait ainsi et ramenait à ces pourparlers. Les principales mesures intérieures du gouvernement de Thiers, se rattachent à ses préoccupations extérieures. Elles ne tendent guère qu'à fournir les moyens de réaliser l'objet essentiel de son programme, l'objet unique de sa politique étrangère, à savoir le paiement rapide de l'indemnité de guerre entraînant,

par voie de conséquence, la prompte évacuation du territoire occupé.

2.

Le traité de Francfort avait, sur certains points, posé simplement des principes généraux, pour lesquels la complexité de la vie moderne imposait des précisions particulières qui étaient à régler. De là d'assez longs pourparlers qui aboutirent à une convention du 9 décembre 1871, additionnelle au traité de paix et réglant les options de nationalité, le commerce dans les zones frontières, la reprise ou la rétrocession de chemins de fer, l'entretien de canaux. Tout cela avait son importance, mais demeurait cependant accessoire dans les circonstances. Nous pouvons donc laisser de côté les négociations techniques pour nous en tenir à la négociation essentielle. A un moment, le Gouvernement français, usant d'un procédé classique en diplomatie, essaya d'y faire intervenir un tiers, la Russie, qu'il supposait être relativement sympathique. Forte de sa victoire et tablant sur l'indifférence des puissances au cours de la lutte, l'Allemagne fit des observations très sèches. Elle déclara n'admettre l'intrusion de personne. Force fut donc de s'incliner, si bien que les discussions relatives au paiement de l'indemnité et à la libération progressive de nos départements se déroulèrent exclusivement entre les représentants de la France et ceux du nouvel empire germanique.

Mais la politique impériale d'alors s'incarne dans un homme, Bismarck. C'est lui qui a réalisé l'unité allemande et mené la guerre contre la France pour couronner son œuvre. Malgré les quelques détracteurs qu'il peut rencontrer encore en Allemagne même, il est le véritable triomphateur et le maître de l'heure. Seulement, et les conséquences du fait se dérouleront pendant de longues années, il est, par moments, presque déconcerté par l'étendue de son succès. Aux prises avec de sérieuses difficultés intérieures, — car on en est aux prodromes du Kulturkampf, — il voudrait assurer la stabilité de l'édifice qu'il a construit,

en lui procurant des appuis extérieurs. Pour l'instant, il n'en trouve pas. Les relations très cordiales entre l'empereur Allemand et l'empereur d'Autriche sont plus sentimentales que politiques, en somme toutes personnelles. De même, des rapports entre la cour de Berlin et celle de Pétersbourg. Quant aux amabilités intéressées de la jeune Italie, elles ne sauraient suffire. L'Angleterre enfin se targue toujours d'un isolement splendide. En somme donc, nulle garantie de personne, nul système d'alliances ; comme les chances inouïes se retrouvent rarement deux fois, une nouvelle crise européenne se déroulerait peut-être dans des conditions toutes autres que celle qui vient de finir et, dès lors, l'attitude de la France peut, éventuellement, constituer un danger.

Le chancelier a besoin de se sentir complètement assuré de son côté ; il faut donc qu'il continue à la dominer, en même temps que, par mesure de précaution, il augmentera les armements de l'empire. Mais, se garantir du côté de la France, c'est la tenir en tutelle le plus longtemps possible, en occupant son territoire et gênant son relèvement. Pour assurer la force de l'Allemagne et recueillir tout le fruit de la victoire, il faut, au contraire, que la France paie rapidement les milliards déjà escomptés outre-Rhin et, partant, se libère de l'oppression militaire.

Tendances évidemment contradictoires et qui expliquent peut-être l'allure irrégulière des négociations. Bismarck les interrompt de longs silences ou leur imprime de brusques à coups. Parfois aussi, il s'applique à les envenimer ; contraint à accepter que la France se libère vite, il cherche à la maintenir quand même sous sa dépendance en la terrorisant. De là, à certains jours, des récriminations violentes, des manifestations d'inquiétude, sincères ou feintes, à propos de notre relèvement trop rapide, de nos mesures militaires et surtout du désir de revanche qui subsiste dans la nation.

A ces coups de boutoirs comme aux dérobades, Thiers oppose un calme imperturbable et une inlassable patience qui sont d'ailleurs, dans l'espèce, la suprême habileté. Il diminue

systématiquement son œuvre en France. Il s'applique à démontrer notamment que le relèvement militaire n'est point aussi grand qu'on le suppose à Berlin. Ne pouvant, et pour cause, s'expliquer complètement sur la question de la revanche, il proteste tout au moins des intentions pacifiques de son gouvernement. La France veut sincèrement la paix et du reste elle le prouve : préparant une nouvelle guerre, elle ne chercherait point à se libérer des dettes de la précédente, or elle offre obstinément de payer.

C'est cet argument qui se trouve repris sans cesse à Berlin, où M. de Gontaut-Biron converse avec le chancelier ou ses représentants ; à Paris, où Thiers lui-même et M. de Rémusat, qui n'est jamais que son interprète, s'entretiennent avec le Comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne ; enfin, au quartier général du corps d'occupation, où le comte de Saint-Vallier se trouve délégué auprès du général de Manteuffel. Celui-ci n'a, sans doute, rien à voir dans l'affaire, mais comme ses dispositions personnelles sont plutôt favorables, certaines suggestions peuvent être transmises par lui à Berlin. D'autre part, Thiers sait aussi profiter de toutes les occasions, comme utiliser tous les moyens. Dès la paix, un régime spécial avait été prévu pour permettre provisoirement à l'industrie alsacienne d'écouler librement ses produits en France. Mais cette industrie, devenue maintenant allemande et par conséquent l'objet des sollicitudes du gouvernement allemand, souhaitait profiter de cet avantage le plus longtemps possible ; d'un autre côté elle réclamait certaines matières premières, traditionnellement procurées par la France et que l'Allemagne d'alors ne pouvait pas lui fournir immédiatement dans les mêmes conditions. Thiers rattacha cette affaire très particulière à la question qu'il estimait seule essentielle. Les avantages douaniers à conserver en faveur de l'Alsace furent confondus, en un certain sens, avec le paiement de l'indemnité de guerre, non bien entendu pour réduire le montant de celle-ci, mais afin d'accroître les conséquences immédiates des premiers versements. Et c'est ainsi que malgré la

multiplicité des intermédiaires ou la variété de ses éléments, la négociation demeurait une et constamment ramenée à son objet : obtenir graduellement, encore que dans le moindre délai possible, la libération complète du territoire français.

Le résultat cherché fut atteint. Dès le 12 octobre 1871, l'Allemagne évacuait six départements à la suite du paiement de 1500 millions et d'un accord douanier favorable à l'Alsace. Le 29 juin 1872, ayant continué de toucher régulièrement toutes les échéances, elle abandonnait une nouvelle zône et la France, tout en obtenant pour la forme une prolongation des délais primitivement prévus, se voyait expressément reconnaître, chose beaucoup plus importante, le droit de s'acquitter par anticipation. Elle résolut d'en user. Mais restait alors à savoir si, pour les dernières sommes, des garanties purement financières ne pourraient être substituées aux garanties territoriales. Thiers y réussit à peu près complètement. Une convention du 15 mars 1873 stipula que l'ultime paiement aurait lieu le 5 septembre suivant et que, en attendant, l'Allemagne ne conserverait plus que la seule place de Verdun. Dès ce moment, Thiers avait pleinement atteint le but unique de sa politique extérieure : le territoire était pratiquement libéré, et libéré un an plus tôt que ne le prévoyait le traité de Francfort.

Pendant ce temps, les compétitions continuaient dans le sein de l'Assemblée. Les divers partis acceptaient bien d'unir leurs efforts pour réparer les conséquences directes de la guerre, mais ce n'eussent pas été des partis politiques s'ils n'avaient profité de chaque occasion pour aviver leurs querelles de doctrine en essayant de se nuire réciproquement. La majorité, d'autre part, devenait inquiète. Les royalistes des diverses nuances n'arrivaient pas à réaliser leurs projets d'union ou de fusion, et, dès lors, ils demeuraient toujours provisoirement incapables d'établir un régime de leur choix. Or, à mesure qu'ils s'éternisaient davantage dans une attente agitée, un courant d'opinion s'accentuait qui n'était pas pour leur plaire. Les élections partielles étaient, dans l'ensemble, nettement républi-

cainés. Thiers estimait peut-être devoir tenir compte d'une pareille indication. Peut-être aussi discernait-il que les monarchistes resteraient radicalement incapables d'aboutir ; peut-être même jugeait-il qu'un gouvernement complètement dirigé par lui demeurerait toujours le plus souhaitable. En tous cas, il inclinait de plus en plus nettement vers la consolidation définitive de la République et un message fameux qu'il adressa à l'Assemblée, en novembre 1872, ne le dissimula point.

De tout cela, la majorité s'émut. Elle patienta pourtant quelque peu, afin de permettre à Thiers d'achever la tâche ingrate pour laquelle on l'avait choisi. Mais une fois dûment ratifiée la conventation libératrice que nous avons vu conclure avec l'Allemagne, le 15 mars 1873, tout nouveau ménagement parut inutile. L'attaque fut aussitôt machinée et, le 24 mai, à la suite d'une interpellation du duc de Broglie, un vote intervenait qui contraignait le Président à remettre sa démission.

Aussitôt assurée la libération du territoire qui demeurait son œuvre personnelle, le vieil homme d'Etat se voyait donc congédié, comme on congédie un tâcheron à la fin du labour pour lequel il fut embauché. Le procédé peut légitimement surprendre de la part d'hommes qui se piquaient de représenter les grandes traditions françaises. Mais peu importe ce point. Peu importe également ici la signification de l'événement touchant les affaires intérieures du pays. Retenons donc simplement qu'il pouvait influer grandement sur la conduite de sa politique extérieure. Si l'Assemblée substituait sans délai au gouvernement précaire, provisoire et vaguement inorganique de Thiers un gouvernement stable et confiant dans sa propre durée, les possibilités d'action hors des frontières se modifieraient immédiatement, et, même si un véritable changement de régime n'intervenait pas, c'étaient, à tout le moins, les vainqueurs de la journée parlementaire, partant les opposants de la veille, qui devaient assurer le pouvoir.

Une question dès lors se posait : ces hommes allaient-ils avoir, en politique étrangère, des opinions autres que celle de M. Thiers?

La liquidation immédiate de la défaite maintenant achevée, le territoire libéré virtuellement et le pays commençant à recouvrer ses forces, allaient-ils, notamment, arrêter un programme positif, plus complet que celui de leur prédécesseur et digne, en un mot, du passé de la France comme de ses ambitions légitimes?

III. — L'ORDRE MORAL

I.

Thiers renversé, l'Assemblée élut immédiatement à sa place le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta. Il n'avait jamais joué de rôle politique, mais passait pour royaliste et avec raison, semble-t-il. Cette circonstance explique le choix que la majorité faisait de lui ; elle explique en outre les conditions dans lesquelles le pouvoir lui fut confié. Il recueillit l'exacte succession de son prédecesseur, sans voir préciser les attributions ni fixer la durée du mandat. On entendait donc gagner encore du temps et préparer les voies, sans être gêné désormais par les préférences personnelles du chef de l'Etat.

Mais on sait qu'à peine « la fusion » laborieusement réalisée entre les deux branches royales, de nouvelles divergences surgirent, à propos notamment du drapeau ; on sait aussi comment le Maréchal jugea, dans sa loyauté de soldat, que le Président d'une République, même précaire, ne pouvait s'employer à la détruire et refusa de s'aboucher avec le comte de Chambord, venu subrepticement à Versailles, si bien que la restauration monarchique se trouva de nouveau ajournée. Il est également inutile, je pense, de rappeler que les échecs infligés de la sorte aux combinaisons de la majorité acculèrent à peu près celle-ci à des mesures constitutionnelles. Remarquons donc simplement qu'elle s'efforça de restreindre leur portée. Si, en novembre 1873,

le Président fut proclamé élu pour sept ans, l'indispensable constitution demeurait néanmoins toujours dans les limbes de commissions désireuses de ne pas aboutir. Enfin, et quoique déçus dans leurs espérances immédiates, les monarchistes ne se ralliaient pas à la République. Le « Septennat », comme on l'appela, ne modifiait pas radicalement la situation. La France demeurait toujours sous un régime plus ou moins provisoire et la première des hypothèses, que je signalais comme possibles au moment du 24 mai, ne se réalisait pas.

Par contre, le changement de personnel qui semblait pour le moins dans la pleine logique des choses s'était effectivement produit. Le parti vainqueur s'était installé aux affaires dès le 24 mai. Le vote du Septennat, auquel il présida ensuite dans les conditions que je viens de dire, n'entraîna naturellement pas sa retraite ; d'où le deuxième caractère de la période qui s'ouvrit à la chute de Thiers et qui devait durer deux ans : à savoir sa complète unité.

Les nouveaux venus, qui se groupaient derrière le duc de Broglie, aussitôt nommé Président du Conseil, n'étaient pas simplement des monarchistes convaincus. Ils voulaient réagir contre le libéralisme de Thiers, jugé par eux trop accentué, et faire régner dans le pays ce qu'ils appelèrent l'Ordre moral. Ambition hautement louable, à condition toutefois de ne pas donner au mot « ordre » un sens agressif. Or il semble qu'il en allât précisément ainsi. En outre, les promoteurs de l'Ordre moral comptaient, pour l'assurer, sur l'appui de la plus haute puissance morale qui soit et qu'ils entendaient dès lors favoriser. Ce n'est pas le lieu d'insister ici sur les dangers d'un pareil dessein qui risquait de nuire à l'Eglise en la compromettant dans des querelles politiques. Constatons simplement qu'il pouvait influer sur les relations avec l'étranger, étant donné surtout la situation très particulière où l'occupation de Rome par l'Italie avait placé la papauté. Mais nul des dirigeants d'alors n'entendait pousser les choses à l'extrême et risquer des complications internationales pour se poser en champion du

pouvoir temporel. Le duc de Broglie et ses collègues ne trouvaient donc pas, dans la formule dont ils se réclamaient, le principe d'une action au dehors. La tâche qu'ils se proposaient expressément était purement intérieure et leur passé ne fournissait dès lors aucune donnée sur la façon dont ils dirigeraient la politique extérieure.

Sa conduite directe fut successivement confiée à deux hommes. Le duc de Broglie l'assura d'abord lui-même, en même temps que la présidence du Conseil, puis quand il remania son ministère, à l'établissement du Septennat, il confia le portefeuille des Affaires étrangères au duc Louis Decazes qui le conserva dans le cabinet formé ensuite par le général de Cissey, le 22 mai 1874.

Le duc de Broglie et le duc Decazes avaient l'un et l'autre débuté dans la diplomatie sous Louis-Philippe, pour demeurer ensuite dans la retraite durant l'Empire et passer enfin, l'un comme l'autre, quelques semaines à la tête de l'ambassade de Londres, le premier en 1871, le second en 1873. Ni l'un ni l'autre n'étaient donc étrangers aux questions internationales, sans compter que leur situation personnelle comme leurs traditions de famille les qualifiaient complètement, tous deux, pour diriger le Quai d'Orsay. Leurs caractères différaient. Le duc de Broglie, assez hautain et cassant, avait beaucoup du tempérament doctrinaire que son père avait illustré, tandis que le duc Decazes, plus effacé en apparence, était au fond plus tenace peut-être, en même temps que plus souple et plus ingénieux. Mais leurs idées fondamentales s'accordaient complètement, au moins pour les questions qui nous occupent ici. Ils les suivirent exactement dans le même esprit et de là la possibilité de considérer l'ensemble de la politique extérieure de l'Ordre moral.

2.

La libération du territoire, virtuellement obtenue par la convention de mars 1873 et parachevée, en fait, au mois de sep-

tembre, modifiait la situation de la France au regard de l'étranger : elle n'effaçait pas toutes les conséquences de la défaite. Sans parler, une fois de plus, de l'incertitude constitutionnelle, les forces du pays n'étaient pas pleinement reconstituées. Les progrès de l'organisation militaire ne signifiaient pas que l'armée fût prête pour la lutte et, malgré les prodiges de Thiers, les budgets se présentaient encore en déficit. En outre, et surtout peut-être, l'Allemagne ne changeait pas d'attitude ; bien que les comptes fussent réglés, elle rappelait à chaque occasion qu'elle nous avait vaincus.

Tout prétexte était bon au chancelier pour formuler ses observations acerbes : les projets de restauration monarchique, les mesures militaires ou les moindres désirs de revanche qui se pouvaient deviner dans une partie du public, voire l'attitude des catholiques et de l'épiscopat français qui osaient manifester en faveur du pouvoir temporel, partant en faveur du Saint Siège, en un temps où le Kulturkampf conduisait le prince de Bismarck à se quereller avec lui. Et toutes les observations ou récriminations aboutissaient à une conclusion toujours pareille : quelque allusion, détournée mais claire, à l'incommodité de certains voisins qu'il faudrait peut-être mettre définitivement à la raison.

Parmi les autres puissances, certaines semblaient pencher vers l'Allemagne, tandis que l'Angleterre s'obstinait toujours dans son isolement. L'empereur Guillaume continuait ses relations cordiales avec le tzar ; dans l'automne de 1873, il échangeait en outre, des visites avec François-Joseph et le roi d'Italie se joignait à ces manifestations, rapproché qu'il était de Berlin par la communauté des difficultés avec le Saint Siège. Mais, en présence des sentiments très catholiques de la majorité de notre Assemblée, ces mêmes difficultés contribuaient aussi à rendre assez délicats les rapports entre Rome et Paris. Nous avons vu, d'autre part, comment le protectionisme de Thiers avait pu introduire dans les relations avec plusieurs Etats des causes de froissements qui, pour demeurer accessoires, n'en

étaient pas moins certains. Tout compte fait donc, la France se trouvait toujours aussi complètement isolée en face d'une Allemagne toujours aussi systématiquement agressive.

A ces menaces, les hommes de l'Ordre moral opposèrent constamment un imperturbable sang froid. Le duc Decazes, notamment, qui eut à subir les plus redoutables assauts, se « mettait en boule » suivant la pittoresque expression de Bismarck : il attendait patiemment que son adversaire se fût calmé, tâchant simplement de ne lui donner nulle prise. Quand les récriminations étaient générales et vagues, il répondait par des considérations, générales aussi, sur son désir de paix. Quand l'attaque se faisait précise et directe, il louvoyait ; et la chose était parfois difficile, car la politique intérieure intervenait : le jour, par exemple, où il se vit sommé de poursuivre les évêques qui manifestaient en faveur du pouvoir temporel, il n'obtempéra point, car c'eût été soulever la majorité catholique de l'Assemblée. Mais un journal qui avait reproduit l'un des mandements incriminés se vit aussitôt suspendu. Le gouvernement se trouvait ainsi donner une satisfaction détournée. Il en élargit d'ailleurs aussitôt la portée en s'expliquant à la tribune sur l'incident. La France, dit alors le ministre des Affaires étrangères, entourera le Souverain Pontife d'un pieux respect, mais elle entretiendra néanmoins des relations amicales avec l'Italie, « telle que les circonstances l'ont faite... » C'était donner un gage, non plus seulement à l'Allemagne, mais aussi un royaume qui venait de prendre Rome pour capitale.

Dans le même temps, les idées personnelles du nouveau ministre des Finances faisaient revenir sur les mesures douanières qu'avait préconisées Thiers, ce qui rendait possible la conclusion de nouveaux accords économiques, notamment avec l'Angleterre le 23 juillet 1873.

Mais, dans les rapports avec celle-ci, une question surgit qui pouvait entraîner des froissements. La compagnie du canal de Suez, internationale de nom, française de fait, ayant modifié ses tarifs, les Anglais, qui étaient ses clients principaux

protestèrent, en provoquant l'intervention du Sultan, suzerain du vice-roi d'Egypte, lui-même souverain politique de l'entreprise. Le différend se régla, après des incidents très complexes, et non sans préjudices pour le Canal. A peine était-il vidé, que le gouvernement britannique suggéra une expropriation de la Compagnie par accord international. L'idée fut bientôt abandonnée. Seulement, et c'est le trait à noter, cette fois encore M. de Lesseps dut défendre par lui-même la compagnie qu'il avait créée. Il ne fut pas plus soutenu qu'il ne l'avait été dans l'affaire des tarifs. Ainsi malgré leur caractère technique, leur allure d'affaires presque privées, ces incidents égyptiens étaient significatifs. Toujours préoccupée de contrôler la route de l'Inde, la Grande Bretagne entendait s'affirmer davantage dans une contrée où la France jouissait d'une situation prépondérante et léser, par là, d'importants intérêts français. Notre gouvernement ne le comprit pas, ou plus exactement sans doute, ne voulut pas le comprendre. Il s'abstint d'appuyer énergiquement ses ressortissants ; bref, il se déroba.

Il se dérobait également sur d'autres terrains et dans des conditions tout autres.

Nos postes de Guinée demeuraient abandonnés depuis la guerre, encore que l'Angleterre se renforçât dans la région, en menant une campagne très dure contre les Achantis. Bien mieux, dans l'été de 1873, l'amiral Pothuau, ministre de la Marine, signa l'ordre d'évacuer complétement le Gabon : un quasi hasard et quelques incohérences administratives sauvèrent seules cette colonie qui devait devenir bientôt un des facteurs importants de notre politique. Ces deux faits suffisent à montrer que les hommes de l'Ordre moral n'attachaient pas plus d'importance à nos possessions d'outre mer que n'avait fait Thiers, absorbé par la libération du territoire. On devine dès lors avec quel ennui ils se virent brusquement contraints d'envisager une expansion éventuelle en Indo-Chine.

On sait quelle était alors la situation de la France dans cette région. Sans parler du protectorat sur le Cambodge, elle pos-

sédait la Cochinchine, dont l'Annam lui avait régulièrement cédé trois provinces en 1861, tandis qu'elle avait simplement occupé les trois autres en 1867 afin d'y rétablir l'ordre. Mais notre installation en Indo-Chine n'avait jamais été considérée comme suffisante par elle-même. Il avait été admis, dès l'origine, qu'elle devait faciliter le développement de notre influence dans les Etats indigènes voisins et servir de base à une pénétration économique dans la Chine du Sud. Force serait, en outre, un jour ou l'autre, de régler avec l'Annam le sort des provinces auxquelles il n'avait point officiellement renoncé. Trois questions subsistaient donc, encore que depuis plusieurs années on eût renoncé à s'en occuper. Or, au moment où nous sommes parvenus, elles se posèrent pratiquement toutes trois.

Inquiétée par l'ambition de l'Angleterre qui, depuis d'assez longues années, menaçait son existence, la Birmanie avait voulu s'assurer un appui éventuel et cherché dès lors à négocier avec la France. Celle-ci pouvait trouver là une occasion de poursuivre sa politique traditionnelle. De fait, elle avait accepté des pourparlers qui aboutirent dès le temps de Thiers, le 23 janvier 1873, à une convention de commerce et d'amitié. Cette convention, qui reconnaissait bien l'indépendance de la Birmanie, ainsi que le souhaitaient les Birmans, ne contenait, pour le surplus, que des stipulations assez vagues. Elle pouvait servir cependant et il appartenait aux successeurs de Thiers d'en tirer parti. Ils la laissèrent sommeiller sans même songer à la ratifier.

La pénétration dans la Chine méridionale était subordonnée à la découverte d'une bonne route commerciale. Le Second Empire l'avait vainement cherchée dans la vallée du Mékong ; au lendemain de la guerre, un commerçant, Jean Dupuis, la trouva : c'était le Fleuve Rouge qui, descendant des montagnes du Yunnan, se jette dans la mer au Tonkin, c'est-à-dire en territoire annamite. Dupuis l'utilisa pour son négoce. Seulement, ses opérations le firent entrer en conflit avec les autorités annamites du Tonkin. Il demanda alors protection à l'amiral Dupré,

gouverneur de la Cochinchine, tandis que la cour de Hué s'adressait, de son côté, au même gouverneur, en protestant contre les agissements du commerçant français. Une négociation officielle avec l'Annam était fatale et, dès lors, la question des trois provinces, non officiellement cédées, se posait forcément à son tour.

L'amiral Dupré estimait l'occasion propice pour établir notre protectorat sur l'Annam ; il entendait d'autre part soutenir Dupuis, — et c'est alors que F. Garnier fut envoyé au Tonkin, où, s'étant rendu compte de la situation, il entreprit cette conquête imprévue et prodigieuse du delta dans laquelle il trouva du reste bientôt la mort. Mais, à Paris, les ministres se souciaient peu d'un protectorat ; ils redoutaient aussi une intervention directe au Tonkin où cependant les intérêts français méritaient d'être défendus. Bien que les événements parussent montrer que l'entreprise ne comportait ni grands risques ni grands frais ; bien que une fois Garnier tombé, il pût sembler politique de le venger, ils souhaitaient ne rien faire.

Ces divergences entre les vues du gouverneur et celles du Gouvernement entraînèrent une sorte de petite négociation intérieure, tandis que des pourparlers se poursuivaient avec les Annamites. Le tout aboutit à une sorte de compromis général. Le Tonkin fut d'abord complétement abandonné. Par un traité signé à Hué, le 15 Mars 1874, l'Annam se déclara indépendant de la Chine, reconnut une sorte de protectorat français, sans toutefois que le mot fut prononcé, et céda officiellement les trois provinces cochinchinoises restées en litige. Une convention de commerce compléta enfin, le 31 août, le traité politique en assurant, notamment, des facilités pour l'utilisation commerciale du fleuve Rouge. Avantages appréciables, sans nul doute, à condition bien entendu, qu'on les voulut exploiter ; ils étaient moindres cependant qu'on les eût pu obtenir ; nettement supérieurs par contre, à ceux qu'ambitionnait le Gouvernement.

Ainsi, en Indo-Chine, comme au Gabon ou en Egypte, les hommes de l'Ordre moral se refusaient à profiter des occasions

ou à défendre nos intérêts traditionnels. En Europe, ils se cantonnaient de même dans la passivité. Thiers s'était consacré à la libération du territoire : cette tâche un peu restreinte mais urgente et positive, une fois parachevée, ses successeurs n'en avaient découvert aucune autre. Sans doute à bon droit, lorsqu'ils devaient parer les attaques allemandes ; certainement à tort, en d'autres cas, leurs tendances en politique extérieure s'affirmaient partout comme purement négatives. Une telle attitude était d'ailleurs la résultante d'une conception raisonnée, d'un système dont ils avaient eux-mêmes donné la formule : « La France, écrivait le duc Decazes dans une circulaire fameuse, se recueille et attend. » Se « recueillir » est, en pareille matière, strictement synonyme de s'effacer. Le premier terme était donc à la fois précis et juste. Mais la France se recueillait, paraît-il, pour « attendre ». Quoi ? Elle attendait, au dire du ministre, que « l'ordre et le travail eussent pansé ses plaies et que le temps, qui seul peut permettre aux événements de l'histoire de porter leurs fruits, eût effacé l'amertume des jours funestes ». Autant d'expressions auxquelles leur balancement harmonieux ne suffisait pas à conférer la moindre signification pratique. Pour adopter une politique positive et définie, il ne manquait à la France de 1874 que des chefs conscients de son rôle nécessaire et de ses besoins. En dehors de cette éventualité que les hommes de l'Ordre moral n'envisageaient sans doute pas, elle ne pouvait attendre que trois choses : un gouvernement définitif; un changement dans l'attitude de l'Europe qui ne la laisserait plus isolée en face de l'Allemagne dans un tête à tête toujours menaçant ; enfin une grande crise diplomatique qui, déchaînant toutes les ambitions traditionnelles lui permettrait de jouer son jeu entre les puissances rivales et de faire payer son concours.

Par une coïncidence fortuite et curieuse, ces trois facteurs nouveaux allaient intervenir presque simultanément.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE SANS LES RÉPUBLICAINS (1875-1879)

I. La République consolidée. — II. Les affaires d'Orient

I. — La République consolidée

1.

Après le vote du Septennat et l'échec des combinaisons monarchiques, l'Assemblée Nationale avait dû s'occuper des lois constitutionnelles, laissées systématiquement en suspens. La majorité, demeurée toujours royaliste et qui ne se consolait point de son impuissance, s'obstinait à repousser au moins les solutions qui ne lui souriaient pas. Elle rejetait encore, en janvier 1875, un projet visant « Le Gouvernement de la République ». Mais un universitaire ingénieux, M. Wallon, à qui son rôle dans cette affaire allait valoir une bien autre popularité que ses travaux sur Jeanne d'Arc, le Tribunal révolutionnaire ou l'Esclavage dans l'Antiquité, introduisit, à l'article réglant l'élection du Chef de l'Etat, un amendement disant : « Le Président de la République... » L'amendement fut voté, le 30 janvier, par 353 voix contre 352. La République se trouvait enfin officiellement proclamée, à une voix de majorité.

Ce fait acquis l'Assemblée, peut-être décontenancée, parut

s'appliquer à rendre cette république qu'elle n'avait pu éviter aussi peu républicaine que possible, comme à ne la doter que d'une constitution sommaire. Les lois organiques qui allaient être successivement promulguées pour instituer deux Chambres et pour régler les rapports entre les pouvoirs publics laissèrent, en effet, bien des points incertains. Elles assuraient, d'autre part, une large indépendance au chef de l'Etat et aux ministres par lui choisis, notamment en ce qui concernait la politique extérieure qui seule nous occupe ici. Toute déclaration de guerre devrait être préalablement votée par le Parlement, seul qualifié aussi pour approuver les traités stipulant des modifications au territoire ou engageant les finances : mais le Président de la République demeurait expressément libre de négocier, puis de ratifier toutes autres conventions internationales, sans être même tenu de les faire connaître. Il se trouvait ainsi, — pour ne considérer que le cas extrême — seul maître des alliances. Du même coup, les Chambres se voyaient refuser tout moyen d'action immédiate et directe sur les affaires étrangères. Leur contrôle se trouvait extrêmement limité. Les critiques qu'elles entendraient formuler, à l'occasion du budget ou par voie d'interpellation, porteraient seulement sur les faits acquis que le Gouvernement consentirait à leur laisser connaître. Les négociations, même les plus graves, s'engageraient en dehors d'elles et se poursuivraient sans qu'elles pussent jamais exercer une influence sérieuse sur leur cours. On doit évidemment se demander si de pareilles dispositions s'accordent avec les principes fondamentaux d'un gouvernement démocratique et, si l'on répond par la négative, il demeure encore permis d'admettre qu'elles étaient cependant imposées par la nature des choses, le travail de la diplomatie ne pouvant se poursuivre dans le tumulte des assemblées. Ce sont là toutefois questions de pure doctrine dont la discussion importe peu à l'histoire. Par contre, il était nécessaire d'insister sur la façon dont les lois constitutionnelles organisaient la conduite des affaires extérieures, car qui l'oublierait, risquerait

de ne pas comprendre plusieurs des événements que nous aurons à rapporter.

Sur ce point, d'ailleurs, comme sur beaucoup d'autres, les constituants de 1875 n'avaient nullement innové. Ils s'étaient contentés de consacrer, en droit, une situation préexistante en fait. De plus, leur œuvre aboutissait en période parfaitement tranquille et longtemps après l'avénement du régime dont ils promulguaient enfin la charte. Les lois organiques n'entraînèrent donc nulle modification dans les rouages administratifs qui demeurèrent exactement ceux que le gouvernement de Thiers avait naguère recueillis de la Défense Nationale qui les tenait elle-même de l'Empire. Mieux encore, nulle modification radicale ne fut immédiatement introduite dans le personnel dirigeant. Pour éviter un disparate trop grand, force fut bien de constituer le 10 mars un ministère nouveau dont M. Buffet prit la présidence et dans lequel une place se trouva réservée à M. Wallon, décidément sacré « Père de la République ». Mais le duc Decazes conservait très légitimement son portefeuille ; le Maréchal de Mac-Mahon restait lui-même au pouvoir, sans rien abdiquer de ses opinions ; enfin, les hommes, qui avaient dominé durant les années précédentes, continuaient d'exercer une influence considérable, d'autant plus grande même que la République, étant née subrepticement, les monarchistes espéraient encore l'empêcher de vivre.

Dans ces conditions, la consolidation officielle de la République ne pouvait évidemment entraîner un brusque changement dans la conduite des affaires, surtout des affaires extérieures. Un point était cependant acquis. La France cessait de vivre sous un régime réputé provisoire. Elle avait maintenant un gouvernement établi, régulier, proclamé définitif. Et ce fait modifiait la première des circonstances qui, depuis quatre ans, contribuaient peut-être à déprimer sa politique.

2.

Le vote des lois constitutionnelles françaises n'était pas pour plaire au chancelier allemand. Durant les dernières années, au gré des circonstances et des incidents, il avait tour à tour affecté de redouter la restauration d'une monarchie ou la consolidation définitive d'une république. Au vrai, il appréhendait tout régime, quel qu'il fût, à qui sa stabilité conférerait la liberté d'action. Il suivait aussi, sans nulle satisfaction, les progrès du relèvement militaire : or voici qu'intervenait, en mars 1875, la loi dite « des cadres » qui devait renforcer sensiblement notre armée. Assuré désormais de son lendemain, le gouvernement français ne voudrait-il pas user bientôt de ses forces en se faisant le champion de la revanche? Et s'il pouvait en aller de la sorte, l'Allemagne ne se montrerait-elle pas simplement prudente en prenant les devants, tandis que sa supériorité était encore certaine ? La hâte se justifierait d'autant mieux que, malgré les amitiés des souverains, ni la Russie, ni l'Autriche, ni l'Italie ne paraissaient complètement sûres, sans compter qu'un conflit extérieur apporterait une diversion très heureuse aux graves conflits du dedans... Impossible évidemment de préciser qu'elles furent celles de ces considérations qui déterminèrent le prince de Bismarck, car si les actes des hommes d'Etat tombent sous le contrôle de l'Histoire, leurs mobiles vrais lui échappent presque constamment. Que ce fût d'ailleurs, pour un motif ou pour un autre, il demeure, et cela nous suffit ici, qu'au printemps de 1875 le chancelier résolut de frapper un coup. Sans souhaiter probablement aller jusqu'à la guerre, il voulut donner à croire qu'il la souhaitait. Menaçant soudain la France de façon précise et brutale, il entendait la terroriser, l'acculer ainsi à des concessions ou des supplications, bref, la montrer en posture humiliée, de manière à se confirmer aux yeux de tous dans son rôle de dominateur.

La manœuvre fut donc savamment calculée pour provoquer

l'effroi. D'abord, dans les journaux allemands, des articles astucieusement gradués qui insistaient sur le perpétuel danger français et sur l'avantage que trouverait la prudente Allemagne à prévenir l'attaque plutôt que de l'attendre. Puis vinrent des confidences. Des allemands, attachés au gouvernement à des titres divers, au cours de conversations amicales et spontanées, félicitaient des représentants de la France à propos du maintien, maintenant probable, de la paix. Ces allusions à un péril que nul n'avait officiellement connu étaient naturellement transmises à Paris. Se combinant avec la lecture des journaux, elles devaient, dans la pensée de Bismarck, persuader au gouvernement français que l'Allemagne voulait une querelle.

Le duc Decazes n'était pas disposé à l'accepter, non plus que ses collègues et que la majorité du peuple français. Mais il souhaita cette fois faire mieux que se garer en laissant passer l'orage : tout en parant le coup, il entendit en tirer parti. S'il voulait éviter la guerre, il voulait également modifier la situation profonde de l'Europe et faire admettre que le maintien de la paix générale, dépassant les intérêts particuliers de la France et de l'Allemagne, était, en réalité, d'intérêt européen. Il lui fallait, pour cela, saisir les puissances, ou plus exactement puisque le corps européen s'était dissous, certaines d'entre elles.

A Pétersbourg, l'empereur et ses ministres se virent mettre au courant des incidents et des inquiètudes conçues à Paris. Des démarches du même ordre furent faites à Londres. Enfin, comme à l'époque moderne l'opinion publique compte pour quelque chose, le duc Decazes prit pour confident le correspondant parisien du *Times*, si bien qu'un article parut dans ce journal, article qui, répondant à la campagne de presse allemande, dénonça les visées agressives et les menées belliqueuses de l'empire allemand.

Ces manœuvres réussirent. A Berlin, où il se rendait, le tsar entretint l'empereur Guillaume, tandis que les diplomates anglais et russes intervenaient également. Dans ces conditions, Bismarck, qui ne voulait avoir affaire qu'à la France, estima

n'avoir plus qu'à changer d'attitude. Il prodigua à tous les déclarations les plus conciliantes, si bien que Gortchakoff proclama dans une circulaire diplomatique que la paix était désormais garantie et que les ministres britanniques rassurèrent, de leur côté, leur parlement.

Tout en admirant la dextérité diplomatique dont venait de faire preuve le duc Decazes, une remarque demeure évidemment possible. Vis-à-vis de l'Angleterre et de la Russie, la France s'était montrée assez humble. Sans même chercher à négocier en proposant un accord véritable, elle avait simplement sollicité une intervention protectrice, conservant toujours ainsi son attitude de vaincue. Mais cette nuance ne diminuait pas la portée très générale du résultat obtenu. L'Angleterre et la Russie avaient proclamé que le maintien de la paix entre la France et l'Allemagne n'intéressait pas seulement ces deux puissances.

Dans une mesure atténuée si l'on veut, mais néanmoins certaine, le sentiment européen reparaissait. Les puissances estimaient que des questions où elles n'étaient pas directement parties pouvaient et devaient cependant les préoccuper. La situation fondamentale que nous constations en 1871 se transformait radicalement. La France, toujours isolée, ne se trouvait plus en présence de puissances éparses. Dès lors, le deuxième facteur, dans lequel on pouvait logiquement chercher la cause de notre politique d'effacement systématique, se trouvait disparaître, dans le même temps que disparaissait l'incertitude constitutionnelle.

II. — Les affaires d'Orient.

Deux crises distinctes éclatèrent alors, presque simultanément, en Orient, offrant toutes deux à la diplomatie française l'occasion de s'affirmer. L'une fut limitée à l'Egypte ;

l'autre qui prit naissance dans la Turquie d'Europe finit par mettre en cause le sort même de l'Empire Ottoman. Leur portée fut ainsi très différente ; leur durée le fut également. La question d'Egypte se régla, en effet, en une année, tandis que les complications turques devaient se prolonger pendant trois. Mais il se trouve qu'au moment où un arrangement intervenait en Egypte, les négociations relatives à la Turquie d'Europe changeaient brusquement de caractère : une première phase se dessine ainsi qui va jusqu'aux derniers jours de 1876. Puisqu'il s'agit de dégager ici le caractère général de notre politique étrangère en notant éventuellement ses évolutions, il convient de considérer d'abord cette première phase en essayant de conduire les deux affaires de front. Nous considérerons ensuite la guerre russo-turque qui se déroula tandis que la France était secouée par la grave crise intérieure du 16 Mai, pour en venir, enfin, au rôle joué par nos représentants au Congrès solennel de Berlin.

I.

Dans l'été de 1875 les habitants de l'Herzégovine, mécontents de l'administration turque, protestèrent comme il est de règle dans l'empire Ottoman : ils se soulevèrent et massacrèrent quelques représentants de l'autorité. La moindre difficulté orientale risquant toujours de conduire très loin, il y avait là de quoi émouvoir les puissances ; l'Autriche notamment dont l'Herzégovine est proche et qui estimait avoir sur la région certains droits traditionnels de contrôle. L'Allemagne n'était pas directement intéressée, mais, désireuse d'affirmer sa prédominance en Europe, elle jugeait ne pas pouvoir demeurer passive. Quant à la Russie, elle entendait toujours surveiller le moindre incident survenant dans la Péninsule des Balkans, sans compter qu'elle guettait l'occasion de prendre sa revanche définitive du traité de Paris qui avait limité son action. Ce fut dès lors la Russie qui prit l'initiative d'une action diplomatique, et, l'entente des trois Empires cherchant toujours à s'affirmer, ce fut à

Vienne et à Berlin qu'elle s'adressa tout d'abord pour rechercher en commun les moyens de rétablir la tranquillité.

Mais l'amitié personnelle et très sincère que se portaient mutuellement les empereurs n'allait pas jusqu'à dissiper entre eux les méfiances que légitimaient d'ailleurs les menées de leurs ministres. La Russie en particulier, qui avait à redouter une ingérence trop active de l'Autriche, ne pouvait non plus être complétement rassurée sur l'attitude que prendrait l'Allemagne, étant donnée surtout l'animosité que Bismarck avait à l'égard de Gortchakof. Elle trouvait dès lors avantage à introduire d'autres puissances dans les débats. Inutile de songer pour cela à l'Angleterre sa rivale ordinaire ; restait la France dont les intérêts en Turquie sont considérables et dont le souvenir du service reçu au moment de la menace allemande augmenterait sans doute les bonnes dispositions. Dans le mois de juillet donc le Tsar lui-même insinuait à notre ambassadeur qu'il verrait avec sympathie le Cabinet de Paris s'occuper de la question d'Herzégovine. Ainsi saisi, le duc Decazes crut devoir préciser le rôle qu'il comptait assumer. Il le fit dans la forme déconcertante qu'il affectionnait décidément. Il y aurait place, disait-il, « pour les nuances et les tempéraments dans le concert diplomatique auquel les puissances étaient conviées, et les cabinets n'ayant pas participé aux délibérations, tout en s'associant aux démarches des trois cours, seraient fondés à conserver une certaine latitude dans leurs opinions et leurs actes ».

Sur place cependant, les événements suivaient un cours normal. Des enquêtes avaient été menées par les consuls qui se portaient médiateurs entre les rebelles et les autorités. Un programme de garanties locales se trouvait dressé, suggéré à la Porte et celle-ci, toujours suivant l'usage, ripostait par un firman de réformes générales qui annonçait des merveilles, notamment que les gendarmes seraient choisis désormais parmi les gens honnêtes. En tout ceci, et par suite même de la manière dont l'affaire s'était trouvée engagée, aucune puissance n'avait été conduite à tenir un rôle prépondérant. La France en tout cas ne

profitait point des insinuations positives qu'elle avait reçues pour chercher à grandir le sien. Elle entendait conserver « la liberté de ses opinions » et de « ses actes ». D'opinions elle ne paraît pas en avoir manifesté de très nettes et quant aux actes on n'en connait point, tout au moins d'importants.

C'est à ce moment qu'elle fut amenée à prendre en Egypte une attitude plus particulière.

Ismaïl pacha, vice-roi d'Egypte sous la suzeraineté théorique du Sultan, avait consciencieusement dilapidé les ressources de son pays en prodigalités insensées et définitivement désorganisé ses finances par de trop copieux emprunts. Un moment vint donc où ses expédients coutumiers ne lui purent suffire et, dans l'automne de cette même année 1875, force lui devint de reconnaître qu'il risquait de ne plus tenir ses engagements : une assez forte somme était indispensable pour assurer le paiement d'un coupon imminent. Or, il possédait un lot d'actions du Canal de Suez, à lui remises à l'origine en rémunérasion du concours que sa puissance souveraine prêtait à l'entreprise de Lesseps. Dans sa détresse, il voulut faire argent de ses actions, en empruntant sur elles.

Le banquier français auquel il s'adressa, n'ayant pas disponibles les cents millions réclamés, chercha des concours à Paris. Il s'adressa d'abord aux établissements financiers, puis, constatant leurs hésitations, au Gouvernement qui pouvait peser sur eux. Le duc Decazes jugea bon de faire consulter le gouvernement britannique auquel il ne voulait point déplaire, en reconnaissance du service rendu lors de l'alerte allemande. La réponse ne fut pas encourageante. Le ministère français s'abstint donc et l'affaire, dès lors, ne se conclut pas. Seulement, aussitôt qu'expira le délai d'option que le banquier français avait obtenu du kéhdive, l'Angleterre intervint pour son propre compte et acheta par télégraphe les titres que la France venait pratiquement de refuser ; elle était désormais, et pour une notable proportion, co-propriétaire du Canal.

Mais la vente de ses actions ne sauvait point le vice-roi et, au

moment où il la réalisait, force lui était d'envisager une réorganisation complète de ses finances. Il demanda, plus ou moins spontanément, un rapport à un anglais. Celui-ci conclut à l'installation d'un contrôle étranger dont la direction serait confiée également à un anglais. Informé de ce projet, le duc Decazes protesta discrétement au nom des intérêts français. Des pourparlers très complexes s'engagèrent et, finalement, un décret égyptien de novembre 1876 réorganisa les finances égyptiennes dans l'intérêt des créanciers, en les plaçant sous la surveillance de deux contrôleurs européens, l'un anglais, l'autre français. C'était, à plus d'un égard, la mise en tutelle du vice-roi, par l'établissement d'un régime spécial, dit de « condominium » franco-anglais.

Durant que se déroulaient les incidents qui amenaient en Egypte ce nouvel état de choses, les affaires de Turquie n'avaient cessé de se compliquer. Le firman du mois d'octobre n'avait pas rétabli le calme, les habitants de l'Empire ayant de longue date appris à connaître la valeur des réformes promises par le Sultan. La révolte donc avait continué, commençant même à gagner la Bosnie, tandis que le Monténégro et la Serbie menaçaient de profiter des embarras de la Porte pour obtenir d'elle des avantages particuliers. Les hostilités menaçaient ainsi de s'étendre à toute la péninsule. Il devenait urgent d'aviser.

Le comte Andrassy qui dirigeait les Affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie adressa, d'accord avec les gouvernements de Berlin et de Saint-Pétersbourg, une note à la Porte précisant les revendications des trois Cours impériales, qui accentuaient ainsi leur entente. Toute combinaison générale était écartée et un ensemble d'améliorations spéciales réclamées en faveur des provinces en cause. La note fut communiquée aux diverses puissances et la France y adhéra.

Mais la Porte, ayant commencé de discuter, ajourna toutes satisfactions. L'effervescence grandit encore de ce fait et s'étendit. Les Bulgares se soulevèrent au sud du Danube ; les musulmans à leur tour protestèrent contre les ingérences euro-

péennes et les consuls de France et d'Allemagne furent massacrés à Salonique. Force était évidemment de faire un pas de plus. Les trois cours impériales s'en chargèrent encore et, dans un memorandum daté de Berlin, le 13 mai, menacèrent « d'ajouter à leur action diplomatique les sanctions d'une entente en vue de mesures efficaces ». Le memorandum fut, comme l'avait été la note Andrassy, communiqué aux puissances ; la France adhéra.

Au lendemain de la remise du memorandum une révolution éclata à Constantinople. Elle déposa le sultan Abdul-Azziz, provoqua l'avènement de Mourad, puis au bout de trois mois la destitution de celui-ci et l'avènement d'Abdul-Hamid. Cette révolution interrompit naturellement les pourparlers et provoqua d'autre part des complications nouvelles. La Serbie et le Monténégro, mettant leurs menaces à exécution, déclarèrent la guerre à la Turquie ; en outre, les troupes ottomanes, appelées dans les régions occupées par les Bulgares, massacrèrent systématiquement un grand nombre de ceux-ci. La nouvelle de ces massacres provoqua en Europe une émotion très vive et notamment en Angleterre où M. Gladstone en profita pour déchaîner un grand mouvement d'opinion. Le cabinet de Londres se vit contraint d'en tenir compte ; d'autant plus que la Russie se montrait disposée à agir et propôsait d'occuper les territoires bulgares pour protéger leurs habitants. L'Angleterre entendit donc se mettre à son tour en avant. Saisie par la Serbie et le Monténégro d'une demande de médiation, elle voulut imposer à la Porte un armistice et, en même temps, elle préparait à son tour un plan de réformes. Ce plan fut aussi soumis aux diverses puissances : la France lui donna son approbation.

Le programme anglais n'aboutit, lui non plus, à nulle conclusion pratique. Il devenait manifeste que de simples suggestions diplomatiques n'améneraient pas la Turquie à composition et d'autant moins que ses troupes commençaient à dominer celles de la Serbie et du Monténégro. La Russie estima dès ors qu'il lui appartenait d'adopter la manière forte et, le 1er no-

vembre, elle signifiait un ultimatum exigeant un armistice immédiat.

Pareille initiative n'était naturellement pas pour plaire à l'Angleterre qui, usant alors du procédé classique constamment employé quand les crises orientales devenaient trop aigües, provoqua une conférence. Les puissances ne pouvaient naturellement pas se dérober et les réunions préliminaires commencèrent à Constantinople au mois de décembre 1876.

La Conférence de Constantinople fut marquée par un incident où les Turcs montrèrent, une fois de plus, leur habileté aux moyens dilatoires. Tandis que les ambassadeurs délibéraient posément des salves d'artillerie leur annoncèrent que le Sultan dotait spontanément son empire d'une constitution libérale. En présence de cette réforme prodigieuse qui procurerait à tous les Ottomans les garanties dont s'ennorgueillissent Anglais ou Français quelle importance gardaient les petites réformes particulières et locales dont parlaient les puissances? Celles-ci ne parvenaient du reste pas à l'accord de leurs désirs restreints. Si la France évitait les décisions trop nettes pour se montrer prête à tous les accommodements, d'autres s'affirmaient beaucoup moins conciliantes. La Russie notamment ne renonçait manifestement pas à son arrière pensée d'action brutale et séparée, tandis que l'Angleterre, inquiète d'un tel dessein, déclarait vouloir reprendre sa liberté entière dans le cas où les pourparlers n'aboutiraient point. Mais ces pourparlers n'avaient nulle chance de réussir en présence d'antagonismes pareils et ceux-ci facilitaient singulièrement le jeu des Turcs, à qui leur fameuse constitution fournissait en outre un prétexte commode pour décliner toutes les suggestions. L'Europe fut donc bientôt contrainte de reconnaître son impuissance et les négociations générales engagées pour assurer la tranquillité de l'Orient s'arrêtèrent en janvier 1877 — c'est-à-dire dans le temps où s'organisait, en Egypte, le condominium franco-anglais.

Au premier abord les attitudes prises par la France sur l'un

et l'autre des deux théâtres ne paraissent pas s'harmoniser complétement.

Dans la crise turque on avait vu successivement les initiatives venir des trois empereurs agissant collectivement, puis de l'Angleterre, puis de la Russie. La France n'en avait prise aucune, encore qu'elle n'eût point risqué par là d'être engagée dans un conflit armé. Elle avait constamment adhéré aux suggestions d'autrui, assimilant son rôle à celui de l'Italie qui, nouvelle venue parmi les grandes puissances et sans traditions établies, hésitait encore à s'affirmer. Pour la puissance qui, vingt ans plus tôt, présidait le Congrès de Paris, c'était souscrire spontanément une abdication complète.

En Egypte, au contraire, le condominium avait été la conséquence d'une intervention particulière et positive. Mais ce n'est pas nécessairement dire que l'intervention eût été délibérée, ni que le condominium n'impliquât pas un recul. L'Angleterre avait su profiter des embarras d'argent du vice-roi en vue d'une fin très nettement définie : qu'elle se rendît co-propriétaire du canal de Suez ou s'occupât de réorganiser les finances du pays, elle entendait renforcer sa situation dans la contrée où passait désormais la grande route des Indes et de l'Extrême-Orient. La France, elle, avait hésité. Elle n'avait pas su mettre la main sur les titres offerts afin de s'assurer la prépondérance dans l'entreprise de Lesseps ; elle n'avait point parlé la première de réorganiser des finances aux abois et, simplement informée des projets élaborés sans son concours, elle n'avait pu que les amender en s'assurant un rôle, considérable sans aucun doute puisqu'il aboutissait à une véritable tutelle. Seulement, cette tutelle la France la partageait. Après avoir longtemps bénéficié d'une position incontestablement prépondérante, elle se trouvait maintenant sur le même pied que l'Angleterre. Peu importait dès lors que ses droits propres fussent augmentés ou précisés : du moment qu'une autre puissance en acquérait de pareils sa situation se trouvait relativement diminuée. Le duc Decazes aboutissait donc en Egypte à un ré-

sultat analogue à celui qu'il atteignait en Turquie. Craignant de s'engager ou se leurrant de formules, dans les deux affaires qui venaient pendant vingt mois d'absorber sa principale attention, il n'avait pratiqué, en somme, qu'une politique de renoncements.

2.

Après l'échec de la Conférence de Constantinople, une autre conférence, réunie à Londres, fit une tentative suprême pour maintenir la paix. Mais le Sultan se refusait à tout accommodement en s'abritant, paradoxe admirable, derrière son parlement et, d'un autre côté, nulle formule ne pouvait plus satisfaire l'intransigeance de la Russie. Celle-ci voulait fortement la rupture et, certaine désormais de la provoquer, négociait déjà pour s'assurer la neutralité de l'Angleterre et de l'Autriche. L'une et l'autre ne la promettaient que sous conditions. L'Angleterre en posait de très strictes. Elle n'admettait pas que le régime des Détroits fût changé ni Constantinople menacé, quelle que pût être l'issue du conflit. En outre et pour empêcher sans doute la Russie d'être trop complétement victorieuse, elle s'efforçait de la priver de ses alliés naturels, pesant notamment sur le gouvernement grec qui songeait à prendre les armes. Les quelques semaines précédant la déclaration officielle de guerre qui survint en avril 1877, furent ainsi marquées par une activité diplomatique considérable, par l'enchevêtrement hâtif de plusieurs séries de démarches importantes. Or, en lisant les documents officiels publiés ou les récits des historiens à qui des informations particulières permettent d'ajouter parfois des renseignements complémentaires, on constate que la France ne joua nul rôle notable daus ces ultimes pourparlers. La situation rappelait à certains égards celle de 1854. Comme alors, on voyait l'Angleterre s'opposer aux vues ambitieuses de la Russie. Maintenant toutefois la France avait pour voisine au lieu d'une Prusse médiocre, une Allemagne puissante et qui ne se désintéressait pas des problèmes orientaux ; elle se rele-

vait lentement en outre d'une défaite profonde, il lui était enfin difficile de choisir entre l'Angleterre et la Russie qu'elle avait avoir intérêt à ménager toutes deux, comme l'avaient montré des incidents récents : il ne pouvait dès lors être question pour elle de prendre l'attitude qu'elle avait eue lors de la guerre de Crimée. Mais, sans se jeter dans la lutte, rien ne s'opposait, semble-t-il, à ce qu'elle manifestât ses vues et fit ses conditions. Elle préféra s'abstenir. Le duc Decazes, aimant à s'abstraire, demeura strictement fidèle aux intentions qu'il avait manifestées dès le début et conserva, ainsi qu'il se l'était promis, une certaine « latitude dans ses actes comme dans ses opinions ». Le résultat fut qu'il n'aboutit à aucun acte et que nul en Europe ne se soucia plus de ses opinions.

Pendant ce temps des événements graves se déroulaient à l'intérieur du pays. Les hommes qui avaient naguère prétendu introduire en France un « ordre moral » conforme à leurs vues ne se consolaient point d'être écartés du pouvoir. Ils n'osaient point combattre trop ouvertement les institutions républicaines mais les tendances qui prévalaient désormais dans les Chambres leur paraissaient pleines de périls et ils en arrivaient à croire, sans doute de très bonne foi, que l'application de leurs principes devenait indispensable au salut du pays. Le Maréchal dont ils étaient les conseillers officieux les plus écoutés pensait au fond de même. Son incompréhension du régime parlementaire demeurant absolue, il se persuadait facilement que son devoir lui commandait d'agir. Le 16 mai 1877 il adressait donc au Président du Conseil une lettre blâmant l'attitude du Ministère, à qui la Chambre venait pourtant de renouveler sa confiance. Le 17 il acceptait la démission que le cabinet Jules Simon croyait devoir lui remettre et, le même jour, il priait le duc de Broglie de reprendre la direction des affaires. Le 18, la Chambre était prorogée ; un mois plus tard, le 16 juin, elle était réellement dissoute avec le concours du Sénat et le Gouvernement se mettait aussitôt en devoir de faire élire une nouvelle assemblée. Mais on sait qu'en dépit de la pression parfois

éhontée à laquelle il eut recours, les 363 députés vraiment républicains virent tous renouveler leurs mandats. La Chambre nouvelle, issue du scrutin d'octobre, fut donc semblable à la Chambre dissoute et le Chef de l'Etat se vit contraint selon l'expression de Gambetta « de se soumettre ou de se démettre ». Il hésita. Au cabinet de Broglie, avec qui la Chambre refusait de collaborer, succédait un ministère présidé par le général de Rochebouët et qui murmurait discrétement le mot de coup d'Etat. Mais « sortir de la légalité pour rentrer dans le droit » implique une mentalité de dictateur. Le Maréchal reconnaissait lui-même qu'il ne la possédait pas. Il se résigna donc, fit, en décembre 1877 appel à Dufaure qui incarnait les opinions du centre gauche et laissa constituer un ministère, beaucoup plus modéré sans doute que la majorité de la Chambre, mais auquel celle-ci ne pouvait décemment refuser son concours.

Cette série d'événements, accompagnée de polémiques inouïes et de violences morales inconnues depuis de longues années, avait profondément secoué le pays et modifié les éléments de sa politique intérieure. Il en alla différemment de la politique étrangère. Le duc de Broglie n'avait pas cru devoir changer le titulaire des Affaires etrangères et comme Banneville ne tenait dans le cabinet de Rocheboüet qu'une place de simple intermédiaire, ce fut en réalité le duc Decazes qui demeura au Quai d'Orsay pendant toute la durée de la crise. A cela rien que de très naturel. Il avait été conduit au pouvoir, trois ans et demi plus tôt, par le duc de Broglie, et il apparaissait à plus d'un égard inféodé aux hommes de l'Ordre moral. La politique d'effacement qu'il avait constamment pratiquée avec tant de dextérité était inconstestablement la leur. Peut-être estimaient-ils que la France en mériterait une autre si la monarchie qu'ils chérissaient se rétablissait jamais. Mais les choses n'en étaient pas là, et, convaincus par principe de l'impuissance d'une république en matière de diplomatie, ils ne leur déplaisait sans doute pas que la République ne fit rien. Au moment où nous sommes, la lutte électorale les absorbait d'ailleurs tout

entiers. Peu leur importaient, au moins provisoirement, les événements qui se déroulaient au-delà des frontières. Ils se bornaient dès lors à repousser les accusations de leurs adversaires qui, tirant parti de certaines rumeurs et dénonçant des ingérences suspectes, les accusaient de vouloir provoquer une guerre. Pour le surplus, ils se contentaient comme disent si volontiers les gens de la Carrière de « surveiller les événements ». Mais on a vu que cette surveillance se bornait le plus souvent à un échange de doctes dépêches où les considérations savamment nuancées ne se donnaient même pas la peine de masquer l'absence de toute vue précise. Les événements d'Orient avaient beau se dérouler selon un rythme parfois imprévu : les difficultés que rencontraient la Russie, la défense obstinée de la Turquie et l'intervention Roumaine avaient beau préoccuper toutes les Chancelleries, la France s'obstinait à ne rien manifester et c'est ainsi que les violentes convulsions du 16 mai n'eurent aucune conséquence, au moins immédiate sur notre politique extérieure.

Le dénouement de la crise parut, lui aussi, ne devoir rien modifier. Les adversaires du ministère de Broglie étaient demeurés, comme lui, absorbés par le conflit intérieur. Pas une seule fois ils n'avaient reproché au Gouvernement sa faiblesse extérieure et ses abstentions. Chose plus caractéristique encore, la déclaration que le cabinet Dufaure fit aux Chambres en prenant possession du pouvoir ne contint pas la moindre allusion aux questions étrangères. Dans ce cabinet enfin, le portefeuilles des Affaires étrangères avait été confié à un érudit très distingué, ancien ministre de l'Instruction publique, mais que rien de son passé de numismate ne paraissait désigner pour les fonctions qui lui étaient maintenant dévolues. Sans doute, la retraite du duc Decazes, qui demeurait définitive, pouvait faire espérer un changement d'orientation, mais, nulle conclusion ne pouvait être tirée de l'arrivée de M. Waddington. Au vrai, le gouvernement nouveau n'avait sans doute ni idées arrêtées ni plan d'aucune sorte. Or, il prenait la direction des affaires au mo-

ment où la crise orientale, évoluant une fois de plus, il allait devenir singulièrement hasardeux de persévérer dans de perpétuelles abstentions.

3.

Aux premiers jours de 1878, les Turcs, complètement battus, ne semblaient même plus capables de protéger Constantinople. Nulle puissance d'Europe ne pouvait demeurer indifférente à ce fait et l'Angleterre notamment s'en inquiétait fort. Certains de ses parlementaires jugeaient l'instant venu d'inaugurer la politique de partage, si hautement répudiée au moment de la guerre de Crimée, et de profiter des circonstances pour annexer l'Egypte. Mais le ministère, fermement attaché aux traditions britanniques, ne songeait qu'à endiguer l'avance russe vers la Méditerranée. Une flotte anglaise, déjà concentrée à Smyrne, recevait donc l'ordre de gagner les Dardanelles et, dès le 15 janvier, lord Beaconsfield annonçait aux Communes avoir déjà signifié à Pétersbourg que toute atteinte aux traités de Paris et de Londres impliquerait le consentement préalable de leurs signataires. A cette injonction, le gouvernement du Tsar répondait par une discussion sur les formes et les modalités ; il cherchait à gagner du temps, voulant, avant toute chose, consacrer officiellement sa victoire. Il y parvenait d'ailleurs. Le 30 janvier, il signait à Andrinople une convention d'armistice qui posait les principes de la paix future et les Turcs devaient alors admettre, en plus de l'abandon de territoires, la pleine indépendance de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro, enfin la constitution d'une grande principauté de Bulgarie qui réduirait à très peu de choses les possessions ottomanes en Europe. Aussitôt connues, ces stipulations draconiennes accrurent encore l'indignation anglaise. L'Autriche, de son côté, déclara que de pareils changements ne pouvaient se faire en dehors d'elle. L'Allemagne même prit position, car si elle n'avait pas d'intérêts directs dans les Balkans, elle entendait s'affirmer comme puissance prééminente et Bismarck déclarait dès lors

au Reischtag son intention de jouer un rôle dans le règlement définitif du conflit, « ne serait-ce, disait-il, que celui d'honnête courtier ». Des sommations aussi formelles, appuyant de telles protestations, ne pouvaient laisser les Russes indifférents, encore que, pour mieux marquer l'étendue de leur victoire, ils eussent riposté aux mouvements de la flotte anglaise en poussant leurs avant-gardes jusqu'aux faubourgs de Constantinople. Après avoir proposé de communiquer ou de soumettre aux signataires des traités de Paris et de Londres les clauses qui porteraient directement atteinte à ces actes, ils admirent l'intervention générale des puissances. Le traité de paix qu'ils signèrent à San Stéfano, le 9 mars, fut immédiatement qualifié de « traité préliminaire » et, dès ce moment, la tenue d'un grand congrès devint certaine. Restait à régler complètement le programme ; en outre chacun voulait arriver à la réunion muni d'arrangements particuliers qui lui permettraient de mieux faire prévaloir ses vues. Des pourparlers s'engagèrent donc entre Pétersbourg, Vienne, Londres et Berlin et tellement actifs qu'ils détournèrent l'attention d'événements qui, dans d'autres temps, eussent provoqué un émoi général. Le pape Pie IX étant mort en février la question se posait de savoir si son successeur se tiendrait lui aussi pour prisonnier dans le Vatican ; en outre, l'élection du nouveau pontife devait se faire dans des conditions très spéciales et nouvelles, puisque l'indispensable conclave serait le premier depuis la disparition des Etats temporels.

Bien qu'elle se considérât encore un peu comme la fille ainée de l'Eglise, la France ne s'occupa guère du conclave, se bornant à s'assurer, auprès du gouvernement italien, que toutes mesures seraient prises pour garantir la pleine indépendance des cardinaux. Mais, si on paraissait se désintéresser ainsi à Paris d'une élection capable pourtant d'entraîner des conséquences politiques étendues, ce n'était pas qu'on y fût absorbé par l'affaire d'Orient. Fait remarquable, la République s'appliquait, au contraire, à demeurer à l'écart des négociations qu'avait provoquées la victoire russe. Et cependant la France, signataire du

traité de Londres, ayant présidé autrefois le congrès de Paris, avait sa place marquée, et de droit, dans le congrès nouveau. Il offrirait en outre, probablement, des occasions inespérées. Ses délibérations ne modifieraient évidemment en aucune manière la situation matérielle qu'avait créée la guerre de 1870. Mais des changements seraient certainement introduits en Orient, qui permettraient peut-être d'y obtenir des garanties nouvelles ou des profits particuliers. Enfin, le seul fait de siéger en pareille assemblée affirmerait la reprise complète du rôle de grande puissance, et ce rôle, dût-il se limiter à celui d'un « courtier », permettrait encore de faire payer les services rendus, comme de nouer des amitiés précieuses pour l'avenir.

Ces considérations ne frappèrent personne en France, même pas les hommes les moins englués dans la routine et les plus enclins aux combinaisons audacieuses. Gambetta, par exemple, qui, précisément à ce moment, rêvait de faire trêve aux rancunes pour s'aboucher directement avec Bismarck, estimait que la France, naguère vaincue, s'humilierait en participant à une réunion où sa place ne serait pas la première. Pour être moins intransigeant, le Gouvernement ne montrait pas beaucoup plus d'enthousiasme. Saisi, dès le début de février, d'une première proposition de congrès, Waddington, sans opposer une fin de non-recevoir, déclara ne pas se sentir porté « à intervenir dans des discussions soulevées en dehors de la France ». Quelques semaines plus tard, à la suite d'un entretien avec Gambetta qui se ralliait à la participation, il répondait un peu plus formellement à une nouvelle demande autrichienne, mais en maintenant toujours certaines réserves. Celles-ci figurèrent encore dans la réponse faite, le 4 juin, à l'invitation officielle, adressée cette fois par l'Allemagne puisque le Congrès devait se réunir à Berlin. Elles furent enfin publiquement énoncées, dans une déclaration que le ministre des Affaires étrangères tint à faire à la Chambre le 7 juin, en réponse à une interpellation qu'il avait lui-même provoquée. La France, dit alors Waddington, dési-

rant avant tout la paix, serait toute prête à participer aux négociations qui pourraient la rétablir et l'assurer ; mais elle entendait que les délibérations fussent strictement limitées à cet objet ; toutes les questions qui ne visaient pas le traité entre la Russie et la Turquie, et dont certaines touchaient à des intérêts français, ne devraient pas être abordées : l'état de l'Egypte, par exemple, ou la situation de la Syrie, ou le régime des Lieux Saints. Ce n'était malheureusement pas tout. La France, ajoutait le ministre, irait au Congrès simplement consciente des grands intérêts européens, et elle emploierait à les sauvegarder « l'autorité que lui donnait l'absence de toute convoitise personnelle ». Or, ces derniers mots n'étaient que la traduction en style parlementaire d'une formule, bientôt fameuse, sur laquelle Waddington s'était mis d'accord avec Gambetta et qui complétait celle lancée naguère par le duc Decazes. Celui-ci avait proclamé la nécessité pour la France d' « avoir les mains libres », Waddington ajoutait maintenant qu'elle devrait conserver aussi les « mains nettes ».

Le ministre fut approuvé par la Chambre à l'unanimité de 485 votants. Et cependant, si le désir de limiter les délibérations du Congrès était admissible, encore que peut-être inutile, la promesse d'un absolu désintéressement aurait mérité quelques réserves. Selon M. de Freycinet, Waddington obéissait à sa conscience de « grand honnête homme » en préconisant la politique des mains nettes. Sans doute. Mais, soumis aux mêmes lois morales, les Etats et les particuliers ne sont cependant pas tenus des mêmes vertus. Les uns et les autres doivent respecter le droit et la justice, être fidèles à la foi jurée et s'abstenir de trahison. Seulement, si un individu s'honore parfois en méprisant des avantages matériels et conserve toujours le droit de le faire, — car il ne lèse que lui-même, — les gouvernements ne sauraient pratiquer un tel renoncement. Ils risqueraient de sacrifier ainsi leurs ressortissants dont les intérêts, même matériels, dépendent de la puissance comme du prestige de l'Etat. Et ce prestige ne doit évidemment pas être constamment rehaussé,

non plus que la puissance incessamment accrue, ni surtout par tous les moyens : l'admettre ainsi serait préconiser une politique de violence et de rapine. Mais en s'abstenant d'une telle politique, encore faut-il veiller à ne point devenir dupe. La force d'une nation ne se mesure que par comparaison : celle-là s'abaisse qui entend demeurer au même point alors que grandissent ses rivales. Quelles que soient leurs préférences personnelles, les dirigeants d'un pays doivent donc lui procurer des profits ou des garanties, lorsque d'autres puissances se mettent en devoir de satisfaire leurs appétits. En Orient, par exemple, la situation traditionnelle de la France dont profitaient beaucoup de Français, se trouverait certainement diminuée, si, à la faveur du congrès de Berlin, Russes ou Autrichiens, Anglais ou Allemands s'assuraient des avantages nouveaux sans qu'elle-même récoltât rien. La promesse de conserver les « mains nettes » ne devait être que conditionnelle. Et si l'on ne jugeait pas à propos de formuler des conditions, encore convenait-il de ne point se laisser duper par une expression pittoresque et de considérer celle-ci, non comme un principe, mais comme un argument.

Car l'affectation du désintéressement peut servir en politique et procurer des avantages forts grands. Qui ne veut rien prendre est fondé à réfréner les convoitises des autres, partant à conserver un état de choses qu'il juge lui être profitable. Qui ne prend rien, peut aussi s'attribuer un rôle impossible à tenir sans cela ; Talleyrand en avait jadis fourni la preuve. Il avait pu s'imposer au congrès de Vienne et l'obliger à tenir grand compte de la France vaincue, parce que, ne réclamant rien, il s'érigeait en défenseur de ces « grands intérêts » que Waddington invoquait maintenant à son tour. Entre les méthodes du mininistre de Louis XVIII et celles du ministre du Maréchal il y avait toutefois des différences. Le premier définissait très ingénieusement, au mieux des vues françaises, les principes qu'il entendait sauvegarder ; Waddington se bornait à rendre hommage aux siens sans prendre la peine de les énoncer

Talleyrand, d'autre part, comprenait la nécessité de mettre son attitude en valeur. Dès avant l'ouverture du Congrès, il multipliait les manœuvres pour rompre les ententes hostiles et empêcher qu'on lui opposât des résultats acquis. Waddington au contraire s'abstrayait. Il s'effaçait modestement, tandis que les pourparlers s'activaient entre Pétersbourg et Londres comme entre Vienne et Berlin pour arriver à des accords qui devraient être simplement enregistrés par le Congrès. Lors donc que celui-ci s'ouvrit, la France s'y présenta les mains libres, sans doute, mais ne s'étant entendue sur rien avec personne, mal préparée dès lors à jouer un rôle quelconque et, surtout, à exploiter son désintéressement.

Les délibérations commencèrent à Berlin le 13 juin 1878. Toutes les puissances ayant désigné comme premier plénipotentiaire leur ministre des Affaires étrangères, Waddington s'était mis à la tête de la délégation française, assurant ainsi la parfaite exécution de sa propre politique. Celle-ci fut ce qu'on pouvait attendre. Les représentants de la France manifestèrent principalement leur activité à propos des questions accessoires qui permettaient de développer des considérations juridiques et d'invoquer des principes de pure équité, telle par exemple, l'amélioration du sort des juifs roumains. Ils s'employèrent aussi en faveur de la Grèce. Celle-ci réclamait un arrondissement de territoire. Waddington insista pour le lui faire accorder, sans vouloir remarquer que, si les changements qui s'introduisaient en Orient légitimaient un avantage pour les Grecs qui étaient demeurés a l'écart de la guerre, ils autorisaient aussi la France à s'assurer quelques profits.

Le Congrès ne se contentait pas, en effet, d'accorder des garanties, d'ailleurs illusoires, aux diverses populations chrétiennes de l'Empire, ni de reconnaître l'indépendance de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro, ni même de sanctionner les annexions de la Russie. S'il réduisait la principauté de Bulgarie, prévue au traité de San Stéfano, c'était pour lui accoler une Roumélie orientale, province privilégiée, qui, en

fait, échapperait à l'autorité du Sultan. Enfin et surtout, il donnait à l'Autriche-Hongrie le droit d'occuper militairement, d'administrer et d'exploiter à sa guise la Bosnie et l'Herzégovine. Cet ensemble de clauses, spécialement les dernières, rompaient complètement l'ancien équilibre oriental et, en dépit des subtilités protocolaires, portaient des atteintes manifestes à l'intégrité de l'empire ottoman. Or la France était garante de cette intégrité ; ses intérêts particuliers risquaient en outre d'être compromis par la rupture d'équilibre qui s'accomplissait au profit des Russes et des Germains. En fait donc, comme en droit, elle se trouvait fondée à se faire au moins payer la complaisance qu'elle mettait à contresigner les arrangements pris en dehors d'elle. Il semble qu'elle n'y songea même pas.

Il semble aussi que tout le monde ne voulut pas croire à un si parfait renoncement, l'Angleterre entr'autres qui entendait bien n'en point pratiquer un pareil. Prévoyant ce que serait l'œuvre du Congrès elle avait d'avance pris ses précautions. Dès le 4 juin elle avait obtenu de la Turquie un traité qui lui permettait d'occuper et d'administrer l'île de Chypre. Encore que ce traité ne dût pas leur être soumis, il était à craindre que les puissances qui siégeaient à Berlin ne voulussent s'en formaliser. Mais l'Autriche-Hongrie ne pouvait réclamer, sous peine de se voir contester la Bosnie et l'Herzégovine ; l'Allemagne qui appuyait l'Autriche ne protesterait pas davantage ; les objections éventuelles de la Russie ne présenteraient guère de dangers, et l'Italie était une grande puissance trop jeune pour qu'il y eût lieu de s'inquiéter beaucoup d'elle. Restait alors la France que son propre désintéressement mettrait en excellente posture pour provoquer un incident qui déterminerait l'intervention du Congrès. Pareil jeu serait d'autant plus naturel, de sa part, que l'occupation de Chypre, au débouché du canal de Suez, renforçait singulièrement la position de l'Angleterre dans la Méditerranée orientale et affermissait dès lors ses visées sur l'Egypte où, depuis quelque temps déjà, sa politique heurtait la politique fran-

çaise. Le ministère britannique jugea donc indispensable de prendre des précautions. Son second plénipotentiaire, Lord Salisbury, communiqua le traité à Waddington, puis, abordant résolument le terrain des compensations, déclara que le gouvernement de la reine avait toujours suivi avec sympathie l'œuvre de la France en Algérie et ne verrait nul inconvénient à ce que celle-ci fût, en quelque manière. complétée par une main mise sur la Tunisie. Malgré son vif désir de conserver les « mains nettes », M. Waddington était trop soucieux des intérêts français pour opposer une brutale fin de non recevoir à pareille proposition. Il estima l'occasion unique et aurait même voulu dès lors, conclure immédiatement un accord. Il ne put toutefois que prendre acte de l'offre faite. Saisi de l'incident le Conseil des ministres préféra ne pas accueillir l'ouverture anglaise, le maréchal de Mac-Mahon notamment objectant le risque d'une brouille avec l'Italie. La remarque n'était pas dépourvue de sens, comme les événements postérieures devaient le prouver. Il n'en demeure pas moins vrai que, mise à même de recueillir un avantage considérable, la France s'y refusa et, non pas par le seul fait d'un ministre désireux d'appliquer jusqu'au bout une formule malencontreuse, mais par une décision réfléchie de son gouvernement tout entier.

La France ne retirait ainsi du congrès de Berlin aucun avantage direct; ses profits indirects étaient également nuls. Elle n'avait noué pendant le Congrès aucune amitié solide, ne s'était rapproché d'aucune puissance, et le rôle effacé qu'elle s'était dévolu n'avait pu accroître son prestige.

Elle observait du reste partout une attitude pareille à celle systématiquement gardée dans les affaires turques. En Egypte, par exemple, où elle avait laissé l'Angleterre prendre une situation égale à la sienne, elle ne s'efforçait nullement de reconquérir la prééminence. Le vice-roi Ismaïl, de plus en plus incohérent dans son administration, ayant dû admettre un resserrement du contrôle des finances, fit entrer, en automne 1878, des représentants étrangers dans le nouveau ministère qu'il constitua. La France avec M. de Blignières aux Travaux publics, y tenait exactement le même rang que l'Angleterre avec Sir Rivers Wilson aux Finances. D'autre part, s'il n'était évidemment plus question, comme en 1873, d'abandonner une partie de nos colonies, cela ne voulait pas dire qu'on leur portât un intérêt très vif, ni qu'on essayât de les développer. Au Sénégal, le commandant Brière de l'Isle, qui s'efforçait de reprendre la politique de Faidherbe pour étendre notre influence vers l'intérieur, agissait surtout de son propre chef sans être sérieusement encouragé ni soutenu. Au Dahomey où les incidents locaux avaient conduit à imposer notre protectorat au roi Gléglé en obtenant en outre la cession de Kotonou, aucune mesure n'était prise pour tirer immédiatement parti de ce double avantage. En Indo-Chine enfin, le traité que l'initiative des autorités locales avait fait signer avec l'Annam en 1874, demeurait pratiquement lettre morte. Rien n'était tenté pour rendre le protectorat effectif. La cour de Hué continuait à se poser en vassale de la Chine et nous tolérions même ses rapports directs avec des puissances étrangères, l'Angleterre, l'Espagne et l'Allemagne qui s'efforçaient d'accroître leur influence, au

détriment bien entendu de la nôtre. Partout donc à l'extérieur, et jusque dans les domaines qui nous semblaient réservés, le Gouvernement faisait preuve de la même nonchalance. La France, qui n'avait pas prétendu réparer directement le désastre de 1870 en poursuivant une politique de revanche, ne prétendait pas davantage trouver des compensations et, hors d'Europe aussi bien qu'en Europe, elle s'effaçait systématiquement

Cependant, en cette même année 1878, elle conviait tous les peuples à une exposition universelle qui témoignait autant de l'activité que de la richesse du pays. Ce déploiement de vitalité n'était nullement factice. La défaite de 1871 avait été suivie d'une période très grande de prospérité : les finances de l'Etat étaient florissantes ; les budgets se soldaient avec des excédents imposants ; l'armée enfin se trouvait complètement réorganisée et, si elle ne semblait peut-être pas capable de vaincre seule, elle était cependant de taille à en imposer. La reconstitution des forces était vraiment accomplie et la France possédait les moyens matériels de s'affirmer au dehors.

Nous avons vu, d'autre part, disparaître l'un après l'autre les trois obstacles qui nous avaient naguère paru pouvoir s'opposer à la reprise d'une politique extérieure active. Le gouvernement n'avait plus rien de provisoire ; l'alerte de 1875, puis le congrès de Berlin avaient attesté la renaissance d'une solidarité européenne suffisante pour permettre de rompre l'isolement de la défaite ; enfin, sans revenir une fois de plus sur les affaires extra-européennes, les négociations orientales avaient, à plus d'une reprise, offert l'occasion de nouer des ententes particulières et de se placer derechef au premier plan. Si l'abstention systématique persistait, ce n'était donc ni le fait des circonstances ni celui d'une impuissance matérielle et l'explication doit, par conséquent, être cherchée dans la mentalité des dirigeants qui n'osaient ni profiter des circonstances ni utiliser les instruments d'action.

Récemment encore il était bien porté, en histoire, de diminuer systématiquement l'importance des individus. Il semblait

à certains que de grands phénomènes généraux, économiques de préférence, dominaient les événements politiques à tel point qu'ils les déterminaient complétement. D'autres se plaisaient surtout à découvrir dans la masse humaine des courants larges et profonds, faits d'aspirations, de ressentiments ou d'espoirs anonymes et qui entraînaient, dans leur course irrésistible, pêle-mêle avec les gouvernés, les gouvernants. C'est peut-être faire trop bon marché de la nature humaine et négliger la réalité des faits pour le plaisir assez vain de paraître novateur. Avant qu'un peuple entier se lève, emporté par un élan ou un enthousiasme unanimes, il faut presque toujours que certains hommes lui donnent la conscience nette de ce qu'il ressent confusément et fournissent les formules que clameront des milliers de voix. Aux insurrections les plus tumultueuses, aux grèves les plus sanglantes, on découvre toujours des meneurs : le bolchevisme lui-même se donne des chefs. Le troupeau humain suit le plus fort ou le plus prometteur, dans les temps de grandes crises ; dans les temps normaux, quand chacun presque satisfait de son sort s'enlise dans la médiocrité des préoccupations journalières, la foule se range docilement derrière les détenteurs du pouvoir. Ce n'est point du peuple que ceux-ci tirent leurs inspirations. Ils modèlent en partie l'opinion publique et. pour pas être balayés, n'ont qu'à ne pas la heurter trop brutalement. L'opinion, d'ailleurs, sera presque toujours avec eux si leurs initiatives conduisent à des succès. Ces initiatives, sans doute, ne leur appartiennent pas constamment en propre, et, qui entre dans le détail, voit grandir le rôle des sous-ordres. Mais ceux-ci ne peuvent aboutir à rien sans les chefs. Ainsi, de quelque façon qu'on envisage les choses, la méthode traditionnelle ne semble pas si radicalement factice qui, en histoire, ramenait tout aux vues des dirigeants.

Or, un même trait caractérisait les hommes qui, depuis quelques années, présidaient aux destinées extérieures de la France. Au lendemain du traité de Francfort, Thiers avait conçu sa tâche de façon trop limitée peut-être, mais il s'en était

proposé une et il l'avait accomplie. Ses successeurs, au contraire, avaient borné leur effort à colorer décemment leurs abstentions. Plusieurs d'entre eux, tels que Buffet, Broglie ou Dufaure avaient cependant grande figure, et, bien que de moindre envergure, Decazes s'était montré parfois diplomate fort habile. Mais certains avaient été découragés par la consolidation de la République à laquelle ils ne parvenaient pas à supposer de grandes destinées. D'autres, vraiment républicains en demeurant conservateurs, craignaient déjà d'être débordés par des éléments plus avancés et redoutaient les hardiesses. Tous enfin, survivants des régimes disparus, étaient vieillis et, gardant l'état d'esprit que je décrivais au début, ils restaient accablés sous la défaite.

C'est là, puisque les facteurs moraux priment les autres, qu'il faut chercher la cause vraie de la politique pusillanime que nous venons de voir pratiquer. Le fait sera confirmé du reste dans un instant. Des hommes nouveaux vont arriver au pouvoir, avec une mentalité nouvelle aussi, et, sans moyens accrus comme dans des circonstances pareilles, ils suivront, avec succès, une politique tout autre.

DEUXIEME PÉRIODE

LE RELÈVEMENT
(1879-1892)

CHAPITRE PREMIER

L'AVÉNEMENT DES RÉPUBLICAINS
(1879-1892).

I. Les hommes et les tendances. — II. L'orientation. III. L'action. — IV. La Politique Républicaine.

I. — Les hommes et les tendances.

I.

Le maréchal de Mac-Mahon se soumettait mal à la constitution. Les opinions de ses ministres le heurtaient et il souffrait de l'ingérence d'un parlement dont la majorité était toute républicaine, depuis le renouvellement partiel du Sénat. Plutôt que d'abdiquer ses préférences, il démissionna et, dès le 30 janvier 1879, le Congrès nommait à sa place le Président de la Chambre, Jules Grévy.

Cette élection marquait l'aboutissement de la poussée antimonarchique qui s'accentuait depuis la chute de l'Empire. Après avoir imposé des lois constitutionnelles, puis successivement conquis la majorité dans la Chambre et dans le Sénat, les

républicains s'assuraient de la magistrature suprême. Grévy était, en effet, un des leurs et des plus authentiques, car nul ne pouvait découvrir la moindre compromission dans sa carrière, commencée aux temps déjà légendaires de 1848. A cette époque lointaine, il avait affirmé sa foi dans le parlementarisme démocratique en proclamant l'inutilité d'un chef de l'Etat. Les médisants insinuaient maintenant que, mis dans le poste qu'il avait prétendu supprimer, il voudrait démontrer la justesse de ses vues anciennes, en tenant une place sans remplir aucune fonction. La supposition était gratuite et l'avenir le devait prouver. Mais, en dépit de l'importance qu'il reconnaissait à son rôle présent comme malgré la fermeté de ses convictions, Grévy répugnait aux coups de barre brutaux. Son profond respect pour le libre jeu des institutions ne surmontait pas non plus toutes ses antipathies personnelles. Au lieu donc de faire appel à Gambetta, chef incontesté du parti triomphant, il se contenta, en prenant le pouvoir, d'un simple remaniement ministériel. Le dernier cabinet du Maréchal, survivant à la retraite de son chef, se vit ainsi maintenu aux affaires sous la présidence de Waddington, qui conservait les Affaires étrangères.

Mais la Chambre ne toléra la combinaison que durant peu de mois. Un autre cabinet surgit, avant la fin de l'année, pour être bientôt renversé à son tour, et, le jeu continuant, sept ministères allaient se succéder en trois ans. A première vue, ces changements perpétuels ne laissaient qu'une impression d'incohérence. A y regarder de plus près, une loi semble présider au défilé vertigineux, en même temps que certaines personnalités s'affirment.

Deux sont à mettre à part, car elles ne participent point à la farandole. Nous avons vu déjà le chef de l'Etat établir son droit au choix de ses collaborateurs en s'abstenant d'appeler Gambetta. De même, à chaque crise, ses préférences personnelles interviendront toujours, encore qu'il procède scrupuleusement aux consultations rituelles et ne néglige point les indications des scrutins. L'exercice quotidien de sa charge

révèle un égal respect des fictions constitutionnelles. En présidant le Conseil il ne cherchera jamais à imposer ses volontés. Seulement la précision pondérée de ses jugements et la sûreté de ses avis impressionneront ses collaborateurs responsables qui subiront ainsi son influence, en attendant que, sortis de l'Elysée, ils doivent compter avec celle de Gambetta. Ecarté du pouvoir, celui-ci n'est qu'un député. Mais son prodigieux talent de parole, son activité, la hardiesse de son intelligence, enfin le souvenir de son rôle lors de la Défense Nationale lui confèrent un prestige dominateur. A la Chambre, il dirige la plus importante fraction de la majorité républicaine, dans toute la mesure où un homme supérieur peut commander à un parti parlementaire. Ses adversaires ou ses envieux ne se trompent donc pas complétement en l'accusant d'exercer un gouvernement occulte. Les ministres ont besoin de son concours pour subsister tout comme, pour entrer en charge, il leur faut l'agrément du Président. Chef de l'Etat et chef de la majorité exercent ainsi, sur la conduite de la politique, une action continue : sa nature même empêche toutefois de la préciser et seul se dégage clairement le rôle officiel des détenteurs de portefeuilles.

Parmi ceux-ci, certains demeurent assez longtemps aux affaires, car ils ne sont renversés un jour que pour se relever dès le lendemain dans la « combinaison » nouvelle. Trois surtout sont dans ce cas et s'occuperont justement des questions qui nous intéressent ici : M. de Freycinet qui, spécialisé d'abord aux Travaux publics ne tardera pas à passer aux Affaires étrangères en prenant la présidence du Conseil ; Jules Ferry qui, bien que nominalement cantonné dans l'Instruction publique, élargira son rôle, soit en imposant ses vues à ses collègues, soit en attirant dans son département des affaires qui ne lui incombaient pas normalement ; l'amiral Jauréguiberry, enfin, à qui sera fréquemment confié le ministère de la Marine dont relèvent les colonies.

Entre ces trois hommes les différences sont grandes. L'éner-

gie calviniste de Jauréguiberry ou l'activité combative de Jules Ferry ne ressemblaient en rien à l'ingéniosité ondoyante de M. de Freycinet. D'autre part, Jules Ferry et M. de Freycinet avaient une largeur de vues politiques qui n'était peut-être pas le fait de leur collègue. Cependant, malgré leur valeur inégale, leurs tournures d'esprit dissemblables et leurs caractères opposés, tous trois avaient des traits communs. Tous trois étaient des républicains d'une sincérité incontestable ; tous trois aussi avaient derrière eux une carrière bien remplie. Mais celle de l'amiral était purement militaire. Jules Ferry avait été membre de la Défense Nationale et préfet de la Seine, pour représenter ensuite, pendant un an, la France à Athènes et entrer enfin à la Chambre des Députés. Quant à M. de Freycinet, on l'avait successivement connu ingénieur des mines, Délégué à la Guerre par Gambetta en 1870, préfet, sénateur et durant quelques semaines, ministre des Travaux publics : c'était toutefois à la veille même de l'élection de Grévy alors que le cabinet Dufaure tâchait de républicaniser l'administration du Maréchal. Il en allait donc en somme de lui comme de Ferry ou de Jauréguiberry. Si tous trois avaient largement servi l'Etat, voire collaboré aux affaires dont ils savaient le maniement, aucun ne les avait réellement dirigées, tout au moins avec quelque continuité et dans des temps normaux. Lors donc que le nouveau Président fit appel à leur concours ils étaient encore des hommes nouveaux.

Or, si l'on parcourt la liste de leurs collaborateurs, leur cas n'apparaît pas isolé. J'ai dit que la nouvelle présidence débutait par un simple remaniement du cabinet au pouvoir : mais les ministres du Maréchal qui restèrent ainsi en fonctions furent successivement éliminés des combinaisons suivantes et, bientôt, nul détenteur de portefeuille ne put être accusé d'avoir pactisé naguère avec les défenseurs des régimes disparus.

Durant les quatre premières années de son existence, la République n'avait été que provisoire ; les lois constitutionnelles votées, elle était demeurée encore sous la coupe de ses adver-

saires plus ou moins déclarés : l'anomalie cesse après l'élection de Grévy. Un parti nouveau, purement républicain, s'installe au pouvoir et la conduite effective de la politique extérieure va notamment passer aux mains de ses deux représentants les plus marquants : Jules Ferry et M. de Freycinet.

2.

C'était d'ailleurs un parti véritable qui s'imposait ainsi, non un syndicat comme on en vit trop par la suite. Une foi commune groupait ses membres, non une simple alliance de haines ou une complicité d'appétits. C'était en outre un parti jeune. Car s'il pouvait, à la rigueur, se découvrir de théoriques ancêtres en quarante-huit ou en quatre-vingt douze, il n'avait, dans sa forme du moment, jamais encore détenu la puissance. Or, il en va des partis comme des individus : ils vieillissent et, en vieillissant, s'épuisent. Les déceptions du pouvoir et ses compromissions fatales émoussent les illusions. La distance paraît bientôt infranchissable entre les possibilités pratiques et les généreuses affirmations doctrinales. Celles-ci se réduisent alors à n'être plus que de simples formules et les hommes qui les répètent encore, par conviction tenace ou par accoutumance, désespèrent eux-mêmes de leur rendre jamais une efficace vertu.

Les républicains de 1879 n'en pouvaient être là puisqu'ils débutaient. Ils tenaient leurs revendications d'opposants pour des principes de gouvernement, suffisants, légitimes et d'application presque facile. La république véritable qu'ils entendaient substituer aux combinaisons bâtardes du Maréchal ou de Thiers leur apparaissait toujours aussi belle que du temps de l'Empire, quand ils la discernaient confusément dans les brumes du lointain. Ils ne la servaient point par résignation, mais avec enthousiasme. Son nom seul équivalait pour eux à une longue série de promesses qu'ils souhaitaient réaliser sans

délai, car leur ardeur était grande puisque leur foi demeurait entière.

Ils se mirent donc immédiatement en devoir de modeler le pays selon leur idéal et, mesures administratives, décrets, lois ou projets commencèrent à se succéder. Qu'il s'agît d'ailleurs d'épurer le personnel des services où devaient dorénavant prédominer les partisans convaincus du régime ; de développer l'enseignement sur lequel l'Etat laïque s'assurerait la haute main ; de retoucher le régime douanier ou de fixer un programme de travaux publics : tout ce qui se préparait ou s'accomplissait procédait d'un plan général, fréquemment exposé dans des discours-programmes. Mais à relire ceux-ci une constatation s'impose : ils sont le plus souvent clairs, précis, détaillés et pratiques tant qu'ils visent l'organisation intérieure ; ils demeurent au contraire dans des généralités vagues s'ils en viennent aux rapports avec l'étranger.

Et ce n'est point simplement parce que, en pareille matière, une certaine réserve s'impose toujours. Les nouveaux dirigeants ne se désintéressent certes pas de l'extérieur. Loin de là. Mais leur situation est assez particulière.

Fermement démocrates, croyant à la supériorité du régime républicain, ils n'estiment point qu'une république démocratique ait à se tenir modestement à l'écart des monarchies, comme, dans une famille altière, la parente simplement tolérée à qui le souvenir de quelque faute commande l'humilité. Tels de leurs prédécesseurs immédiats jugeaient plus ou moins confusément qu'il en devait aller ainsi ; eux se refusent à l'admettre. Un orgueil très légitime, et qui s'accorde du reste avec le patriotisme bien compris, les incite à démontrer que la France n'a nullement déchu pour avoir rompu avec ses dynasties. Ils la jugent toujours capable de tenir partout son rang : à l'abstention et à l'effacement trop systématiquement pratiqués au cours des dernières années, ils souhaitent substituer une politique d'action.

Les grands précurseurs de la Révolution dont l'autorité était

volontiers invoquée, ayant eu des prétentions pareilles, avaient alors déduit leur programme extérieur de doctrines générales. Considérant leurs formules de gouvernement comme des vérités absolues, ils s'étaient attribué le devoir de « libérer » les peuples voisins ; adorateurs de la Nature, ils avaient prétendu que ses décrets traçaient les limites nécessaires de la France. Mais ils avaient été pris bientôt dans l'engrenage des conquêtes ; puis les revers de l'Empire étaient venus qui contraignaient de réfréner les ambitions et ceux-mêmes, de plus en plus rares, qui prétendaient incarner toujours l'esprit de 1792, cessèrent de tenir le dogme des frontières naturelles pour un article de foi. Des doutes s'étaient aussi élevés, au cours des années, sur l'obligation d'affranchir autrui et les constituants de 1848, tout idéalistes qu'ils fussent, avaient formellement désavoué l'apostolat. Le XIXe siècle avait enfin vu un certain cosmopolitisme se développer dans les milieux les plus divers, chez les littérateurs romantiques comme chez les brasseurs d'affaires ou les ouvriers, et les champions des idées démocratiques s'étaient alors laissés prendre à des rêveries vaguement humanitaires. Ces utopies achevaient de discréditer à leurs yeux les ambitions réalistes et brutales de la Révolution, sans toutefois leur substituer rien de positif. Une série de facteurs étaient ainsi intervenus, très divers et très complexes. Leur analyse exigerait de longs chapitres, mais tous concouraient à un même résultat dont la constatation importe seule ici et qui peut se résumer en une phrase : les républicains qui prenaient le pouvoir en 1879 avaient un programme intérieur précis, tout comme les républicains de 1792 ; mais, à l'encontre de ceux-ci, ils ne trouvaient, dans leur *credo* politique, nul principe pour la conduite des affaires extérieures.

Ils se voyaient en présence d'une Europe où la prééminence de l'Allemagne s'affirmait de plus en plus. Obtenue au détriment de la France elle ne pouvait que les froisser. Champions du droit qu'ils estimaient avoir été violé en 1871, ils ne se résignaient pas non plus à la perte de l'Alsace et de la Lorraine.

Gardant, comme ils disaient, les yeux fixés sur la ligne bleue des Vosges, ils entendaient penser toujours aux deux sœurs, pleurant sur l'autre versant. Mais leurs tendances humanitaires et leur croyance dans la force intrinsèque d'une justice immanente les portaient à réprouver la guerre. Ils étaient, de plus, impressionnés par la puissance allemande. Bien que la France eût entièrement reconstitué ses finances et son armée, ils craignaient qu'elle ne fût pas capable d'affronter une nouvelle lutte contre le même adversaire, d'autant que les défaites subies par la Défense Nationale avaient balayé leurs illusions anciennes sur l'invincibilité des armées populaires. Ils ne songeaient donc pas à reprendre par la force les deux provinces perdues, encore moins à provoquer un conflit pour les reconquérir. Dès lors, leur politique d'action, si vraiment ils se décidaient à en poursuivre une, ne pourrait avoir le but immédiat et précis qu'on aurait été tenté de lui attribuer. Du même coup se trouvaient implicitement condamnés ces rêves de revanche, réellement populaires aux premiers temps de la République bien que demeurant officiellement ignorés des gouvernants.

D'ailleurs, si les hommes qui arrivaient au pouvoir ressentaient à l'égard de l'Allemagne la rancune commune à tous les Français, ils n'avaient contre elle ni haine aveugle, ni systématique hostilité. Nous verrons l'un d'entre eux conclure avec elle, sans répugnance, un accord impliquant une collaboration intime. Mieux encore. Malgré l'intransigeance de son patriotisme, Gambetta souhaitait, et encore à l'époque où nous sommes, entrer en relations personnelles et directes avec le prince de Bismarck. Nous savons mal ce qu'il comptait lui dire. Mais un fait est certain et qui permettra d'apprécier les changements qui interviendront par la suite. Aux yeux des républicains d'alors, la France et l'Allemagne étaient séparées par la seule question d'Alsace-Lorraine. Que celle-ci fût réglée à nouveau, un rapprochement entre les deux pays deviendrait possible, souhaitable peut-être même, parce qu'il consoliderait la paix Gambetta allait-il jusqu'à vouloir le préparer ? Nous

l'ignorons. Certains indices tendraient cependant à faire croire qu'il entendait obtenir du chancelier une solution équitable du grand litige, partant, améliorer les rapports entre les deux pays.

Les nouveaux maîtres de la France étaient donc fermement résolus à ne point chercher querelle à l'Allemagne. Mais celle-ci nourrissait-elle à leur égard des sentiments pareils ? Le souvenir était encore vivace de l'alerte de 75, vieille tout juste de quatre ans. Brusquement alors, sans prétexte plausible, sans provocation d'aucune sorte, la guerre avait paru sur le point d'éclater. Rien ne prouvait que, pour raisons de politique intérieure ou simplement parce qu'il serait jaloux de notre relèvement, le terrible chancelier ne voudrait pas recommencer le même coup et, cette fois, aller jusqu'à l'extrême. Or, nous venons de le voir, on doutait à Paris que la France pût tenir tête avec ses seules forces. Il fallait donc trouver par avance des soutiens dont la seule présence, d'ailleurs, écarterait sans doute le péril. Où les chercher ? Evidemment auprès des puissances qui, en 1875, s'étaient opposées au dessein allemand. La France deviendrait invincible, disait Gambetta, le jour où elle aurait à ses côtés la Russie et l'Angleterre. Il n'était pas seul à penser de la sorte, car les conceptions réalistes l'emportaient très heureusement sur les préférences doctrinales, et les démocrates français ne répugnaient pas plus à s'entendre avec la Russie tzariste qu'avec la libérale Angleterre. Mais ces désirs confus d'alliances utilitaires naissaient dans le même temps où s'affirmaient, au sujet de l'Allemagne, les sentiments rappelés plus haut. Ainsi, dès le moment où les républicains deviennent les dirigeants effectifs de la République, on voit s'esquisser confusément dans les esprits les deux systèmes entre lesquels notre politique extérieure oscillera constamment par la suite, en cherchant tour à tour à se garder contre l'Allemagne ou, au contraire, à s'entendre avec elle. Chacun de ces systèmes avait d'ailleurs ses modalités nécessaires, elles aussi immédiatement entrevues. Pour être complète, l'entente avec

l'Allemagne supposait un accord préalable sur l'Alsace-Lorraine. Se protéger efficacement contre son agression impliquait un rapprochement intime tant avec l'Angleterre qu'avec la Russie. L'un et l'autre système enfin tendaient vers un même but : s'accommoder avec l'Allemagne ou se dresser contre elle n'était, pour les nouveaux gouvernants, que le moyen de sauvegarder l'indépendance de la France tout en consolidant la paix.

Mais quelle que dût être la voie choisie pour en arriver là, il fallait, avant de s'y engager, la repérer en quelque sorte, dresser le plan des manœuvres et déterminer leur terrain. Les républicains étaient alors incapables de rien de pareil. Ils n'étaient fixés ni sur ce qu'ils demanderaient, ni sur ce qu'ils devraient offrir. Ils ne savaient pas sur quels sujets ils pourraient engager, à Pétersbourg ou à Londres, quelqu'une de ces conversations spéciales qui, graduellement élargies, finissent par conduire à des arrangements de principe ; ils ignoraient bien davantage encore, dans quels termes, le cas échéant, ils aborderaient l'Allemagne. Car, à l'exception de Waddington, survivant du régime précédent et destiné d'ailleurs à bientôt disparaître, nul d'entre eux n'avait l'expérience des affaires extérieures. Sur la situation générale, les dispositions des puissances et les questions pendantes, ils ne possédaient que les notions fragmentaires qui suffisent pour le métier d'opposant. D'autre part, les techniciens, maintenant placés sous leurs ordres, n'étaient pas en mesure de leur fournir des plans positifs, puisque, depuis neuf ans déjà, la diplomatie française limitait consciencieusement ses efforts à nuancer des abstentions. La considération des faits ne suggérait donc pas aux nouveaux gouvernants les vues précises que ne leur avait pas inspirées leur *credo* démocratique. Ils voulaient agir et savaient pourquoi ; ils ignoraient comment. En d'autres termes, s'ils avaient un programme intérieur très net, ils n'avaient, en matière étrangère, que des aspirations et des tendances.

Les unes ou les autres ne suffisent pas à diriger la politique

d'un grand pays surtout lorsqu'il ne s'agit plus pour lui de s'effacer. Un temps d'orientation puis d'initiation s'ouvrit donc pour les républicains au lendemain de leur prise du pouvoir et, quatre ans durant, ils allaient faire leur apprentissage avant d'arriver à définir leurs ambitions comme à coordonner leurs méthodes.

II. — L'orientation

Au moment de l'élection de Grévy, des négociations s'engageaient entre les puissances pour assurer l'exécution complète du traité de Berlin, tandis que les extravagances du vice-roi Ismaïl faisaient prévoir, en Egypte, des complications nouvelles. Waddington, resté ministre des Affaires étrangères tout en devenant Président du Conseil s'absorba dans ces questions. Mais, dans le même temps, l'amiral Jauréguiberry, ministre de la Marine et Jules Ferry, ministre de l'Instruction Publique, donnaient aux entreprises coloniales une impulsion vigoureuse à laquelle M. de Freycinet allait, en sa qualité de ministre des Travaux publics se trouver, lui aussi, indirectement conduit à participer.

Le caractère de Jauréguiberry ne pouvait s'accommoder de l'incurie qui sévissait depuis si longtemps dans les services centraux des colonies. D'autre part, les principes des républicains leur faisaient un devoir de supprimer autant que possible, dans les établissements lointains, le régime militaire qu'ils avaient constamment blâmé. Aux amiraux qui, par tradition, gouvernaient la Cochinchine devait donc succéder un chef civil. Mais en désignant pour ce poste M. Le Myre de Villiers, le ministre de la Marine ne lui prescrivit pas seulement des réformes administratives ; il l'invitait aussi à prendre une attitude plus ferme à l'égard de l'Annam. Aussi énergique que son chef,

M. le Myre de Villiers se mit immédiatement à l'œuvre. Tandis que l'intervention des tierces puissances et notamment celle de l'Espagne était entravée, des négociations furent engagées : avec Hué pour faire observer les obligations du protectorat et avec Pékin, pour éviter l'intervention de la Chine désireuse de maintenir sa suzeraineté. Enfin, pour assurer en fait les droits que nous possédions théoriquement sur la vallée du Fleuve Rouge, Jauréguiberry fit approuver par le Conseil le projet de nous en emparer par la force, à la première occasion favorable, mais au nom de l'Annam, ce qui affirmerait encore notre protectorat et écarterait complètement la Chine.

La même fermeté se manifestait en Afrique. Brière de l'Isle, désormais encouragé, pénétrait résolument dans l'arrière pays du Sénégal dont la conquête était activée. Avec une vue très nette des nécessités futures, le ministère entendait, en outre, doter la colonie d'un instrument indispensable à son développement ; il saisit les Chambres du projet d'un chemin de fer entre Dakar et Saint-Louis. On voulut plus encore. M. de Freycinet, qui faisait adopter par le Parlement le programme de vastes travaux publics, rêvait d'en voir entreprendre hors de la métropole. Il signalait donc, dans un rapport au Président de la République, l'intérêt d'une ligne ferrée qui partirait d'Alger pour gagner le Soudan et trois missions se mettaient en route, chargées de reconnaître des tracés.

En même temps que la France préparait ainsi l'essor de ses établissements de l'Afrique occidentale et, peut-être, leur jonction avec l'Afrique du Nord, elle précisait son action dans l'Afrique équatoriale où de grands changements s'annonçaient.

A la fin de l'année 1877 l'explorateur Stanley avait établi l'identité du fleuve Loualaba, jadis découvert dans la région des lacs, avec le Congo, dont l'embouchure seule était connue; il avait ainsi montré l'existence d'une grande voie navigable, drainant toute l'Afrique équatoriale dont les prodigieuses richesses naturelles étaient en même temps révélées. Les Anglais,

si vantés pour leur esprit d'initiative, demeurèrent indifférents à la découverte. Par contre, le roi des Belges en comprit aussitôt la portée. Il avait naguère fondé une « Association Internationale » destinée à favoriser l'exploration et la civilisation de l'Afrique : il était en outre hanté par le désir d'entreprendre, pour son compte personnel, quelque grande œuvre lointaine. La découverte de Stanley lui parut fournir le moyen d'en réaliser une, et précisément dans cette Afrique à laquelle il s'intéressait déjà. Il fonda sans délai un « Comité du Congo » qui prit à son service Stanley. Dès le début de 1879, celui-ci repartait mystérieusement, chargé de conclure des traités avec les indigènes de la région congolaise et de placer leurs territoires sous la domination du Comité.

Mais la France avait depuis longtemps déjà pris pied dans les mêmes contrées. Outre certains droits sur quelques points du bas Congo, elle possédait la colonie du Gabon, aux limites encore indéterminées, surtout dans l'intérieur des terres. Au cours des dernières années, une série d'explorateurs, dont Savorgan de Brazza, s'y étaient bien enfoncés, mais sans procéder à des annexions véritables et, quand ils avaient atteint le bassin du Congo, ils ignoraient l'existence de celui-ci. Stanley l'ayant révélée, les choses changeaient de face et la pénétration dans l'arrière pays du Gabon cessait d'avoir un intérêt de pure géographie. En effet, le Congo, barré de rapides dans son cours inférieur, ne peut être pratiquement remonté par des bateaux qu'à partir du lac qu'on nomme maintenant le Stanley-Pool. Or, si la colonie du Gabon se trouvait prolongée vers l'intérieur du continent, c'est là précisément qu'elle aboutirait. En s'assurant la possession de quelques territoires, la France se procurerait une situation privilégiée sur la grande voie navigable et capterait à son profit le commerce du centre africain. La chose fut comprise à Paris. Pendant que Stanley repartait pour le compte du Comité du Congo, Savorgnan de Brazza se voyait chargé d'une mission nouvelle et cette fois nettement politique. Soit pour raisons purement administratives, soit

peut-être pour éviter d'attirer l'attention des étrangers, on entendit toutefois donner à cette mission une apparence scientifique. Elle ne dépendit donc point du ministre de la Marine mais du ministre de l'Instruction Publique qui, d'ailleurs, paraît bien en avoir été le promoteur. L'activité coloniale de Jules Ferry s'ajoutait ainsi à celle de Jauréguiberry, en attendant qu'elle la primât, et, dès la fin de 1879, la France se trouvait complètement engagée dans plusieurs entreprises lointaines.

Elles devaient contribuer à changer la face du monde. Nul, toutefois, ne le soupçonnait alors. Affaires de l'Afrique centrale, de l'Afrique occidentale ou de l'Indo-Chine paraissaient secondaires et, fidèles à leurs traditions, les diplomates les ignoraient de leur mieux, pour concentrer leur attention sur les négociations classiques que suscitaient les affaires orientales.

En Orient, la France avait à intervenir pour divers motifs et sur plusieurs points. Signataire du traité de Berlin, elle devait participer aux négociations qui assureraient son exécution; puissance protectrice de l'Egypte, conjointement avec l'Angleterre, il lui fallait s'inquiéter des agissements du vice-roi Ismaïl qui, las de la tutelle étrangère, renvoyait Nubar-Pacha son président du Conseil, pour se débarrasser en même temps de ses ministres européens dont l'un, on s'en souvient, était français.

Le gouvernement de la République jugea les fantaisies khédiviales inadmissibles et comprit aussi la nécessité de défendre en Egypte des intérêts positifs et des droits certains. De plus en plus soucieuse d'augmenter les siens, l'Angleterre n'était pas non plus disposée à laisser faire. Les deux puissances se mirent donc d'accord pour adresser au Sultan des réclamations énergiques qui aboutirent, en juillet 1879, à la destitution d'Ismaïl et à l'investiture de son fils Tewfik dont on espérait plus de docilité.

Quant à l'exécution du traité de Berlin, il fallait pour l'assurer : constituer la principauté de Bulgarie et la Roumélie orien-

tale ; mettre les bénéficiaires en possession des territoires arrachés au Sultan ; tenir, enfin, les promesses faites aux juifs de Roumanie, aux Arméniens, aux Crétois et, de façon générale, à tous les chrétiens de l'Empire. Mais tant qu'il s'agissait de ces derniers, les puissances étaient prêtes à se payer de promesses vagues et se prêtaient aux atermoiements. Elles étaient plus pressées de régler le sort de la Bulgarie et de la Roumélie, et, surtout, de procéder aux attributions territoriales. Celles-ci ne pouvaient, toutefois, s'opérer toutes dans des conditions pareilles. L'Autriche était assez forte pour occuper, par ses seuls moyens, la Bosnie et l'Herzégovine ; par contre, ni le Monténégro, ni la Grèce, dont les parts, du reste, n'avaient pas été définitivement fixées, n'étaient de taille à s'assurer de leurs lots : d'où la nécessité d'une intervention de l'Europe. Une série de pourparlers, de caractères différents, s'engagèrent ainsi presque au lendemain de la clôture du congrès et se prolongèrent durant toute l'année 1879 sans aboutir à des résultats complets. La France intervint dans tous, c'est-à-dire que ses représentants prirent part aux délibérations, remirent des notes et signèrent des protocoles. Ils le firent, d'ailleurs sans concerter spécialement leur action avec leurs collègues d'une puissance déterminée, car on les voyait, suivant l'occurence, se rapprocher tour à tour de la Russie, de l'Angleterre, voire même de l'Allemagne. Jamais, d'autre part, ils n'eurent l'ordre de prendre des initiatives caractérisées ou de préconiser des solutions nettes. Là donc, aucun changement d'attitude ne se révélait. Dans les affaires de l'Orient européen, Waddington, ministre de Jules Grévy, se comportait exactement comme il s'était comporté, en tant que ministre du Maréchal, tandis qu'en Egypte, il continuait à demeurer fidèle aux errements du duc Decazes.

Sur ces entrefaites, se produisit une péripétie double, car une proposition étrangère fut reçue à Paris en même temps qu'y intervenait un changement de cabinet.

L'Allemagne, qui était arrivée au congrès de Berlin amie à

la fois de l'Autriche et de la Russie, avait dû opter entre les deux puissances dont les prétentions étaient inconciliables. Elle avait choisi l'Autriche et, après avoir favorisé celle-ci dans toutes les affaires orientales, elle en était venue à signer avec elle, le 7 octobre 1879, un traité d'alliance purement défensive, mais visiblement dirigée pourtant contre la Russie. Bien que tenu secret, le traité fut naturellement connu à Pétersbourg et le gouvernement du tzar voulut lui en opposer un autre. Ne pouvant se tourner ni vers l'Angleterre, toujours plus ou moins hostile, ni vers l'Italie, encore trop faible et déjà germanophile, il songea à la France où les circonstances étaient peut-être favorables. Définitivement usé, Waddington cédait, en effet, le 28 décembre 1879, la présidence du Conseil et le portefeuille des Affaires étrangères à M. de Freycinet, dont on était vraiment en droit d'attendre plus d'énergie et plus de largeur de vues.

A peine installé au Quai d'Orsay, M. de Freycinet reçut donc la visite de l'ambassadeur de Russie qui affecta, selon l'usage, de parler à titre personnel. Il insista sur l'intérêt que présenterait un rapprochement entre le gouvernement de la République et celui du Tzar, en termes assez nets pour qu'il fût impossible de se méprendre sur la portée du propos. C'était une ouverture formelle en vue d'une entente qui, le cas échéant, se transformerait en alliance. L'offre était séduisante : la France trouvait l'occasion de rompre l'isolement qui l'opprimait depuis 1871 et cela en réalisant l'une des combinaisons auxquelles le parti républicain avait songé de prime abord. Mais en remettant le service à son successeur, Waddington avait attiré son attention sur la gravité des dernières dépêches reçues de Berlin. L'Allemagne, qui nous avait annoncé avec une bienveillante courtoisie la conclusion de son traité avec l'Autriche, se montrait subitement menaçante. Nul doute que ce changement d'attitude ne fût déterminé par le soupçon des avances que nous faisait la Russie : Bismark ne devait logiquement point vouloir que l'alliance qu'il venait de sceller fût

contrebalancée par une alliance opposée. Dans ces conditions, M. de Freycinet jugea qu'une prudence extrême s'imposait avant tout autre chose. Les ouvertures de la Russie furent accueillies par lui poliment et quelques conversations s'engagèrent même. Mais, d'avance, il était décidé à ne leur donner aucune conclusion précise. Peu après, d'ailleurs, le Tzar fut profondément irrité par notre refus d'extradition d'un révolutionnaire russe et les pourparlers s'interrompirent de ce fait. L'occasion, pourtant désirée, était définitivement perdue et rien n'était donc changé dans la situation générale de la France qui demeurait toujours seule.

Nul changement n'intervenait non plus dans la conduite des différentes affaires pendantes. En Orient, notamment, la France continuait à participer simplement aux démarches collectives. Elle s'associait ainsi à l'extraordinaire blocus pacifique que les puissances avaient imaginé pour obtenir de la Turquie la remise de Dulcigno aux Monténégrins. Elle suivait également les incidents grecs avec une attention très soutenue. Mais si, à la conférence réunie à Berlin en juin 1880, elle parvenait à faire adopter un tracé de frontières qui donnait une satisfaction suffisante aux revendications helléniques, elle n'allait cependant pas plus que par le passé jusqu'à chercher les moyens de vaincre l'obstination des Turcs. Pendant ce temps, les entreprises coloniales suivaient leur cours, toujours sous la direction de Ferry et de Jauréguiberry, qui avaient conservé leurs portefeuilles dans le cabinet Freycinet. En Indo-Chine, M. le Myre de Villiers contrecarrait les relations directes des tierces puissances avec l'Annam et s'efforçait d'assurer notre position au Tonkin. En Afrique, occidentale ou équatoriale, les entreprises engagées se continuaient non moins résolument. Si l'on ajoute enfin à ces constatations quelques faits de détail caractéristiques, tels par exemple, que l'annexion pure et simple de Tahiti en remplacement du protectorat, on en arrive à relever partout, dans le domaine colonial, des actes énergiques et positifs.

A la fin de l'été de 1880, après que les républicains ont exercé dix-huit mois le pouvoir, une double orientation se discerne ainsi dans leur politique extérieure : en Europe, ils se montrent aussi prudents et réservés que leurs prédécesseurs, mais, par contre, ils prennent, hors d'Europe, des initiatives.

III. — L'Action

I.

Le 23 septembre 1880, Jules Ferry arrivait à la présidence du Conseil tout en restant ministre de l'Instruction publique. Les Affaires étrangères étaient attribuées à Barthélémy St-Hilaire ; la Marine à l'Amiral Cloué. Mais les collaborateurs importaient peu et la retraite momentanée de Jauréguiberry ne tirait, notamment, pas à conséquence. Ferry n'était point de ceux qui se contentent d'une présidence nominale : simple ministre, nous l'avons vu étendre son action bien au-delà des limites assignées ; devenu chef du gouvernement il allait le diriger complétement.

En prenant le pouvoir, il se trouvait d'abord en présence des difficultés toujours pendantes au sujet de l'exécution du traité de Berlin, difficultés auxquelles s'ajoutaient bientôt de nouveaux incidents égyptiens.

En Egypte, en effet, l'avénement de Tewfik, suivi d'une liquidation de la dette, n'avait amené qu'une détente passagère. Des personnalités remuantes dont le colonel Arabi pacha, protestaient contre les ingérences étrangères, au nom de leur patriotisme outragé. De son côté, la Porte, fidèle à sa tactique coutumière, entendait profiter des circonstances pour reprendre un peu de son autorité et annonçait l'envoi de commissaires qui aplaniraient tous les différends. Jules Ferry estima ces diverses

menées inadmissibles. Strictement fidèle, d'autre part, au « condominium », il voulait agir en complète harmonie avec le cabinet de Londres. Les deux gouvernements se mirent donc d'accord sur la nécessité de maintenir l'état de choses établi et s'engagèrent en outre, à ne rechercher aucun avantage individuel. Cela fait, une série de démarches et de démonstrations concertées obligèrent le Sultan à l'abandon de ses prétentions. Dans le même temps, c'est-à-dire au début de l'automne de 1881, le gouvernement français rappelait, dans les termes les plus formels, que les deux puissances protectrices avaient, sur les bords du Nil, des devoirs éminents d'où résultaient des droits qu'elles étaient résolues à ne point laisser contester.

Pour ce qui était de l'exécution du traité de Berlin, il s'agissait toujours de fixer les frontières de la Grèce et celles du Monténégro. Cette dernière question était toutefois virtuellement réglée et il allait dès lors suffire que la diplomatie française persévérât dans la voie où elle s'était déjà engagée pour que la pression collective des puissances finît par déterminer la Porte à la remise du Dulcigno. L'affaire grecque, au contraire, se compliquait et notamment au point de vue français. La Turquie se refusait aux concessions suggérées ; les Grecs, de leur côté, menaçaient de recourir aux armes si on ne leur procurait pas et l'Epire et la Thessalie. Des encouragements leur venaient d'ailleurs de France où Gambetta et ses amis, taxant le ministère de faiblesse, préconisaient une action énergique contre la Turquie. Mais ces manifestations d'un philhéllénisme assez exalté provoquaient, en France aussi, des manifestations opposées : les adversaires du Gouvernement ou du régime, M. Clémenceau ou le duc de Broglie, accusaient alors le Cabinet de trop favoriser le gouvernement d'Athènes et de compromettre ainsi la paix. C'est à quoi Ferry ne songeait point. Bien que, depuis sa mission en Grèce, il fût aussi sincèrement épris de l'Hellade que Barthélémy St-Hilaire l'avait toujours été, il n'était pas près de se laisser guider par de purs sentiments. Au lieu de stimuler la Grèce, il s'efforçait de la modérer, allant

jusqu'à la menacer d'abandon. Seulement il multipliait aussi, à Constantinople, les démarches pressantes pour amener les Turcs à composition. De la sorte, tout en se défendant à Paris contre des accusations contradictoires, il s'appliquait à peser sur les parties aux prises pour préparer un accommodement. Sa double tactique réussit. Le calme imposé aux Grecs permit la réunion d'une nouvelle conférence où les Turcs furent contraints d'abandonner une portion de l'Epire et la majeure partie de la Thessalie. En mai 1881, la Grèce obtenait ainsi un accroissement respectable et, du même coup, le problème le plus épineux qui subsistât en Orient se trouvait provisoirement réglé sans conflit nouveau. L'attitude plus ferme de la France avait largement contribué à ce résultat et c'était dès lors au chef de son gouvernement que revenait une partie notable de l'honneur.

Cette intervention, peut-être un peu plus nette dans les affaires d'Europe, ne détournait point Jules Ferry des entreprises d'expansion lointaine auxquelles il conservait sa prédilection.

Pour l'Indo-Chine, une complication survint. Le gouvernement français avait antérieurement communiqué à Pékin son traité de 1874 avec l'Annam et la réponse alors reçue avait été prise pour un acquiescement. Mais voici que les choses changeaient de façe. Il apparaissait que la note chinoise avait été mal traduite : au lieu de donner une approbation, elle formulait des réserves. Brusquement d'ailleurs le gouvernement chinois reprenait maintenant celles-ci. Débarrassé de différends avec l'Angleterre et la Russie qui l'avaient quelque temps paralysé, il jugeait le moment venu d'affirmer tous ses droits. Le 10 novembre 1880, le ministre de Chine à Paris, marquis Tseng, rappelait les liens anciens entre l'Annam et la Chine, ajoutant que cette dernière ne saurait demeurer indifférente en présence d'opérations militaires françaises sur territoire annamite. Barthélémy St-Hilaire riposta, le 27 décembre, en invoquant le traité de 1874 et les choses restèrent provisoirement en suspens. Il ne nous en fallait pas moins compter désormais, en

Indo-Chine, avec l'opposition formelle de la Chine. Jules Ferry cependant n'hésita pas. Le 30 avril 1881, Le Myre de Villiers fut invité à placer la cour de Hué sous notre influence absolue et directe, par l'établissement d'un protectorat nettement défini. Quelques semaines plus tard, le 21 juillet 1881, la Chambre approuvait la voie dans laquelle s'engageait ainsi le Ministère en votant 2.400.000 francs destinés à accroître nos forces navales au Tonkin comme à permettre d'exercer une action plus efficace sur le gouvernement annamite.

En Afrique équatoriale, Savorgnan de Brazza poursuivait sa mission. Il avait, dès septembre 1880, atteint le Congo par le bassin de l'Ougooué, et, le 13 octobre, il concluait avec le roi Makoko un traité qui plaçait sous notre protectorat des territoires situés sur les deux rives du fleuve, nous assurant ainsi le contrôle de tout le trafic. Cela fait, l'explorateur voulut relier le Congo navigable à la côte, par une voie plus courte et meilleure que celle suivie à l'aller et il reconnut à cet effet la vallée du Niari. La France semblait s'être ainsi assuré la prépondérance sur le Congo. Le résultat était évidemment dû à la hardiesse personnelle de Brazza. Mais la tâche avait été déterminée naguère par le ministre de l'Instruction publique Jules Ferry et celui-ci, devenu président du Conseil, continuait à s'y intéresser tout autant.

Si nous venons maintenant à l'Afrique du Nord ce sera pour constater d'abord un échec. L'une des missions chargées de préparer la construction d'un chemin de fer transsaharien, celle du lieutenant-colonel Flatters, fut massacrée au début de 1881. L'événement, très commenté, fit croire les Touaregs plus redoutables qu'ils n'étaient ; du coup les rêves de jonction entre les côtes de la Méditerranée et le Niger s'estompèrent et même la pénétration dans le Sud algérien se trouva provisoirement enrayée. Par bonheur une compensation, et magnifique, s'offrit immédiatement.

Dès son installation en Algérie, la France avait discerné que la sécurité de ses nouveaux établissements exigeait qu'aucune

autre nation européenne ne s'assurât en Tunisie ou au Maroc une situation supérieure à la sienne. La doctrine avait été fidèlement maintenue par la Monarchie de Juillet et par le Second Empire : il appartenait maintenant aux républicains d'en tirer les conséquences ultimes. Pas encore au Maroc. En réglant en commun, à la conférence de Madrid de juillet 1880, la délicate question des protégés indigènes, les puissances venaient d'internationaliser pour ainsi dire la question marocaine, partant d'entraver par avance toute action isolée que l'anarchie chronique du pays rendrait d'ailleurs singulièrement difficile. En Tunisie, par contre, des appétits particuliers se faisaient jour et des prétentions s'affirmaient. Des entreprises italiennes commençaient à s'opposer nettement aux entreprises françaises ; les représentants de l'Italie exerçaient une influence grandissante sur les administrations et tout un ensemble de manœuvres, visiblement coordonnées, attestaient chez le gouvernement de Rome l'intention de mettre la main sur le pays. Le danger devenait ainsi menaçant. Pour le conjurer, nul ne pouvait songer à provoquer un conflit avec l'Italie, en lui cherchant directement querelle. Restait alors, comme seule ressource, une action locale très rapide et très énergique. Or, le 30 mars 1881, des bandes tunisiennes, plus ou moins ouvertement soutenues par les autorités, envahirent notre territoire. L'attentat ne pouvait rester impuni ; une intervention s'imposait. Rien n'empêchait d'en tirer complétement parti et de régler définitivement, au profit de la France, une question qui risquait d'être bientôt réglée contre elle. Jules Ferry sut le comprendre et se décider ensuite avec une promptitude remarquable. Le 7 avril des crédits étaient demandés ; le Parlement, entraîné, les votait dans les trois jours et, dès la fin du mois, une armée française franchissait la frontière en refoulant les tribus tunisiennes auxquelles le Bey était empêché de porter secours.

Le 9 mai, Barthélémy Saint-Hilaire lançait une circulaire aux puissances pour expliquer notre intervention. Après avoir rappelé les motifs qui la justifiaient, il ajoutait que les mesures que

nous pourrions être amenés à prendre pour sauvegarder nos droits ne sauraient porter atteinte à ceux des tiers. C'était prévenir les réclamations possibles. De fait, la Turquie se montrait disposée à protester au nom de sa prétendue suzeraineté et l'Italie, de son côté, témoignait d'un vif mécontentement. Mais à Londres, le cabinet Gladstone manifestait les mêmes sentiments que le cabinet Beaconsfield qui, naguère nous avait donné carte blanche. A Berlin, Bismarck prodiguait les encouragements, estimant sans doute que les ambitions coloniales détournaient la France de toute velléité de revanche et, peut-être aussi, dans l'espoir des froissements que la conquête tunisienne pourrait susciter entre Paris et Rome. L'attitude de l'Allemagne détermina celle de l'Autriche, d'ailleurs sans intérêts particuliers dans la question. Dans ces conditions, ni l'Italie ni la Turquie ne pouvaient espérer trouver des appuis et, dès lors, aucune protestation formelle ne s'éleva quand, le 12 mai 1881, le général Bréart fit signer au Bey le traité rédigé d'avance à Paris. Rappelant sur plusieurs points celui de 1874 avec l'Annam, il stipulait toutes les conséquences du protectorat sans employer pourtant le mot. De plus, il reconnaissait à la France le droit de procéder à une occupation militaire et, contrairement à ce qui se passait en Annam, procurait le moyen de dominer réellement la régence.

Ce traité, soumis au Parlement, fut approuvé à l'unanimité par le Sénat. A la Chambre, M. Clémenceau non seulement le blâma violemment, mais protesta contre l'expédition même qui, prétendait-il, nous aliénerait l'Italie et avait par cela même provoqué les encouragements, à juste titre suspects, de l'Allemagne. Cette manifestation demeura toutefois isolée, car les Députés votèrent la ratification par 430 voix sur 431 votants.

L'affaire n'était cependant point terminée de ce fait. A la suite de la promulgation du traité une insurrection se déchaîna, en effet, violente surtout dans le Sud. Au lieu de rapatrier les troupes, il fallut envoyer des renforts et commencer une se-

conde campagne, dite de pacification, qui fut, à certains égards, beaucoup plus dure que la conquête. Mais, dès le 16 juillet, Sfax était enlevé, et le 28 octobre, trois colonnes s'emparaient de Kairouan. La prise de la Ville Sainte marqua la fin de la révolte ; l'ordre était rétabli et la Tunisie désormais complètement soumise à la France.

2.

L'expédition de Tunisie avait été bien accueillie dans l'ensemble du pays, heureux de voir réaliser une conquête enviable, en peu de temps et à peu de frais. L'insurrection qui s'en était suivie amena un revirement. Les partis d'opposition l'exploitèrent pour mener contre les ministres une campagne que le succès des opérations de pacification ne suffit pas à enrayer. Sous tous les régimes, les entreprises d'expansion lointaine ont toujours fourni un excellent terrain d'attaque aux adversaires des hommes au pouvoir. Les efforts comme les débours qu'elles exigent sont connus d'avance, les risques évidents ; les bénéfices par contre demeurent hypothétiques, à long terme en tout cas, et impossibles à chiffrer. Rien de plus aisé dès lors que de crier à l'imprévoyance, de dénoncer la poursuite de chimères et de protester contre les aventures. Pareille tactique avait été monnaie courante sous la Restauration, surtout sous Louis-Philippe et le Second Empire. Elle fut tout naturellement reprise au moment où nous nous plaçons, aussitôt que les premières difficultés coloniales de la Troisième République en offrirent l'occasion. A cette époque, la situation générale du pays donnait d'ailleurs une forme spéciale à certains des arguments classiques. La France, isolée en Europe, sentait toujours peser sur elle la menace allemande. N'était-ce point la mettre par avance à la merci de l'agresseur que d'envoyer au loin 50 ou 100.000 hommes dont le prélèvement sur l'armée désorganiserait peut-être la mobilisation ? Enfin des monarchistes redoutaient même les succès coloniaux, de crainte qu'ils vinssent rehausser le prestige de la République ; en votant les crédits pour l'expé-

dition de Tunisie ils avaient précisé quelle ne devrait, en aucun cas, aboutir à un accroissement territorial.

Toutes ces raisons, au moins toutes celles ouvertement avouables, furent développées au cours de la campagne de l'été de 1881 qui précéda les élections générales, puis reprises à la tribune, dès l'ouverture des travaux de la Chambre nouvelle. Après des discussions longues et confuses, la Chambre approuva ce qui avait été fait, tout en refusant d'affirmer sa confiance dans le gouvernement qui l'avait fait. Le résultat parlementaire était incohérent ; deux conclusions très nettes s'en dégageaient pourtant. La politique d'expansion lointaine rencontrait une vive hostilité, même parmi les républicains dont certains étaient prêts, pour la combattre, à s'allier avec les adversaires du régime. D'autre part, Jules Ferry sortait affaibli de la lutte. Dans ces conditions, et bien que n'ayant pas été mis formellement en minorité, il se retira, en novembre 1881.

Le Président dut alors faire appel à Gambetta, véritable triomphateur dans les derniers débats. Plus européen que Jules Ferry, il était de ce fait plus disposé peut-être à conclure une entente avec l'Angleterre en se servant des affaires d'Egypte. C'est au moins ce qu'on peut déduire de la note qu'il arrêta avec le gouvernement Britannique, le 7 janvier 1882, et qui paraissait prévoir une intervention énergique et concertée. Ce ne serait là d'ailleurs qu'une nuance. Il était, en tout cas, aussi partisan que Jules Ferry de l'expansion coloniale : aussi ne changea-t-il rien à la conduite des affaires lointaines et, saisi d'une nouvelle réclamation de la Chine au sujet de l'Annam, il opposa, lui aussi, une fin de non recevoir absolue. Dans l'ensemble donc, la direction imprimée à la politique extérieure ne fut point modifiée par lui. Au surplus, son règne fut court. Le « Grand Ministère », comme on l'appelait avec un peu d'ironie, se vit sourdement combattu à la Chambre dès sa constitution, en butte aussi à l'inimitié un peu sournoise du Président de la République, désireux d'user le chef trop puissant de la majorité. Il s'écroula au bout de onze semaines. Grévy put alors faire appel de nou-

veau à son collaborateur de prédilection et, le 30 janvier 1882, M. de Freycinet redevenait ainsi ministre des Affaires étrangères en même temps qu'il reprenait la présidence du Conseil.

Il ne partageait certes pas les vues parfois hardies de Jules Ferry et ne devait pas non plus toujours apprécier l'énergie presque brutale de Jauréguiberry. Mais des considérations parlementaires l'avaient conduit à rendre au premier le portefeuille de l'Instruction publique et au second celui de la Marine. Or, son tempérament le portait à ne heurter personne de front, même pas ses collaborateurs, et sa prudence lui déconseillait les changements de front qui se traduisent forcément par des ordres formels. Il était aussi trop bon administrateur pour ne point vouloir tirer parti de toutes les ressources mises à la disposition du pays. La conquête de la Tunisie étant un fait accompli, son organisation complète fut donc entreprise sous la direction de M. Jules Cambon. Le Myre de Villiers, qui avait doublé les postes français du Tonkin et envoyé dans la région le commandant Rivière, ne fut pas invité à modérer son action. Nul changement ne s'opéra non plus dans les projets conçus au sujet de l'Afrique équatoriale. A Madagascar, enfin, une mission était envoyée pour faire respecter nos droits anciens sur la côte des Sakalaves. Son intervention provoqua une rupture complète avec les Hovas et la France se trouva dès lors engagée sur un nouveau théâtre lointain, tandis que sur ceux où elle avait précédemment pris position les opérations continuaient à se développer. Et c'est ainsi que, malgré les répugnances intimes de M. de Freycinet et par un effet peut-être de sa circonspection, la politique d'expansion coloniale inaugurée par Ferry et adoptée par Gambetta se poursuivait toujours sans à coups.

A ce moment, exactement le 28 mai 1882, l'Italie contractait une alliance formelle avec l'Autriche et l'Allemagne. C'était le résultat des efforts de Bismarck pour assurer l'hégémonie allemande, de son désir aussi de retirer éventuellement à la France l'appui d'un pays dont la rapprochaient un ensemble de souve-

nirs et d'affinités. Pour faire oublier les uns et les autres, le chancelier avait très habilement exploité le mécontentement provoqué au delà des Alpes par l'expédition de Tunisie qui avait brutalement coupé court aux ambitions du gouvernement de Rome. La conclusion de la Triple-Alliance était ainsi, en une certaine mesure, la conséquence indirecte de notre expansion. Dès lors, et sans suffire à condamner celle-ci, elle justifiait cependant les appréhensions naguère manifestées et, précisément à propos de la Tunisie, par le maréchal de Mac-Mahon ou par M. Clémenceau. D'autre part, la position de la France devenait plus délicate, son isolement plus flagrant et, à moins qu'elle ne voulût s'inféoder aussi à l'Allemagne, la nécessité se faisait plus impérieuse pour elle de trouver des appuis en Angleterre et en Russie C'étaient là, toutefois, réflexions qui ne pouvaient sans doute venir aux gouvernants d'alors. En effet, non seulement les clauses du traité, mais sa signature même demeurèrent rigoureusement secrètes et il semble que notre diplomatie fut tout au plus à même de soupçonner qu'il se passait quelque chose. Cette ignorance contribuerait à expliquer que M. de Freycinet ait alors laissé se développer les expéditions lointaines dont il se méfiait néanmoins certainement. Mais cette même ignorance prouverait aussi qu'en dépit de la chronologie ce n'est point dans la formation de la Triplice qu'on doit chercher l'origine de la politique trop incertaine suivie à propos des questions d'Europe, notamment de celles que posaient les difficultés égyptiennes. Bien mieux — et ceci serait à la décharge du Président du Conseil — rien n'empêche de supposer que, complètement instruit, il n'aurait pas adopté une attitude différente de celle qu'il prit et qui devait aller directement à l'encontre de ce rapprochement avec l'Angleterre qu'il souhaitait cependant finir par réaliser.

Pour préparer un tel rapprochement comme pour sauvegarder nos droits, nous avons vu Gambetta conclure avec le gouvernement britannique un accord qui prévoyait l'intervention éventuelle et conjointe des deux puissances protectrices.

L'idée d'une intervention, fait brutal et sans nuances, effarouchait probablement M. de Freycinet. Toujours est-il que dès son retour aux affaires il parut disposé à commenter l'accord, partant à diminuer sa portée : ce n'était pas encore reculer, mais ouvrir déjà la voie à une retraite. Or, pendant ce temps les choses se compliquaient en Egypte : le parti national d'Arabi pacha s'insurgeait de plus en plus contre l'autorité du Khédive et le désordre atteignait à son comble. L'occasion était bonne pour s'associer à l'Angleterre et faire triompher les revendications communes. Mais il fallait pour cela de l'énergie, car les tierces puissances, l'Allemagne en tête, affirmaient considérer la question égyptienne comme d'ordre complétement européen. De l'énergie, l'Angleterre en semblait vouloir montrer : elle armait ostensiblement et concentrait des forces dans la Méditerranée. La France prenait également des précautions militaires et ses vaisseaux aussi se mettaient en mouvement. Seulement, lorsque la Chambre demandait, le 6 juillet, à quoi rimaient les préparatifs, le Gouvernement laissait la question sans réponse.

Au vrai, M. de Freycinet répugnait à toute attitude nette. Il s'était dès lors rallié d'enthousiasme à l'expédient classique dans les questions orientales : la convocation d'une conférence. A la suite de troubles graves survenus à Alexandrie, le 11 juin, et qui coûtèrent la vie à une quarantaine de personnes, la réunion fut même hâtée et les délibérations s'ouvrirent à Constantinople le 23 juin. Conformément encore aux précédents, elles ne firent guère qu'embrouiller les choses. La situation fut discutée, les mesures à prendre examinées et le cabinet français s'imagina bonnement avoir atteint un résultat quand on eut signé un protocole de désintéressement et proscrit toute action d'une puissance isolée. Mais il avait fallu réserver les cas de force majeure. Or, l'Angleterre jugea bientôt qu'il s'en présentait un. L'effervescence persistant à Alexandrie où les nationalistes égyptiens semblaient prendre des précautions contre un débarquement éventuel, l'amiral anglais protesta, tandis que

son gouvernement demandait très correctement à Paris ce que nous ferions dans l'hypothèse d'un recours à la force. M. de Freycinet se cantonna dans les échappatoires. Finalement, lorsque, le 11 juillet, l'escadre britannique ouvrit le feu, l'escadre française se retira. Le gouvernement français refusait de s'associer aux opérations auxquelles cependant il ne s'opposait point. Toujours subtil, il n'avait d'ailleurs pas abandonné l'idée d'une action commune. Il s'y dérobait à Alexandrie où il laissait les Anglais débarquer seuls, mais proposait de la transporter dans l'isthme de Suez où l'on irait de concert protéger le canal. Seulement pareille entreprise exigeait des moyens spéciaux, partant l'approbation du Parlement.

Le 8 juillet, à la veille du bombardement d'Alexandrie, M. de Freycinet avait déposé une demande de crédits destinés à couvrir les dépenses qu'avait entraînées la mobilisation de la flotte ; le 24 juillet, au lendemain du débarquement anglais, il en réclamait d'autres, en vue de son plan de protection du canal. Ces deux demandes soulevèrent des débats très vifs qui s'enchevêtrèrent l'un dans l'autre et mirent en cause toute la politique suivie dans des affaires égyptiennes. Finalement, le Parlement accorda les crédits qui solderaient le passé, mais refusa ceux qui auraient permis une action nouvelle.

Le cabinet Freycinet se retira bien entendu, mais, en l'occurence, cet incident passait à l'arrière plan. Le fait grave était que la France se trouvait ainsi contrainte de s'effacer en laissant le champ complétement libre à l'Angleterre.

Les mobiles qui déterminèrent le vote des députés furent divers, voire contradictoires. Certains, tel Gambetta, jugeaient insuffisante une opération limitée à la seule garde du canal. Ils auraient voulu agir en Egypte même, pour protéger les droits anciens de la France et maintenir son influence ; ils pensaient aussi qu'une collaboration étroite avec la Grande-Bretagne était le meilleur moyen de se rapprocher d'elle d'une manière durable. Ils refusaient les crédits parce qu'ils jugeaient le ministère trop timoré et son plan trop restreint. D'autres, au

contraire, comme M. Clémenceau, le taxaient d'imprudence et se montraient résolument opposés à ce qu'ils traitaient d' « aventure ». Ils affirmaient en somme, à propos de l'Egypte, leur hostilité contre toute politique d'expansion. Inquiets de l'état général de l'Europe, ils voulaient que la France s'abstînt de s'engager au loin et réservât ses forces. Cette considération avait évidemment influé sur l'attitude du ministère. M. de Freycinet était préoccupé de la tournure que prenaient les affaires européennes et peu soucieux de s'exposer aux attaques subies par Jules Ferry à propos de la Tunisie. Il se rendait compte cependant qu'un effacement total de la France serait chose fâcheuse. Il désirait donc agir, tout en évitant les complications, et il en était arrivé ainsi à la combinaison édulcorée où se révèlaient les tendances ordinaires de son esprit.

Mais cette combinaison pouvait-elle assurer le respect de nos droits et faciliter l'entente générale qu'on souhaitait établir avec Londres ? Il est permis d'en douter, mais la chose importe peu puisque la décision de la Chambre avait coupé court à tout. On doit cependant remarquer, à la décharge partielle des députés ou des ministres, qu'ils s'étaient trouvés en présence d'une situation déjà compromise. La solution malencontreuse qui intervenait maintenant avait commencé d'être préparée quand le duc Decazes avait inauguré en Egypte la politique d'effacement, refusant d'acquérir les actions du canal, puis admettant la combinaison bâtarde du « condominium » qui grandissait l'Angleterre à notre détriment. C'étaient les erreurs ainsi commises six ou sept ans plus tôt dont, en 1882, les premières conséquences apparaissaient : le retard n'est pas pour surprendre, car, à l'encontre des dettes de jeu, les rançons des fautes politiques se soldent rarement sans délais.

IV. — LA POLITIQUE RÉPUBLICAINE

I.

Le débarquement en Egypte des forces britanniques qui se mettaient en devoir de rétablir l'ordre en restaurant l'autorité du Khédive, provoqua en France une irritation très vive, d'autant plus vive que le public constatait simplement la brutalité du geste anglais, sans démêler l'enchaînement des circonstances ni remonter à l'origine de nos fautes. Il en résulta une rancune exagérée et que nous verrons compliquer, durant plus de vingt ans, notre situation internationale. Mais, en attendant cette conséquence à longue portée, les fâcheux évènements de juin-juillet 1882 eurent des effets immédiats. Ils réagirent sur les autres affaires en cours, entravant d'abord leur développement, puis, au contraire, le stimulant.

Au Tonkin, le commandant Rivière, outrepassant du reste les instructions reçues, avait engagé des hostilités en règle et, par un coup de main heureux, s'était rendu maître de la forteresse de Hanoï. Il occupait ainsi militairement toute une zône de territoire. En même temps, nous exercions une pression grandissante sur le gouvernement de Hué. Mais ces manifestations exigeaient un développement croissant de forces. Lorsqu'intervinrent les premières complications égyptiennes, le cabinet de Freycinet, alors encore au pouvoir, craignit de ne pouvoir y faire face : tout aussitôt des ordres furent envoyés en Indo-Chine, prescrivant d'éviter les complications et de rester sur la réserve. L'état de l'Europe, disait le ministre de la Marine, ne permettait pas à la France de s'engager dans des entreprises longues et coûteuses. Le Myre de Villiers le comprenait et la principale de nos entreprises coloniales subit dès lors un léger temps d'arrêt.

Mais, une fois la question égyptienne au moins provisoire

ment vidée et les menaces de guerre écartées, un revirement se produisit qui suivit la formation, en août 1882, d'un nouveau cabinet dont M. Duclerc avait pris la présidence, en même temps qu'il se réservait les Affaires étrangères et tandis qu'il laissait l'amiral Jauréguiberry à la Marine.

Pour l'Indo-Chine d'abord, et dès le mois de septembre, le ministre de la Marine demandait des crédits afin d'envoyer des renforts qui partirent malgré le peu d'enthousiasme de l'ensemble du Conseil. On se préoccupait également de régler la situation diplomatique en faisant aboutir les négociations avec Hué. Restait en outre la Chine. Dans les derniers jours de 1882 le gouvernement était avisé que M. Bourée, notre ministre à Pékin, avait spontanément arrêté les termes d'un arrangement par lequel l'Empire chinois reconnaissait notre action en Indo-Chine, mais moyennant des avantages territoriaux au Tonkin. C'était là, d'après M. Bourée, la seule manière d'éviter une guerre imminente. Une telle guerre, à laquelle nul n'avait songé, pouvait évidemment être grave. Le ministère ne se laissa pourtant pas émouvoir par les assertions de M. Bourée et ne se hâta point d'accepter, ni même de discuter, son traité : il ne voulait pas abandonner quoi que ce fût des droits de l'Annam, devenus, à son avis, les droits de la France. A Madagascar, dans le même temps, il maintenait fermement notre situation et refusait d'écouter les propositiens vaguement transactionnelles d'un ambassadeur hova venu à Paris. Touchant l'Afrique équatoriale aussi il adoptait une attitude très nette. Les opérations de Brazza avaient complétement contrecarré les desseins du roi Léopold qui craignait de voir les territoires acquis par le Comité du Congo privés des voies d'accès que Stanley s'efforçait de lui procurer. Le gouvernement français ne se montra pas irréductible, car un accord conclu entre M. Duclerc et le roi des Belges concéda à ce dernier une sorte de droit de passage au travers de nos possessions. Mais cette preuve de bon vouloir n'impliquait aucun fléchissement dans nos ambitions. Celles-ci s'affirmaient, au contraire, avec une netteté plus grande que

jamais. Contrairement aux précédents, les Chambres étaient appelées à ratifier solennellement les traités passés par Brazza avec le roi Makoko et qui nous assuraient une position prépondérante sur le Congo navigable. D'autre part et pour nous assurer le débouché de la vallée du Niari dont Stanley cherchait à s'emparer, on décidait de prolonger vers le Sud, le long de la côte, la colonie du Gabon, en s'installant dans la région de Loango. Enfin la loi du 10 janvier 1883, suivie du décret du 5 février, réglait l'organisation de notre nouvel Ouest africain où Brazza devenait commissaire général. Sur tous les théâtres coloniaux donc, en Afrique équatoriale comme à Madagascar ou au Tonkin, la même fermeté d'attitude se constatait. C'était la manifestation d'une vue générale qui s'inspirait elle-même de la situation qu'avaient créé les événements d'Egypte.

Là, l'Angleterre profitait largement de la liberté que nous lui avions laissée. Ses troupes balayaient les forces d'Arabi pacha, s'installaient victorieusement au Caire et, sous le couvert du Khédive, elle se trouvait, en fait, la maitresse du pays. Mais, en droit, sa situation vis-à-vis des puissances devenait de plus en plus embarrassante et elle appréhendait dès lors les conséquences probables de la mauvaise humeur française. Le gouvernement britannique chercha donc à renouer avec Paris en nous offrant, comme entrée de jeu, la présidence de la Caisse de la Dette. M. Duclerc refusa. Mais alors n'y avait-il pas lieu de passer condamnation complète sur les événements accomplis? La France se détournerait formellement de l'Egypte et, se bornant à garantir ses intérêts matériels, se ferait payer très cher son désintéressement. La pure logique aurait pleinement justifié pareille conduite. Seulement, pour l'adopter en bravant l'opinion commune, il fallait une audace extrême, et, en outre, les compensations que fourniraient l'Angleterre n'étaient, à cette époque, point faciles à trouver. M. Duclerc se contenta de décliner les offres anglaises et, spécifiant que le gouvernement français reprenait sa liberté d'action, il s'abstint de couper

court par avance à des récriminations forcément stériles. Il n'alla pas jusqu'au bout de la voie dans laquelle il s'engageait. Etant donné les circonstances, on hésiterait toutefois à l'en trop blâmer. Il eut d'ailleurs le mérite peu commun de se rendre compte que mieux valait ne pas prolonger une partie manifestement perdue. Il sut aussi comprendre, et en cela il se montrait homme d'Etat très avisé, que la plus sûre façon de pallier l'échec subi en Egypte était de remporter des succès sur un autre terrain. Le prestige de la France se trouverait gravement atteint si elle pouvait être taxée de faiblesse. Il fallait faire preuve d'activité, agir avec énergie, et voilà pourquoi une impulsion nouvelle, vigoureuse, fut imprimée aux diverses entreprises coloniales. Mais, dès lors, ces entreprises cessèrent d'être des sortes de hors-d'œuvres ou d'épisodes accidentels. Elles se rattachèrent à une vue d'ensemble, acquirent une portée dépassant les avantages directs qu'elles procureraient éventuellement. Du même coup, on voyait se dégager un des éléments essentiels de la politique extérieure du parti républicain. Tous ses facteurs se trouvaient désormais précisés et, après quatre années d'expériences, de tâtonnements ou de maladresses, elle arrivait enfin à prendre corps.

2.

Quand les républicains avaient pris la direction complète des affaires, après l'élection de Jules Grévy, ils souhaitaient, nous l'avons dit, rétablir le prestige de la France, en rompant avec l'effacement trop systématique de leurs prédécesseurs ; d'autre part et surtout peut-être, ils voulaient conserver la paix.

Depuis lors, ils n'ont rien fait qui pût compromettre cette paix à laquelle ils tiennent, tant par raisons doctrinales que par crainte d'une défaite nouvelle. Jamais ils ne se sont posés en champions de la Revanche ; jamais non plus, en aucune occasion, ils n'ont paru chercher querelle à personne, car ils se sont

montrés très prudents en suivant les affaires qu'ils avaient trouvé pendantes.

Leur dessein d'éviter les conflits les a même rendus pusillanimes en Egypte et leurs interventions dans les Balkans n'ont jamais tendu qu'à préparer des accommodements. En dépit d'une fermeté parfois plus grande mais qui ne s'est guère traduite que par des nuances, leur attitude dans les affaires d'Europe ne contraste donc pas de façon bien nette avec l'effacement obstiné qui se pratiquait avant eux. Hors d'Europe, par contre, ils se sont lancés avec une résolution dont leurs prédécesseurs s'étaient montrés incapables. En Asie comme en Afrique, ils ont jeté leur dévolu sur de vastes domaines ; pour se les approprier, ils ont conçu des plans audacieux et ils poursuivent maintenant encore la réalisation de ces plans avec une énergie tenace, suffisante pour prouver que leurs désirs d'action sont autre chose que des velléités stériles. Après quatre années d'expériences et d'efforts, la politique extérieure républicaine demeure donc fidèle à ses principes premiers : elle s'affirme désormais dans les faits, à la fois foncièrement pacifique et résolument entreprenante.

Pour concilier ces deux tendances, en apparence contradictoires, les hommes au pouvoir n'ont d'ailleurs pas eu besoin d'innover. Placés dans des circonstances analogues, voulant utiliser les forces du pays sans compromettre le repos de l'Europe, les dirigeants de la Restauration avaient, eux aussi, tourné leurs vues vers les contrées d'outre-océan. Les tenants de l'Ordre moral, qui ployaient trop bas sous le faix de la défaite, n'avaient pas osé reprendre un tel système ; les ministres de Jules Grévy l'appliquaient résolument. En le faisant, ils ne songeaient d'ailleurs nullement à copier les légitimistes d'autrefois dont ils n'avaient sans doute pas approfondi l'histoire. Leur conduite n'en était pas moins conforme à un précédent mémorable. Elle prouvait ainsi, par un exemple nouveau, que les grands programmes politiques sont indépendants de la forme des gouvernements. Démocraties et royautés en arrivent fatale-

ment à des conceptions identiques, du moment où elles se laissent guider par la seule logique des choses et ne considèrent que les besoins vrais du pays. Or, du moment que la France reprenait confiance dans ses destinées, ses besoins étaient les mêmes qu'ils avaient été après la tourmente de 1815. Pour utiliser ses trésors d'énergie et se hausser dans l'estime du monde, il lui fallait mener à bien de grandes tâches et, puisqu'elle était résolue à rester sur la réserve en Europe, c'était hors d'Europe qu'il lui fallait se dépenser. Ferry notamment, puis Duclerc avaient su discerner cette vérité fondamentale et en déduire ensuite des applications pratiques.

Mais tout ceci constaté, peut-on dire que le parti républicain était parvenu à se tracer un véritable programme extérieur, accepté de tous, et dont il n'aurait plus qu'à poursuivre l'exécution ? Nullement. Des tendances très différentes subsistaient parmi les dirigeants ; des vues presque opposées s'affirmaient. Pour les comprendre, il suffit de revenir, une fois encore, aux principes directeurs et de constater la disparité entre les résultats procurés, d'un côté, par le goût de l'action, de l'autre par l'amour de la paix.

Le premier avait fait intervenir successivement en Extrême-Orient, dans l'Afrique équatoriale, à Madagascar, enfin en Tunisie. Là, le succès avait été rapide et complet. Sur les autres points, des efforts considérables étaient encore à prévoir. Mais les parties étaient bien engagées ; les enjeux nettement définis et les méthodes trouvées. L'expansion coloniale qui avait déjà procuré un bénéfice considérable et qui en promettait d'autres non moins grands, se trouvait donc complètement précisée, dans ses objets comme dans ses moyens.

Il n'en allait pas de même de la politique de paix. Pour assurer celle-ci, il ne suffisait point d'affirmer qu'on ne la troublerait point et les républicains l'avaient fort bien compris dès leur prise du pouvoir. C'est pourquoi ils avaient immédiatement songé à des combinaisons qui, pensaient-ils, écarteraient toutes chances de conflit. Or aucune de ces combinai-

sons n'avait pris corps. Nulle occasion ne s'était trouvée d'améliorer les rapports avec l'Allemagne, ni surtout d'arriver à régler le différend fondamental qui séparait les deux pays. La crainte de paraître provocateur avait ensuite empêché d'accueillir les offres d'entente formulées par la Russie, tandis que les relations avec l'Angleterre se trouvaient envenimées par la façon dont elle profitait de la liberté que nous lui avions maladroitement accordée en Egypte. Les deux alliances convoitées paraissaient dès lors plus éloignées que jamais, aussi problématiques que l'était l'entente avec l'Allemagne. Aucun moyen nouveau n'apparaissait non plus qui permît d'atteindre le but général, justement considéré comme essentiel. Pour ce qui est des garanties d'avenir, les républicains n'avaient abouti à rien. Ils restaient sans conceptions nettes comme sans plans arrêtés, plus désemparés, en somme, qu'ils n'étaient quatre ans auparavant, alors qu'ils pouvaient encore se bercer d'illusions.

Mais l'incertitude où ils se débattaient ainsi, touchant l'un des objets fondamentaux qu'ils s'étaient proposés, pouvait réagir sur les plans précis dont ils poursuivaient, d'autre part, l'exécution. Car tout s'enchaîne dans les affaires d'un grand pays. Les gouvernements sages ont toujours entrepris leurs conquêtes d'outre-mer seulement lorsque les frontières ne leur paraissaient nullement menacées. Il n'en allait pas de la sorte. L'agression constamment redoutée depuis douze ans était aussi menaçante que jamais puisque l'Allemagne, unie désormais à l'Autriche et entraînant l'Italie dans son orbite, affirmait chaque jour davantage son hégémonie, tandis que la France demeurait toujours entièrement isolée parmi des puissances hostiles ou indifférentes. Dans ces conditions, la prudence permettait-elle d'envoyer au loin des forces qui pouvaient devenir brusquement indispensables à la défense du sol national? Nous avons vu que certains républicains ne le pensaient point et, même parmi ceux qui ne proclamaient pas leur opinion avec la rudesse de M. Clémenceau, beaucoup éprouvaient des hésitations ou des scrupules. Les succès obtenus sur un terrain ne compen-

saient pas les déboires éprouvés sur un autre et c'est pourquoi les républicains ne parvenaient pas, en ce premier printemps de 1883, à s'accorder sur un programme de politique étrangère. Tous d'accord sur les principes généraux, puisqu'ils demeuraient tous fidèle à leurs aspirations premières, ils se divisaient sur la conduite immédiate à tenir. Deux systèmes se trouvaient en présence et s'opposaient d'autant plus nettement qu'ils s'incarnaient en deux hommes de tempéraments très différents.

L'un des systèmes s'inspirait du désir d'action : les entreprises coloniales seraient mises au premier plan. Seulement comme leur poursuite exigeait la sécurité en Europe et que nulle alliance ne garantissait cette sécurité, force serait de se mettre à l'abri d'une agression de l'Allemagne en s'accordant avec elle. L'expansion lointaine impliquait donc, à ce moment, la recherche d'une entente avec Berlin, fût-ce en oubliant nos revendications et nos griefs. C'était là une conséquence tellement logique que Jules Ferry ne devait point reculer devant elle. Mais d'autres, dont M. de Freycinet, pouvaient ne point admettre pareille combinaison qui froissait des sentiments légitimes, ou même simplement ne point l'envisager. Ceux-là conservaient à l'égard de Bismarck une invincible méfiance et, toujours hantés par le souvenir de l'Année Terrible, ils voulaient, avant tout, demeurer prudents. Ils ne prônaient certes pas la brusque interruption des opérations en Indo-Chine ou en Afrique : la France était évidemment trop engagée pour reculer tout à fait. Mais, du moins, pouvait-on limiter son action. L'essentiel était de garder toutes les forces disponibles, d'en créer aussi de nouvelles, de façon à être toujours prêts à faire face sur le Rhin. Pour le surplus, on suivrait attentivement les affaires d'Europe, guettant les occasions favorables et, le jour où quelqu'une s'offrirait, une politique insinuante et nuancée permettrait sans doute d'arriver, sans paraître provoquer personne, à prendre avec l'Angleterre et la Russie des arrangements qui garantiraient vraiment la paix.

Il fallait choisir entre ces deux systèmes dont la divergence

fondamentale était encore accentuée par les tempéraments opposés de Ferry et de M. de Freycinet. Le choix se fit d'ailleurs pour des motifs complètement étrangers à l'un et l'autre plan. Au cabinet Duclerc, renversé en janvier 1883, avait succédé un cabinet Fallières. Bientôt désemparé par la maladie de son chef, il dut se retirer au bout de trois semaines et la situation parlementaire apparut extrêmement confuse. Le Président de la République fit donc, très naturellement appel à M. de Freycinet. Celui-ci, toutefois, s'étant récusé, le retour de Jules Ferry s'imposa.

CHAPITRE II

LA POUSSÉE COLONIALE (1883-1885)

I. Les débuts du ministère Ferry. — II. L'accord franco-allemand. — III. La chute de Jules Ferry

I. — Les débuts du ministère Ferry

1.

En formant son cabinet, le 6 avril 1883, Jules Ferry s'attribua le portefeuille de l'Instruction publique, mais pour l'échanger bientôt contre celui des Affaires étrangères, d'abord confié à Challemel-Lacour. Peu importait d'ailleurs le département dont il était titulaire, car, cette fois encore, comme lors de son premier ministère, il entendait diriger tout le gouvernement. Son retour avait été déterminé par des considérations purement intérieures. Or, qu'il s'agît de poursuivre la malencontreuse entreprise scolaire ou de retoucher la constitution, ses vues personnelles s'accordaient avec celles de la majorité parlementaire. Cet accord allait le maintenir au pouvoir pendant plus de deux ans, — chose nouvelle dans les annales de la République, — et, partant, lui permettre de développer, à l'extérieur, la politique qu'il préconisait.

Au moment où il reprenait la conduite des affaires, la diplomatie était au calme. Le règlement des frontières monténégrines

et grecques avait mis fin aux difficultés immédiates nées du traité de Berlin, et si le sort des Arméniens et des Crétois demeurait toujours en suspens, c'étaient là questions traditionnellement considérées comme de seconde urgence. Rien de nouveau, non plus, ne survenait en Egypte. Bientôt, il est vrai, dès le mois de mars, l'Italie révélait son pacte avec l'Allemagne et l'Autriche, et le complet isolement de la France apparaissait ainsi plus dangereux encore. Mais les membres de la Triplice insistant sur le caractère pacifique et purement défensif de leur alliance, il parut superflu de prendre contre eux des précautions spéciales et Jules Ferry profita simplement de la tranquillité de l'Europe pour poursuivre ses plans dans les autres parties du monde.

Son activité s'affirma sans délai sur tous les théâtres lointains où la France avait pris position. En Tunisie, le traité trop vague du 12 mai 1881 fut, dès le 8 juin 1883, remplacé par un autre qui proclamait ouvertement le protectorat et permettait toutes les réformes administratives, judiciaires et financières : l'action de la France dans la régence n'était plus, dès lors, limitée que par les accords antérieurement passés par les beys avec des puissances étrangères Sur la côte de Guinée, le décret promulgué l'année précédente pour assurer l'installation à Kotonou était mis en vigueur en même temps qu'un traité nouveau intervenait avec le roi Toffa ; par là, notre situation n'était évidemment pas assez assurée, mais notre protectorat cessait au moins d'être une chimère. Dans le même temps, les campagnes de pénétration se poursuivaient dans l'arrière-pays du Sénégal : des postes français s'installaient définitivement sur le Niger, en refoulant les bandes de l'alamany Samory, et les chefs militaires, suffisamment soutenus par la métropole, pouvaient commencer la pacification effective de la région. Dans la mer Rouge, l'occupation d'Obock, que nous avions acquis depuis plus de vingt ans, devenait effective. A Madagascar enfin, l'amiral Pierre remettait aux représentants de la reine un ultimatum énumérant, une fois de plus, les satisfactions exigées. N'ayant

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

reçu qu'une réponse insuffisante, il bombardait Tamatave, puis opérait des démonstrations sur d'autres points de la côte. Les Hovas effrayés s'efforçaient de renouer les négociations, mais en vain, car le gouvernement français se refusait à toute transaction.

Pareille intransigeance attestait la fermeté de ses vues. Seulement, les opérations sur les côtes ne pouvaient suffire à briser la résistance des Hovas et, la pénétration dans l'intérieur de l'île semblant présenter des difficultés insurmontables, les affaires de Madagascar continuaient à se dérouler en une suite d'incidents dont aucun n'annonçait une solution. De même, et malgré leur succès, les opérations en Afrique occidentale ne marquaient que des étapes vers un but encore éloigné. Quant aux mesures prises au Dahomey, et surtout en Tunisie, leur importance n'empêchait pas qu'elles intervinssent sans risques, sans difficultés et fussent, en quelque sorte, d'ordre intérieur. Inutile, dès lors, d'y insister. Pour des motifs divers, voire opposés, les divers théâtres que nous venons de parcourir peuvent être considérés ici comme secondaires. L'activité générale du ministère une fois constatée et pour apprécier sa politique extérieure durant les premiers mois de son existence, il suffit, en somme, de s'arrêter à l'Afrique équatoriale et à l'Indo-Chine.

En Indo-Chine, la tâche était triple : il fallait d'abord rétablir l'ordre au Tonkin, où le commandant Rivière luttait contre des bandes indigènes renforcées d'éléments chinois ; imposer ensuite à la cour de Hué la reconnaissance loyale du protectorat ; enfin couper court aux prétentions comme aux ingérences du gouvernement de Pékin.

Pour s'entendre avec ce dernier, notre ministre à Pékin, M. Bourée, avait, on s'en souvient, consenti à reconnaître à la Chine des droits sur des territoires annamites. Insuffisamment renseigné encore sur les détails de la convention, M. Duclerc l'avait laissée en suspens et, pendant son court ministère, M. Fallières ne s'en était pas soucié. Jules Ferry ne balança

pas. Il estima que si la France acceptait le traité, elle renoncerait à son rôle de puissance protectrice et compromettrait son prestige. M. Bourée fut donc désavoué, puis rappelé, et l'antagonisme que la question d'Annam avait fait surgir entre la France et la Chine se transforma, dès ce moment, en un conflit direct.

Entre temps, des crédits étaient votés tant pour organiser notre protectorat que pour activer les opérations au Tonkin. Mais, sur ces entrefaites, on apprenait que le commandant Rivière avait péri dans une embuscade, à peu près dans les mêmes conditions que jadis Francis Garnier. Cette mort ne pouvait qu'augmenter les difficultés locales en stimulant nos adversaires. Nulle hésitation ne se manifesta cependant. Tout au contraire les dispositions déjà prises furent complétées et les renforts accrus. Le général Bouet prit le commandement des troupes de terre, l'amiral Courbet celui des forces navales et M. Harmand leur fut adjoint, comme commissaire civil spécialement chargé des pourparlers avec la cour de Hué. Les événements, dès lors, se précipitèrent. Tandis qu'au Tonkin des avantages étaient remportés sur les troupes chinoises, l'amiral Courbet faisait une démonstration énergique à l'embouchure de la rivière de Hué, et, le 25 août, M. Harmand imposait à l'empereur d'Annam un traité stipulant formellement notre protectorat, un agrandissement de nos possessions de Cochinchine et la mise du Tonkin sous notre contrôle direct. D'autre part, M. Tricou, qui avait remplacé M. Bourée à Pékin, s'efforçait d'obtenir la reconnaissance de ce nouvel état de choses, avec le rappel des forces chinoises engagées contre nous. Mais la Chine ne se laissait pas intimider, même par le blocus des côtes d'Annam qui gênait son commerce. Peut-être escomptait elle l'appui de tierces puissances, Allemagne, Angleterre ou Etats-Unis ; toujours est-il qu'elle demeurait intransigeante. Le conflit avec elle allait dès lors s'accentuant et primait désormais la question proprement annamite que le récent traité avait paru régler complètement.

Mais, en Indo-Chine encore et pour y mieux asseoir notre influence, Jules Ferry voulait renouer avec la Birmanie des relations anciennes qui, en 1873, avaient abouti à la conclusion d'un traité d'amitié resté sans ratification. Il se prépara donc à mettre ce traité en vigueur, en profitant de la présence à Paris d'un ambassadeur birman. Le fait éveilla les appréhensions de l'Angleterre, qui pria de ne pas perdre de vue « l'intérêt particulier que le gouvernement de la reine portait à la Birmanie », en raison de sa situation géographique comme de ses relations avec l'Inde. Le cabinet français estima devoir passer outre et l'incident demeura sans conséquences. Il n'en était pas moins caractéristique. S'ajoutant aux difficultés suscitées par la Chine, la démarche britannique montrait que notre entreprise indo-chinoise changeait de nature et acquérait une portée qu'elle n'avait pas au début Il ne s'agissait plus simplement d'une opération particulière à liquider exclusivement avec l'Annam. Des tierces puissances intervenaient, dont une, l'Angleterre, sans titre aucun. L'affaire cessait ainsi d'être purement coloniale et française.

Or, et ceci souligne l'importance de la remarque, en cette même fin de l'année 1883, le développement des questions relatives au centre africain révélait une évolution pareille.

2.

En Afrique, Brazza poursuivait sa tâche pour le compte de la France, tandis que Stanley continuait d'acquérir des territoires au profit du comité fondé par le roi des Belges. Leur rivalité croissante n'inquiétait guère le premier ministre français. Avocat à l'origine de sa carrière et malgré son sens très aigu des réalités, Jules Ferry raisonnait parfois en droit pur. Or la stricte application des principes le conduisait à penser que le Comité du Congo, simple entreprise privée, manquait de la capacité juridique requise pour posséder légitimement des territoires. Si le Comité entendait continuer son œuvre, force lui se-

rait de se mettre sous le patronage d'un Etat constitué. La France semblant toute désignée pour jouer un rôle, peu lui importait que Stanley passât des traités plus ou moins nombreux, car le bénéfice lui en reviendrait fatalement un jour. Ferry en était si convaincu qu'en juin 1883 il avait révélé ses vues à un représentant de Léopold II.

Celui-ci n'était pas disposé à s'y ranger. Il prétendait agir pour son compte exclusif. Il voulut donc parer au danger qui menaçait ses ambitions et dont il ne méconnaissait sans doute pas la gravité, car l'argument juridique était réellement fort. Mais des appuis lui étaient nécessaires pour contrecarrer le dessein du ministre français. Il se mit en devoir d'en trouver, et alors commencèrent une série de tractations encore mal connues. Force est cependant de tâcher d'en donner quelque idée, car, si la France leur demeura d'abord complètement étrangère, elle devait ensuite se trouver aux prises avec leurs conséquences.

Il semble que le roi des Belges s'adressa simultanément à l'Allemagne et aux Etats-Unis. Ce furent probablement des amitiés personnelles qui lui permirent d'influencer le monde officiel américain, toujours bien disposé pour les œuvres présentées comme philanthropiques et civilisatrices. Les Allemands sont moins sensibles aux considérations sentimentales. Mais, à cette époque, les négociants de Hambourg et de Brême, qui avaient déjà fondé des établissements en Océanie et dans l'Afrique australe, s'inquiétaient de trouver de nouveaux débouchés et le bassin du Congo les tentait spécialement. Le prince de Bismarck n'était pas disposé à le leur conquérir, car il répugnait encore aux annexions coloniales. Il était cependant partisan de l'expansion commerciale. Celle-ci serait assurée, et précisément dans la région visée, pour peu que le Comité du Congo garantît une pleine liberté de trafic dans les pays qu'il administrerait. On se sent donc porté à croire que le roi des Belges reçut de Berlin quelques encouragements, sans doute conditionnels. Ses projets trouvaient, d'autre part, un accueil

officiellement très sympathique aux Etats-Unis, si bien que, dès la fin de 1883, il pouvait compter sur le soutien éventuel de deux puissances.

Deux, par contre, se dressaient contre lui : le Portugal et l'Angleterre qui craignaient également de se laisser supplanter. Le Portugal, possesseur sur la côte atlantique de domaines mal délimités, entendait ne pas abandonner à d'autres la souveraineté du Bas-Congo ; l'Angleterre, qui n'ambitionnait pas d'extensions territoriales, souhaitait cependant réserver les droits de son commerce. Prétentions anglaises et prétentions portugaises n'étaient d'ailleurs nullement inconciliables. Des négociations purent donc s'engager entre Londres et Lisbonne et aboutirent, le 26 février 1884, à un traité. L'Angleterre reconnaissait la souveraineté du Portugal sur l'estuaire et le cours inférieur du Congo ; en échange, le Portugal promettait à l'Angleterre des avantages économiques spéciaux.

Aussitôt connu, ce traité suscita des protestations et provoqua des manœuvres de la France, du roi des Belges et de l'empire allemand.

La France réclama, en invoquant certains droits anciens sur quelques points de l'estuaire. Au vrai, cependant, elle ne se sentait pas très gravement atteinte. Le roi des Belges, par contre, se voyait directement frustré. Trois routes permettaient de rejoindre le Congo navigable en partant de la mer : la vallée de l'Ogooué, la vallée du Niari, enfin la vallée du fleuve même. Or, la première était incontestablement aux Français ; la seconde, également convoitée par eux, était en outre menacée maintenant par le Portugal à qui le récent traité attribuait en plus la troisième. Les territoires que le roi Léopold s'efforçait d'acquérir dans le bassin du Congo risquaient d'être coupés de toute communication avec l'océan. De plus, la même convention anglo-portugaise négligeait complètement les traités de Stanley avec les rois indigènes, le Portugal se déclarant maître de pays dont le Comité s'était cru souverain. C'était la conséquence de la situation relevée par Jules Ferry : le Comité avait

beau se transformer en « Association internationale », il restait une entreprise privée sans capacité juridique suffisante pour faire figure d'Etat et ses actes demeuraient, dès lors, tenus pour nuls. Ce fait ôtait au roi Léopold tout moyen de s'élever officiellement contre les arrangements anglo-portugais, mais lui donnait de nouveaux motifs d'agir sans délai pour assurer le salut de son œuvre en péril.

Il s'adressa à peu près simultanément, semble-t-il, à Washington et à Paris. Le premier résultat de ces démarches fut un accord formel par lequel le gouvernement fédéral se déclarait prêt à reconnaître, comme Etats indépendants et amis, les Etats libres créés ou à créer par l'Association internationale, qui, en échange, accorderait aux Etats-Unis des avantages économiques supérieurs à ceux que pouvait leur procurer indirectement le traité anglo-portugais Un arrangement pareil était impossible avec la France, étant donné surtout les arrière-pensées de protectorat que nous avons constatées chez Jules Ferry. Mais ces arrière-pensées mêmes pouvaient fournir le moyen d'une entente. Elle fut constatée par des lettres échangées à la fin d'avril 1884. L'Association internationale concédait à la France un « droit de préférence » sur toutes ses possessions dans le cas où elle se verrait amenée à les « réaliser » ; en échange, l'Association se voyait garantir les postes qu'elle établissait dans la vallée de Niari. Cette dernière clause était très favorable au roi des Belges, qui s'assurait ainsi un accès à la mer ; onéreuse par conséquent pour la France qui abandonnait presque l'excellente voie de pénétration découverte par Brazza. Si Jules Ferry l'accepta, c'est sans doute parce qu'il ignorait la promesse des Etats-Unis ou méconnaissait sa portée. En outre, il comptait probablement toujours mettre la main sur les territoires que l'Association internationale était juridiquement incapable de posséder, et cela d'autant plus facilement désormais que le « droit de préférence » lui fournirait une procédure.

Pour en finir avec les habiletés du roi des Belges, comme

pour dégager tous les éléments dont la politique française devrait tenir compte, il reste à dire quelques mots de l'Allemagne. Nous avons déjà vu Léopold II cherchant à se la concilier ; il y réussissait de plus en plus nettement. Mais, pour accentuer sa sympathie, le prince de Bismarck avait maintenant d'autres motifs que le désir d'ouvrir au commerce allemand les territoires de l'Association internationale. Il s'inquiétait, lui aussi, du traité portugais qui pouvait procurer à l'Angleterre une situation privilégiée dans le bassin du Congo. Cédant, d'un autre côté, aux sollicitations qui l'assaillaient, il prenait la résolution décisive devant laquelle il avait jusqu'alors reculé. Le 24 avril 1884, un télégramme, aussitôt officiellement publié, avisait les possesseurs des établissements allemands du Sud-Ouest africain que la protection de l'empire leur était accordée et, presque en même temps, le Dr Nachtigal se voyait chargé de procéder à des annexions dans la région du Togo et du Cameroun : l'empire allemand entrait dans la voie des annexions coloniales.

Il y trouverait des compétiteurs, forts de situations acquises et d'une expérience plus grande. La prudence du chancelier l'incitait à manœuvrer pour limiter leur hostilité probable, partant à lier partie au moins avec certains d'entre eux. Parmi les puissances colonisatrices, deux pouvaient être considérées comme hors de jeu : l'Espagne, incapable même de parer au délabrement de son domaine, et la Hollande, pleinement satisfaite du sien. En dépit d'un renouveau d'activité, le Portugal comptait peu. Un accord paraissait difficile avec l'Angleterre, dont la méfiance était traditionnelle, et qui se révélait en outre désireuse d'exploiter le bassin du Congo sur lequel l'Allemagne souhaitait précisément étendre son emprise économique. Restait alors la France. Aucune considération coloniale ne s'opposait à une entente avec elle, et pareille entente présenterait, en outre, certains avantages généraux, car s'associer aux ambitions lointaines de la République contribuerait, peut-être, à la détourner des revendications européennes. Le parti du chancelier fut donc rapidement pris. Quarante-huit heures après l'envoi de son

télégramme aux propriétaires des établissements du Sud-Ouest africain, il prenait prétexte du traité anglo-portugais pour annoncer à notre ambassadeur qu'il désirait se concerter avec le cabinet de Paris au sujet du Congo.

Au printemps de 1884, la France se trouvait ainsi, dans l'Afrique équatoriale, en présence d'une situation fort complexe. Son premier trait caractéristique était celui déjà relevé à propos de l'Indo-Chine. Il ne s'agissait plus simplement d'acquérir des territoires ou de s'en faire reconnaître la possession : chaque jour, des rivalités plus nombreuses surgissaient, des prétentions plus âpres s'affirmaient. Après n'avoir eu devant nous qu'un seul adversaire, le roi Léopold, dont nous avions même espéré un instant faire notre client, nous voyions maintenant intervenir le Portugal, l'Angleterre, et vraisemblablement l'Allemagne. De tout temps, Jules Ferry, d'accord avec Gambetta, avait été convaincu de la nécessité d'assurer à la France un champ d'action et des débouchés commerciaux. Cette ruée mondiale lui fournissait de nouveaux arguments en faveur de sa politique : en face d'ambitions concurrentes, il devenait d'autant plus indispensable d'agir qu'il ne fallait pas se laisser distancer. Mais, en même temps, tous les moyens d'action s'étendaient et se diversifiaient. Les compétitions mêmes qui s'affirmaient en fournissaient de nouveaux, car elles permettaient d'utiliser pour des fins coloniales les combinaisons et les manœuvres diplomatiques qui ne servaient guère, jusqu'alors, que dans la politique européenne.

II. — L'accord franco-allemand

I.

On vient de voir le gouvernement allemand proposer au gouvernement de la République de se concerter avec lui au sujet du Congo. L'offre fut acceptée et, dès le printemps de

1884, des conversations s'engagèrent entre l'ambassadeur de France à Berlin et le chancelier de l'empire. Celui-ci fit très nettement connaître ses vues. Encore qu'il se fût maintenant résigné à une politique coloniale, il demeurait peu soucieux d'acquérir de vastes territoires et surtout de les administrer. Il préférait de beaucoup ouvrir simplement chez autrui de larges débouchés au commerce allemand. La région du Congo en devait fournir un, mais d'autres encore s'y pourraient adjoindre. Il fallait, en tous cas, que les négociants allemands vissent garantir la liberté de leurs transactions contre des interventions abusives. Pour préciser ce qu'il entendait par là, Bismarck insistait sur les prétentions souvent affirmées par l'Angleterre et sur la politique égoïstement envahissante dont son récent traité avec le Portugal n'était, disait-il, qu'une nouvelle manifestation. En présence de pareilles visées, toutes les puissances commerçantes, et au premier rang de celles-ci la France et l'Allemagne, trouveraient donc avantage à s'entendre sur des règles communes à observer dans les pays dont aucune nation civilisée n'avait encore pris possession. La France et l'Allemagne pourraient même conclure immédiatement un accord auquel d'autres Etats accéderaient au besoin par la suite, de manière à constituer, en matière coloniale, une sorte de « ligue des neutres ». Les contractants se concéderaient réciproquement la liberté commerciale et refuseraient de reconnaître les annexions des puissances qui ne proclameraient pas la même liberté... Tel était le projet. Sa portée dépassait beaucoup celle d'un échange de vues, voire celle d'une action concertée à propos du Congo. Le chancelier offrait un accord de principe. Son objet propre demeurerait colonial, mais son caractère même et son ampleur impliqueraient forcément un véritable rapprochement entre les deux pays. C'était d'autant plus manifeste que l'entente serait ouvertement dirigée contre un tiers. Bismarck ne le dissimulait pas et, afin d'entraîner la France, il insistait sur les griefs que celle-ci devait nourrir envers l'Angleterre, notamment à propos de l'Egypte, c'est-à-dire à propos

d'une affaire considérée comme européenne et n'ayant, en tous cas, à cette époque, rien à voir encore avec la pénétration dans le centre africain.

Les gouvernants français n'écartèrent point, dès l'abord, les propositions du chancelier, quelque singulières qu'elles dussent leur paraître. Les républicains ne se croyaient point tenus de garder à l'égard de l'Allemagne une attitude systématiquement hostile ; je l'ai dit déjà en parlant de leur avènement au pouvoir, et le fait qu'ils acceptaient la conversation proposée attestait que leur sentiment n'avait pas changé sur ce point. En 1883 comme en 1879, s'accommoder avec l'Allemagne semblait sans doute un moyen d'écarter la menace d'une agression nouvelle et d'assurer la paix, jugée le premier des biens. Mais à ce motif permanent d'autres s'ajoutaient maintenant qui rendaient un accord spécialement désirable, dût-il demeurer temporaire et limité. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer un instant quelle était, dans l'été de 1884, la situation des diverses entreprises lointaines où la France s'était engagée.

Si dans l'Afrique occidentale la pénétration se poursuivait à peu près normalement, malgré la vive résistance de Samory, partout ailleurs les affaires se compliquaient : en Afrique équatoriale, à la suite des incidents qui viennent d'être exposés ; à Madagascar où les Hovas demeuraient intraitables sans qu'on aperçût le moyen de les amener à composition ; en Indo-Chine enfin où des événements graves intervenaient. Là, les choses avaient pourtant paru devoir s'arranger complètement. Le traité signé en 1883 avec l'Annam ayant été, à Paris, jugé insuffisant, un autre lui était substitué, dès le 6 juin 1884, qui nous donnait satisfaction entière ; dans le même temps, un nouvel accord avec le Cambodge précisait selon nos vues les conditions de notre protectorat ; enfin la Chine elle-même avait renoncé à son opposition : impressionnée par la fermeté de notre attitude comme par nos succès militaires, elle avait signé à Tien-Tsin, dès le 11 mai, une convention qui l'obligeait à

rappeler ses troupes et à se désintéresser de nos rapports avec la cour de Hué. Seulement, alors que tout semblait ainsi réglé, une péripétie imprévue s'était produite. Des circonstances encore mal éclaircies avaient entravé la stricte exécution de l'accord de Tien-Tsin ; au Tonkin des forces chinoises avaient, à Bac Lé, résisté aux troupes françaises et, le gouvernement de Pékin refusant les réparations aussitôt exigées, il devenait indispensable de lui imposer par la force le respect de ses engagements. Mais des opérations contre la Chine resteraient principalement navales et impliqueraient un blocus ; elles gêneraient le trafic des neutres, dont l'Allemagne : il était essentiel que celle-ci ne protestât pas. De façon plus générale, il fallait qu'elle ne prêtât point à la Chine un appui diplomatique qui faciliterait l'intervention d'autres puissances encore et entraverait notre liberté d'action. Enfin l'envoi en Extrême-Orient de forces suffisantes, tandis que seraient maintenues les forces nécessaires devant Madagascar, ne pouvait se faire sans risques graves, à moins d'une pleine sécurité sur la frontière des Vosges. Or, cela encore dépendait de l'Allemagne. S'arranger avec elle paraissait donc avantageux pour une série de motifs complètement distincts de la question congolaise. Celle-ci fournirait simplement l'entrée en matière, voire aussi une monnaie d'échange. Car le chancelier avait manifestement besoin de la France pour régler l'affaire selon ses vues. Quelques concessions sur ce terrain pourraient donc procurer ailleurs des avantages intéressants. En tous cas, si un accord intervenait, ses effets ne se feraient pas sentir seulement en Afrique. Par la force des choses il acquerrait une portée très générale. Quels que fussent ses termes, il garantirait la France en Europe ; il lui permettrait, dès lors, de continuer avec plus de hardiesse toutes ses expéditions coloniales, d'éviter notamment un recul à Madagascar et de triompher en Extrême-Orient.

Rechercher une entente avec l'Allemagne n'impliquait cependant pas qu'on accepterait simplement ses suggestions. Précisément parce qu'il se voyait sollicité, le gouvernement

français se jugeait en mesure de débattre. Or, si une entière liberté commerciale était proclamée par avance dans tous les territoires qui viendraient à être annexés, la France verrait désormais ses conquêtes profiter surtout aux négociants de Brême et de Hambourg. C'était inadmissible. Jules Ferry ne voulait pas davantage donner à l'accord éventuel le caractère agressif auquel Bismarck paraissait tenir. La France républicaine ne devait se montrer délibérément hostile envers personne, et, malgré l'irritation provoquée par les affaires d'Egypte, elle n'abandonnait pas l'espoir de faire un jour de l'Angleterre son alliée. Une entente ne pouvait donc être réalisée sur les bases proposées, dût-elle demeurer strictement africaine. Ainsi limitée, elle perdrait d'ailleurs une partie de son intérêt. Pour lui donner une portée qui permît d'en tirer de pleins avantages, il ne suffisait pas de considérer l'Afrique ni même les seules affaires coloniales.

Un rapprochement entre les deux pays que la guerre de 1870 avait dressés l'un contre l'autre pouvait avoir des conséquences immenses et bienfaisantes pour tous deux. Mais seulement s'il satisfaisait à certaines conditions ; il devait être sincère et complet, faute de quoi il préparerait simplement des difficultés nouvelles qui raviveraient bientôt les griefs anciens. C'était donc ces griefs qu'il importait avant tout de faire disparaître. Or, au moment où elle reprenait pleinement conscience de ses forces, nul ne pouvait demander à la France de renoncer à ses revendications légitimes en déclarant qu'elle acceptait définitivement toutes les conséquences du traité de Francfort. Point n'était besoin peut-être de déchirer ce traité, force était toutefois d'atténuer plus ou moins directement certains de ses effets. Si touchant, par exemple, l'Alsace-Lorraine, les Français n'obtenaient pas certaines satisfactions, fussent-elles purement sentimentales, impossible de leur demander de faire taire leurs regrets ; impossible, par conséquent, de mettre franchement la main dans la main de l'Allemagne et de chercher dans un accord avec elle le fondement de notre politique de paix.

Jules Ferry n'ignorait naturellement rien de tout cela. Mais, le fait admis, resterait à déterminer s'il voulut vraiment profiter des pourparlers qui s'engageaient au sujet de l'Afrique pour essayer d'améliorer, de façon complète et définitive, les rapports avec l'empire allemand. On hésite à l'affirmer. Et pourtant certains indices inciteraient à le croire. Nous savons, en effet, que dès le début il suggéra d'incorporer les stipulations particulières qui seraient arrêtées dans un texte plus comprehensif et parla même, à ce propos, d'une convention générale de commerce. Comme les relations commerciales se trouvaient réglées par l'article 11 du traité de Fancfort, c'était évidemment proposer la revision de cet article et, partant, remettre en cause le traité lui-même. Il serait néanmoins téméraire de conclure de ce seul fait que le ministre français avait conçu un plan très vaste qu'il tentait systématiquement de réaliser. Comme tous les hommes d'action, les hommes d'Etat raisonnent moins qu'on ne le croit d'ordinaire et les programmes logiquement déduits sont beaucoup plus rares que les historiens ne le laissent entendre. Mais, en admettant même que le ministre français n'eût pas prévu toutes les conséquences éventuelles de sa proposition, ces conséquences n'en apparaîtraient pas moins au cas où la proposition serait acceptée. L'instant était donc décisif : le caractère des futures relations franco-allemandes et l'orientation de toute la politique française se trouvaient subordonnées à la réponse que ferait le prince de Bismarck. Il n'en fit pas, et précisément peut-être parce que la voie où on l'incitait à s'engager conduisait extrêmement loin. Dans un pareil cas, le silence est une réponse. L'éventualité d'une entente sincère et complète se trouva donc écartée et la conversation limitée aux seuls problèmes coloniaux.

Sur le terrain étroit où il se voyait ainsi cantonné, Ferry se montra très habile, et d'autant plus que les discussions particulières ne lui firent jamais oublier les facteurs généraux. Sous peine de tout rompre, force lui était d'entrer dans les vues de Bismarck au sujet de la liberté commerciale. Il l'accepta donc

en principe, mais il proposa qu'au lieu de la proclamer dans un accord à deux, on la fît décréter plus solennellement par une conférence où viendraient toutes les grandes puissances. Il indiquait aussi qu'elle ne saurait être valablement réclamée que pour l'Afrique équatoriale : en effet, si la France pouvait légitimement s'occuper de la région du Congo, où ses titres étaient certains, elle n'était, en droit, nullement fondée à légiférer pour l'ensemble du continent. Au vrai, Jules Ferry visait à restreindre l'application d'une mesure profitable surtout aux intérêts germaniques. Comme, d'autre part, l'Angleterre siègerait dans une conférence, elle se trouverait associée aux résolutions prises et le rapprochement franco-allemand ne serait plus dirigé contre elle.

Le prince de Bismarck accepta les contre-propositions de Ferry, soit qu'il fût convaincu par les arguments juridiques, soit qu'il souhaitât simplement s'assurer le concours de la France. Il fit, en outre, certaines promesses accessoires auxquelles le gouvernement de Paris attachait, à bon droit, un prix particulier. Un accord formel se trouva de la sorte conclu, dans le courant de septembre 1884, aux conditions suivantes qui ne furent pas toutes divulguées : le gouvernement impérial n'entraverait d'aucune manière les opérations de la France contre la Chine ; d'autre part, la France et l'Allemagne provoqueraient conjointement la réunion d'une conférence générale dont le programme viserait : l'établissement d'une pleine liberté économique dans la région du Congo, l'application à des fleuves d'Afrique des règles adoptées pour les fleuves internationaux européens, enfin les conditions à remplir pour rendre valables les annexions futures.

2.

La Conférence africaine s'ouvrit à Berlin, le 15 novembre 1884, sous la présidence du prince de Bismarck. La délégation française était conduite par le baron de Courcel, notre ambas-

sadeur en Allemagne, mais demeurait sous le contrôle de Jules Ferry qui envoyait presque journellement des observations et des instructions. Toutes les principales puissances d'Europe et les Etats-Unis avaient, de leur côté, envoyé des mandataires. Le Comité du Congo n'en avait naturellement point, puisqu'il ne comptait pas au nombre des Etats reconnus ; il avait cependant des porte-paroles à peu près avoués : l'un des plénipotentiaires belges et les plénipotentiaires américains. Le roi Léopold put jouer ainsi, en tant que promoteur d'une entreprise africaine, un rôle constamment actif, parfois prépondérant, d'autant plus considérable en tous cas que des négociations particulières s'enchevêtrèrent, ainsi qu'il en va d'ordinaire, avec les travaux généraux.

Ceux-ci portèrent sur tout le programme arrêté par l'Allemagne et la France. Mais, parmi les articles inscrits à ce programme, le problème de la liberté commerciale primait les autres, car les mesures qui furent proposées touchant la navigation des fleuves ou la neutralisation de certains territoires ne visaient qu'à faciliter le trafic ou à garantir sa sécurité. Cet enchaînement logique contribue à donner à l'œuvre qu'entreprenait la Conférence un caractère assez particulier, sur lequel les commentateurs ont, à mon avis, trop insisté. En parlant, comme ils font, de l'élaboration d'un droit public africain, on ne dit rien que d'exact. Mais nous ne devons pas oublier les ambitions très réalistes qui se trouvaient alors en présence. Comme il arrive souvent, les préoccupations juridiques n'étaient qu'un masque et, en soutenant telle ou telle formule, chacun ne songeait qu'à sauvegarder ses intérêts particuliers. Or les intérêts ne s'accordaient pas. Les puissances sans ambitions territoriales dans l'Afrique équatoriale et qui souhaitaient simplement y trafiquer, — l'Allemagne était du nombre, — voulaient naturellement donner une valeur absolue aux principes de liberté commerciale ou fluviale, puis étendre à l'extrême la zône de leur application. Il en allait autrement des puissances possessionnées dans les régions en cause : celles-ci entendaient li-

miter la restriction de leurs droits souverains. La France notamment consentait bien qu'on réglât la navigation du Niger en même temps que celle du Congo, car elle estimait qu'un régime international lui faciliterait l'usage d'un fleuve dont elle détenait seulement le cours supérieur, tandis que l'Angleterre en occupait l'embouchure ; par contre, et parce qu'elle était établie déjà sur le Congo comme au Gabon, elle préconisait une liberté commerciale relative, n'interdisant pas la perception de toutes taxes douanières et s'appliquant, en outre, seulement dans une région restreinte. Ses visées différaient donc de celles de l'Allemagne, et, par suite, une opposition radicale s'affirmait entre les deux gouvernements qui avaient convoqué la Conférence.

L'un et l'autre pourtant tenaient à leur accord : l'Allemagne pour faire prévaloir ses visées africaines, la France pour les raisons plus générales déjà mentionnées et pour un autre motif auquel nous reviendrons. Elles s'arrangèrent donc pour conserver leur entente, mais l'acte final qui, en février 1885, codifia les travaux devint une sorte de compromis. Pour le prouver, inutile d'analyser toutes les dispositions de cet acte dont le commentaire entraînerait de trop longs développements ; deux ou trois exemples suffiront. Aucune condition d'ordre économique ne figurait à côté de celle qui était désormais exigée pour assurer la validité des annexions nouvelles et des dispositions étaient prises pour garantir le libre usage du Niger. C'étaient là deux points qui satisfaisaient la France. Celle-ci devait admettre, par contre, que la liberté de commerce impliquerait l'exclusion de tous droits d'entrée et que le vaste « bassin conventionnel » où prévaudrait cette franchise absolue comprendrait d'importants territoires français : une notable partie de nos possessions équatoriales se trouvait ainsi grevée d'une charge fort lourde.

Durant le cours de la conférence, Jules Ferry avait fait à l'Allemagne des concessions beaucoup plus importantes que celles qu'il obtenait. Il semble s'y être résigné sans peine. Mais

non point seulement parce que les motifs qui l'avaient conduit à l'accord initial lui faisaient juger opportun de le maintenir. D'esprit plus pratique que Waddington, il estimait que la France ne devait pas revenir de la nouvelle réunion de Berlin les mains encore une fois « nettes », c'est-à-dire vides. Les facilités que l'Allemagne nous procurait pour la poursuite de nos entreprises d'Extrême-Orient avaient été payées par l'adhésion au principe d'une grande négociation africaine. Si, au cours de cette négociation, nous acceptions les combinaisons favorables aux négociants allemands, nous avions droit à un salaire nouveau. Rien de plus aisé que de nous le donner. L'Allemagne allait avoir à délimiter les colonies qu'elle fondait au Cameroun et au Togo, sur les confins de territoires français. En traçant leurs frontières, elle pourrait tenir compte de nos désirs ; elle pourrait également nous assurer des avantages économiques dans ces établissements nouveaux. Des arrangements de cette nature sortaient évidemment du programme de la Conférence, car ils ne concernaient que les deux pays directement intéressés. Ceux-ci devaient donc entrer en pourparlers particuliers. Ferry le comprenait fort bien et, dès lors, tâcha d'engager une conversation qui conduirait à faire rémunérer la complaisance montrée dans les délibérations générales.

La sagesse d'un tel dessein échappa peut-être à nos plénipotentiaires qui se laissèrent prendre au mirage des grandes formules abstraites. Peut-être aussi furent-ils dupés par un adversaire qui préférait recevoir sans rien donner. Toujours est-il que Bismarck sut disjoindre constamment les questions que Ferry voulait lier et gagner par là le moment où la signature de l'acte final nous privait de notre seul moyen de pression.

Tandis que la France échouait ainsi dans une manœuvre que son premier ministre tenait à bon droit pour essentielle, le roi Léopold parvenait à nouer des négociations séparées, et, dans toutes, il réussissait. Il arrivait, en effet, à conclure une série d'accords portant reconnaissance, comme Etat indépen-

dant, de son Association du Congo. De ce fait, les acquisitions territoriales qu'il effectuait en Afrique devenaient valables au regard du droit des gens, et il pouvait dès lors créer à sa guise le domaine personnel qui demeurait le but suprême de ses ambitions. Mais pareil résultat marquait l'échec du plan formé par Jules Ferry. Inutile désormais de songer à offrir une sorte de protectorat dont Léopold II n'avait nul besoin. Au point où en étaient les choses, il ne restait à la France qu'à reconnaître à son tour le nouvel Etat. Elle s'y résigna, en maintenant toutefois le droit de préférence que l'Association internationale lui rvait reconnu l'année précédente. Mais espérant, à cette époque mettre indirectement la main sur tout le bassin du Congo, elle n'avait point hésité à abandonner, en échange de ce droit, la route du Niari-Quilliou, c'est-à-dire la voie de communication indispensable entre nos propres colonies et le Congo. L'Etat indépendant constitué, il devenait urgent de recouvrer cette route.

Le roi Léopold n'était disposé à l'abandonner qu'en échange d'un autre débouché sur la mer. Pour le lui procurer, force fut de faire intervenir le Portugal, d'où deux traités distincts, mais connexes. Le Portugal céda à l'Association internationale la rive gauche du bas Congo. La France l'indemnisa sur la rive droite et, renonçant d'autre part à se prévaloir de certains droits sur le moyen fleuve, elle recouvra finalement la vallée du Quilliou. L'avantage était incontestable, mais n'était pas, tant s'en faut, obtenu gratuitement.

Tout compte fait donc, et surtout parce qu'elle n'avait pu conclure aucun accord séparé avec l'Allemagne, la France ne retirait pas de la réunion de Berlin les profits directs que Ferry espérait. Quant aux bénéfices que lui vaudrait la mise en exploitation réglée de l'immense Bassin conventionnel du Congo, ils apparaissaient problématiques et vraisemblablement illusoires. Certains de nos diplomates avaient beau s'enthousiasmer à leur propos, il n'en demeurait pas moins que, dans des régions où elle avait su conquérir des positions privilégiées, la France se

trouvait désormais placée sur le même pied que l'Allemagne, la Hollande ou les Etats-Unis. Elle subissait ainsi un recul plutôt qu'elle ne marquait un progrès. Le seul avantage incontestable qu'elle obtenait n'était pas un avantage africain. La réunion de la conférence avait scellé une entente avec l'Allemagne, et cette entente, qui assurait la situation en Europe comme elle laissait les mains libres en Extrême-Orient, permettait à Ferry de poursuivre en toute assurance le développement de sa politique générale.

III. — La chute de Jules Ferry

I.

Résistant aux suggestions du prince de Bismarck, Jules Ferry s'était appliqué à ce que son accord avec l'Allemagne ne parût en rien dirigé contre l'Angleterre. Les rapports avec celle-ci ne s'étaient donc point envenimés du fait des négociations de Berlin. Tout au contraire, la situation de la France se trouvant fortifiée, le gouvernement britannique avait intérêt à la ménager et, comme le cabinet français était sincèrement animé de dispositions conciliantes, les circonstances se trouvaient favorables pour essayer d'aplanir, au moins en partie, le différend qui séparait alors les deux pays.

L'Angleterre se sentait maintenant personnellement embarrassée par les difficultés financières de l'Egypte et souhaitait trouver un terrain d'accommodement avec les créanciers. A cette fin, elle avait, dès le mois d'avril 1884, proposé la réunion d'une conférence internationale. Jules Ferry en avait accepté le principe, car il tenait très justement le condominium pour aboli; mais, soucieux dès lors d'européaniser complètement la question, il avait insisté pour l'intervention de la Russie, avec laquelle la République aspirait toujours à lier partie, et de

l'Allemagne, avec laquelle il commençait à causer à propos de l'Afrique. Il avait, du même coup, cherché un succès politique en demandant, quant au retrait rapide des troupes anglaises, un engagement positif. L'acceptation de ces conditions consacrée, notamment en juin par un échange de lettres, la conférence s'était réunie, mais pour cesser presque immédiatement ses travaux, les exigences techniques de la France ne se pouvant concilier avec celles de l'Angleterre. La négociation ainsi rompue ne tarda pas cependant à se renouer, toujours sur l'initiative du gouvernement britannique, et, fait encore plus digne de remarque, précisément au moment où l'annonce de la conférence africaine attestait le rapprochement franco-allemand. Celui-ci s'affirma du reste à Londres dès la reprise des pourparlers égyptiens, car l'ambassadeur allemand appuyait systématiquement son collègue de France. C'est dans ces conditions que fut signée la convention du 17 mars 1885 qui prévoyait l'émission, par le Khédive, d'un emprunt de liquidation garanti solidairement par les puissances et à laquelle se trouvait jointe une déclaration annonçant l'élaboration d'un acte qui neutraliserait le canal de Suez. Cet acte devait être rédigé par une commission spéciale constituée sans délai et qui, de fait, se réunit à Paris, le 30 mars 1885, sous la présidence de Jules Ferry. Tout ceci ne signifiait évidemment pas que l'irritante affaire d'Egypte dût être tenue pour réglée. Elle l'était d'autant moins que beaucoup de réticences enveloppaient la promesse d'évacuation inscrite dans l'accord de juin. Il apparaissait cependant que le ministre français était parvenu à reprendre l'affaire en mains, même dans une certaine mesure à la diriger; il était enfin non moins manifeste que les négociations avec l'Angleterre s'étaient trouvées facilitées par l'accord conclu avec Berlin.

Durant le même temps, le même accord, et parce qu'il nous assurait la liberté de nos mouvements, permettait d'avancer grandement la solution des difficultés d'Extrême-Orient. Là, les opérations militaires avaient été activement reprises dès le

mois d'août 1884, une fois dûment expiré le dernier délai accordé à la Chine pour accepter l'ultimatum remis à la suite de l'incident de Bac-Lé. Ces opérations se déroulaient d'ailleurs sur plusieurs théâtres. Au Tonkin, le général Brière de Lisle refoulait les troupes chinoises renforcées de bandes locales, s'emparait de Lang-Son et dégageait Tuyen-Quan où une petite garnison française s'était trouvée bloquée, De son côté, l'amiral Courbet accomplissait un exploit prodigieux en détruisant l'arsenal de Fou-Tchéou et en anéantissant, du même coup, une partie de la flotte chinoise ; il remportait en outre une victoire caractérisée à Che-Pou, s'installait à Kelung dans l'île de Formose et, finalement, au mois de mars 1885, s'emparait de l'archipel des Pescadores. Entre temps, le gouvernement français, accentuant ses mesures de blocus, déclarait qu'il considérait le riz comme contrebande de guerre : la Chine du Nord se trouvait dès lors menacée de famine. Pareille perspective, s'ajoutant à une série d'échecs militaires, était pour faire réfléchir le gouvernement de Pékin. Afin de parer au danger, il avait d'abord cherché des appuis qui lui procureraient un accommodement et lui permettraient de se poser en vainqueur. Mais l'Allemagne, à laquelle il s'adressa, avait pris envers la France les engagements que nous avons vus. Ni l'Angleterre ni les Etats-Unis ne voulurent non plus accorder leur concours, et peut-être, a-t-on dit, parce qu'ils estimaient que, si une puissance européenne paraissait subir un échec en Extrême-Asie, le prestige de toutes les autres s'y trouverait atteint. La cour impériale, ne pouvant donc compter que sur elle-même, se trouvait réduite à chercher un arrangement direct. Des négociations s'engagèrent officieusement, dès la fin de janvier 1885, par l'intermédiaire de fonctionnaires européens des douanes chinoises ; elles s'activèrent et se précisèrent à mesure que s'accentuaient nos succès et, le 28 mars, elles aboutissaient : la Chine, souscrivant aux demandes de la France, annonçait alors qu'elle consentait à ratifier la convention de 1884, c'est-à-dire à se désintéresser définitivement de l'Annam et du Tonkin pour nous laisser le

champ complètement libre. Or le dernier traité de protectorat passé avec la cour de Hué nous donnait, d'autre part, satisfaction complète. Il ne manquait donc plus que la formalité officielle d'un échange de signatures pour que l'œuvre entreprise en Indo-Chine fût glorieusement parachevée. Les circonstances empêchèrent Jules Ferry d'en poser lui même le couronnement.

Son cabinet se maintenait depuis plus de deux ans et les jalousies ou les impatiences parlementaires s'accommodaient mal d'une pareille longévité. Sa politique intérieure, déplorablement sectaire, avait d'autre part suscité contre lui des animosités qui se faisaient chaque jour plus violentes. Il avait ainsi contre lui non seulement les adversaires déclarés du régime, mais même des républicains très sincères qui s'irritaient de le voir brimer les consciences. Or, à ceux qui souhaitaient ainsi le renverser, les affaires coloniales fournissaient un excellent terrain d'attaque, et d'autant meilleur qu'ils y pouvaient escompter l'appui d'un nombre sans cesse grossissant de radicaux que les mesures antireligieuses n'effarouchaient point. A beaucoup de ceux-ci l'entente avec l'Allemagne demeurait suspecte et ce leur était un motif de plus pour s'inquiéter des efforts qu'exigeaient les expéditions lointaines. Celle d'Extrême Orient les préoccupait surtout. Les négociations avec la Chine étant nécessairement tenues secrètes et le gouvernement continuant par prudence à demander des crédits, ils se persuadaient que les sacrifices consentis demeureraient indéfiniment stériles. Les dissidents de gauche rejoignaient ainsi les opposants irréductibles de la droite et leurs rangs se confondaient au moment des assauts. De celui qu'il subit le 28 mars 1885, le cabinet sortit avec peine, n'ayant pu obtenir un vote de confiance formelle. Sa situation était donc fort ébranlée quand, le lendemain 29, les journaux publièrent un télégramme, d'ailleurs fort mal rédigé, qui annonçait l'évacuation de Lang-Son. La nouvelle produisit une impression énorme, en dépit de télégrammes postérieurs qui atténuaient la portée du premier. Les adver-

saires du ministère jugèrent donc l'occasion propice pour donner le coup de grâce. A ce moment Jules Ferry aurait pu essayer de détourner l'orage en annonçant que la paix avec la Chine était virtuellement conclue. Il ne recourut pas à ce moyen, soit qu'il ne voulût pas faire état d'un accord non officiellement signé, soit, comme on l'a dit aussi, qu'il eût promis aux négociateurs chinois de ne rien révéler prématurément. Les explications d'ailleurs n'auraient probablement servi à rien. La Chambre était en proie à une sorte de frénésie, incapable d'écouter, de discuter et de comprendre. Cédant aux terreurs les plus folles comme aux passions les plus basses, elle ne voulait pas un débat, mais une exécution. MM. Clémenceau et Ribot s'associèrent pour consommer celle-ci et, le 30 mars au soir, le cabinet Ferry avait vécu.

2.

La séance du 30 mars n'avait pas simplement provoqué la démission d'un cabinet, elle consacrait l'effondrement de son chef. Celui-ci ne succombait pas, en effet, sous les seuls votes des parlementaires déchaînés ; aux outrages vociférés dans la salle des séances, les clameurs de la rue faisaient écho. Savamment excitée par une virulente campagne de presse, la populace poussait des cris de mort. Jules Ferry était à ce moment l'homme le plus décrié de France, sans doute le plus haï.

Les événements qui se sont déroulés depuis sa retraite ont montré les résultats funestes des mesures prises ou préconisées par lui en matière d'enseignement, et l'on a pu constater aussi combien le défi porté aux sentiments religieux avait malencontreusement envenimé les antagonismes politiques. Son attitude lors de la revision constitutionnelle n'est pas non plus à l'abri des reproches, car nous avons pu constater ce que la République avait perdu à vouloir démocratiser le Sénat. Dans l'ensemble donc, et sans qu'il soit besoin de rechercher d'autres exemples,

son œuvre intérieure s'avère fâcheuse. Mais, au moment où les passions le balayaient, ce n'était pas sa politique intérieure qu'on lui reprochait le plus généralement ou le plus violemment. Qui voulait le flétrir le qualifiait de « Tonkinois » et l'affaire du Tonkin ne se trouvait d'ailleurs évoquée ainsi qu'en manière de symbole, Toutes les entreprises d'expansion étaient présentées au peuple comme des crimes. La majorité des parlementaires, et même le président de la République, refusaient de les comprendre. C'était contre elles que s'acharnaient les députés de droite, tels que M. de Cassagnac, les membres de l'extrême-gauche qui suivaient M. Clémenceau et les modérés qui ondoyaient dans le sillage de M. Ribot. Or nous avons vu que les opérations lointaines dominaient la politique intérieure de Ferry : elles avaient été l'origine et demeuraient la justification même de l'entente avec l'Allemagne. C'était donc toute l'œuvre extérieure qui se trouvait flétrie. C'est cette œuvre cependant que le recul du temps a fait apparaître constamment plus bienfaisante et plus glorieuse.

Elle est imposante, car, durant son « grand ministère », Ferry a pu avancer considérablement la tâche qu'il s'était tracée dès sa première arrivée au pouvoir et à laquelle il n'avait jamais cessé de travailler consciencieusement. Au jour de la chute, cette œuvre n'est sans doute pas complètement achevée. Sans parler des développements imprévus dont les événements ultérieurs révèleront seuls la nécessité, la situation demeure en suspens à Madagascar. Mais les positions essentielles sont prises partout et des résultats essentiels sont acquis déjà. La Tunisie est définitivement et complètement française ; l'Afrique Equatoriale est fondée ; nos possessions en Afrique occidentale ont été étendues et renforcées ; l'installation dans la mer Rouge permet de préparer l'extension de notre influence sur l'Abyssinie; enfin une formalité protocolaire manque seule pour que le tiers de l'Indo-Chine devienne officiellement notre domaine incontesté. Devançant l'Allemagne, distançant sur certains points l'indolente Angleterre, la France, conduite par Ferry,

s'est constitué un empire colonial imposant. Elle a ainsi montré que sa modération en Europe n'était point signe de faiblesse, que sa défaite encore récente ne l'avait point définitivement abaissée. Elle s'est assuré, du même coup, des ressources immenses que ses rivales jalouseront bientôt et qui, au jour de la tourmente, nous en avons maintenant la preuve, lui fourniront un surcroît de forces presque inespéré.

Pour opérer les conquêtes lointaines, des centaines de millions ont été dépensés et les troupes successivement envoyées en Afrique comme en Asie sont toujours revenues moins nombreuses qu'au départ. Mais les sacrifices n'ont jamais été disproportionnés aux résultats obtenus, et ceci grâce encore à la politique de Ferry. Sous son gouvernement comme aux époques plus anciennes, la France n'a point voulu agrandir ses domaines en s'emparant de ceux que d'autres puissances avaient acquis déjà. Elle a pu se hâter parfois pour prévenir des rivaux, elle n'a jamais songé à dépouiller personne. Le monde lui semblait assez vaste pour satisfaire à toutes les ambitions légitimes. Elle n'avait donc pas à témoigner de jalousie systématique, mais devait au contraire favoriser chez autrui les projets qui pouvaient s'accorder avec les siens.

Demeurant fidèle à de tels principes et s'inspirant aussi de considérations plus générales, Ferry avait refusé de rien faire qui menaçât l'Angleterre, lorsqu'il avait accepté de s'accorder avec l'Allemagne. L'entente qu'il avait ainsi conclue lui avait grandement facilité la poursuite de ses entreprises, car nous avons vu que c'était en partie grâce à elle qu'il avait pu obtenir, avec une facilité et une rapidité relatives, des résultats incontestablement très heureux. Mais constater ceux-ci ne suffit point. A considérer les choses d'ensemble, il apparaît, en effet, que cette même entente avait marqué dans la politique française une évolution double et qui donne une signification très particulière au « grand ministère » de Jules Ferry.

Les affaires coloniales étaient traditionnellement considérées en France comme accessoires et subordonnées. Elles ne ressor-

tissaient pas à la « grande politique ». Les diplomates les traitaient avec un certain dédain, lors même qu'ils intervenaient dans leur règlement : ils jugeaient qne des différends ou des accords à propos de territoires exotiques ne pouvaient influer sur les vastes systèmes qui déterminent les rapports entre de puissants Etats. Il n'en ira plus de même désormais, bien que certains esprits routiniers aient encore peine à l'admettre. Dès la période de leur installation au pouvoir, les républicains avaient cherché outre-océan les terrains d'action qui leur étaient nécessaires, et parfois des compensations à leurs échecs diplomatiques européens, si bien que les entreprises d'expansion étaient devenues un élément essentiel de la politique extérieure française. Mais voici qu'un pas de plus s'est trouvé fait. Jules Ferry a provoqué la réunion d'une conférence où, pour la première fois dans l'histoire, des ambassadeurs ont exclusivement discuté de questions ne touchant point à l'Europe. Ainsi s'ouvre une voie nouvelle dont les premières années du xxe siècle verront l'aboutissement. Les territoires asiatiques ou africains fourniront dorénavant les gages ou les enjeux que l'on cherchait autrefois aux bords du Rhin ou en Turquie, et le temps n'est plus éloigné où la France notamment conclura, sur le terrain strictement colonial, des ententes de principe qui rétabliront à son profit l'équilibre des forces mondiales.

Jules Ferry ne pouvait certainement prévoir ces lointaines conséquences de l'orientation qu'il contribuait à donner à la politique des grandes puissances. Il avait cependant discerné quel parti devait être dorénavant tiré des tractations coloniales, puisque nous l'avons vu relier à des incidents africains le problème terrible que posaient les rapports avec l'empire allemand. Non content de substituer, comme on le disait, de franches discussions d'affaires à la politique de rancune jusqu'alors pratiquée, il parut vouloir atténuer, sinon faire complétement disparaître la cause profonde des ressentiments. C'était appliquer l'un des deux systèmes que nous avions signalés et entre lesquels pouvaient hésiter les républicains, dans leur désir de sau-

vegarder la sécurité du pays sans compromettre la paix. Malgré les répugnances sentimentales que soulevait un rapprochement avec l'Allemagne, il importait que la combinaison fût tentée et c'est précisément le fait de l'avoir essayée qui assure au ministère de Ferry une place très significative dans l'histoire de notre politique.

Inutile de rappeler comment la tentative échoua. Mais il ne suffit point de remarquer que le chancelier se déroba dès qu'il fut question du traité de Francfort et limita la conversation aux affaires coloniales. La façon dont il discuta celles-ci est également caractéristique. S'il se montrait conciliant, aimable même à l'occasion, et sincèrement désireux de collaborer, sa complaisance avait pourtant des limites et qu'il fixait de façon bien remarquable. Il consentait à ne point contrecarrer l'action française en Chine, ce qui n'impliquait pour lui qu'une abstention. S'il accueillait parfois, au sujet du Congo, les suggestions de Paris, c'est, ne l'oublions pas, qu'il n'avait aucun droit d'aucune sorte sur les régions visées. Par contre, il se dérobait nettement le jour où, pour compenser les sacrifices de la France, Ferry demandait des avantages au Cameroun ou au Togo. Les concessions du prince de Bismarck ne consistaient qu'à modérer ses prétentions. Sa collaboration était, par essence, léonine ; il touchait un bon prix sans jamais livrer rien de positif en échange.

Pareille attitude, inspirée par l'orgueil de la force, aurait été de nature à ouvrir les yeux sur la mentalité allemande, partant à rendre définitivement sceptique sur la possibilité d'un rapprochement véritable et sincère. Il n'en fut rien, car nous verrons par la suite les velléités d'entente renaître périodiquement chez les hommes d'Etat français. Il est d'ailleurs vraisemblable que les contemporains n'aperçurent pas toute la portée de l'expérience qu'avait tentée Ferry. Son insuccès relatif eut toutefois des conséquences immédiates et parfaitement logiques.

L'accord avec Berlin n'avait procuré aucun avantage direct, mais simplement facilité les entreprises lointaines, objet main-

tenant de la réprobation presque unanime. Comme cet accord heurtait profondément aussi le sentiment national, rien d'étonnant qu'on vît en lui une sorte de trahison. La chute de Ferry impliquait donc la condamnation de l'entente avec l'Allemagne aussi bien qu'une réaction contre la politique coloniale. De ce fait, l'un des systèmes généraux entre lesquels nous avons vu les républicains flotter en 1883 se trouvait complètement répudié. Il ne restait plus qu'à essayer l'autre : et le règne de M. de Freycinet commença.

CHAPITRE III

LE RETOUR A L'EUROPE (1885-1892)

I. L'évolution. — II. La concentration républicaine. — III. L'Alliance avec la Russie

I. — L'évolution

Le 6 avril 1885, M. Brisson constituait un nouveau ministère, dans lequel il se réservait le portefeuille de la Justice, tandis que M. de Freycinet retournait au Quai d'Orsay. Touchant la conduite des affaires extérieures, ni l'un ni l'autre n'était disposé à contrecarrer la volonté que la Chambre avait témoignée en renversant Jules Ferry, mais le tempérament de M. de Freycinet et les circonstances du moment excluaient toute velléité de coup de barre violent.

L'évolution qui se produisit fut progressive, sinueuse et graduée. Elle s'accomplit au cours ou au gré d'une série d'incidents qui ne se succédèrent pas d'ailleurs dans un ordre logiquement préconçu. Force est donc de considérer d'abord la suite chronologique des faits avant de chercher à dégager le caractère et la portée du changement.

Le conflit avec la Chine était virtuellement terminé, nous l'avons vu, lors de la chute de Ferry. Celle-ci ne remit, fort heureusement, rien en question. Dès le 4 avril, c'est-à-dire

avant même la prise de pouvoir de M. Brisson, un accord préliminaire intervenait, suivi, le 9 juin, d'un traité définitif. La Chine, ratifiant expressément la convention de Tien-Tsin du 11 mai 1884, s'engageait à respecter, dans le présent comme dans l'avenir, les arrangements intervenus ou à intervenir entre la France et l'Annam. C'était la reconnaissance formelle de notre protectorat. En dehors des mesures d'organisation intérieure que nous jugerions à propos de prendre, ne restaient donc plus en suspens, en Extrême-Orient, que les questions relativement accessoires de délimitation de frontière et de règlements commerciaux.

A la fin de son ministère, Jules Ferry avait pensé, d'autre part, avancer la question d'Egypte et, le matin même de sa retraite, il ouvrait la conférence qui devait assurer la neutralité du Canal de Suez. Là encore, la crise ministérielle française n'arrêta pas les négociations. Mais celles-ci ne se développèrent pas ainsi qu'on aurait pu l'espérer. A la Conférence, la délégation anglaise et la délégation française avaient déposé chacune son projet. Ils différaient sensiblement, et la dextérité de M. de Freycinet, qui dirigeait maintenant les pourparlers, ne parvint point à les combiner. La tâche était d'ailleurs particulièrement difficile, car les Anglais n'admettaient aucune expression qui préjugeât leur évacuation de l'Egypte. Or, c'était à cette évacuation que la France s'obstinait à tenir surtout. Une question purement politique dominait ainsi le débat technique et le rendait d'avance stérile. De fait, la majorité des puissances se rangea bien aux côtés de la France, mais l'Angleterre refusa d'adhérer au projet alors élaboré, et, au mois de juin, la Conférence dut interrompre ses travaux, sans autre résultat que de révéler clairement l'antagonisme profond que la question d'Egypte maintenait entre Paris et Londres.

Précisément à ce moment, se produisit un incident singulier que le public ignora complètement à l'époque et qui, maintenant encore, demeure assez mystérieux. L'Angleterre, contrecarrée par la France en Egypte, se heurtait, en Asie, à la Russie.

Celle-ci avançait à travers le Turkestan, tandis que, pour protéger l'Inde, la Grande-Bretagne s'appliquait à dominer l'Afghanistan. La nouvelle que le général Komarof s'était brutalement installé en territoire afghan provoqua donc à Londres une émotion intense. Des préparatifs militaires furent ordonnés, des explications demandées à Saint-Pétersbourg et il apparut que la guerre menaçait. Un terrain d'accommodement put toutefois se trouver. Mais, alors que la situation demeurait encore très tendue, Bismarck fit faire une démarche à Paris. Considérant la guerre comme inévitable, le Sultan, disait-il, demandait aux puissances de garantir sa neutralité par l'envoi de flottes à l'entrée du Bosphore et le gouvernement allemand désirait dès lors savoir si le gouvernement français ne jugerait pas bon de prévenir l'Angleterre de la possibilité d'une pareille intervention. Très surpris, M. de Freycinet fit une réponse dilatoire et attendit la suite : il ne la vit jamais venir, si bien qu'il demeura dans l'incertitude touchant les mobiles du chancelier. Celui-ci voulait-il aggraver le conflit anglo-russe, de manière à provoquer une lutte qui affaiblirait sans nul doute les deux adversaires ? Voulait-il au contraire brouiller définitivement la France avec l'Angleterre, en provoquant une manifestation qui froisserait certainement celle-ci ? On se posait ces questions sans parvenir à répondre.

Une autre hypothèse demeure d'ailleurs possible. Le chancelier cherchait peut-être à connaître simplement les dispositions du nouveau gouvernement français. Il devait souhaiter savoir si MM. Brisson et de Freycinet seraient plus enclins que ne l'avait été Jules Ferry à prendre position contre la Grande-Bretagne ; à savoir aussi si, le cas échéant, ils accepteraient, comme l'avait fait Jules Ferry, de se concerter d'une façon spéciale avec l'empire allemand. Si tels étaient bien les desseins secrets du chancelier, la réponse évasive de M. de Freycinet se serait trouvée avoir une portée assez grande. Ne pas se montrer prêt à accueillir la suggestion et ne pas inviter à continuer la conversation, revenait en effet à signifier que

la période de collaboration intime était définitivement passée.

Quelques semaines plus tard, au début de l'automne, des incidents graves survenaient en Orient, à propos de la seule question qui parût définitivement réglée, conformément aux stipulations du traité de Berlin. Celui ci avait séparé de la principauté autonome de Bulgarie, la province de Roumélie Orientale où la population était en majorité bulgare. Cette disposition, imposée par l'Angleterre, ne tarda pas à conduire aux conséquences que les Russes avaient prévues alors qu'ils l'acceptaient. Les Bulgares de Roumélie réclamèrent d'abord leur annexion à la Bulgarie, puis, en septembre 1885, ils provoquèrent une révolution à Philippopoli, expulsèrent les autorités ottomanes et appelèrent le prince Alexandre qui accueillit leurs vœux. La Bulgarie se trouvait considérablement agrandie : la Serbie et la Grèce protestèrent, en invoquant le principe de l'équilibre balkanique, réclamèrent des compensations et commencèrent des préparatifs militaires.

Les grandes puissances ne pouvaient demeurer indifférentes à ces événements. Elles désiraient toutes éviter une nouvelle crise orientale et, en outre, assurer le respect des arrangements qu'elles avaient solennellement pris à Berlin. Mais, ainsi d'accord sur le fond des choses, elles ne s'entendaient pas sur la conduite à tenir.

Les négociations qui s'engagèrent furent donc extrêmement confuses. Vers la fin de l'année la crise parut cependant à peu près conjurée, car il ne restait plus qu'à trouver une formule consacrant la fusion des deux Bulgaries, sans violer cependant la lettre du traité de Berlin. Inutile toutefois d'insister sur les pourparlers qui se poursuivaient à cette fin car, si la France y intervenait activement, elle n'y jouait, et d'ailleurs volontairement, qu'un rôle secondaire Elle s'abstenait, par principe, de toute initiative. Pour obéir aux instructions qu'ils recevaient de Paris, ses représentants devaient simplement modeler leur attitude sur celle de leurs collègues russes, à qui ils apporteraient constamment leur concours.

Tandis qu'il prenait, en Orient, cette attitude assez caractéristique, le gouvernement français réglait enfin, à Madagascar et dans l'Afrique occidentale les derniers problèmes coloniaux demeurés en suspens.

A Madagascar, le cabinet Brisson, jugeant très sainement un recul impossible, s'était efforcé de pousser les opérations avec une vigueur suffisante ; il avait même obtenu de la Chambre le vote de nouveaux crédits. Mais en même temps, et toujours convaincu de l'impossibilité matérielle d'entreprendre une action décisive contre les Hovas, il s'appliquait à chercher un terrain d'entente. Des négociations reprirent donc qui purent aboutir, après l'envoi d'un nouveau plénipotentiaire, M. Patrimonio, dont l'autorité ne s'était point usée au cours des interminables pourparlers précédents. Le 5 décembre 1885, un traité fut signé, conforme dans l'ensemble aux vues du cabinet français. Les Hovas nous cédaient la baie de Diego Suarez que le service des Colonies ne cessait de réclamer depuis 1833 ; ils admettaient en outre la présence à Tananarive d'un représentant de la République, qui dirigerait leur politique extérieure. C'était, en somme, la reconnaissance d'un protectorat. Le mot pourtant n'était point prononcé. D'autre part, les envoyés français, pour obtenir la signature des Malgaches, avaient dû leur adresser une lettre explicative qui atténuait sur certains points la portée du traité. En ratifiant celui-ci, le gouvernement français désavoua la lettre. De ce fait un malentendu se trouvait créé. De plus l'absence du mot protectorat risquait de provoquer des discussions futures et de faciliter aux Malgaches la répudiation de leurs engagements.

En Afrique Occidentale, il s'agissait de procéder à cette délimitation des colonies françaises et allemandes, à laquelle Jules Ferry s'était vainement efforcé de procéder au cours de la Conférence africaine. Or, un règlement avantageux était maintenant plus difficile à obtenir. L'Allemagne n'avait plus besoin de notre concours dans l'affaire du Congo ; d'autre part, elle s'était assuré une sorte de gage, en installant, à titre privé il est vrai, une de

ses compagnies de colonisation au cœur de la Guinée française. Nos diplomates ayant malencontreusement paru vouloir admettre ce dernier fait, il fallut racheter, en quelque sorte, des territoires qui nous appartenaient incontestablement par l'abandon d'autres territoires sur lesquels nos droits étaient absolument établis. La convention signée à Berlin, le 24 décembre 1885, attribua de la sorte à l'Allemagne divers points où nous aurions eu intérêt à nous maintenir et lui procura des avantages qu'elle n'aurait pas dû légitimement espérer.

La délimitation de nos possessions d'Afrique occidentale et le traité avec Madagascar étaient donc, l'un et l'autre, foncièrement médiocres. Presque personne ne songeait pourtant à le faire remarquer. Bien mieux, maints représentants de la majorité parlementaire étaient portés à croire que le Gouvernement allait trop loin. Ils souhaitaient simplement être débarrassés d'affaires qui ne les intéressaient point. La situation en Extrême-Orient ayant été réglée, les questions africaines semblant l'être maintenant, un terme se trouvait ainsi mis aux vastes entreprises dans lesquelles s'était lancé Ferry. Pour le ministère, comme pour les députés, c'était la chose essentielle.

En vue de réaliser précisément ses ambitions lointaines comme pour donner à la France la sécurité dont elle avait besoin, Jules Ferry s'était rapproché de l'Allemagne. Le désintéressement désormais affiché pour l'expansion extra-européenne empêchait de maintenir cette entente sur le terrain où elle avait été conclue. Elle n'avait pas non plus été transportée sur un autre. Dans les complications orientales, par exemple, le gouvernement français n'avait nullement voulu lier partie avec le prince de Bismarck ; il n'avait pas davantage cherché à profiter de l'invite que celui-ci lui adressa peut-être lors du différend anglo-russe. Les rapports s'étaient donc relâchés : aucun lien particulier n'existait plus entre Paris et Berlin. Cela encore correspondait au désir que la Chambre avait affirmé le 30 mars. Le cabinet Brisson-Freycinet avait bien fidèlement exécuté le mandat qu'il avait implicitement accepté. Quand il se retira, au

début de janvier 1886, l'évolution extérieure se trouvait complète en Europe comme hors d'Europe, la politique de Ferry était dûment abandonnée.

Mais la rupture de l'entente avec l'Allemagne obligeait à trouver d'autres moyens de mettre la France à l'abri d'une agression. Il lui fallait des appuis. M. de Freycinet avait donc essayé de se concilier l'Angleterre et la Russie qui, dès 1879, avaient semblé devoir être des alliés possibles. Pour ce qui était de la première, il avait pris soin de ne pas envenimer les querelles égyptiennes et il avait refusé d'accepter la proposition tendacieuse faite par M. de Bismarck lors du conflit provoqué par les incidents en Afghanistan. M. de Freycinet avait, de même, cherché à se rapprocher de la Russie en appuyant systématiquement celle-ci dans des négociations relatives à la crise bulgare. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg parut sensible à ce bon procédé, et, aux derniers jours de 1885, son ambassadeur à Paris fit parvenir au Quay d'Orsay une lettre de remerciements chaleureux. Ce n'était là d'ailleurs qu'une simple politesse : rien ne prouvait le moindre désir de souscrire des engagements précis. Avec l'Angleterre, d'autre part, les causes profondes de dissentiment subsistaient toujours. Il y avait même plus. Bismarck, décidément lancé dans la voie des annexions coloniales, estimait, comme au temps de la Conférence africaine, avoir besoin d'un partenaire. Ayant perdu le concours de la France, il lui fallait celui d'une autre puissance. Or, l'Angleterre offrait le sien et des projets s'ébauchaient, entre Londres et Berlin, pour partager de vastes territoires africains. Mais puisque nous avions nous-mêmes rompu avec l'Allemagne, l'Angleterre, en se rapprochant de celle-ci, s'éloignait délibérément de nous.

Une alliance avec elle paraissait donc plus éloignée que jamais. Le concours éventuel de la Russie demeurait également très problématique. En somme, par conséquent, le cabinet Brisson n'avait substitué nulle garantie nouvelle à la garantie, précaire peut-être mais réelle cependant, que Ferry avait trou-

vée dans son accord avec Berlin. De même la politique d'expansion lointaine destinée à satisfaire aux besoins d'activité des républicains n'était remplacée par rien de positif. En dernière analyse l'œuvre des successeurs immédiats de Ferry se révélait ainsi comme essentiellement négative ; elle semblait avoir complètement liquidé un système mais, en tous cas, sans le remplacer par rien.

II. — La concentration républicaine

I.

Le temps qui va du début de 1886 au printemps de 1890 est le plus confus peut-être dans l'histoire de la Troisième République. On parvient cependant, et sans trop d'artifice, à y marquer une division. Il semble, en effet, qu'à partir de 1888 des tendances se précisent et des sympômes se révèlent qui font prévoir une action suivie, tandis que durant les deux premières années, au contraire, le désarroi s'affirme complet.

L'indécision fondamentale qui paraît caractériser notre politique extérieure de 1886 et 1887 ne provenait pas seulement d'un flottement dans les vues des gouvernants ou de la complexité des facteurs étrangers ; elle résultait aussi, pour une bonne part, de l'état intérieur du pays. Celui-ci allait être secoué par une série de manifestations parfois violentes et d'intrigues tumultueuses : en dépit de leur diversité, toutes furent provoquées ou facilitées par un malaise profond qui engendrait un sentiment général d'insécurité. Ce malaise avait lui-même des causes multiples : par exemple, l'effervescence de la classe ouvrière, un peu grisée par des promesses imprudentes ; ou bien encore les embarras budgétaires auxquels aboutissait maintenant une politique financière trop optimiste ; enfin, et surtout sans doute, une situation parlementaire qui semblait rendre

impossible tout gouvernement assez fort pour parer aux difficultés.

La victoire même des républicains avait dissocié le bloc compact qu'ils avaient formé tant que la République demeurait précaire : opportunistes, radicaux et socialistes entendaient faire désormais prévaloir leurs vues particulières. Les partis de droite marchaient, par contre, la main dans la main et d'autant plus aisément que bonapartistes et royalistes s'accordaient pour invoquer la religion et protester contre les lois scolaires. La chambre issue des élections de 1885 se trouvait ainsi scindée en trois fractions presque égales. Et comme républicains modérés et républicains avancés étaient toujours prêts à se combattre, ils risquaient de subir en commun la loi des monarchistes dont l'appoint déplaçait la majorité.

Pour échapper à ce péril et gouverner par eux-mêmes les républicains devaient rester unis, et, leurs divergences rendant un accord complet impossible, force était de recourir à un expédient qui fut naturellement proclamé système, dès qu'on l'eut affublé d'un nom sonore. La « concentration républicaine » associait momentanément, en vue d'une action commune, des éléments disparates par essence. Former un ministère consistait alors à répartir les portefeuilles entre les représentants d'un nombre suffisant de groupes pour que le concours de ceux-ci assurât une majorité. Gouverner se résumait ensuite dans l'art d'éviter les questions capables de déchaîner les antagonismes.

Pareil jeu n'était pas à la portée de tous les hommes d'Etat et Ferry, par exemple, y eût échoué. La souplesse de M. Freycinet s'y adaptait par contre à merveille. Il était dès lors l'homme du moment. Mais même une ingéniosité aussi grande que la sienne ne pouvait pallier les vices fonciers du système en honneur. En dépit des précautions, l'accord précaire conclu lors de l'installation d'un ministère se rompait fatalement bientôt et la concentration républicaine avait ainsi pour premier résultat une complète instabilité gouvernementale. M. de Freycinet lui-même qui, tout en conservant les Affaires étrangères, prit la

présidence du Conseil après la chute de M. Brisson, parvint tout juste à se maintenir onze mois. Goblet qui lui succéda, en décembre 1886, ne put durer que jusqu'au mois de mai 1887 et Maurice Rouvier qui vint ensuite, disparut à son tour avant la fin de la même année.

Cette succession rapide de ministres favorisait d'abord les agitations intérieures ; elle empêchait aussi, de poursuivre, à l'extérieur, une politique aux amples développements, et d'autant qu'elle n'était pas pour inspirer confiance aux chancelleries étrangères. Rien ne prouve d'ailleurs qu'aucun des gouvernants d'alors eût un plan d'action diplomatique, positif et précis. Les données que nous possédons actuellement ne permettent pas d'en attribuer un à M. Flourens qui fut au Quai d'Orsay durant les ministères Goblet et Rouvier. Quant à M. de Freycinet, il conservait manifestement, en 1886, le dessein qu'il avait suivi en 1885 : il entendait toujours rester sur une expectative prudente, guetter l'occasion de trouver des amis en Europe et, hors d'Europe, se borner à organiser les domaines qu'avait procurés Ferry.

De fait, et dès le début de 1886, il s'occupa de constituer le nouvel empire indo-chinois et d'assurer le protectorat sur Madagascar ; Le Myre de Villiers, dont l'énergie était connue, fut envoyé comme résident à Tananarive, tandis que Paul Bert se voyait nommé gouverneur général de l'Indo-Chine. Mais la consolidation même de notre situation en Extrême-Orient impliquait de conclure avec la Chine des accords qui préciseraient les points demeurés en suspens : de là un traité du 25 avril 1886 qui régla les relations commerciales entre le Tonkin et l'empire chinois, traité qui devait être complété par un autre, du 26 juin 1887 auquel s'adjoindrait l'indispensable convention de limites. A ces actes, purement complémentaires ou conservatoires, d'autres venaient toutefois s'ajouter. Le désir d'éviter les annexions nouvelles ne pouvait faire ordonner partout un arrêt automatique et complet, car c'eût été risquer de déchoir. Au Soudan donc la pénétration continuait ainsi que la

lutte contre Samory. Il eût été également inadmissible, et toujours pour la même cause, de laisser nos rivaux s'agrandir éventuellement à nos dépens : d'où l'obligation de préciser les frontières. Un traité fut dès lors signé avec le Portugal, le 12 mai 1886, pour fixer les limites respectives en Guinée comme au Congo. Un autre traité intervint, le 27 avril 1887, avec l'Etat indépendant. Le roi Léopold visait manifestement à dépasser vers le Nord les bornes que nous prétendions avoir été fixées par notre traité de 1885 ; or, pareille extension empêcherait à jamais nos colonies de l'Afrique équatoriale de chercher vers le Nil un débouché que certains commençaient à juger nécessaire pour elles. C'est la possibilité d'un tel débouché que le traité du 27 avril prétendit réserver. Par là il se trouvait préparer une politique de pénétration vers l'intérieur qui devait prendre plus tard un développement considérable et provoquer des incidents décisifs. Mais, à lui seul, ce traité révélait un fait qui ressortait déjà, quoiqu'en une moindre mesure des accords avec le Portugal et la Chine, voire même des opérations dans le Soudan. Quoi qu'il veuille ou qu'il fasse un gouvernement est toujours l'héritier de ses prédécesseurs : en politique comme en droit civil, le mort saisit et tient le vif. La succession de Ferry n'était donc pas aussi complètement liquidée qu'il avait d'abord paru. Malgré les dispositions qui prévalaient à Paris, le désintéressement colonial ne pouvait être que relatif. Nos territoires continuaient de s'étendre en Afrique, et nous demeurions aussi contraints de suivre avec d'autres puissances des négociations, parfois difficiles, dont certaines aussi faisaient prévoir d'éventuels conflits.

Durant le même temps les rapports généraux avec les puissances européennes ne suivaient pas non plus le cours qu'on eût souhaité. Si un rapprochement devait rapidement intervenir entre nous et la Russie, les évènements d'Orient en fourniraient l'occasion ou le prétexte, puisque c'était à propos de ces évènements que M. de Freycinet avait témoigné d'une complaisance dûment appréciée à Saint-Pétersbourg. Mais les

choses changèrent. Au cours de l'année 1886 de nouvelles complications intervinrent à la fois en Bulgarie et en Grèce. Le gouvernement d'Athènes, de plus en plus surexcité, réclamait violemment des compensations pour les agrandissements bulgares. La diplomatie française, fidèle à ses traditions, s'employait à l'apaiser et d'ailleurs avec succès. Restaient alors les difficultés surgies à Sofia. L'agitation y continuait, dirigée cette fois contre la personnalité du prince Alexandre. Une révolution s'ensuivit qui amena son abdication suivie de l'élection du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg. Le double évènement n'alla naturellement pas sans force intrigues et sans l'intervention, plus ou moins avouée, de divers gouvernements. Il se trouvait toutefois que la Russie affectait de se désintéresser tant du sort de la Bulgarie que du sort de la Grèce. La France ne put donc trouver, ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux affaires, l'occasion de rendre service. Quelques incidents maladroits ou fâcheux se produisirent en outre. Le général Appert, par exemple, notre représentant auprès du Tzar qui lui témoignait une confiance entière, fut relevé de son poste. L'extradition d'un fameux nihiliste russe, le prince Kropotkin, fut refusée dans des conditions, évidemment régulières, mais que le gouvernement russe ne comprit pas. Il en manifesta quelque mauvaise humeur, comme du rappel du général Appert. De là de petits froissements. Joints à l'impossibilité d'engager, sur des points essentiels, aucune action commune, ils empêchèrent, en 1886 et 1887, le développement du bon vouloir qui naissait à la fin de 1885.

Avec l'Angleterre, la France avait à continuer les négociations relatives au Canal de Suez, commencées dans la conférence de 1885. La flexibilité conciliante de M. de Freycinet parvint à les avancer. Dès la fin de 1886, des formules étaient arrêtées qui devaient être officiellement consacrées en octobre 1887 et permettre, par la suite, la signature de la convention formelle de 1888. Mais l'entente ainsi établie en 1886 ne portait toujours, et bien entendu, que sur la neutralisation du Canal ; elle con-

servait un caractère très technique et sa portée se limitait. La situation de l'Angleterre en Egypte et le problème de l'évacuation demeuraient toujours au même point. Au début de 1887, le gouvernement britannique entreprit de régler les choses directement avec la Porte d'où, en mai 1887, une convention à laquelle reste attaché le nom de son négociateur, Sir Henry Drummont-Wolff, ambassadeur à Constantinople. Elle stipulait l'évacuation dans un délai de trois ans, sauf incidents imprévus et moyennant l'octroi de certaines garanties. Le gouvernement français remarqua que la promesse d'évacuation n'était qu'apparente et que l'Angleterre se proposait de substituer un condominium politique avec la Turquie, mais sans l'Europe, au condominium financier existant avec la France, sous le contrôle européen. Il formula des réserves expresses et montra au Sultan les inconvénients de l'arrangement. La Turquie hésita, puis refusa sa signature en offrant des négociations nouvelles. Le gouvernement britannique risposta qu'il ne reprendrait des pourparlers qu'avec la France. C'était donc avec celle-ci que le débat était, une fois de plus, directement ouvert. Dans ces conditions, l'accord à propos du Canal de Suez perdait la moindre signification générale et la question égyptienne continuait de peser très lourdement sur les relations entre Paris et Londres.

Ce n'était d'ailleurs pas tout. Reprise d'ambitions coloniales, nous avons vu l'Angleterre les poursuivre, d'accord avec l'Allemagne. Il s'agissait maintenant pour les deux pays de se partager l'Est africain. Mais une partie, d'ailleurs indéterminée, de la région convoitée appartenait au sultanat de Zanzibar, dont l'indépendance et l'intégrité avaient été garanties, en 1862, par l'Angleterre et par la France. Il fallait dès lors délimiter les territoires du Sultan et ce, d'accord avec la France. Celle-ci se trouvait par là même, sinon encore en conflit, tout au moins en opposition avec la politique d'expansion anglaise. La même opposition, et là, plus accentuée, se révélait en Océanie. La France qui avait des droits sur les Nouvelles

Hébrides, dût, à la suite de difficultés locales, y prendre des mesures pour le rétablissement de l'ordre. Mais les colonies australiennes réclamaient l'annexion de l'archipel par l'empire britannique. Le gouvernement de Londres fut donc amené à protester contre notre ingérence. Des négociations s'engagèrent et une convention du 24 octobre 1887 précisa les situations respectives, en même temps que l'Angleterre, pour obtenir des concessions de notre part, consentait à abroger le traité de 1847 qui nous interdisait l'annexion des Iles Sous le Vent de Tahiti. Le règlement ne pouvait toutefois être tenu pour définitif et de nouvelles difficultés étaient à prévoir. D'autres enfin se produisaient à Madagascar où la mise en vigueur de notre protectorat se heurtait à bien des obstacles. Les agents ou les ressortissants anglais mettaient une mauvaise volonté évidente à nous faciliter notre tâche et, soutenant plus ou moins directement les Hovas déjà mal disposés, nous créaient de très sérieux embarras. Partout donc, ou a peu près, nos prétentions coloniales, toutes modestes qu'elles fussent devenues, se heurtaient à des antagonismes britanniques. Il en résultait une série constamment renouvelée de petites contestations irritantes qui s'ajoutaient aux froissements provoqués par l'épineuse question d'Egypte. Or, tant qu'il en irait de la sorte, nul ne pouvait songer à engager une conversation quelque peu générale.

Tandis que les deux puissances dont nous souhaitions l'appui se dérobaient ainsi l'une et l'autre, nos adversaires accentuaient leur hostilité. Non contente d'avoir signé la Triple Alliance, l'Italie s'inféodait à l'Allemagne Quand il prit le pouvoir en juillet 1887, M. Crispi s'en fut chercher une sorte d'investiture à Friedrichsruhe. Il manifestait en outre à la France une hostilité flagrante. Le traité de commerce qui liait les deux pays avait été dénoncé et, encore que l'on eût établi un *modus vivendi* provisoire, les négociations pour un arrangement nouveau s'ouvraient sous les pires auspices. Crispi, enfin, paraissait vouloir continuer les entreprises italiennes dans la mer Rouge. Mais ces entreprises appuyaient la politique égyptienne de la

Grande Bretagne. Etant donné l'attitude que nous conservions à l'égard de cette politique, c'était prendre également position contre nous.

Avec l'Allemagne elle-même nos rapports devenaient aussi plus difficiles. Lorsque M. Herbette succéda à M. de Courcel à l'ambassade de Berlin, dans l'automne de 1886, le discours qu'il prononça en remettant ses lettres de créance et la réponse de l'empereur eurent un ton de cordialité qui fut remarqué. On dit même que, le 15 février suivant, MM. Goblet et Flourens envoyèrent un mandataire spécial proposer à Berlin une sorte d'alliance. Si la tentative fut réellement faite, elle échoua. Il n'en pouvait d'ailleurs aller autrement. Il n'y avait aucune chance de réussir, dans des conditions honorables, là où Ferry avait échoué, alors que les circonstances le favorisaient davantage. Car en dépit des discours de parade, deux ordres de faits tendaient à ce moment à rendre plus difficiles les relations : c'étaient, d'une part, les précautions mêmes que notre isolement diplomatique nous obligeait à prendre, et, d'autre part, certains incidents de notre politique intérieure qui se rattachaient du reste à ces précautions.

En formant son ministère, au début de 1886, M. de Freycinet avait confié la Guerre au général Boulanger. Le choix avait soulevé certaines appréhensions : elles parurent bientôt justifiées. Encore qu'il eût pleine confiance dans son mérite propre, pourtant assez contesté, le général Boulanger cherchait avant tout à se créer une situation personnelle en recourant à des moyens inattendus. Il se livrait à maintes incartades qui allèrent se multipliant et s'accentuant, surtout après que M. Goblet, en prenant le pouvoir, eut commis l'imprudence de lui laisser son portefeuille. Grâce à des manifestations d'un goût souvent douteux comme à l'emploi de procédés de réclame réservés jusqu'alors aux seuls produits pharmaceutiques, le général parvint à se créer une incontestable popularité. Pour beaucoup d'ailleurs il incarnait simplement l'Armée, toujours si chère au cœur cocardier des Français. Mais d'autres, animés

du reste d'ambitions contradictoires, pensèrent aussi pouvoir trouver en lui, soit un chef, soit un instrument. Ainsi prit naissance un mouvement d'opinion extrêmement complexe dans ses origines comme dans ses aspirations. Dans ce qu'il avait d'avouable, le boulangisme marquait toutefois une recrudescence du patriotisme, un désir plus ou moins conscient d'arracher la France aux mesquineries écœurantes du parlementarisme et de lui rendre dans le monde son rang ancien. Du coup, l'idée de revanche se faisait jour à nouveau et prenait corps dans une sorte de parti. Celui-ci était peu nombreux peut-être, mais remuant et bruyant, si bien que des ennemis pouvaient, sans trop forcer les choses, le présenter comme l'interprète des sentiments vrais du pays. Or un réveil belliqueux de la France était la chose que Bismarck devait logiquement redouter par-dessus tout. Il était donc fondé à s'alarmer des menées boulangistes, fondé surtout à en tirer parti pour justifier, aux yeux de l'opinion allemande, des mesures qu'il eut très probablement préconisées en tout état de cause.

D'autre part, et précisément parce que nous n'étions plus garantis du côté de l'Allemagne et parce que nous demeurions sans alliances, le gouvernement de la République devait, lui aussi, se préoccuper d'accroître les forces propres du pays. Une réforme de la loi militaire s'imposait, qui augmenterait les effectifs de l'armée. Elle semblait d'autant plus nécessaire que, si on lui donnait un caractère strictement égalitaire, elle apparaîtrait comme une réforme démocratique et rallierait ainsi au Gouvernement la gauche avancée. M. de Freycinet s'était occupé de la préparer, d'accord avec le ministre de la Guerre qui, sur ce terrain au moins, lui prêtait un concours dévoué et l'élaboration avait continué sous les cabinets suivants. Seulement de tels projets fournissaient encore des arguments à M. de Bismarck qui, de son côté, démontrait au Reichstag la nécessité de renforcer l'empire en votant notamment la fameuse loi dite du septennat. En dépit de déclarations pacifiques, évidemment sincères de la part de la France, probablement sincères aussi

même de la part de l'Allemagne, les deux pays armaient l'un contre l'autre.

Sur ces entrefaites, on apprenait soudain, dans les derniers jours d'avril 1887, que M. Schnaebelé, commissaire spécial français à Pagny-sur-Moselle, convoqué par un collègue allemand pour affaire de service, avait été brutalement arrêté et, semblait-il, sur territoire français. Pareil attentat risquait d'amener une rupture. Le gouvernement de Paris sut l'éviter. Grâce à la perspicacité procédurière de Jules Grévy, il parvint à circonscrire le débat sur un terrain purement juridique. Les preuves fournies démontrèrent alors une faute des autorités allemandes et le prince de Bismarck qui ne voulait point d'une guerre, au moins à ce moment, accepta le règlement amiable. L'affaire n'eut donc pas de suite, pas plus qu'une autre, analogue, qui intervint au mois de septembre suivant à Raon-l'Etape. Mais rien ne prouvait qu'une autre encore ne surgirait pas bientôt et qui se dénouerait moins bien. Si ces incidents résultaient du seul zèle excessif de quelques subalternes, ils témoignaient par cela même d'une dangereuse surexcitation. Celle-ci s'affirmait également des deux côtés de la frontière dans maints articles et maints discours. De part et d'autre les esprits s'aigrissaient, au point que les gouvernements devaient multiplier des précautions qui risquaient, à leur tour, d'être prises pour des menaces.

Les rapports avec l'Allemagne devaient donc être considérés, sinon comme officiellement tendus, au moins comme extrêmement délicats. Au moment où ils étaient le plus critiques, lors de l'affaire Schnaebelé, le Tzar avait paru disposé à s'employer en notre faveur. Ce n'était là toutefois qu'un bon vouloir occasionnel. Nous n'étions pas davantage assurés de trouver, au jour du danger, un appui suffisant en l'Angleterre. L'isolement de la France demeurait complet et sa politique extérieure, sans résultats positifs comme sans directions bien nettes, donnait, dans l'ensemble une impression de faiblesse. A l'intérieur, d'autre part, c'étaient toujours les agitations stériles des parle-

mentaires, les incohérences de la concentration, les manœuvres des partis de droite et les menées du boulangisme. Les unes et les autres trouvaient des aliments nouveaux dans une série de scandales. Des procès correctionnels dévoilaient des trafics d'influence honteux. Et comme l'un des principaux inculpés se trouvait être M. Wilson, le propre gendre du Président de la République, celui-ci se voyait indirectement compromis, au point qu'il devait se résigner, non sans peine, à se démettre de sa charge. Rien de cela n'était pour rehausser le prestige du régime et bien des gens commençaient à le considérer comme condamné. La situation d'ensemble était donc nettement fâcheuse aux derniers jours de 1887 : à l'intérieur comme à l'extérieur le désarroi apparaissait complet.

2.

L'élection de M. Carnot à la présidence de la République, le 3 décembre 1887, ne mit pas fin à la période troublée que je viens d'essayer de résumer. Le nouveau chef de l'Etat était un parfait honnête homme, d'une élévation morale incontestable, incapable par conséquent de se prêter, même indirectement, à la moindre compromission blâmable. Son élection répondait peut-être à un désir d'assainir la mentalité politique : elle ne pouvait modifier brusquement la situation, non plus que faire disparaître les causes profondes du mal. L'ère des scandales ne fut donc pas close. Bien mieux, d'autres surgirent encore et d'un autre ordre. La Compagnie du Panama qu'une loi avait naguère autorisée à émettre des valeurs à lots, fut néanmoins mise en faillite et l'on découvrit alors qu'une corruption éhontée avait seule déterminé le vote des Chambres. De là des enquêtes et des poursuites. Les adversaires du régime se hâtaient naturellement d'exploiter de tels incidents et de les compliquer par leurs menées. Le boulangisme en profitait pour sa part. Il allait se développant et d'autant que les partis monarchiques, croyant trouver dans le général le champion dont

ils avaient besoin pour combattre le parlementarisme, lui prêtaient un concours avoué. Grisé, dès lors, par les nobles alliances qui lui venaient ainsi ou guidé par sa seule vanité personnelle, le général accentuait son attitude. Le gouvernement l'ayant rayé des cadres de l'armée, il se lança dans la pure politique et mena cette campagne extrêmement violente qui devait le conduire, le 29 janvier 1889, à se faire élire député de Paris. Il semblait, ce jour là, n'avoir qu'à marcher sur l'Elysée pour renverser le gouvernement et devenir le maître de la France. On sait comment il n'en fit rien et laissa perdre l'occasion. Traduit ensuite devant une Haute Cour il s'enfuit à Bruxelles. La ruine du boulangisme était consommée et se trouva bientôt confirmée quand les élections de septembre 1889 eurent amené une Chambre qui rendrait plus facile la tâche des gouvernants.

Mais avant qu'on en vint là, de la fin de 1887 au milieu de 1889, la République avait traversé une période politiquement très troublée, plus troublée même que les derniers mois de la présidence de Grévy. L'instabilité ministérielle demeurait pareille, car un ministère Tirard était bientôt remplacé par un cabinet Floquet, puis par un nouveau cabinet Tirard, les Affaires étrangères passant ainsi de M. Flourens, demeuré dans la première combinaison, à M. Goblet, puis à M. Spuller. En outre et surtout, le régime semblait compromis, le personnel politique discrédité, le pays gangrené jusqu'aux mœlles. En France même et à l'étranger, beaucoup de gens au moins en jugeaient de la sorte. L'expérience enseigne pourtant que les apparences trompent souvent quand il s'agit de la France. Elle est, par essence, la terre des surprises et des contradictions. Son peuple est d'une insouciance proverbiale, et, pris isolément, chacun de ses fils pousse la prévoyance jusqu'à l'excès. Sur la place publique, les manifestations sont enthousiastes, les discours enflammés et la cordialité sans borne, mais nulle part on ne voit la vie intime plus jalousement cloîtrée, les sentiments profonds plus pudiquement cachés. Aspirations véritables, ressources matérielles et réserves morales se dissimulent ainsi. A aucun mo-

ment nul n'est jamais certain de bien juger de l'état vrai du pays. Les meilleurs observateurs du dehors s'y trompent constamment, comme du reste les Français eux-mêmes qu'aveuglent, en outre leurs passions politiques. De là les soubresauts imprévus de notre histoire. A certaines époques, sous le Second Empire par exemple, alors que nous semblions très forts et maîtres de l'avenir, des maux secrets nous rongeaient dont l'étendue n'apparut qu'aux jours de l'effondrement. A l'inverse et dans d'autres périodes, tandis que la défaite semblait complète, la ruine définitive et la démoralisation profonde, un brusque relèvement survenait. Force était alors de reconnaître que les plaies d'aspect mortel n'étaient que lésions de surface. Sous l'épiderme contaminé, une sève vigoureuse n'avait pas cessé de circuler dans des tissus demeurés sains. Cette vie bienfaisante et profonde ne se dissimule jamais du reste complètement et les historiens ont beau jeu pour en relever, après coup, les manifestations. Celles-ci sont toutefois, sur le moment, moins apparentes ou moins bruyantes que les phénomènes morbides. Mis ainsi en présence de symptômes contradictoires, les contemporains ne parviennent guère à faire le départ, non plus qu'à mesurer la valeur relative des indices.

Il en allait de la sorte à l'époque que nous considérons. Nous avons relevé divers signes fâcheux qui pouvaient faire douter du pays. Mais, tandis que la vie publique paraissait se résumer dans des scandales, des réformes sérieuses s'élaboraient pourtant. Le même parlement, qui se montrait si friand de débats stériles et de chutes ministérielles, votait la nouvelle loi militaire. Préparée nous l'avons vu, dès 1886, longuement discutée au Sénat en 1888, elle recevait enfin, en juillet 1889, la sanction des députés. Elle réduisait de cinq à trois ans la durée du service. Seulement, comme le faisait remarquer M. de Freycinet, son auteur principal, qui venait de reprendre le portefeuille de la Guerre, le nombre des soldats constamment maintenus sous les drapeaux importe moins que celui des soldats qui entreront en ligne au moment des batailles. Alors que tout le

monde passe par le régiment, il faut aussi ne pas affaiblir les forces productives de la nation, en retenant trop longtemps les hommes loin des champs ou des ateliers. A cette loi fondamentale venait aussi s'adjoindre bientôt une série de mesures complémentaires. Des crédits importants étaient accordés pour les places fortes ou pour la réfection de l'armement et la production des fusils et des munitions était aussi poussée avec une activité encore inconnue. Dans l'ensemble donc, les forces militaires se trouvaient incontestablement accrues.

Dans le même temps, une exposition universelle, la plus grande qui se fut encore vue, s'organisait, puis ouvrait ses portes. Les puissances étrangères y étaient largement représentées et certaines avec une somptuosité qui révélait le désir d'établir une comparaison désavantageuse pour nous entre leur puissance industrielle et la nôtre. Mais les galeries où s'entassaient les produits français étaient, elles aussi, dignes d'attention. Les jaloux ou les chagrins avaient beau ne s'attacher qu'au décor, aux réjouissances publiques et aux fêtes foraines, l'exposition attestait un effort économique considérable qui témoignait lui-même de la force financière et de l'activité profonde du pays.

Cette activité se manifestait de bien des façons. Il suffira d'en citer encore un seul exemple, très particulier d'ailleurs, mais qui se rattache directement à l'objet de notre étude. La politique d'expansion lointaine demeurait certainement suspecte à la masse des citoyens. Elle conservait cependant des adeptes et qui devenaient, chaque jour, à la fois plus nombreux et plus entreprenants. Un personnel de spécialistes coloniaux se formait, remuants, pleins d'initiative et qui commençaient à constituer des groupements, tels que celui de « l'Afrique française » destinés à exercer une influence jusque sur les pouvoirs publics. Ceux-ci, persévérant dans l'attitude précédemment adoptée demeuraient encore indifférents ou récalcitrants : quand fut négocié le traité du 10 août 1889, rendu nécessaire par des contestations de frontières avec l'Angleterre, nos plénipotentiaires se mon-

trèrent d'une condescendance excessive et abandonnèrent de gaieté de cœur, notamment en Gambie, des territoires qu'il convenait de disputer âprement. Mais à ce même moment, par la force des choses et en partie grâce à l'effort des initiatives privées auxquelles je viens de faire allusion, un renouveau se dessinait. Certaines explorations, comme celle du capitaine Binger qui reliait, par l'intérieur, le Sénégal à la côte de Guinée, posaient des jalons pour des accroissements futurs. Au Dahomey, où se produisaient de graves difficultés avec les indigènes, une nouvelle intervention militaire était envisagée et sans trop de répugnance. Sous la pression des circonstances ou des influences personnelles, le gouvernement français semblait se préparer à reprendre, hors d'Europe, une politique plus décidée. Le fait pouvait avoir d'autant plus d'importance que, précisément à ce moment, des négociations coloniales de vaste envergure s'annonçaient. Dans ce même été de 1889, en effet, le roi Léopold, qui se heurtait au Congo à des difficultés de toutes sortes, provoquait la réunion d'une nouvelle conférence qui reviserait plus ou moins complètement les arrangements pris quatre ans auparavant à Berlin.

Cependant, d'autres faits intervenaient aussi qui modifiaient la situation extérieure de la France et cela, pour partie, grâce à la réorganisation militaire comme à l'évidente prospérité du pays.

Toujours désireuse d'arriver à une entente avec la Russie, la diplomatie française s'efforçait sans relâche de la préparer et, notamment, en attisant les méfiances que le gouvernement de Saint-Pétersbourg nourrissait à l'égard du chancelier allemand. Celui-ci avait joué un rôle assez louche dans l'imbroglio qui aboutit à mettre le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg sur le trône de Bulgarie. Le fait fut signalé à l'attention du Tzar qui s'en montra justement irrité. Son antipathie pour Bismarck s'accrut et, du même coup, la vague sympathie qu'il nourrissait à notre endroit. Précisément alors, d'ailleurs, des considérations d'ordre tout pratique l'inclinaient vers la France, car

celle-ci se trouvait capable de lui rendre des services de deux ordres, — et c'est là qu'intervenaient ces facteurs intérieurs que nous indiquions à l'instant. La Russie, surtout si elle se détachait de l'Allemagne, avait besoin d'accroître sa puissance militaire ; elle voulait aussi réorganiser ses finances en procédant à des conversions. Cette dernière opération exigeait des capitaux frais : la France, dont la richesse s'affirmait, les pourrait avancer ; en outre, et puisqu'elle transformait elle-même son armement, devait être en mesure de fournir de bons modèles de canons ou de fusils, puis d'assurer leur fabrication.

Des conversations s'engagèrent sur ces deux terrains : comme il arrive toujours, par des voies un peu détournées et d'ailleurs entièrement différentes. Des hommes d'affaire français firent, dès 1888, des offres de service au gouvernement russe qui les accueillit d'abord assez fraichement. Mais, peu à peu, ses dispositions changèrent. Des pourparlers véritables se nouèrent, et à la suite d'incidents du reste compliqués, des résultats positifs furent atteints. En 1888, et surtout en 1889, deux emprunts russes étaient émis sur la place de Paris et obtenaient un succès dépassant les espérances.

D'autre part, vers novembre 1888, le grand duc Vladimir, de passage à Paris, exprimait le désir de posséder un spécimen du nouveau fusil dont devait être dotée notre armée. Quelque singulière que fût la démarche, le Conseil des Ministres décida très sainement d'y faire droit. Deux mois plus tard, l'attaché militaire russe allait plus loin ; il demandait si la France ne serait pas disposée à étudier un modèle de fusil destiné à l'armée russe et, le cas échéant, à le fabriquer. La proposition fut acceptée et d'autant plus volontiers qu'on ne se méprit point sur sa portée possible. Au cours des pourparlers, M. de Freycinet, alors ministre de la Guerre, insinua à l'attaché militaire que si la France se montrait prête à faire ce qu'on lui demandait, elle entendait avoir au moins l'assurance que les fusils livrés ne tireraient jamais sur ses troupes. La réponse fut celle qu'on pouvait souhaiter. A ce moment dès lors, et bien qu'aucun ar-

rangement de principe ne fût intervenu, les rapports entre les deux pays se trouvaient grandement modifiés. La France avait rendu un service financier auquel pourraient s'en adjoindre d'autres du même ordre ; elle rendait également un service militaire ; l'un et l'autre fait témoignaient enfin, de la part de la Russie, d'une confiance encourageante. Le désir, caressé depuis dix ans, semblait en voie de se réaliser enfin et l'on pouvait légitimement espérer être à la veille, sinon d'une alliance, au moins d'une entente générale et solide.

A la même époque, d'autres changements intervenaient aussi qui accentuaient la portée du fait. Avec l'Angleterre, sans doute, les relations continuaient d'être délicates, puisque l'éternelle question d'Egypte demeurait au même point et que les froissements coloniaux ne s'atténuaient pas. Avec l'Italie, les rapports restaient aussi complètement tendus : le ministère Crispi persistait dans son attitude agressive et, un nouveau traité de commerce n'ayant pu être conclu, une guerre de tarifs s'en était suivie qui envenimait naturellement les rapports entre les deux pays. Mais, en Allemagne, des événements importants surgissaient et qui nous touchaient indirectement. Guillaume Ier étant mort, en mars 1888, et le règne de Frédéric III ayant été bref, le fils de celui-ci, Guillaume II, montait à son tour sur le trône, dès juin 1888. Il manifestait presque immédiatement l'intention de rompre avec les traditions léguées par son « inoubliable grand père ». L'évolution s'accomplit dans le cours de 1889 et fut manifeste aux premiers jours de 1890. Le jeune empereur se posait en souverain humanitaire et pacifique. Il semblait prendre à tâche de multiplier les amabilités à l'égard de la France, et, lorsqu'il convoqua à Berlin une conférence internationale qui s'occuperait d'améliorer le sort des ouvriers, la délégation française fut l'objet d'attentions très particulières et significatives. D'un autre côté, et cela encore marquait le désir de rompre avec le passé, Bismarck, en qui s'incarnait depuis si longtemps la politique allemande, se voyait contraint de résigner ses fonctions. Or, le prince de Bismarck n'avait pas été

simplement l'auteur principal de nos malheurs de 1870. Depuis lors, il s'était constamment appliqué à maintenir l'isolement et l'abaissement de la France. Malgré des amabilités intéressées et passagères, il était toujours demeuré l'adversaire le plus redoutable de notre politique. Sa disparition, coïncidant avec les dispositions dont l'empereur Guillaume faisait preuve, semblait donc diminuer les dangers que l'Allemagne laissait planer sur nous.

Aux premiers jours de 1890, une transformation complète se dessine ainsi dans la situation de la France et dans sa politique. Il y a détente à l'intérieur, détente aussi à l'extérieur ; d'où un soulagement qu'accentuent encore les relations très cordiales qui s'établissent avec la Russie.

III. — L'Alliance avec la Russie

1.

M. Tirard, ayant été renversé en mars 1890, son collaborateur M. de Freycinet prit pour la quatrième fois la présidence du Conseil, tout en conservant le portefeuille de la Guerre. Les Affaires étrangères furent confiées à un député de marque, mais qui débutait au gouvernement, M. Alexandre Ribot. Le nouveau ministère s'installait, nous venons de le voir, dans un moment de détente tant extérieure qu'intérieure. Cette circonstance, qui facilitait sa tâche, allait en outre lui permettre de se maintenir pendant près de deux ans. Pareille longévité, qui ne s'était point vue depuis Jules Ferry, fut évidemment dûe, pour beaucoup aussi, à la dextérité toujours savante de M. de Freycinet qui, dès son installation, s'efforça de se concilier tous les partis. La déclaration lue aux Chambres annonçait des réformes sociales, en termes calculés pour allécher les avancés

sans effaroucher les modérés ; parlant d'une république tolérante et paisible, elle visait à désarmer les hommes de droite en séparant la religion de la cause monarchique ; elle promettait, enfin, pour le système douanier, une réforme dont le ministre du commerce, M. Jules Roche, précisa presque immédiatement le caractère radical : c'était donner satisfaction aux revendications protectionnistes dont les dernières élections générales avaient affirmé la force, partant assurer au ministère naissant la sympathie des industriels et des agriculteurs.

Touchant les rapports avec l'étranger, la déclaration se bornait à un membre de phrase : la France serait respectée au dehors. De fait le gouvernement n'en pouvait dire davantage, puisqu'il n'avait pas de résultats acquis et que, sous peine de compromettre ses desseins, il devait aussi les taire. Car, chose remarquable, il en avait et de suffisamment nets. L'ambassadeur d'Allemagne avait beau multiplier les déclarations amicales et s'étonner que la France parût toujours redouter une agression, M. de Freycinet ne se sentait pas rassuré et, tout en poursuivant son œuvre de réorganisation militaire par la création d'un état-major général, il se préoccupait de trouver enfin des appuis solides auprès d'autres puissances. Il comptait pour cela accentuer d'abord le rapprochement qui se dessinait avec la Russie, et l'absolu concours du nouveau ministre des Affaires étrangères lui était acquis d'avance pour cette tâche. Mais M. Ribot, qui se posait un peu comme l'héritier des grands parlementaires doctrinaires de la monarchie de Juillet, passait, en outre et à juste titre, pour avoir des sentiments très anglophiles. Il souhaitait donc rétablir les rapports avec le gouvernement britannique sur un pied de complète cordialité, ce à quoi le Président du Conseil ne répugnait pas non plus, tant s'en faut. Tout compte fait, il semble donc que le cabinet du 17 mars 1890 se proposât de réaliser la double combinaison suggérée naguère par Gambetta, souhaitée par la majorité du parti républicain dès son arrivée au pouvoir, et que M. de Freycinet, pour sa part, n'avait cessé de prôner. Il entendait ga-

rantir, en un mot, la sécurité de la France en se rapprochant à la fois de l'Angleterre et de la Russie. Il pratiquerait, en même temps, la politique intérieure dont sa déclaration précisait les traits principaux. Mais deux de ceux-ci pouvaient réagir sur les rapports avec des puissances étrangères. La réforme douanière, impliquant la renonciation à tout traité de commerce, risquait d'amener des difficultés, toutefois à échéance plus ou moins longue et dans des conditions impossibles à prévoir. Par contre, la politique d'apaisement et de détente religieuse atténuerait immédiatement certaines contestations d'ordre international en facilitant les relations avec le Vatican.

Pour préparer un rapprochement avec l'Angleterre, il fallait commencer par écarter les causes de dissentiment, c'est-à-dire régler les différends coloniaux et trouver une solution au sempiternel problème égyptien.

L'occasion d'aborder de nouveau celui-ci se présenta presque aussitôt. Dès le mois d'avril 1890, l'ambassadeur de Turquie demandait à M. Ribot si la France s'engagerait à ne pas occuper l'Egypte, en cas d'évacuation par l'Angleterre et si, vis-à-vis de celle-ci, le Sultan pourrait, le cas échéant, faire état de la promesse obtenue. M. Ribot s'empressa de répondre affirmativement ; puis, jugeant que la demande révélait la possibilité de commencer enfin avec Londres les conversations annoncées en 1887, il s'empressa d'envoyer les instructions nécessaires. Mais les ministres de la reine indiquèrent qu'ils entendaient ne rien changer à leur attitude. La négociation, dès lors, ne se noua pas et la question d'Egypte demeura strictement au même point.

Par contre des solutions intervinrent rapidement sur le terrain colonial où l'opposition entre les deux pays s'affirmait, notamment à Madagascar et dans l'Afrique occidentale. A Madagascar, l'Angleterre continuait à contrarier l'exercice de notre protectorat qu'elle s'obstinait à ne pas reconnaître ; en Afrique occidentale, la France poursuivait sa pénétration et accentuait son attitude. L'hostilité si violente qui s'était manifestée un mo-

ment dans notre monde politique contre les entreprises coloniales allait toujours s'atténuant et M. de Freycinet lui-même ne marquait plus le même désir de s'en occuper le moins possible. Les opérations devenues nécessaires au Dahomey étaient donc poussées avec activité, afin d'obtenir du roi Behanzin la reconnaissance explicite et formelle de notre protectorat, et la chose se devait réaliser, peu après, par le traité du 3 octobre 1890. En même temps nous étendions nos domaines au travers du Soudan et le long du Niger. Mais, tandis que nous avancions ainsi en descendant le cours du fleuve, les Anglais, établis à son embouchure, acquéraient des territoires en remontant son cours. Une délimitation devenait ainsi indispensable tout comme un arrangement qui, à Madagascar, nous assurerait le libre exercice de nos droits.

Pour comprendre l'entière portée des accords particuliers qui allaient se conclure à cet effet, force est toutefois d'introduire d'autres éléments encore, car la complexité des questions africaines allait croissant. Relevons donc d'abord certains desseins de l'Angleterre. Elle se mettait en devoir de partager définitivement, avec l'Allemagne, l'Afrique orientale et, partant, les états du Sultan de Zanzibar. Sous la pression de ses hommes d'affaires coloniaux, elle songeait, en outre, à un projet immense : une jonction entre le Cap et Le Caire. Mais pareille entreprise exigeait, en dehors de l'installation dans l'Afrique orientale et d'une avance sérieuse dans l'Afrique du Sud, la reprise de tout le Soudan égyptien détenu par les mahdistes. Le projet contrariait dès lors les vues françaises, soit parce qu'il impliquait la consolidation de l'état de choses existant en Egypte alors que le Soudan dépendait théoriquement du vice-roi et en dernier ressort du Sultan, soit aussi parce que nos coloniaux aspiraient toujours à procurer à notre Afrique équatoriale un débouché sur le Nil. Ce n'est d'ailleurs pas tout. La réalisation du Cap au Caire supposait aussi certaines connivences, d'où la nécessité d'introduire ici d'autres éléments encore en ouvrant une longue parenthèse.

Les négociations engagées l'année précédente par le roi des Belges dans son désir de faire réviser le statut international du centre africain, avaient abouti à la réunion, à Bruxelles, d'une nouvelle conférence qui achevait ses travaux précisément au moment où nous sommes, dans l'été de 1890. L'objet officiel avait été de concerter des mesures qui mettraient un terme aux crimes et aux dévastations qu'entraînait la traite des esclaves. L'acte final, daté du 2 juillet, contenait donc un ensemble de dispositions philanthropiques. On y voyait toutefois figurer aussi l'autorisation, pour les états possessionnés dans le Bassin conventionnel, de prélever dorénavant les droits de douane interdits par l'acte de Berlin. Pareille clause ne déplaisait pas à la France qui n'avait jamais souhaité la pleine liberté commerciale. Ce n'était pourtant pas elle qui en avait pris l'initiative. Celle-ci était venue du souverain de l'Etat indépendant qui se trouvait aux prises, en Afrique, avec des difficultés financières inextricables. Mais ce n'était pas là l'unique manifestation des vues particulières de Léopold II, et même les stipulations humanitaires de Bruxelles dissimulaient, sur plus d'un point, des aspirations nettement politiques. Tel était notamment le cas pour les clauses visant le commerce des armes dans le Bahr-el-Ghazal. Proposées par l'Allemagne, elles avaient été en réalité suggérées par le roi des Belges. C'est à cette époque, en effet, que celui-ci commençait à concevoir la politique que ses collaborateurs ont qualifiée de « nilotique ». Sans qu'on puisse dire exactement jusqu'où il entendait aller, ni par quels moyens, il se préoccupait certainement de déborder des frontières propres de l'Etat indépendant pour s'installer, lui aussi, dans la vallée du Haut-Nil. Or cette ambition, dont la réalisation risquait d'entraîner des expéditions et par suite des dépenses, s'affirmait au moment où, comme je viens de le rappeler, les finances congolaises étaient étrangement obérées. La perception de taxes douanières ne suffirait pas pour les remettre en état, encore moins pour faire face à des charges nouvelles. Force était de trouver de l'argent. Léopold le demanda à la Belgique et, lui donnant

l'Etat indépendant en gage, signa une convention que le Parlement belge devrait ratifier et qui assurait au Congo 25 millions. En cas de non-remboursement la Belgique deviendrait propriétaire du Congo.

Sur celui-ci la France avait toujours son droit de préférence. L'émotion fut dès lors vive à Paris, lorsque ces combinaisons y furent connues. En conformité d'accords antérieurs le gouvernement français ne comptait pas opposer notre droit à la Belgique, mais il voulait au moins le faire reconnaître par elle et, par la même occasion, le définir clairement. Des pourparlers très serrés s'engagèrent qui n'aboutirent qu'à des explications vagues. On s'en contenta cependant, dans la crainte que le souverain de l'Etat indépendant, véritablement acculé, ne se résignât, si nous l'empêchions de s'entendre avec la Belgique, à céder son domaine à d'autres. Or le preneur eût été l'Angleterre, qui n'avait jamais reconnu le droit de préférence et qui, ayant besoin d'appuis pour sa propre politique, encourageait évidemment les projets « nilotiques » de Léopold II. Notre discussion avec l'Etat indépendant ne marquait donc pas simplement une étape vers un conflit fatal et que nous retrouverons dans la suite ; elle se révélait, dès le moment où nous sommes, comme un élément à considérer dans nos rapports avec la Grande-Bretagne.

Avec celle-ci, qui n'était pas directement en cause, les affaires congolaises ne pouvaient toutefois amener une entente directe. Il en allait autrement du Soudan, de Madagascar et de l'Afrique orientale. Dans cette dernière région, l'Angleterre, définitivement d'accord avec l'Allemagne pour le partage de Zanzibar, sollicitait la signature de la France, garante de l'intégrité du sultanat. A Madagascar, au contraire, c'était la France qui désirait faire reconnaître son protectorat. Sur le Niger, enfin, l'une et l'autre puissance avaient intérêt à délimiter les territoires qu'elles entendaient s'attribuer. Cette triple situation fournissait tous les éléments d'un arrangement que la France était très disposée à conclure et son désir d'améliorer l'en-

semble de ses rapports avec l'Angleterre la portait en outre à se montrer très conciliante. Les négociations furent, semble-t-il, dès lors assez faciles, et elles aboutirent le 5 août 1890.

Les déclarations échangées à cette date stipulaient que les possessions anglaises du Bas-Niger seraient limitées par une ligne allant de Say, sur le fleuve, à Barroua, sur le Tchad. La France admettait le partage du sultanat de Zanzibar, mais, en échange, l'Angleterre, que l'Allemagne devait bientôt imiter, reconnaissait formellement notre protectorat sur Madagascar. C'était un avantage indiscutable. La délimitation en Afrique occidentale en était un autre, car l'attribution formelle qui nous était faite de toute la région située au nord de la ligne déterminée, consacrait la jonction de l'Algérie-Tunisie avec nos postes du Niger, partant avec le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Le bloc de l'Afrique occidentale française se trouvait ainsi constitué, au moins en droit diplomatique.

Si l'on entrait dans le détail, des critiques demeuraient permises. Le tracé Say-Barroua souleva des protestations et, de fait, il semble bien que, probablement pour se montrer aimable envers l'Angleterre, le gouvernement français ait alors abandonné des territoires sur lesquels nos droits étaient prépondérants. Mais, chose plus grave, les déclarations ne visaient pas et ne pouvaient d'ailleurs viser le Haut-Nil ; elles ne mentionnaient pas davantage l'Egypte, où la tentative faite pour régler la contestation pendante avait, on l'a vu, complètement échoué. Ainsi donc, et sans parler même des discussions qui restaient ouvertes à propos de Terre-Neuve, par exemple, ou de l'Océanie, il s'en fallait de beaucoup que les causes de mésintelligence fussent désormais écartées. Or, c'était à cela qu'il importait d'arriver avant que de songer à un rapprochement véritable. L'accord du 5 août ne suffisait donc pas à le préparer, et, dans l'ensemble, les relations avec la Grande-Bretagne ne se trouvaient pas sensiblement modifiées.

2.

Avec la Russie, au contraire, les choses se précisaient. La collaboration militaire, inaugurée par M. de Freycinet au temps du cabinet Tirard, allait se développant et quand le grand duc Nicolas vint à Paris, il y fut l'objet de maintes prévenances qui lui permirent de se rendre directement compte des progrès qui s'accomplissaient dans notre armée. Sur le terrain financier, le gouvernement russe, encouragé par le succès de ses premiers emprunts, songeait à faire de nouveau appel à l'épargne française et pour une opération de plus large envergure. Enfin, lorsque des nihilistes préparèrent sur notre territoire un complot contre le Tsar, la police française déploya l'activité la plus grande, pour les surveiller d'abord, puis pour procéder d'urgence à leur arrestation. Toutes ces preuves de bonne volonté impressionnaient le gouvernement impérial, si bien que les relations entre Paris et Pétersbourg se faisaient chaque jour plus intimes et plus cordiales. Vers l'automne de 1890, il parut opportun de l'attester publiquement et c'est vraisemblablement alors que le Président du Conseil et le ministre de la Marine songèrent à envoyer une escadre française visiter solennellement un port russe. Le projet demeura néanmoins en suspens pour des raisons qui ne sont pas bien éclaircies.

Sur ces entrefaites, un incident se produisit qui contribua à précipiter les choses. L'impératrice douairière d'Allemagne vint en France au début de 1891. Encore qu'elle voyageât incognito, sa présence, bientôt signalée, provoqua de l'effervescence parmi les hommes qui faisaient profession de chauvinisme exalté, survivants du boulangisme ou adhérents à la Ligue des Patriotes. Elle s'accrut quand l'impératrice eut la malencontreuse idée d'accomplir une sorte de pélerinage à Versailles et à Saint-Cloud. Le Gouvernement prit naturellement toutes mesures utiles pour empêcher des manifestations, mais la fermeté de son

attitude n'empêcha point l'empereur Guillaume de s'émouvoir et il fit savoir que la moindre démonstration hostile entraînerait la guerre. Les dispositions conciliantes ou pacifiques que l'on avait cru discerner chez lui n'excluaient pas toute possibilité d'un geste brutal. Sa nervosité s'ajoutant aux susceptibilités de l'opinion française, la rupture pouvait dépendre d'un simple incident. Force était de redoubler de précautions et, les armements ayant été poussés aussi loin qu'il semblait possible, il ne restait plus qu'à trouver rapidement au dehors une assistance éventuelle.

Peu après le voyage de l'impératrice, des pourparlers furent donc engagés avec Saint Pétersbourg, qui aboutirent à l'invitation officielle d'envoyer une escadre à Cronstadt. La division cuirassée du Nord, commandée par l'amiral Gervais, s'y rendit dans le courant de juillet. Elle y reçut un accueil tellement enthousiaste et si manifestement préparé que la portée politique de l'évènement fut immédiatement évidente.

Les ministres de la Triple Alliance la soulignèrent du reste par le soin même qu'ils prirent à vouloir l'atténuer. M. de Kalnoki, au parlement austro-hongrois, le chancelier de Caprivi au Reichstag, déclarèrent avec une insistance marquée que rien n'était changé en Europe : c'était se montrer convaincus du contraire. Non moins caractéristique fut l'attitude de l'Angleterre. Au retour de Russie, l'escadre française devait relâcher dans un port d'Ecosse. Le gouvernement britannique demanda la préférence pour Portsmouth, au voisinage de l'île de Wight, où séjournait la reine. De fait, à Portsmouth l'accueil fut d'une courtoisie très accentuée et manifestement destinée à contrebalancer quelque peu les démonstrations de Cronstadt et de Saint-Pétersbourg : c'était encore reconnaître l'importance de celles-ci.

Restait alors pour la France à tirer une conclusion pratique d'un rapprochement encore tout sentimental. Des conversations sérieuses avaient commencé dès le séjour de l'escadre dans les eaux russes. Le gouvernement français fut ensuite saisi,

le 6 août, d'un projet formel. M. Ribot le retoucha, d'accord avec le baron de Mohrenhein. Il fut ensuite discuté avec M. de Giers, de passage à Paris. Au dernier moment, dit-on, des difficultés graves surgirent, certains membres du gouvernement français s'effrayant de la portée des engagements à prendre. Mais, dit-on encore, M. Ribot sut faire preuve d'énergie et, finalement, l'accord décisif s'établit le 27 août. A cette date, en effet, M. de Mohrenheim transmettait une lettre de M. de Giers à laquelle M. Ribot répondait le jour même en termes identiques. L'existence du pacte fut divulgué sans délai ; son texte demeura cependant secret comme l'était celui de la Triplice et l'on sut seulement qu'il posait le principe d'une coopération défensive entre les deux Etats. Au vrai, la France et la Russie, ayant voulu définir et consacrer l'entente cordiale qui les unissait et s'affirmant désireuses de contribuer au maintien de la paix qui formait l'objet de leurs vœux les plus sincères, avaient déclaré qu'elles se concerteraient sur toutes les questions de nature à mettre la paix générale en cause. Elles ajoutaient que, pour le cas où cette paix serait effectivement en danger et spécialement pour celui où l'une des deux parties serait menacée d'une agression, elles s'entendraient sur les mesures dont une pareille éventualité imposerait l'adoption immédiate et simultanée. L'objet essentiel était ainsi très nettement défini. Il s'agissait d'assurer le repos du monde, en opposant un contrepoids au bloc des puissances germaniques renforcées de l'Italie et, peut-être, de l'Angleterre.

Pendant que les pourparlers diplomatiques aboutissaient ainsi, des négociations financières s'engageaient d'autre part. Le gouvernement russe préparait l'émission sur la place de Paris d'un emprunt nouveau qui ne serait plus d'ailleurs, comme le précédent, un simple emprunt de conversion, mais procurerait des ressources importantes pour entreprendre des travaux publics et développer notamment les chemins de fer. L'opération devait être confiée à un syndicat de banques privées. Il fut entendu toutefois que le Crédit foncier y partici-

perait. Or, celui-ci ne pouvait s'engager sans l'autorisation formelle du Ministère et, dès lors, l'émission même revêtait un caractère particulier. La finance allemande le souligna. Elle s'efforça de provoquer l'effondrement des cours pour transformer le succès initial en débâcle. Une lutte ardente se poursuivit pendant quelques semaines à coups de ventes et d'achats, mais, grâce toujours au Crédit foncier, le groupe franco-russe l'emporta et cette bataille de bourse eut pour tout résultat d'affirmer sa cohésion, partant la solidité de l'entente entre les deux pays.

Cette entente financière et politique ne satisfaisait pas pleinement M. de Freycinet. A juste titre du reste. La France et la Russie devraient se prêter une assistance mutuelle au cas où l'une d'elles serait attaquée. Comme l'agression pouvait être inopinée, il convenait de prévoir d'avance, et jusque dans le détail, les modalités de la coopération militaire. M. Ribot et le baron de Mohrenhein ayant été convaincus de cette nécessité, des conversations s'engagèrent avec M. de Giers qui passait de nouveau par Paris, en novembre 1891. Mais comme les questions militaires étaient, en Russie, du ressort direct de l'empereur, il fallait persuader d'abord celui-ci, si bien que les choses traînèrent quelque peu.

3.

Entre temps, les desseins accessoires que nous avons vu former par le cabinet Freycinet, lors de sa prise du pouvoir, se réalisaient, au moins dans l'ensemble.

Le projet de réforme douanière, déposé dès le 20 octobre 1890, longuement discuté dans les deux Chambres, avait été assez copieusement amendé, mais sans atteinte à ses principes essentiels. La loi du 11 janvier 1892 rendit à la France la pleine maîtrise de ses tarifs et interdit au Gouvernement d'accorder désormais des faveurs particulières à tel ou tel pays. Ceux qui ne nous consentiraient pas des avantages suffisants, se verraient

appliquer automatiquement le tarif général ; ceux qui nous feraient bénéficier de diminutions de taxes jouiraient d'un traitement de faveur, mais le même pour tous : ils seraient uniformément soumis au régime d'un tarif dit « minimum » inséré, lui aussi, dans la loi. Il semblait que la fameuse clause de « la nation la plus favorisée » perdît ainsi toute raison d'être et que la France se débarrassât notamment de la charge pesant sur elle depuis le traité de Francfort qui concédait à l'Allemagne le profit perpétuel de cette clause. Le système nouveau n'était toutefois pas sans inconvénients. La publication même d'un tarif minimum, déclaré par avance intangible, paralyserait les négociateurs français. D'autre part, les deux tarifs, minimum et général, instituaient des relèvements de taxes parfois formidables : la France entrait résolument dans la voie d'un protectionisme intransigeant. De ce fait encore des difficultés pouvaient naître et d'autant plus sérieuses que les questions économiques prenaient, dans les rapports entre Etats, une importance croissante. Violemment désirée par nos agriculteurs et nos industriels, nécessaire même peut-être à la prospérité générale du pays, la réforme de 1892 n'en apparaissait pas moins, dans le fond et dans la forme, comme parfaitement capable de compliquer à l'avenir la tâche des diplomates.

Pour ce qui est enfin de la question religieuse, il demeure actuellement impossible de préciser. Tout porte à croire qu'il n'y eut pas de négociations officielles avec le Saint-Siège, mais on est cependant conduit à supposer des pourparlers officieux. Persistant dans son désir d'apaisement intérieur, le ministère souhaitait que les catholiques militants de France s'abstinssent de combattre la République au nom de la religion. Ils n'en viendraient là qu'une fois assurés de l'approbation de Rome, d'où la nécessité d'obtenir que le Saint-Siège donnât des directions appropriées. En échange, la République n'entendait pas abroger les lois, considérées par elle comme essentiellement républicaines, qui avaient atteint l'enseignement congréganiste ou fait disparaître l'immunité des séminaristes en matière d'obliga-

tion militaire ; elle pouvait toutefois promettre d'appliquer ces lois avec souplesse et tolérance. Le Vatican, toujours plus soucieux des réalités que des textes, se montra, dit-on, prêt à se contenter de telles assurances et une sorte d'accord tacite serait alors intervenu. Il expliquerait certains incidents. Des prélats français, le cardinal Lavigerie notamment, s'étaient déjà individuellement posés en serviteurs du régime que leur pays s'était donné. Au mois de janvier 1892 il y eut une déclaration collective, car tous les cardinaux français publièrent un manifeste où ils affirmèrent des sentiments pareils. Quelques jours plus tard le Souverain Pontife intervenait lui-même et, usant du procédé de publicité le moins traditionnel, laissait insérer dans le *Petit Journal* une sorte d'interview où il reconnaissait la république pour une forme de gouvernement aussi légitime que les autres. Comme si ce n'était pas encore assez, une encyclique suivit qui, tout en formulent des réserves indispensables sur certains actes législatifs français, admettait formellement, pour chaque pays, le droit naturel d'adopter la constitution politique que feraient surgir les circonstances. Ces affirmations directes du Saint-Siège, venant après les démarches des prélats qui assuraient obéir à des ordres, traçaient aux catholiques français une conduite ; le ralliement au pouvoir existant semblait maintenant pour eux un devoir, si bien qu'on pouvait espérer connaître bientôt cette république tolérante et paisible annoncée par M. de Freycinet.

Mais, pour que l'apaisement fut véritable, encore fallait il que le « ralliement » fût sincère et que les nouveaux venus se vissent accueillir sans suspicion dans les rangs républicains : il fallait en un mot trouver, dans l'un et l'autre camp, l'esprit de conciliation et de souplesse dont témoignaient le ministère et le Vatican. Or il y eut, d'un côté comme de l'autre, des irréductibles. Interprétant à leur guise les instructions pontificales, des catholiques, voire des évêques, persévéraient dans leur attitude ancienne, faisant ainsi la partie belle aux radicaux impénitents que le libéralisme gouvernemental effrayait

déjà. Des incidents se produisirent à la Chambre, M. de Freycinet, mis en demeure de se prononcer ouvertement, déploya les ressources de sa casuistique la plus fuyante, mais vainement cette fois, car le 18 février 1892 il se trouvait en minorité.

Il s'en suivit un de ces changements de façade dont notre histoire parlementaire fournit d'abondants exemples. M. Loubet prit la présidence du Conseil, mais M. de Freycinet conserva le portefeuille de la guerre et M. Ribot celui des Affaires étrangères. La constitution d'un cabinet théoriquement nouveau marquait donc simplement le désaveu de la condescendance marquée aux catholiques et encore ce désaveu était-il très relatif, puisque les déclarations obtenues des autorités ecclésiastiques subsistaient néanmoins. D'autre part et surtout, les questions religieuses n'entraient que comme un élément très accessoire dans le programme étranger du ministère Freycinet-Ribot. Les articles essentiels étaient, nous l'avons vu, l'entente avec la Russie et l'amélioration des rapports avec la Grande Bretagne. Or si, touchant cette dernière, les choses restaient toujours au même point, par contre les conversations engagées avec Pétersbourg se poursuivaient normalement, tandis que se multipliaient les marques réciproques d'amitié. Les pourparlers aboutissaient du reste bientôt. car au mois de septembre 1892 une convention militaire était signée que les gouvernements devraient approuver et qui précisait les conditions dans lesquelles coopéreraient éventuellement les deux armées. C'était là, sous le ministère de M. Loubet, l'aboutissement des négociations entamées avant son arrivée au pouvoir. C'était en outre un succès personnel pour M. de Freycinet, d'ailleurs puissamment aidé, à la fin par M. Ribot. En adoptant, dix ans plus tôt, une attitude ambiguë dans les affaires d'Egypte, M. de Freycinet aussi, avait contribué, plus que nul autre, à envenimer les relations entre Paris et Londres. Par contre il avait, plus que nul autre, favorisé le rapprochement avec l'empire russe. L'événement maintenant accompli apparaissait, dans une large me-

sure, comme son œuvre propre. Sans les efforts ingénieux et discrets qu'il avait obstinément prodigués, la France ne serait peut-être pas parvenue à contracter aussitôt une amitié solide et à rompre ainsi l'isolement où l'Allemagne prétendait la tenir.

En soi, et avant même la ratification définitive qui ne faisait guère doute, la signature de la convention militaire était un évènement considérable et qui sera vraisemblablement toujours envisagé comme tel. Peut-être convient-il même de lui attribuer, dans l'exposé de cette époque, une valeur très particulière. Afin de mettre un peu d'ordre dans la chaîne ininterrompue des faits, les historiens doivent choisir quelques uns, des plus notables. et les poser comme des sortes de bornes marquant des divisions. Or il semble qu'un pareil rôle doive être légitimement attribué à l'accord technique d'août 1892. L'entente de principe conclue au lendemain des fêtes de Cronstadt ayant maintenant une valeur plus efficace, la situation générale se trouvait grandement changée. Un groupement nouveau s'opposait à cette Triplice que l'Allemagne avait naguère constituée pour assurer son hégémonie et la France se trouvait désormais quelque peu garantie contre une agression soudaine. On peut estimer qu'une période prend fin de ce fait, celle-là même qui s'était ouverte, treize ans plus tôt, quand la démission du Maréchal avait permis aux purs républicains de remplacer complètement au pouvoir les hommes de l'Ordre moral, période qui a d'ailleurs, comme il convient pour justifier l'emploi du terme, sa physionomie propre, son unité et sa logique interne.

De 1879 à 1892 des incidents divers avaient, à plusieurs reprises, menacé le repos de l'Europe. Lors de l'affaire Schnaebelé, par exemple, l'Allemagne parut préparer une agression et les complications orientales risquèrent, d'autre part, de déchaîner des conflits armés. Pour éviter ceux-ci, la France avait déployé beaucoup de zèle ; elle avait, en outre, opposé son imperturbable sang-froid aux provocations germaniques, tant et si bien que sa politique s'était constamment affirmée résolument et sincèrement pacifique.

Elle avait été très active cependant. Et cette activité ne s'était point simplement manifestée par des interventions constantes dans les grandes négociations d'ensemble ou par des démarches

particulières visant à calmer les différends. La diplomatie française avait fait mieux que de veiller au maintien du *statu quo*. Au prix d'efforts, parfois maladroits, mais obstinément soutenus, elle avait conclu une entente politique et militaire qui sauvegardait la sécurité nationale, et, du même coup, garantissait la tranquillité générale en rétablissant une sorte d'équilibre européen. D'autre part, des annexions fructueuses avaient été réalisées et toujours, fait digne de remarque, sans chercher querelle à personne. L'Annam, Madagascar, la Tunisie, de vastes régions de l'Afrique équatoriale et de l'Afrique occidentale sont ainsi venus s'adjoindre aux possessions éparses léguées par les régimes précédents et un véritable empire colonial s'est trouvé constitué. Or la formation rapide de cet empire révèle les trésors d'énergie et la puissance d'expansion que la France conserve malgré sa défaite encore récente. L'accord avec la Russie prouve, en même temps, que la République est capable de marcher de pair avec les plus puissantes monarchies. Comme naguère sous la Restauration des résultats ont été obtenus, sans troubler la paix, et qui dépassent cependant les bénéfices ordinaires d'une guerre victorieuse. Ils complètent d'ailleurs ceux acquis au cours des années précédentes. Les hommes qui, au lendemain de l'Année terrible, acceptèrent le faix du pouvoir, avaient su reconstituer les forces du pays et, partant, ses moyens d'action. Ils avaient toutefois hésité à en tirer parti, et, refusant d'agir au-delà des frontières, ils s'étaient, en Europe comme hors d'Europe, cantonnés dans l'isolement, l'attente et l'effacement. Cette attente stérile a maintenant pris fin et l'effacement systématique a cessé comme l'isolement. La France a montré de nouveau ce dont elle est capable. Si la période qui finit en 1879 fut marquée par sa réorganisation intérieure, celle qui vient de prendre fin en 1892 a été marquée par son relèvement extérieur.

Les moyens matériels ne s'étaient pourtant pas trouvés brusquement accrus, et dans l'ensemble, les circonstances n'avaient pas non plus été plus favorables. Les gouvernants avaient sim-

plement eu plus d'audace, ou, pour mieux dire plus de foi. Les royalistes impénitents qui rougissaient du régime auquel ils présidaient, puis, après le 16 mai, les vagues doctrinaires du Centre, tout imbus des souvenirs de Louis-Philippe, doutaient les uns comme les autres de leur pays, et ils demeuraient dès lors volontairement prostrés sous le poids de la défaite. Rendus eux aussi prudents par celle-ci, les républicains avaient cependant osé relever la tête et le succès leur était venu. En le constatant, on voit se confirmer cette vérité que j'essayais de dégager déjà en résumant la politique du duc de Broglie, de Decazes et de Waddington, à savoir l'absolue prédominance des facteurs moraux.

L'audace des républicains — et ceci encore est indispensable à remarquer pour comprendre leur succès — n'avait d'ailleurs pas été irréfléchie ou désordonnée. En prenant le pouvoir, ils avaient, on s'en souvient, à défaut de vues bien précises, un idéal suffisamment net. Ils entendaient agir, et, d'autre part, conserver strictement la paix, voire même la garantir en établissant un système d'alliance qui déjouerait par avance les tentatives d'agression. A cet idéal ils sont demeurés obstinément fidèles, malgré certaines variations dans le choix des moyens; c'est lui en somme que, dans l'été de 1892, ils sont parvenus à réaliser en partie — d'où l'unité profonde de la période.

Unité d'autant plus réelle que les fluctuations auxquelles je viens de faire allusion se succèdent avec un certain ordre et ne rompent jamais la continuité des efforts. L'expansion lointaine, par exemple, fut surtout active au temps de Ferry; mais la chute de celui-ci n'entraîna nul recul et ne provoqua même pas un arrêt absolu. Pareillement, la recherche des garanties de paix se poursuivit sans aucune relâche, encore que des vues différentes aient successivement prévalu touchant les combinaisons qui les procureraient. Les changements d'orientation que l'on peut relever et que je me suis efforcé de noter ne sont jamais des revirements complets. Au vrai, il y faut discerner simplement les tournants d'une route légèrement sinueuse

comme le sont la plupart des chemins. On voit d'abord les républicains, encore sans expérience du gouvernement, faire une sorte d'apprentissage durant lequel ils tâtonnent ou cherchent plus ou moins confusément les moyens pratiques de donner corps à leurs aspirations. Puis vient la grande poussée d'action : pour trouver un emploi aux forces du pays comme pour l'empêcher de se laisser distancer, Ferry le lance dans les conquêtes coloniales en même temps qu'il tente, par un accord avec l'Allemagne, de réaliser l'une des deux combinaisons qui passent pour capables d'assurer définitivement la paix. Mais l'accord n'ayant pu s'établir entier, force est de chercher la sécurité dans l'autre système jugé possible : d'où le renoncement relatif aux entreprises lointaines, le renforcement des précautions militaires et cette recherche obstinée des alliances qui finit par aboutir avec la Russie. Tout, on le voit, se coordonne. Même l'effondrement soudain de Ferry ne souligne pas une cassure brutale, ne rompt pas l'enchaînement. A la considérer d'ensemble, et malgré des fautes parfois très lourdes, la politique extérieure, féconde en résultats heureux, se déroule donc durant ces treize années sur un rythme régulier et dans une suite logique.

Durant le même temps au contraire, la politique intérieure avait été très fréquemment incohérente, peu soucieuse des intérêts essentiels et, dans l'ensemble, peu profitable au pays. Du contraste qui s'établit ainsi il ne faudrait pas déduire que les affaires du dedans ne réagissent pas sur celles du dehors. Quand les premières sont mal conduites, il en résulte une diminution des forces matérielles ou morales qui conduit à un affaiblissement vis à vis de l'étranger. Mais le contre coup ne saurait être immédiat et c'est pourquoi les périodes de progrès extérieurs ne coïncident jamais complètement avec celles où l'administration intérieure est la plus sage. Tels hommes, en outre, voire tels partis, qui poursuivent des desseins néfastes en matières sociales, religieuses ou financières, sont quelquefois parfaitement capables de discerner hors des frontières

les intérêts véritables, puis de les servir comme il convient. Les deux domaines demeurent ainsi tant soit peu distincts. Il est également très naturel que les à coups qui se produisent dans l'un n'entraînent pas, dans l'autre, des remous correspondants. Les déplacements de majorité, les culbutes des cabinets et toutes les incartades parlementaires qui provoquent à l'intérieur de brusques évolutions, restent souvent sans influence sur le cours des négociations. Celles-ci échappent fort heureusement au prétendu contrôle des législateurs, tant par la force même des choses que par suite de cette bienfaisante inconséquence constitutionnelle que nous avons naguère relevée. Un changement de ministre n'implique d'ailleurs pas nécessairement l'abandon de la ligne de conduite précédemment adoptée et non pas seulement à cause de la permanence des bureaux. Mais, surtout à propos des questions où sénateurs et députés n'ont que peu de moyen de s'ingérer, des hommes, même appartenant à des groupes opposés, peuvent avoir des vues identiques. Certains n'en ont d'ailleurs aucune qui leur soit propre ; ils adoptent alors, plus ou moins consciemment, celles de leurs prédécesseurs, et l'on arrive ainsi à la dernière explication qui n'est certes pas la moins importante. Soustraite de bien des manières aux contre coups directs des agitations stériles et des querelles de partis, la politique extérieure peut se développer logiquement et fructueusement, alors même que la politique intérieure oscille ou fléchit pourvu qu'il se rencontre de temps en temps un chef capable de concevoir des plans d'ensemble et de donner des impulsions qui se feront encore sentir après lui.

Il en était allé de la sorte au cours des années que nous venons de parcourir. En dépit de la multiplicité des combinaisons ministérielles dont le défilé, parfois vertigineux, provoquait chez les contemporains une impression d'instabilité ou de désarroi, deux hommes d'Etat avaient manifestement dominé, ceux-là même que nous avons vu se dresser au premier plan dès l'avènement au pouvoir de leur parti : M. de Freycinet et Jules Ferry. Leurs vues étaient aussi différentes que leurs tempéraments,

l'un s'attachant principalement à la sécurité du pays, l'autre voulant surtout sa grandeur. Mais le ministre aux ambitions hardies domina seulement durant les premières années, et ce fut quand il eut achevé l'essentiel de sa tâche que l'influence du temporisateur prudent prévalut tout à fait. Les politiques opposées ne se contrarièrent donc point dans l'ensemble et le pays ne fut pas constamment ballotté de l'une à l'autre. Elles se juxtaposèrent en se complétant et leur succession même donne au développement de la période une sorte de logique interne.

Mais, pour importants qu'ils fussent, les résultats obtenus par les républicains demeuraient insuffisants. Ils n'avaient pas assuré à la France la sécurité complète qu'ils lui voulaient procurer. L'Allemagne demeurait toujours menaçante : aucun accord durable n'avait pu intervenir avec elle et, d'autre part, des deux alliances jugées indispensables pour se garantir contre elle, une seule s'était trouvée conclue. Si donc, pour tous les motifs qui viennent d'être rappelés, l'année 1892 marque bien la fin d'une période dans l'histoire étrangère de la Troisième République, elle ne vit cependant point un aboutissement complet. Une étape est simplement franchie, d'autres restent à parcourir. La période qui va s'ouvrir s'enchaînera ainsi étroitement à celle qui s'achève, car les Républicains demeureront fidèles à leurs premiers principes en poursuivant leurs efforts. L'allure générale sera toutefois différente, ce qui justifie également la coupure. Le caractère des manœuvres se modifiera par suite du changement même survenu dans la situation de la France, comme par l'intervention de circonstances étrangères. D'autre part, et ceci aussi fournira un trait nouveau, les fautes intérieures qui n'avaient pas encore produit leur plein effet, finiront, comme il est fatal, par peser sur les affaires du dehors.

TROISIÈME PÉRIODE

L'ÉQUILIBRE (1892-1905)

Malgré l'importance des résultats obtenus pendant la première période de leur gouvernement, les républicains n'avaient donc pas réalisé pleinement leurs vues, puisque la sécurité ne se trouvait pas complètement assurée. Incapables d'abaisser la barrière dressée entre l'Allemagne et la France, ils n'étaient pas davantage parvenus à se garantir suffisamment contre l'Allemagne par le double moyen que suggérait Gambetta. Sans doute, l'entente conclue avec la Russie équivalait à une alliance. Mais les relations avec l'Angleterre, loin de tendre vers un rapprochement, s'étaient au contraire progressivement envenimées. Au différend fondamental, provoqué par les affaires d'Egypte s'ajoutait une série d'antagonismes coloniaux ; enfin, et précisément parce qu'il ne s'accordait pas avec nous, le ministère britannique, avait, dans plus d'un cas, recherché le concours de l'Allemagne. S'il devait en aller fréquemment ainsi, une sorte d'entente, au moins tacite, finirait par s'établir entre les gouvernements de Londres et de Berlin ; l'Angleterre se rangerait en fait du côté de la Triplice et, grâce à cet appoint, celle-ci prédominerait de nouveau complètement.

C'était un premier péril, et, malgré l'appui de la Russie, la menace germanique ne pouvait être considérée comme entièrement écartée. Mais rien ne prouvait non plus que l'Angleterre

n'accentuerait pas son hostilité coloniale, et, désireuse de briser définitivement notre expansion, ne voudrait pas nous prendre directement à partie. A l'automne de 1892 deux conflits se révélaient ainsi possibles, contre lesquels la prudence commandait de se prémunir.

En un certain sens, ils s'excluaient d'ailleurs l'un l'autre. Si, pour donner libre cours à ses ambitions lointaines et maintenir son intransigeance en Egypte, la France acceptait un heurt avec l'Angleterre, il lui faudrait s'assurer de partenaires qui lui permissent de tenir le coup. Le concours de la Russie ne suffirait pas et d'autant moins que les intérêts russes étaient nuls dans les contrées qui fourniraient sans doute l'occasion du conflit. L'Allemagne, au contraire, s'occupait fort de l'Afrique où les visées anglaises et françaises s'opposaient le plus nettement. Son intervention serait ainsi assez aisée à provoquer et serait, en outre, particulièrement précieuse. Elle entraînerait celle de l'Autriche et de l'Italie, si bien que l'Angleterre, isolée en face de la France, de la Russie et de la Triplice, préférerait, sans doute, capituler plutôt que de recourir aux armes.

Mais une association avec l'Allemagne pouvait, soit froisser trop vivement des sentiments infiniment respectables, soit impliquer des renoncements inadmissibles. Si l'un de ces motifs généraux ou l'intervention de circonstances particulières empêchait de la réaliser, le danger continuerait d'être surtout en Lorraine et sur les Vosges. Pour y parer force serait alors de recourir à la seconde combinaison concevable, c'est à-dire de s'entendre avec l'Angleterre au lieu de la contrecarrer. Et ce pour deux motifs. D'abord parce qu'on ne serait plus en mesure de lui tenir efficacement tête ; ensuite parce qu'il faudrait l'attirer à tout prix dans le camp franco-russe, tant pour l'empêcher de s'inféoder à la Triplice, que pour être certain de résister à celle-ci.

En analysant les éléments de la situation de 1892, non pas tels sans doute que les saisissaient les contemporains, mais tels que nous les discernons maintenant, il apparaît donc que deux

politiques étaient alors en germe, entre lesquelles le choix s'imposerait. Toutes deux impliquaient le maintien de l'amitié russe et se conciliaient fort bien avec elle. Mais l'une, visant surtout le complet rétablissement d'un équilibre européen, aurait comme trait essentiel la recherche de l'amitié anglaise. L'autre s'opposerait, au contraire, aux vues de la Grande-Bretagne et, pour les faire échouer, s'efforcerait de trouver un appui à Berlin. Malgré l'insuccès de la tentative faite par Ferry, la vieille idée d'un rapprochement franco-allemand ne devait donc pas être tenue pour définitivement répudiée, et, de fait, nous la verrons bientôt reparaître. Les choses ne se présenteraient plus, toutefois, comme au temps de la Conférence africaine, où la France, complètement isolée, en était encore à chercher ses voies à l'extérieur. Celles-ci désormais trouvées, l'entente avec l'Allemagne ne serait pas le fondement d'un système. Contrairement à ce que voulait Ferry, elle serait dirigée contre une tierce puissance et elle n'interviendrait, en somme, que comme conséquence de l'une des attitudes que nous pouvions adopter à l'égard de l'Angleterre.

Le problème que posaient les relations avec cette dernière acquérait ainsi une importance plus grande encore. C'est lui qui dominera la période dont nous abordons l'examen et qui prendra logiquement fin le jour où une solution complète sera trouvée. Mais avant qu'on en vienne là, les préférences iront successivement à l'une puis à l'autre des deux solutions. De là deux phases distinctes et d'autant plus nettement séparées qu'elles correspondent aux règnes de deux ministres que les historiens futurs opposeront sans doute l'un à l'autre : M. Gabriel Hanotaux et M. Delcassé.

CHAPITRE PREMIER

LE CONFLIT AVEC L'ANGLETERRE (1892-1899)

I. — Le terrain de la rencontre. — II. La prise de position. — III. Le ministère Bourgeois. — IV. La mission Marchand.

I. — Le terrain de la rencontre

I.

Contrairement à ce qu'on avait pu un instant espérer, la situation intérieure ne s'améliorait pas, et, durant les vingt mois qu'il nous faut considérer d'abord, — de septembre 1892 à mai 1894 — la France connut des temps agités. Les gouvernants qui, comme Spuller, voulaient s'inspirer d'un « esprit nouveau » pour apaiser les querelles religieuses, ne rencontraient qu'un succès très relatif ; d'autre part les anarchistes multipliaient les attentats et la liquidation de la Compagnie de Panama provoquait force incidents scandaleux ; enfin les « révélations » faites à ce propos, parfois aussi des manœuvres parlementaires dépourvues de toute logique, culbutaient brusquement les ministères, si bien que des cabinets successifs défilaient en hâte, sur un rythme déconcertant : M. Loubet s'étant retiré

au début de décembre 1892, M. Ribot forma un premier ministère, puis un second, le 11 janvier 1893 ; M. Charles Dupuy lui succéda dès le 4 avril, mais, le 3 décembre, il cédait la place à M. Casimir Périer qui ne la garda que jusqu'au 30 mai suivant. Durant son premier et très bref ministère, M. Ribot prit lui-même le portefeuille des Affaires étrangères qui fut ensuite attribué à M. Develle, dans le second cabinet Ribot comme dans le cabinet Dupuy, et revint enfin à M. Casimir Périer.

Instabilité gouvernementale qui semblait procéder d'une incohérence foncière du régime ; affaire du Panama qui paraissait témoigner d'une profonde corruption des milieux politiques ; menées anarchistes, où l'on pouvait chercher les prodromes d'une poussée bassement révolutionnaire : autant de circonstances qui n'étaient point pour favoriser le développement normal de la politique extérieure, sans compter que les ministres qui en avaient la charge directe ne s'imposaient point par une compétence notoire, exception faite bien entendu de M. Ribot : M. Develle était connu surtout pour sa sollicitude envers l'agriculture et M. Casimir Périer ne tirait son autorité diplomatique que des souvenirs attachés à son nom.

Mais le simple bon sens suffit dans bien des cas pour déterminer la route à suivre et des sous-ordres énergiques peuvent aussi compenser, pour un temps, les incertitudes de leurs chefs. L'incohérence parlementaire consistait en outre en ceci que les ministres ne succombaient pas par suite de divergences fondamentales entre leurs principes et ceux de la majorité. Le pouvoir demeurait aux mains d'un même parti, voire d'un même groupe. La chute d'un cabinet n'impliquait ainsi nulle évolution et d'autant moins que nous avons déjà vu que la Chambre ne pouvait prendre d'initiative véritable en matières étrangères, bien qu'elle contrecarrât parfois les négociations par des manifestations intempestives. On sait enfin tout ce qu'il y a de factice et de théâtral dans les scandales mis en scène au Parlement. Ceux du Panama ne pouvaient ébranler sérieusement le régime, encore que ses adversaires s'appli-

quassent à les exploiter, et, de même, les menées anarchistes auraient prouvé quelque chose seulement si la terreur qu'elles inspiraient n'eût point donné aux gouvernants l'énergie nécessaire pour les combattre. Le phénomène que nous avons déjà constaté va donc se reproduire et un contraste s'accusera entre la politique intérieure et la politique extérieure, celle-ci ne participant point au désarroi de celle-là.

Des questions extérieures très diverses s'imposaient à l'attention à l'automne de 1892. Il fallait de toute évidence resserrer les liens récents avec la Russie ; surveiller aussi les affaires coloniales qui se compliquaient sur certains points ; conclure les accords économiques qui, en échange de notre nouveau tarif minimum, nous assureraient des traitements de faveur ; enfin, ne pas perdre de vue l'Orient où des difficultés demeuraient toujours possibles, puisque les Crétois s'obstinaient à réclamer leur autonomie et que les Arméniens se lassaient d'être opprimés au mépris du traité de Berlin. Mais toutes les puissances, redoutant un conflit oriental, s'accordaient tacitement pour limiter leur action à l'échange de notes pondérées et de programmes anodins, d'où un prétendu concert dans lequel la France se bornait à tenir sa partie. D'un autre côté, les accords commerciaux conclus avec les Etats-Unis et le Canada en janvier 1893, puis avec la Russie le 17 juin, voire le rejet par la Chambre de l'accord passé avec la Suisse, montrent simplement les inconvénients du système adopté en 1892. Il est dès lors inutile d'insister ici sur les négociations commerciales comme il est inutile aussi, encore que pour d'autres motifs, d'entrer dans le détail des pourparlers orientaux. Pour apprécier la marche générale de la politique extérieure durant les mois que nous examinons, il suffit ainsi de s'en tenir aux rapports avec la Russie et aux affaires coloniales.

2.

Il semble que, dès la fin de 1892, le gouvernement français eût hâte de préciser définitivement la situation vis-à-vis de la

Russie, c'est-à-dire d'arriver à la ratification formelle, par les deux gouvernements, de la convention militaire qu'avaient signée les états-majors. Des difficultés surgirent toutefois, provoquées par nos affaires intérieures. Non point par les attentats anarchistes, car les mesures de défense que ceux-ci provoquaient donnaient, au contraire, confiance au Tzar toujours menacé par les nihilistes. Mais le bruit courait que l'ambassadeur de Russie avait trouvé son profit dans les distributions d'argent du Panama. La chose eût-elle été prouvée que le sens commun commandait de n'en jamais parler. Des journalistes voulurent pourtant en entretenir leurs lecteurs et un député fut assez inconscient pour chercher dans ces prétendues informations un argument de tribune. Il n'en fallait pas plus pour éveiller des susceptibilités légitimes et rendre impossibles des conversations délicates. Avant d'entamer celles-ci force fut donc de clore d'abord l'incident en provoquant une sorte de désaveu parlementaire et les pourparlers ne s'engagèrent que dans l'été de 1893. Ils aboutirent dans les derniers jours de l'année. Le 27 décembre M. de Giers informait l'ambassadeur de France que la convention militaire devait être désormais tenue pour définitivement adoptée. M. de Montebello répondait, au nom du gouvernement français, par une communication analogue. De ce fait l'entente politique de 1891 acquérait la valeur d'une alliance complète et formelle.

Tandis qu'il en allait de la sorte, une partie très serrée s'engageait en Afrique et des événements sérieux se déroulaient en Asie.

Au cours des années précédentes une situation assez paradoxale s'était établie en Indo-Chine, à notre détriment. Profitant de ce que nous n'avions pas expressément délimité nos possessions vers l'Ouest, abusant surtout de notre indolence, les Siamois franchissaient peu à peu le Mékong, en repoussant nos postes, et le moment approchait où, coupant l'Annam en deux, ils isoleraient la Cochinchine du Tonkin. Après avoir trop longtemps laissé faire, il devenait indispensable de réagir. Au

début de 1893, M. Delcassé, qui s'installait au sous-secrétariat d'Etat des Colonies, adressa à M. de Lanessan, gouverneur général, des instructions précises et bientôt des opérations de police suffisamment énergiques commencèrent le refoulement des Siamois. En même temps, M. le Myre de Villiers, député de Cochinchine, était envoyé en mission à Bangkok pour préparer un règlement diplomatique de la question.

Mais, sur ces entrefaites, des bâtiments de guerre français envoyés dans Ménam, comme l'autorisait un traité de 1856, essuyèrent le feu des forts siamois. A la suite de cet acte d'hostilité caractérisée, un ultimatum fut immédiatement signifié, exigeant, outre les réparations indispensables, la reconnaissance du Mékong comme frontière de l'Annam. Les Siamois ne répondirent point dans le délai fixé, probablement parce qu'ils escomptaient un secours. Le gouvernement britannique, où dominait Lord Roseberry, s'irritait en effet de notre activité coloniale et, désireux de nous réduire une bonne fois, songeait à trouver dans l'incident siamois le prétexte à une déclaration de guerre. Pour des motifs encore obscurs, peut-être dans le dessein irraisonné d'étaler sa puissance, l'empereur d'Allemagne, prévenu, signifia à la reine Victoria qu'il n'admettrait point une pareille agression. Cette intervention inattendue modifia les intentions des dirigeants anglais. Seulement, s'ils renonçaient à leurs desseins belliqueux, ils devaient souhaiter qu'un conflit armé avec le Siam ne permît pas à la France de formuler des revendications trop grandes et chercher aussi à limiter par avance son champ d'action. Ainsi s'expliquerait la concommitance de deux faits : le 29 juillet, le Siam acceptait brusquement les conditions posées dans l'ultimatum ; le 31, après des pourparlers très hâtifs, Lord Dufferin, ambassadeur à Paris, obtenait la signature de M. Develle au bas d'un protocole indiquant que les possessions de la France et de l'Angleterre en Indo-Chine seraient séparées par une « zône neutre », constituée au moyen de « sacrifices réciproques », et dont les limites seraient déterminées « ultérieurement ».

Les choses étant à ce point, il fallait, pour liquider les incidents indo-chinois : d'une part, fixer, d'accord avec l'Angleterre, les frontières de la zône-tampon ; d'autre part, consacrer par un traité formel l'arrangement intervenu avec le Siam.

Cette dernière tâche échut à Le Myre de Villiers. Elle n'alla pas sans difficulté car le gouvernement anglais, constamment informé, contestait, à Paris même, nos moindres prétentions. Le plénipotentiaire français dut signifier à Bangkok un nouvel ultimatum, en calculant le délai de réponse de telle sorte que le temps manquât pour consulter Londres. L'artifice réussit et, le 3 octobre 1893, un traité donna, dans l'ensemble, satisfaction à la France. Le Siam renonçait notamment à toutes prétentions sur la rive gauche du Mékong, et, par un surcroit de précautions dont l'avenir devait du reste révéler les inconvénients, se voyait interdire l'entretien d'aucune force militaire dans une zône de la rive droite.

Un point se trouvait réglé. Quand on en vint au second un obstacle se présenta. Les commissaires anglais et français désignés pour déterminer la fameuse « zône neutre », se déclaraient incapables d'accomplir leur œuvre. Le 25 novembre ils signaient un protocole pour constater l'insuffisance de leurs renseignements géographiques et la nécessité d'attendre le retour de missions envoyées sur les lieux. C'était évidemment un simple ajournement, mais il laissait en suspens, entre la France et l'Angleterre, une question qui pouvait fort bien devenir litigieuse.

En Afrique, pendant ce même temps, la France s'adonnait avec un renouveau d'activité aux entreprises précédemment engagées. Les opérations contre Behanzin aboutissaient ainsi, en décembre 1892, à la prise de possession du Dahomey qu'une loi de mars 1893 constituait en colonie. La lutte contre Samory continuait aussi dans la boucle du Niger. Plus à l'Est enfin, une série de missions établissaient notre influence dans des régions nouvelles. Le lieutenant Mizon poursuivait

l'exploration de la Bénoué, tandis que d'autres voyageurs, plus ou moins dirigés par Brazza, parcouraient la région de l'Oubanghi, ou bien encore rattachaient leurs itinéraires à ceux de Mizon, pour relier, vers le Tchad, les territoires du Niger à ceux du Congo. De pareils travaux devaient logiquement conduire à des traités de délimitation. Deux seulement intervinrent alors : l'un avec la République de Libéria, le 8 décembre 1892, l'autre avec l'Angleterre, le 12 juillet 1893. Encore ce dernier, traçant la frontière entre notre Côte d'Ivoire et la Côte d'Or britannique, ne réglait-il qu'un point particulier et presque secondaire. Il ne s'occupait nullement des contrées où les visées des deux puissances s'opposaient le plus formellement et dans des conditions d'autant plus délicates que d'autres compétiteurs intervenaient aussi.

Sur la Bénoué, en effet, Mizon se trouvait en conflit avec les agents de la Compagnie à charte du Niger qui allaient bientôt jusqu'à saisir ses bateaux. Mais, dans la même région, l'Allemagne avançait également et, le 15 novembre 1893, elle signait avec l'Angleterre un traité qui étendait sa sphère d'influence entre le bassin du bas-Niger et le Bahr el Ghazal. Le roi Léopold, enfin, cherchait à pénétrer dans le bassin du Nil et, continuant aussi d'interpréter à sa guise le traité franco-congolais de 1887, s'obstinait à pousser ses postes au-delà de l'Oubanghi. Les politiques congolaise, allemande et britannique s'accordaient ainsi pour comprimer le Congo français. Or, depuis d'assez longues années nos efforts visaient au contraire à l'étendre jusqu'au Tchad, comme à lui assurer un éventuel débouché vers le Nil. Les manœuvres des puissances rivales posaient donc le même problème qu'avait posé en Indo-Chine l'attitude du Siam à l'égard de l'Annam : il fallait soit réagir fortement, soit abdiquer.

Ici encore le gouvernement opta pour l'énergie. Deux négociations furent rapidement engagées, l'une avec le roi Léopold, l'autre avec l'Allemagne. Cette dernière puissance semble s'être assez facilement prêtée à un arrangement et un traité du 15 mars

1894 traça la frontière orientale du Cameroun entre la mer et le Tchad : la France s'assurait l'accès au lac et limitait l'Allemagne vers l'Est. Ainsi borné du côté de la France comme il l'était du côté de l'Angleterre par la convention de novembre 1893, le Cameroun s'interposait désormais entre le Congo français et les territoires britanniques du Niger. Dès lors les discussions très âpres qui se poursuivaient vainement à Londres au sujet des entraves apportées aux travaux de Mizon cessaient d'intéresser l'avenir de notre Congo qui ne pouvait plus se relier au bassin du Niger que par le nord du Tchad. Cette situation, moins favorable que celle un instant escomptée, n'empêchait cependant pas la jonction rêvée. Il ne restait donc plus qu'à maintenir ouverte la route vers le Nil, c'est-à-dire à contenir définitivement l'Etat du Congo.

Les pourparlers essayés à cet effet, en 1892 et 1893, n'ayant pas abouti, une expédition s'organisait ostensiblement pour occuper militairement les territoires contestés. C'était une menace directe : avant de la mettre à exécution, et comptant sans doute sur son effet, le ministère français voulut une fois encore négocier. Mais les conversations entamées à Bruxelles, en avril 1894, eurent le sort des précédentes : le roi Léopold persévéra dans son obstination. Elle semblait alors incompréhensible, dangereuse même, étant donné la fermeté de notre attitude. Maintenant elle s'explique sans peine : tandis qu'il discutait avec ses collègues français, le plénipotentiaire congolais avait par devers lui un traité signé par l'Angleterre.

La négociation avec la France une fois rompue, ce traité fut publié avec la fausse date du 14 mai, destinée à le donner comme postérieur à la rupture ; à peu près dans le même temps, l'Angleterre faisait en outre connaître un autre accord conclu quelques semaines auparavant avec l'Italie. Cette dernière convention partageait le Harrar et confirmait des conventions de 1891 qui avaient placé l'Abyssinie entière dans la zône italienne. Quant au traité avec le Congo, il procurait à l'Angleterre, entre les lacs Tanganika et Albert, une bande suf-

fisante pour faire passer la ligne du Capau Caire, tandis que le roi Léopold obtenait en retour deux avantages : pour lui personnellement la jouissance à bail, sa vie durant, du pays de Lado sur le Nil, et, pour l'Etat Indépendant, la cession, également à bail, d'une notable partie du Bahr-el-Ghazal.

Bien que s'appliquant à des régions distinctes les deux actes témoignaient de vues identiques et pareilles à celles qu'avait déjà manifestées le traité anglo-allemand de 1893. Celui-ci avait poussé l'Allemagne vers le Bahr-el-Ghazal ; c'était là encore que la convention du 14 mai installait le roi Léopold. Les accords de 1891 et de mars 1894 attribuaient enfin à l'Italie l'arrière pays de la Somalie française. La tactique s'érigeait donc en système et deux de nos possessions, qu'il importait de développer, risquaient d'être à jamais encerclées. Distribuant des territoires à ses partenaires, l'Angleterre ne feignait pas simplement d'ignorer la France, elle visait à la contrecarrer. Comme au Siam, où l'année précédente nous avions en réalité lutté contre le gouvernement britannique, c'étaient les combinaisons de ce même gouvernement que nous voyions maintenant se dresser contre nous en Afrique et non les ambitions allemandes, italiennes ou congolaises qui ne leur servaient que de prétextes ou de prête noms.

3.

Pareil fait méritait la plus sérieuse attention. L'alliance maintenant signée avec la Russie n'avait d'autre objet que de rétablir un équilibre en Europe. Les deux contractants ne témoignaient donc d'aucune intention belliqueuse ; la France notamment ne s'assurait nul concours en vue d'une éventuelle revanche : elle n'avait cherché et n'obtenait que des garanties qui lui assuraient une plus grande sécurité. Mais nous avons remarqué déjà que celle-ci ne pouvait être sauvegardée par le seul appui russe. La Triple Alliance ne cesserait de dominer que le jour où l'Angleterre prendrait également position contre

elle en se rapprochant des puissances qui s'unissaient pour la contrebalancer. Or, il n'en allait nullement de la sorte. L'activité coloniale dont témoignait la France et qui lui était indispensable puisqu'elle se résignait au *statu quo* européen, irritait profondément les hommes d'Etat britanniques et les incidents qui venaient de se dérouler en Afrique comme en Indo-Chine révélaient un véritable parti pris d'hostilité systématique.

Il ne suffit d'ailleurs pas de constater celle-ci. Les derniers accords africains que venait de passer le gouvernement britannique suggèrent une autre remarque. En concédant l'Abyssinie à l'Italie, l'Angleterre la bornait vers l'ouest ; le traité de novembre 1893, qui poussait l'Allemagne à l'est du Tchad, l'arrêtait, de même, aux confins de l'ancien Soudan égyptien ; enfin, le traité du 14 mai installait le roi Léopold dans le pays de Lado seulement pour la durée de sa vie, tandis qu'il abandonnait presque définitivement à l'Etat indépendant le Bahr-el-Ghazal, seule voie qui permît à l'Afrique équatoriale française d'atteindre les contrées du Haut-Nil.

Ces contrées semblaient dès lors réservées aux ambitions britanniques. Mais, dès 1887, quand elle limita pour la première fois l'extension de l'Etat indépendant, la France avait marqué la velléité d'atteindre le Nil par l'Oubanghi et le Bahr-el-Ghazal. Le dessein s'était précisé depuis, à mesure que s'accentuait l'activité africaine, et il venait de s'affirmer très nettement, lors de la convention de mars 1894, par la hâte mise à confiner l'Allemagne dans le Cameroun pour l'écarter de la route où la poussait l'Angleterre. Une opposition complète se révélait ainsi entre les vues de la France et celles de l'Angleterre, la première voulant accéder au Nil que la seconde prétendait s'attribuer, et c'était, en somme, venant s'ajouter à bien d'autres, un nouveau conflit colonial qui s'ouvrait.

Conflit colonial : évidemment. L'expression est pourtant trop restrictive. Tombé au pouvoir des madhistes, le Soudan égyptien n'en demeurait pas moins sous la souveraineté théorique du Khédive. Y contrecarrer les projets anglais, de quelque

façon que ce fût, revenait donc à discuter, implicitement ou explicitement, le rôle que l'Angleterre s'attribuait en Egypte : un sujet qu'à Londres on n'aimait guère voir aborder, et surtout par la France, puisque c'étaient nos récriminations à propos de l'Egypte, qui, depuis douze ans, envenimaient si fâcheusement les relations entre les deux pays. On découvre dès lors l'importance du différend qui se dessine. Aux Nouvelles Hébrides, à Terre-Neuve, en Indo-Chine, dans l'Afrique Occidentale, des compromis semblent possibles : il n'en va pas de même ici. L'opposition est irréductible, car l'Angleterre ne laissera jamais bénévolement contester une situation qu'elle juge indispensable à la sécurité de son empire. Si les événements continuent à suivre le même cours, si l'antagonisme s'accentue, surtout si les hommes d'Etat français ne craignent point de se dresser contre la Grande-Bretagne, c'est la question du Nil qui, logiquement, déterminera le heurt.

On aperçoit aussi, du même coup, l'importance capitale que prenaient les tractations relatives à l'Afrique centrale, et qui se rattachaient toutes, plus ou moins directement, à cette question du Nil. Nous avons déjà vu les négociations coloniales, jadis considérées comme spécifiquement accessoires, s'introduire peu à peu dans le domaine dit de la « grande politique. » Voici maintenant un pas nouveau. Après avoir simplement influé sur les relations entre les grandes puissances, de pareilles négociations vont les dominer. Un dessein jadis improvisé pour assurer un vague débouché à un territoire du centre africain aboutit à mettre directement en cause les rapports généraux entre l'Angleterre et la France et pose même, par voie de conséquence, tout le formidable problème de l'équilibre européen.

Le fait fut, d'ailleurs, assez nettement saisi sur le moment même. On remarque, en effet, à cette époque, une main mise plus directe des services diplomatiques sur les affaires dont ils s'étaient auparavant occupés surtout à leur corps défendant. Les derniers pourparlers africains n'avaient pas été conduits par les seuls spécialistes. On avait notamment vu M. Gabriel Ha-

notaux se rendre à Bruxelles, en avril 1894, pour contester au roi Léopold le droit de s'étendre vers le Nord. Or le fait d'avoir été, au Quai d'Orsay, sous-directeur des Protectorats, ne suffisait pas à lui donner une compétence complète ; les fonctions de directeur de la Commerciale, qu'il occupait maintenant, ne justifiaient pas non plus son intervention. Celle-ci s'expliquait seulement par l'influence grandissante qu'il exerçait sur l'ensemble de notre politique, comme par les vues personnelles qu'il avait déjà sur les affaires africaines, vues que révèlent certains détails des négociations et que les circonstances allaient bientôt lui permettre d'affirmer complétement. En effet, précisément au moment où nous sommes parvenus, c'est-à-dire à la fin de mai 1894, la Chambre renversait le ministère Casimir Perier, M. Ch. Dupuy reprenait alors la Présidence du Conseil, et il confiait le portefeuille des Affaires étrangères précisément à M. Gabriel Hanotaux.

II. — La prise de position

I.

Carnot fut assassiné à Lyon, le 25 juin 1894, et Casimir Perier que le Congrès appela immédiatement à lui succéder, se démit de ses fonctions dès janvier 1895, laissant la place à Félix Faure. D'autre part, le cabinet Dupuy que nous venons de voir constituer à la fin de mai 1894, se retira, en janvier 1895, et M. Ribot reprit alors, pour la troisième fois, la présidence du Conseil. Pas plus que les divers incidents qui survinrent à l'intérieur, ces rapides et brusques changements dans le haut personnel gouvernemental ne paraissent avoir influé sur la politique extérieure. De la formation du ministère Dupuy à la chute du ministère Ribot, c'est-à-dire de la fin de mai 1894 au

début de novembre 1895, cette politique continua de se développer d'un train régulier, au travers d'incidents parfois impossibles à prévoir et avec une logique d'autant plus grande peut-être que, durant tout ce temps, le portefeuille des Affaires étrangères demeura constamment aux mains de M. Hanotaux.

Au moment où il le recevait, l'alliance avec la Russie étant définitivement conclue, l'attention se devait concentrer sur les relations avec l'Angleterre. Nous savons que celles-ci étaient spécialement délicates, puisqu'aux différends chroniques toujours pendants à propos de Terre-Neuve ou des Nouvelles-Hébrides, comme aux compétitions plus récemment intervenues en Indo-Chine et au Niger, s'ajoutait maintenant cet antagonisme relatif au Haut-Nil dont je marquais à l'instant la portée très générale. La question se trouvait ouvertement posée par la publication des derniers accords anglo-italien et anglo-congolais qui enserraient l'Afrique équatoriale et la Somalie françaises : sur ces accords le nouveau ministre avait donc à prendre position.

Il le fit très nettement, dans la semaine qui suivit sa prise du pouvoir, en répondant à une interpellation de M. Eugène Etienne, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Colonies, et l'un des champions les plus notoires de nos revendications africaines. La France, dit alors en substance M. Hanotaux, se trouvait lésée dans ses aspirations les plus légitimes ; elle était fondée à protester et se mettait en devoir de le faire. Rien à critiquer dans une pareille déclaration. Mais, s'il s'agissait du traité anglo-congolais, les réclamations françaises avaient chance de ne pas demeurer isolées, car l'Allemagne se montrait peu satisfaite de voir la Grande-Bretagne s'interposer entre son Ouest-Africain et l'Etat indépendant, et d'autres puissances encore pouvaient se préoccuper du Haut-Nil, puisqu'il dépendait nominalement de l'Egypte. Par contre, la France resterait seule à réclamer contre le traité anglo-italien, le Négus n'ayant pas voix au chapitre, surtout depuis la signification du protectorat italien. Elle ne pouvait d'ailleurs invoquer, à l'encontre de ce même traité,

que des principes un peu vagues, « l'équilibre africain », par exemple, ou la nécessité de « respecter des situations acquises ». Tout au contraire, le traité anglo-congolais prêtait à contestation juridique. En concédant un bail, l'Etat indépendant ne méconnaissait-il pas le droit de préférence qu'il nous avait naguère reconnu? En poussant vers le Nord ne contrevenait-il pas au traité passé avec nous en 1887? D'autre part, en cédant de sa propre autorité des territoires égyptiens, l'Angleterre n'usurpait-elle pas sur les droits du khédive et du Sultan? Remarquons, toutefois, que c'était là un terrain sur lequel le gouvernement Britannique refuserait toujours de s'engager ; il ne voudrait pas davantage tenir compte du droit de préférence qu'il n'avait jamais reconnu et que le roi des Belges continuait aussi d'interpréter d'une façon très différente de la nôtre ; ce droit, enfin, n'avait rien à faire dans la question du Nil qui, seule, nous intéressait essentiellement. Tout bien compté, les arguments juridiques demeuraient ainsi sans valeur pratique à l'égard de l'Angleterre qui était parmi les divers signataires des actes incriminés celui que nous devions surtout prendre à partie. Nous étions dès lors contraints de n'invoquer contre elle que des considérations générales, ce qui revenait à dresser ouvertement nos ambitions contre les siennes.

De là le ton très vif que prirent les conversations ; de là aussi, sans doute, leur insuccès. M. Hanotaux était parvenu à associer à nos protestations la Russie, notre alliée, et la Turquie, souveraine théorique de la vallée du Nil. Cependant, alors que l'Allemagne obtenait l'abandon de l'article de l'accord anglo-congolais qui l'intéressait particulièrement, les clauses de ce même accord qui contrecarraient la France étaient obstinément maintenues et le traité anglo-italien demeurait également intact.

L'Angleterre se montrait donc irréductible à notre égard. Mais deux négociations s'engageaient à peu près dans le même temps à Bruxelles. L'une visait la délimitation septentrionale de l'Etat indépendant, l'autre la définition du droit de préférence.

Cette dernière aboutit, en janvier 1895, à un traité d'une précision parfaite ; seulement il était passé avec le gouvernement belge, en prévision d'une reprise du Congo par la Belgique, reprise qui semblait alors imminente ; il suffit ainsi au roi Léopold de retirer son projet de cession pour ôter toute valeur au traité. Rien ne fut donc définitivement obtenu au sujet du droit de préférence. Par contre, la négociation territoriale aboutit rapidement. Dès le 14 août 1894, un traité intervenait, en effet, qui réglait les frontières dans la région de l'Oubanghi, puis et surtout limitait vers le Nord l'action congolaise, tant dans le Bahr-el-Ghazar que dans la vallée du Nil. Le Roi Léopold s'engageait à ne pas occuper tous les territoires que lui abandonnait la générosité britannique et la France arrivait ainsi, par voie détournée, à une partie au moins de ses fins, puisque la route du Nil lui demeurait ouverte.

Pour exploiter sans doute cet avantage de nouveaux pourparlers furent engagés avec Londres. Dans quelles conditions exactes, nous l'ignorons. Nous savons seulement que les plénipotentiaires arrivèrent à une entente de principe qui réglait, dit-on, tous les points litigieux jusques et y compris le rôle de l'Angleterre en Egypte. L'accord toutefois ne fut pas ratifié et les négociateurs se virent simultanément désavoués par leurs gouvernements. Peu après, en mars 1895, Sir Edward Grey déclarait à la chambre des Communes que la zône d'influence britannique couvrait toute la vallée du Nil et que toute intervention française dans la région serait considérée comme « un acte anti-amical ». M. Hanotaux protesta diplomatiquement contre une telle affirmation, puis le 5 avril, il proclamait à la tribune du Sénat : « Quand l'heure sera venue de fixer les « destinées définitives de ces contrées lointaines, je suis de ceux « qui pensent qu'en assurant le respect des droits du Sultan et « du khédive, en réservant à chacun ce qui lui appartiendra « selon ses œuvres, deux grandes nations sauront trouver les « formules propres à concilier leurs intérêts et à sauvegarder « leurs communes aspirations vers la civilisation et le progrès. »

La situation était ainsi bien nette. Au travers d'incidents multiples, et dans lesquels, fait digne de remarque, l'action de l'Allemagne s'était plus ou moins accordée avec la nôtre, la France et l'Angleterre n'avaient abouti, en somme, qu'à déclarer leur antagonisme. La France s'était réservée les moyens d'intervenir dans la vallée du Nil ; l'Angleterre lui contestait le droit de le faire. Les positions étaient ainsi prises et précisément sur le terrain dont nous marquions tout à l'heure l'importance. Il ne s'agissait encore toutefois, en ce printemps de 1895, que d'affirmations de principes, et chacune des parties demeurait libre d'éviter les actes qui détermineraient le conflit. Les résolutions décisives restaient à prendre. Mais avant de voir celles qui furent adoptées, il faut dire quelques mots de complications survenues dans d'autres régions. Les événements de Madagascar et d'Extrême-Orient allaient en effet, non seulement conduire à des résultats importants par eux-mêmes, mais préciser encore les rapports généraux de l'Angleterre et de la France et réagir par conséquent sur les affaires d'Afrique.

2.

A Madagascar, les Hovas s'étaient constamment dérobés aux conséquences du traité de 1885 et si bien que, dès le début de 1894, la Chambre avait invité le Gouvernement à sauvegarder nos droits. Rien d'efficace n'ayant été tenté, les difficultés s'aggravèrent encore : dans le mois d'août de cette même année, le résident général, ne se jugeant plus en sûreté, voulait quitter l'Emyrne avec nos nationaux. M. le Myre de Villiers, de retour du Siam, et décidément spécialisé dans les missions de ce genre, s'en fut alors porter à Tananarive une sommation en règle. Comme il n'obtint qu'une réponse insuffisante, la rupture fut signifiée, le 27 octobre, et le recours aux armes décidé. Mais les conflits précédents ayant montré que des opérations limitées aux côtes ne suffisaient jamais à contraindre complètement les Hovas, il ne restait qu'à reprendre le projet de marche sur la

capitale de l'île qui avait été élaboré dès 1840. Après avoir entendu les explications de MM. Hanotaux et Ribot, la Chambre, puis le Sénat, votèrent les millions nécessaires les 26 novembre et 5 décembre 1894. Majunga qui devait servir de base fut occupé le 15 février 1895, et, le 6 mai, le général Duchesne y venait prendre le commandement du corps expéditionnaire. Les opérations, poussées avec vigueur, furent difficiles, parfois même inquiétantes. Le 29 septembre une colonne d'avant-garde parvenait cependant à Tananarive et, le 1er octobre, le gouvernement hova signait un nouveau traité qui portait reconnaissance expresse du protectorat en accordant en outre à la France le droit d'entretenir un corps d'occupation comme de contrôler l'administration intérieure de l'île.

En Extrême-Orient, au cours de ces mêmes années 1894 et 1895, des événements assez compliqués s'étaient déroulés. Le Japon tout d'abord était entré, à propos de la Corée, en conflit avec la Chine. Vaincue dans une guerre de quelques mois, celle-ci avait dû signer, le 17 avril 1895, à Shimonoseki, un traité où elle renonçait à tous droits sur la Corée et cédait en outre Formose, les Pescadores et la péninsule du Liao-Toung qui commande le Petchili. C'étaient là des clauses de nature à préoccuper les puissances d'Europe ayant des droits en Extrême-Orient : toutes devaient s'inquiéter de l'importance qu'acquerrait le Japon et certaines se pouvaient, en outre, tenir pour directement lésées. La Russie, notamment, qui convoitait elle-même la Corée, voire peut-être la Mandchourie, n'entendait pas les abandonner virtuellement au Japon. Elle manifesta dès lors l'intention de protester et la France se déclara prête à en agir de même ; l'Allemagne de son côté prit une attitude pareille. Les trois gouvernements adressèrent donc conjointement des observations au Japon qui crut prudent d'en tenir compte et renonça dès lors à l'annexion du Liao-Toung. Dans cette affaire la Grande-Bretagne s'était abstenue. Quels que fussent ses mobiles, cette attitude mérite d'être relevée, car elle montre que, s'agît-il même d'une affaire où elles n'étaient ni l'une ni l'autre

directement intéressées, la France et la Grande-Bretagne ne se trouvaient, à cette époque, jamais dans le même camp.

Le gouvernement français, d'un autre côté, continuait à poursuivre vis-à-vis de la Chine sa politique particulière. Toujours désireux d'assurer la pénétration économique, il encourageait une grande mission d'étude organisée par la Chambre de Commerce de Lyon. Il recherchait en outre des avantages nouveaux. A une convention complémentaire de délimitation, signée le 20 juin 1895 et qui ne portait que sur des détails, fut donc annexé un accord d'une portée beaucoup plus grande : des facilités spéciales étaient accordées dans le Yunnan au commerce franco-annamite et la prolongation de nos voies ferrées en territoire chinois se trouvait prévue, ainsi que l'exploitation, par des ingénieurs et des industriels français, des mines du Yunnan, du Kouang-Si et du Kouang-Toung. Ces diverses stipulations formaient, en somme, le pendant de celles inscrites dans un traité conclu le 1er mars 1894 entre la Chine et l'Angleterre. Celle-ci, partant de la Birmanie, cherchait à s'insinuer dans les provinces du Sud de la Chine : c'est ce que la France voulait faire, en partant du Tonkin, et, dès lors, la concurrence entre les deux puissances s'affirmait franchement. Autre chose encore. Des difficultés s'étaient produites entre les missions envoyées en Indo-Chine pour recueillir les données qui permettraient de créer le fameux Etat-tampon prévu dans l'accord de juillet 1893, puis, en 1895, les autorités anglaises déclaraient étendre la Birmanie jusqu'au Mékong : agissant de la sorte elles ne manifestaient pas seulement un appétit grandissant, mais rendaient impossible l'Etat-tampon que devaient constituer des « sacrifices réciproques ». C'était, une nouvelle complication. Au mois d'octobre 1895 par conséquent, les contestations entre l'Angleterre et la France demeuraient toujours pendantes en Indo-Chine comme elles étaient pendantes en Afrique centrale.

3.

Mais cette absence de solutions sur des points essentiels ne doit nullement porter à conclure que les seize mois qui venaient de s'écouler depuis l'arrivée de M. Hanotaux aux affaires eussent été stériles. Loin de là. L'alliance russe avait été formellement confirmée par la ratification de la convention militaire et elle s'affirmait comme une force devenant agissante, notamment en Extrême-Orient où, la France avait su obtenir de la Chine des avantages précieux. Au prix d'un effort très coûteux elle était en outre parvenue enfin à s'installer vraiment à Madagascar. Sur le continent africain, enfin, des traités de délimitation, nous avaient procuré d'incontestables profits. Ces résultats positifs et considérables demeuraient toutefois incomplets, précaires même parfois, car certains d'entre eux ne pourraient être complètement exploités que si l'Angleterre ne dressait point d'obstacles. Or les relations avec elle, loin de s'améliorer, allaient encore en s'envenimant. Nous venons de voir l'antagonisme s'affirmer très nettement en Extrême-Orient : exactement dans le même temps, il se précisait dans le centre africain. On se souvient qu'il s'agissait là de la souveraineté sur la vallée du Haut-Nil. A son propos, les ministres des Affaires étrangères britannique et français avaient proclamé des doctrines tout opposées. Mais voici maintenant qu'on manifestait à Paris l'intention de sortir du domaine des querelles théoriques pour en arriver aux actes. En septembre 1895, en effet, le capitaine d'infanterie de marine Marchand sollicitait le commandement d'une mission qui, partant du Gabon, utiliserait les routes libérées par la dernière convention avec l'Etat indépendant et s'en irait planter le drapeau français sur les rives du Nil. Cette démarche, qui semblerait un simple incident administratif, avait la portée d'un événement. Pour s'en convaincre, point n'est besoin de prendre parti dans les polémiques intervenues par la suite : il suffit de relever trois

faits certains. Si la mission nouvelle prenait, en quelque sorte, la suite de missions antérieures, chargées de préparer notre infiltration vers le Nil, elle aurait pourtant un autre caractère ; les fonctionnaires coloniaux s'étaient jusqu'alors opposés aux madhistes, tandis que le capitaine Marchand pourrait être, au contraire, conduit à s'entendre avec eux : d'où une évolution complète. Il est, d'autre part, incontestable qu'en formulant sa demande le capitaine Marchand n'agissait pas de sa seule initiative ; incontestable aussi que l'inspiration ne venait pas du Pavillon de Flore, très hostile à l'entreprise et précisément parce qu'elle impliquait un revirement : l'idée première avait manifestement pris naissance au Quai d'Orsay ; d'où résulte que le projet dépassait les habituelles explorations africaines et se rattachait à quelque plan diplomatique. Celui-ci s'apercevait d'ailleurs aisément, et nous en venons ainsi à la troisième et dernière remarque. Après les déclarations du gouvernement britannique, nul doute ne subsistait sur la conséquence qu'entraînerait l'installation d'un poste français dans la région du Haut-Nil. On y verrait, outre-Manche, un acte « inamical ». Le seul fait qu'on y songeât montre donc que la diplomatie française acceptait l'éventualité d'un conflit avec l'Angleterre.

On peut même dire qu'elle entendait le provoquer. Non pas, bien entendu, un conflit armé. Dans les pages nombreuses publiées par la suite pour commenter sa politique, M. Hanotaux a très clairement indiqué sa façon de voir. Le caractère qu'avaient pris les relations avec l'Angleterre lui paraissait justement fâcheux. Il estimait, avec non moins de raison, que, pour rétablir ces relations sur un pied normal, une sorte de liquidation s'imposait qui impliquait elle-même une explication franche et complète portant sur tous les points litigieux. Le plus délicat était la question d'Egypte et l'expérience avait montré l'impossibilité de l'aborder de front. Or, l'installation d'un poste sur le Haut-Nil conduirait fatalement à le débattre. L'expédition du capitaine Marchand n'aurait donc nullement pour objet d'acquérir des territoires, comme le public le suppo-

serait sans doute, car les points occupés seraient probablement abandonnés ensuite ; elle ne serait pas non plus une entreprise proprement coloniale. Se rattachant à un plan général, elle servirait simplement à imposer aux hommes d'Etat britanniques la discussion qu'ils refusaient.

Mais cette discussion ne devrait pas se poursuivre en tête à tête. Pour être certain d'avance qu'elle ne prendrait pas un tour menaçant, comme pour en retirer tous les avantages souhaitables, il convenait de ne l'engager qu'après s'être assuré l'appui de tierces puissances. Pour des raisons déjà dites, celui de la Russie serait insuffisant ; celui de l'Allemagne, au contraire, particulièrement précieux. Au moment où le gouvernement de Paris disposait ses cartes pour jouer avec celui de Londres une partie peut-être décisive, la logique le conduisait ainsi à se préoccuper particulièrement de ses rapports avec Berlin.

Il conviendrait donc de préciser ici le caractère exact de ces rapports. La chose est toutefois malaisée. Un incident s'était bien produit dont le retentissement avait été considérable. A regarder les choses d'un peu près, il ne fournit pas toutefois d'indications bien nettes. L'Allemagne ayant convié toutes les puissances maritimes à se faire représenter à l'inauguration solennel du canal de Kiel, la France avait accepté l'invitation. Aussitôt connue, cette décision déchaîna des interpellations. MM. Ernest Roche et Le Senne s'étonnèrent que les souvenirs de 1871 parussent oubliés ; M. Millerand protesta contre toute idée de renoncement aux provinces perdues, en même temps qu'il dénonçait à la Chambre un changement d'orientation dans la politique extérieure. Seulement les orateurs qui parlaient de la sorte, ne visaient pas uniquement l'attitude prise à l'égard du gouvernement allemand ; ils se préoccupaient au moins autant de l'entente avec la Russie, et non pas seulement parce qu'ils lui faisaient grief de notre intervention contre le Japon ou de notre politesse envers l'Allemagne, mais aussi, et surtout peut-être, parce que cette entente avait été conclue

sans que le Parlement en reçut même avis. Et, de fait, ce fut sur l'alliance nouvelle que M. Hanotaux insista dans la réponse très étudiée qu'il lut à la tribune le 10 juin. Il proclama officiellement l'existence du pacte et démontra que celui-ci n'avait entraîné la France à nulle démarche contraire à ses intérêts. Touchant l'envoi de notre escadre à Kiel, il se contenta d'invoquer l'impossibilité de répondre à une politesse par un refus discourtois. C'était l'évidence même ; tant et si bien que ces débats assez orageux et le fait qui les avait provoqués révèlent simplement la persistance de certaines susceptibilités très légitimes mais ne nous renseignent guère sur les arrière-pensées du gouvernement français qui affirmait seulement : point vouloir garder envers l'Allemagne une attitude systématiquement hostile.

Rien n'empêche cependant de croire qu'il songeât à faire plus. Depuis l'arrivée au pouvoir de M. Hanotaux il n'y avait pas eu, semble-t-il, entre la France et l'Allemagne, de négociations particulières de quelque importance. Nous avons simplement vu les deux puissances intervenir simultanément, comme pour les mêmes fins, lors du traité anglo-congolais, puis lors du traité sino-japonais, et, dans le dernier cas même, elles avaient agi conjointement. Pareil résultat impliquait des échanges de vues et, en somme, un certain accord. On dit aussi que, dans le règlement des menues affaires courantes, le gouvernement impérial s'appliquait alors à témoigner le meilleur vouloir. Que M. Hanotaux cherchât à profiter de telles dispositions, semble extrêmement vraisemblable et, les promesses que nous rappelions étant posées, nul ne saurait d'ailleurs le lui reprocher. Au moment où par l'envoi de la mission Marchand la diplomatie française se préparait à entrer en lutte contre l'Angleterre, il était rigoureusement normal qu'elle songeât à une entente plus ou moins accidentelle et plus ou moins intime avec le gouvernement allemand. Ici donc nous constatons, une fois de plus, une politique véritable. Discutable assurément dans son principe, elle est parfaite-

ment logique et bien coordonnée dans ses diverses parties. Elle se dessinait à l'arrière-automne de 1895 et il semblait que son cours dût se développer normalement quand une péripétie survint.

III. — Le Ministère Bourgeois

Le 28 novembre 1895, M. Ribot était mis en minorité à la Chambre à propos d'incidents relatifs à la Compagnie des Chemins de fer du Sud. Le Président de la République faisait alors appel à M. Léon Bourgeois. Celui-ci songea d'abord à reprendre la formule en honneur quelques années plus tôt, en échafaudant une combinaison de concentration. Mais, entre autres modérés, M. Hanotaux refusa son concours. Les Affaires étrangères furent alors attribuées à M. Berthelot, les Colonies à M. Gueysse et, tout compte fait, le cabinet qui se présenta devant le Parlement, au début de novembre, fut parfaitement homogène, étant complètement radical. Sa déclaration annonça donc des réformes financières ou sociales auxquelles M. Ribot n'eut certainement pas souscrit à cette époque. Il fut ainsi manifeste qu'une fraction nouvelle du parti républicain s'installait au pouvoir, pour réaliser un programme nouveau, tout au moins à l'intérieur. Venant aux questions extérieures, la déclaration parlait de la fidélité à l'alliance qui avait rétabli l'équilibre en Europe, puis assurait que la France allait poursuivre « sur tous les points où elle en avait le devoir, le développement pacifique de son influence, de ses intérêts et de ses droits ». Or, c'étaient là des formules que le ministère précédent eût volontiers contresignées. On n'en pouvait, toutefois, déduire que le cabinet se préparât à continuer simplement la politique étrangère de son prédécesseur. Les termes qu'il employait demeuraient dans un vague un peu flottant. Nulles précisions n'étaient données sur les affaires qui s'imposaient alors et qui

allaient absorber les efforts des nouveaux gouvernants : rien n'était dit des relations avec l'Angleterre, non plus que de Madagascar ou des complications qui s'aggravaient en Orient.

Là, les réclamations réitérées de l'Europe avaient paru devoir enfin améliorer le sort des Arméniens. Mais l'iradé du 20 octobre 1895, leur promettant des garanties, provoqua une vive effervescence parmi leurs adversaires musulmans qui, dès le mois de novembre, commencèrent à les massacrer. Les atrocités alors commises auraient largement justifié une action très énergique des puissances. Seulement, comme chacune d'elles craignait toujours de faire le jeu d'une rivale, toute idée d'intervention isolée fut écartée d'un commun accord. Quant aux marches concertées et collectives auxquelles la France continuait de s'associer, elles furent, suivant l'usage, soigneusement mesurées et n'eurent, par conséquent, que leur succès habituel ; en dépit de quelques mouvements des escadres, le Sultan se contenta de prendre acte des protestations, les massacres continuèrent et rien ne se trouva changé dans la situation générale.

Si la France persévérait ainsi, en Orient, dans la politique de prudence à laquelle elle était demeurée attachée durant toutes les années précédentes, à Madagascar, par contre, la conduite de M. Bourgeois différait sensiblement de celle qu'avait suivie son prédécesseur : c'était même là ce qui l'avait empêché de s'assurer la collaboration de M. Hanotaux. Tout en considérant le traité du 1er octobre 1895 comme insuffisant, celui-ci demeurait néanmoins fidèle à son principe et ne concevait point d'autre régime que le protectorat. Cependant des hommes compétents en la matière, M. le Myre de Villiers, par exemple, affirmaient impossible d'obtenir jamais des Hovas l'exécution loyale de leurs engagements. De nombreux parlementaires ne cachaient pas non plus que les lourds sacrifices qu'avait entraînés l'expédition récente n'étaient pas suffisamment compensés par la simple confirmation des avantages stipulés dès 1885. Ils entendaient que la France s'assurât désormais

dans l'île une situation complètement prééminente, situation qu'un simple protectorat ne procurait point et notamment parce qu'il laissait subsister tous les traités que les Hovas avaient naguère passés avec d'autres puissances. Le cabinet Bourgeois adopta cette façon de voir. Dès le 27 novembre, M. Berthelot annonçait à la Chambre la « prise de possession » de Madagascar ; quelques jours plus tard, le 11 décembre, un décret retirait du ministère des Affaires étrangères, chargé de l'administration des protectorats, la connaissance des affaires de l'île pour la transférer au ministère des Colonies ; le 18 janvier 1896 enfin, M. Laroche, qui venait d'être nommé gouverneur général, faisait signer à la reine un acte unilatéral qui reconnaissait notre « prise de possession ». L'état de choses ainsi créé demeurait difficile à définir, car cette prise de possession n'était point, paraît-il, une annexion. Un seul fait se trouvait établi et qui était d'ailleurs le plus caractéristique : le protectorat avait vécu.

Mais les acrobaties juridiques auxquelles le ministère se livrait à propos de Madagascar ou la prudence très sage, encore que peu chevaleresque, dont il faisait preuve en Orient, demeuraient somme toute assez secondaires. Dans l'héritage qu'il avait recueilli de ses prédécesseurs, la question des rapports avec l'Angleterre et celle des rapports avec l'Allemagne tenaient une place autrement importante.

Touchant l'Allemagne, une occasion s'offrit bientôt de prendre assez nettement position. Guillaume II qui commençait à se poser en souverain pontife du germanisme s'inquiétait de l'hostilité que les autorités britanniques du Sud africain témoignaient à l'égard des républiques hollandaises. Vers la fin de 1895 son ministre des Affaires étrangères attirait donc l'attention du gouvernement anglais sur certains préparatifs suspects et quand le docteur Jameson se fut lancé, le 30 décembre, dans sa singulière équipée, il résolut incontinent de manifester. Il eut toutefois préféré ne le pas faire seul. Dès le 1er janvier donc l'ambassadeur de France à Berlin se vit tâter au sujet d'une

éventuelle entente franco-allemande qui garantirait l'indépendance des Etats boers. La suggestion était extrêmement imprécise ; des conférences supplémentaires en restreignirent en outre immédiatement la portée, en spécifiant qu'un accord contre l'Angleterre ne saurait viser aucune question fondamentale, comme celles d'Orient ou d'Egypte. Une réponse vint paraît-il de Paris, mais très vague. La conversation tomba dès lors d'elle-même, et l'empereur ne s'inquiéta pas de nous pour lancer son fameux télégramme au Président Krüger. L'incident n'eut donc nulle suite. Peut-être n'en est-il pour cela pas moins caractéristique, plus même que ne semblent l'admettre les publicistes qui l'ont rapporté. Le gouvernement français avait clairement montré, en effet, qu'il se souciait peu d'entrer en conversation particulière avec l'Allemagne et surtout de se liguer avec elle contre l'Angleterre.

Des pourparlers se poursuivaient d'ailleurs avec cette dernière, et la moindre manifestation hostile aurait évidemment compromis leur succès qu'on souhaitait au contraire assurer. Ce fut chose faite le 15 janvier 1896. Par un accord intervenu à cette date les deux gouvernements décidèrent d'abord de nommer des commissaires pour délimiter les possessions françaises et anglaises du Bas-Niger, et réglèrent, d'autre part, la question plus complexe encore de l'Indo-Chine en utilisant les travaux des missions dont nous avons vu l'envoi à la suite de l'arrangement de 1893. Au Nord de la péninsule, le Tonkin et la Birmanie étaient respectivement poussés jusqu'au Mékong ; nulle trace dans cette région de l'Etat-tampon que devaient constituer des sacrifices réciproques. Par contre, plus au Sud, le Siam formerait une zône neutre, tout au moins dans sa partie centrale où les deux puissances s'engageaient à ne point pénétrer. Enfin, pour mettre un terme au système de concurrence que révélaient les dernières conventions que chacune d'elles avait passées avec la Chine, il fut entendu qu'à l'avenir, les avantages obtenus par l'une s'étendraient à l'autre.

Cet accord du 15 janvier provoqua dans le Parlement fran-

çais des critiques très vives. Elles n'étaient pas complètement justifiées. Tout compte fait, un équilibre à peu près suffisant se trouvait établi en Indo-Chine, sans entraîner pour la France l'abandon d'aucun intérêt essentiel. Il s'en fallait toutefois que l'arrangement eût toute la portée que lui paraissait attribuer le ministre des Affaires étrangères dans ses déclarations qui le présentaient comme une sorte de règlement général. En effet, si la question d'Indo-Chine se trouvait résolue, celle du Niger n'était que posée ; enfin et surtout, celle du Haut-Nil, dont nous avons vu l'importance primordiale, n'était même pas mentionnée.

Or, au sujet du Haut-Nil, des actes intervenaient sans délai qui accentuaient encore l'antagonisme. Le 24 février 1896, le ministère des Colonies, cédant probablement à la pression que les services du Quai d'Orsay avaient exercée, confiait au capitaine Marchand la mission par lui sollicitée et le chargeait d'aller s'installer sur le Nil. L'Angleterre riposta. Lorsque, quelques années auparavant, elle avait commencé de songer à reconquérir le Soudan, elle comptait sur la coopération des Italiens qui cherchaient à dominer l'Abyssinie. Mais voici que, le 1er mars 1896, survenait la défaite d'Adoua qui brisait les espérances italiennes et les empêchait d'assister les Anglais. Ceux-ci se trouvaient donc dans des conditions peu favorables pour agir. Ils n'hésitèrent cependant pas : le 12 mars, le général Kitchener recevait l'ordre de reprendre la marche vers Dongola. Le prétexte invoqué était la nécessité de prendre des précautions militaires à la suite de la victoire des Abyssins ; la raison vraie, le désir de ne point se laisser devancer par la mission Marchand.

Cette expédition était à peine décidée qu'elle souleva une première contestation internationale. Les Anglais entendaient faire supporter une partie des frais à la Caisse de la Dette égyptienne. Les commissaires français et les russes leur en contestèrent le droit et le litige se trouva régulièrement soumis aux tribunaux où la thèse française devait finir par l'emporter. Elle était juridiquement très solide, mais politiquement, par contre, peu

adroite. Mettre les dépenses à la charge directe de la Grande-Bretagne procurerait évidemment à celle-ci certains titres à la possession des territoires dont elle désirait assurer la conquête.

Qu'il s'agisse de détails comme celui-là ou du fond même de l'affaire, l'attitude du gouvernement français est d'ailleurs constamment difficile à comprendre. Bonne ou mauvaise dans son principe, la mission Marchand se rattachait à un plan d'ensemble et celui-ci prévoyait une entente avec des tierces puissances, qui permettrait seule de vider à l'amiable la querelle depuis si longtemps pendante avec l'Angleterre. Or, le cabinet Bourgeois faisait le pas décisif qui rendait le conflit inévitable, précisément au moment où il manifestait l'intention de ne pas se rapprocher étroitement de l'Allemagne dont le concours serait indispensable. La chose se peut cependant expliquer et surtout si l'on veut tenir compte d'un fait dont nous aurons à relever par la suite certaines conséquences déplorables. Il est incontestable que le gouvernement de la République perdait constamment de sa cohésion. Ni le Président du Conseil, qui ne consultait pas ses collaborateurs, ni le Conseil des Ministres, où l'on ne délibérait guère, n'assuraient une suffisante coordination entre les travaux des divers départements ministériels. Chacun de ceux-ci expédiait ses propres affaires sans se soucier du département voisin, au gré des idées de son chef momentané, qui, lui-même, subissait au besoin des influences du dehors, parlementaires ou autres. Au temps où les Affaires étrangères souhaitaient le départ du capitaine Marchand, les Colonies opposaient une résistance obstinée. Mais voici que M. Gueysse adoptait une opinion opposée à celle de son prédécesseur M. Chautemps : la mission était alors décidée au pavillon de Flore, et personne ne remarquait qu'elle ne s'accordait plus avec les vues momentanément en honneur au Quai d'Orsay.

Incohérence lamentable et qui révèle une des plaies profondes de notre système gouvernemental. Par une conséquence paradoxale, elle se trouva toutefois, dans l'espèce, assurer la conti-

nuité d'une politique. Le cabinet Bourgeois-Berthelot ne s'était évidemment pas borné à poursuivre celle du Cabinet précédent. A Madagascar, par exemple, il avait pris une attitude plus accentuée et il avait également manifesté à l'égard de l'Allemagne des intentions sensiblement différentes. Par contre, la tradition avait été fidèlement gardée en Orient, l'accord passé le 15 janvier avec l'Angleterre ne dérangeait aucune des combinaisons antérieures, enfin et surtout la mission Marchand était mise en route. J'ai trop insisté sur l'importance de cette mission pour qu'il soit nécessaire d'y revenir encore. Elle devait permettre d'acculer l'Angleterre à l'explication décisive que souhaitait M. Hanotaux. D'autre part, une nouvelle occasion, et peut-être meilleure que l'affaire boer, se pourrait rencontrer encore pour engager avec l'Allemagne des conversations qui conduiraient à un rapprochement. Tout compte fait, on ne saurait donc prétendre que sa politique eût été réellement compromise pendant les six mois où il avait été tenu à l'écart des affaires et il allait ainsi se trouver être en mesure de la reprendre dès son retour au pouvoir. L'événement se produisit le 29 avril 1896. A cette date, en effet, M. Méline, qui remplaçait M. Bourgeois à la Présidence du Conseil, lui confiait à nouveau les Affaires étrangères, tandis que M. André Lebon prenait possession du ministère des Colonies.

IV. — La Mission Marchand

I.

Lors de l'avènement du cabinet Méline, le capitaine Marchand était encore en France mais la majeure partie de sa mission se trouvait déjà au Gabon. De ce fait, l'entreprise pouvait sembler trop engagée pour qu'on l'abandonnât. Personne ne

paraît d'ailleurs avoir songé à rien de pareil, ce qui confirmerait que les vues du gouvernement nouveau s'accordaient bien sur ce point, avec celles de son prédécesseur. Des instructions complémentaires furent simplement rédigées qui, sans révoquer aucunement celles de M. Gueysse, insistèrent sur ce qu'il ne s'agissait nullement d'une expédition de conquête. Et comme la liaison entre les Colonies et les Affaires étrangères était alors parfaite, nous sommes assurés que de telles instructions avaient l'entière approbation de M. Hanotaux.

Tandis que la mission Marchand se mettait définitivement en marche, des dispositions étaient prises pour faciliter indirectement sa tâche, comme pour accroître éventuellement son succès. L'Italie, dégoûtée de la mégalomanie coloniale par la défaite d'Adoua, entendait limiter provisoirement ses ambitions lointaines et renoncer notamment à dominer l'Abyssinie, dût-elle même y laisser le champ libre à des rivaux. D'un autre côté, le ministère Rudini voulait rompre aussi avec les procédés hargneux de Crispi et renouer des relations suffisamment cordiales avec la France. Celle-ci pouvait dès lors, sans risquer nulles complications, accueillir désormais les avances que le négus lui prodiguait depuis quelque temps déjà. Le cabinet Bourgeois semble y avoir songé ; l'idée fut, en tout cas, adoptée par le cabinet Méline qui la précisa et, bientôt, lui donna corps. Des négociations s'engagèrent au début de l'été de 1896. Un envoyé spécial fut chargé de se rendre à Addis-Ababa où il devait régler les relations commerciales et assurer la construction d'un chemin de fer aboutissant à Djibouti. Mais quelque sérieux que fussent ces avantages purement locaux, ils ne semblèrent point suffisants. Le gouvernement français, montrant qu'il savait coordonner ses efforts, profita des bonnes dispositions de Ménélik pour l'associer, en quelque sorte, à la réalisation du grand dessein dont l'exécution commençait. Une mission fut donc organisée, qui reçut l'ordre de monter de Tadjourah en Abyssinie, d'où, grâce à l'assitance du négus, elle redescendrait vers le Nil pour rejoindre Marchand. Des forces françaises opéreraient ainsi la jonction

entre nos établissements de la Mer Rouge et ceux de l'Océan Atlantique. Mais est-ce à dire qu'il s'agît d'arriver à posséder directement une bande de territoires traversant l'Afrique de part en part ; de réaliser, en un mot, de l'Ouest à l'Est, ce que l'Angleterre prétendait faire du Sud au Nord quand elle s'évertuait à relier le Cap au Caire? Quelques-uns de nos coloniaux exaltés caressaient un tel dessein. Croire qu'il entrât dans les vues arrêtées du Gouvernement, conduirait toutefois à une erreur grave : ce serait méconnaître le caractère essentiel de l'expédition Marchand à qui la mission d'Abyssinie devait fournir simplement un appui. Je l'ai indiqué déjà. Conçue en dehors du ministère des Colonies, imposée aux services coloniaux qui, jusqu'à la décision définitive, multiplièrent les objections, la mission Marchand n'était pas une entreprise coloniale. Certaines des négociations avec le négus, dont je viens de dire un mot, visaient au progrès du trafic dans nos établissements de la Mer Rouge. D'autres opérations alors également en cours et sur lesquelles je reviendrai dans un instant, tendaient à développer notre domaine de l'Ouest africain. Mais qu'elle dût s'effectuer par l'Ouest ou par l'Est, ou par les deux côtés à la fois, l'installation sur le Nil, telle qu'on la concevait alors, n'avait pour objet ni l'annexion d'un territoire, ni l'ouverture de débouchés économiques : en 1896, lorsque la mission Marchand fut confirmée par le cabinet Méline, comme lorsqu'elle avait été imaginée en 1895, il s'agissait de trancher la question d'Egypte et de mettre sur un nouveau pied nos relations avec l'Angleterre.

Un tel moyen employé pour un pareil dessein, marquait d'ailleurs, dans les méthodes de notre diplomatie, la suite d'une évolution dont nous avons déjà constaté le début. Nous avons vu les affaires extra-européennes, traditionnellement tenues pour accessoires et subordonnées, acquérir droit de cité dans le domaine de la haute politique. Peu à peu, des négociations de plus en plus importantes se sont engagées qui portaient exclusivement sur des territoires lointains; puis des accords, qui ne portaient aussi que sur de tels territoires, sont intervenus pour

marquer les nuances successives des rapports entre grands Etats. Mais voici maintenant tout autre chose. Une mission est lancée à travers l'Afrique pour servir de pivot à une large manœuvre de politique générale et cela non point à l'instigation des spécialistes coloniaux qui, au contraire, protestent, mais par la volonté des dirigeants de la diplomatie. Celle-ci va donc bien décidément amplifier ses méthodes, comme elle avait dû élargir graduellement son champ d'action. Après avoir d'abord subi les questions coloniales, après s'être ensuite contentée de les régler, elle entreprend maintenant de s'en servir, et pour résoudre les problèmes les plus délicats de l'équilibre européen.

2.

Le départ de la mission Marchand engageait une partie aux vastes conséquences. Mais du jour où elle s'enfonçait dans les profondeurs de l'Afrique, les jeux étaient irrémédiablement faits. Le gouvernement français pouvait encore essayer de se mettre en mains quelques atouts supplémentaires pour les jeter sur table quand viendrait l'instant d'abattre les cartes : il n'était plus en mesure d'influencer sérieusement le cours fatal des choses. La question du Haut-Nil, fondamentale puisqu'elle était devenue un aspect de la question d'Egypte, allait donc rester dans une sorte de pénombre. On y penserait peut-être, mais nul n'en parlerait, durant les longs mois où la petite colonne française devait lutter contre les embûches des forêts malsaines et les traîtrises des marécages, tandis que l'importante armée anglo-égyptienne remontait irrésistiblement le Nil. Du printemps de 1896 à l'été de 1898, l'attention allait ainsi se concentrer officiellement sur d'autres théâtres et, pour rendre rapidement compte de la politique étrangère au cours de ces deux années, ce sont ceux-là seulement qu'il faut considérer.

Mais pour le faire comme il convient, ce n'est d'ailleurs pas exclusivement des affaires extérieures qu'il y a lieu de parler. Celles ci se trouveraient trop complètement détachées de leur

cadre si l'on ne mentionnait pas au moins quelques-uns des évènements survenus alors à l'intérieur du pays. Justement convaincu qu'une armée très solide demeurerait toujours la meillleure des sauvegardes, le cabinet Méline entendit doter notre artillerie d'un canon infiniment supérieur à tous ceux alors en usage. Et la construction du fameux 75 fut décidée. La France allait s'assurer une sérieuse avance sur ses adversaires éventuels et d'autant plus certaine que ceux-ci l'ignoreraient longtemps. Les ministres comprirent en effet l'importance qu'avaient, en pareille matière, les décisions rapides et le secret. Ils osèrent donc couper court aux interminables délibérations préparatoires et engager leur responsabilité personnelle en renonçant à s'abriter derrière des votes du Parlement. Une entreprise importante fut ainsi heureusement engagée en dehors de toutes les voies régulières. Elle pouvait, le cas échéant, influer profondément sur notre politique en nous donnant, vis-à-vis de l'étranger, une assurance plus grande, et personne dans le public ne s'en douta. L'attention des masses se trouvait, en outre, entièrement absorbée par des évènements d'un autre genre et dont les conséquences risquaient d'être bien différentes.

Une nouvelle ère de scandales s'ouvrait. Ce fut d'abord, vers le printemps de 1896, une reprise de l'affaire du Panama qui éclaboussa derechef quelques hommes politiques. Puis, bientôt après et surtout, surgit la formidable « Affaire ». Dès l'été de 1896 des doutes vinrent à certains sur la régularité comme sur la justice de la condamnation qu'un conseil de guerre avait prononcée, en décembre 1894, contre le capitaine Dreyfus. Mais au lieu de procéder immédiatement à des enquêtes normales qui eussent conduit, soit à la confirmation de la sentence, soit à sa revision, l'administration militaire préféra se lancer dans un maquis de manœuvres étranges, tandis qu'une partie du public, galvanisée par de savantes campagnes de presse, se livrait à des manifestations outrancières qui provoquaient, suivant l'usage, de nos moins violentes contre-manifestations. Découvertes périodiques de documents vrais ou faux, révélations véridiques ou

mensongères, publications de pamphlets et procès de presse, à partir de l'automne de 1897, presque chaque semaine vit surgir un incident qui venait alimenter les passions frémissantes et augmenter l'agitation. Celle-ci atteignit ainsi un paroxysme dont les générations futures auront peine à se faire une idée. Inutile d'ailleurs de préciser ses divers aspects. Il importe, par contre, de noter son effet au dehors. De l'autre côté des frontières les nations et leurs gouvernements étaient dûment fondés à considérer la France comme atteinte d'une irrémédiable folie : son peuple scindé en deux et ses dirigeants débordés, elle semblait se décomposer si vite qu'un jour viendrait bientôt où chacun pourrait la traiter comme une quantité négligeable et prendre à son égard toutes les libertés qu'il souhaiterait. Et force est de reconnaître que pareil jugement ne pêchait que par un point. Il tenait pour définitivement acquis des faits provisoires. Cette fois encore il s'agissait simplement d'une crise. Bien qu'elle fût infiniment plus grave que les précédentes et dût laisser des plaies plus longues à cicatriser, le pays lentement et péniblement finirait par se relever. Mais aux temps tumultueux du « bordereau », du « petit bleu », des « femmes voilées » et des experts en écritures, pareille guérison était vraiment impossible à prévoir. Les polémiques mettaient en cause les principes fondamentaux de tout gouvernement et c'étaient les assises mêmes de l'ordre politique ou social qui se trouvaient ébranlées. De là un fléchissement moral qui faisait plus que compenser l'accroissement des forces matérielles que préparait la réfection de l'outillage militaire. Le pays était indubitablement affaibli, et, partant, peu en état de tenir victorieusement tête au dehors.

Heureusement, nulle complication fatale ne survint, en dépit de quelques incidents graves, notamment en Orient. Tandis que les massacres d'Arméniens devenaient décidément chroniques, l'effervescence s'accentuait en Crète, malgré les projets de réorganisation, les promesses plus ou moins sincères du Sultan et les conseils édulcorés des puissances. Bientôt d'ailleurs l'agitation s'étendait en dehors de l'île. Les Grecs du royaume se jugeaient

obligés de soutenir leurs frères de race. Ce furent d'abord des manifestations de sympathie, puis vinrent des envois de volontaires, enfin le gouvernement royal entra délibérément en scène et, en avril 1897, il déclarait la guerre à la Turquie. Comme d'ordinaire les autres Etats balkaniques songèrent à profiter de l'occasion pour faire valoir aussi leurs revendications et une conflagration générale parut sur le point d'éclater. Le conflit se localisa toutefois. Quelques concessions de la Turquie apaisèrent les Bulgares comme les Serbes et la campagne tourna rapidement au désastre pour l'armée hellénique. Les puissances, qui n'avaient d'ailleurs pas cessé de prodiguer les conseils, s'employèrent à faciliter la paix, tout en essayant d'établir en Crète un état de choses acceptable. Elle n'y parvinrent naturellement pas et d'autant moins que leurs vues différaient. Leurs démarches furent donc tour à tour collectives ou séparées ; leur concert se rompit ou se renoua. Mais ce n'étaient plus là que jeux de chancellerie qui se pouvaient prolonger sans nul inconvénient. Inutile de préciser la part exacte qu'y prenait la France. Les affaires orientales, dont il faut périodiquement parler ne serait-ce que pour marquer leur continuité, n'étaient décidément plus, à cette époque, un facteur déterminant dans les combinaisons européennes. Il suffit donc de constater que, de 1896 à l'été de 1898, elles ne mirent pas en péril la paix générale et n'apportèrent nul élément nouveau dans le développement de la politique française.

Plus caractéristiques sont les faits à relever en Extrême-Orient, puis en Afrique.

En Extrême-Orient, l'état de l'Indo-Chine se révélait, en 1896, peu satisfaisant. Le développement économique ne se poursuivait point, les déficits budgétaires étaient chroniques, et, au dire de certains, la sécurité intérieure compromise. Une étude attentive de la situation s'imposait, en même temps qu'une direction très ferme. Sans doute pour assurer celle-ci, M. Paul Doumer fut nommé gouverneur général. Trois points retinrent immédiatement son attention : l'organisation véritable

du gouvernement général qui n'existait guère que de nom, le rétablissement de l'équilibre financier, enfin la complète mise en valeur de ces pays. Cette dernière impliquait un ensemble de grands travaux dont le programme fut bientôt arrêté. On y voyait figurer naturellement la construction de chemins de fer, et non point seulement sur le territoire français. Pour assurer les avantages souhaités, les lignes du Tonkin devraient nécessairement être prolongées jusqu'au Yunnan, car l'exploitation des provinces chinoises du Sud continuait d'être considérée comme un appoint nécessaire au développement de l'Indo-Chine. Et c'est ainsi que, pour travailler activement aux progrès de celle-ci, force devenait de donner une attention très spéciale aux rapports avec la Chine.

Il le fallait d'autant plus que d'autres puissances se mettaient en devoir de distancer la France. L'Angleterre se montrait froissée de notre accord commercial du 20 juin 1895, qui n'était cependant qu'un pendant à son traité de 1894, et répliquait à son tour en augmentant ses avantages. De là un nouvel arrangement anglo-chinois conclu le 4 février 1897 : il stipulait une rectification de frontières et interdisait aussi à la Chine d'aliéner les territoires de la rive droite du Mékong, limitrophes de la Birmanie, sans le consentement du gouvernement britannique. Au dire d'un publiciste anglais, un coin se trouvait enfoncé dans les provinces chinoises et une voie ouverte vers le Yunnan que convoitait la France. A cette époque, en outre, les chemins de fer chinois, dont on parlait depuis longtemps, semblaient sur le point de devenir enfin une réalité et les puissances s'en devaient préoccuper, soit pour participer à leur construction, soit pour préparer la jonction avec leurs propres lignes. La France ne négligea ni l'une ni l'autre chose. Elle rappela les droits que lui donnait son traité de 1885 pour les fournitures de matériel, elle estima, en outre, l'occasion propice pour obtenir formellement le prolongement des chemins de fer tonkinois dans le Yunnan, ce prolongement pouvant d'ailleurs former compensation aux avantages particuliers que l'Angle-

terre venait d'obtenir sur la frontière birmane. Mais l'Angleterre avait aussi garanti cette frontière en exigeant de la Chine la promesse de ne pas céder à des tiers les régions voisines. Elle avait ainsi donné un exemple. La France entendit le suivre, sans renoncer, bien entendu, à l'obtention d'avantages plus directs. Elle obtint ainsi, le 15 mars 1897, une déclaration de la Chine qui s'engageait à ne pas aliéner l'île de Haïnan ; puis, d'avril à juin, la concession d'un chemin de fer entre le Tonkin et Yunnan-Fou et l'assurance que des Français seraient employés pour la mise en valeur des mines du Kouang-Si, du Kouang-Toung et du Yunnan.

Mais, sur ces entrefaites, intervenait un incident d'ordre tout différent. Accentuant les ambitions déjà révélées lors du traité de Shimonoseki, l'Allemagne profita de troubles locaux pour débarquer, en novembre 1897, dans la baie de Kiao-Tchéou ; puis, le 6 mars 1898, elle se fit donner à bail par la Chine la ville même et ses environs. Les autres puissances s'émurent, et, toujours soucieuses de maintenir une sorte d'équilibre, voulurent aussi prendre pied dans l'empire chinois. La Russie mit son dévolu sur Port-Arthur qu'elle occupa en décembre 1897 et prit à bail en mars 1898 ; l'Angleterre jeta le sien sur Weï-Hai-Wei qu'elle se fit concéder le 2 avril. Ce ne fut pas tout. L'Angleterre encore, étendant l'application du système qu'elle avait inauguré sur la frontière birmane, obtint de la Chine l'engagement de ne pas aliéner la vallée du Yang-Tseu. Le Japon agit de même pour le Fou-Kien. En somme certaines puissances cherchaient à se réserver des sortes de zônes d'influences et les mêmes, ou d'autres, s'assuraient des avantages territoriaux immédiats. La France estima très sagement que, pour ne se point laisser diminuer, il lui fallait suivre le double exemple ainsi donné. Elle s'installa à Kouang-Tchéou-Ouang sans attendre le bail qui intervint un peu plus tard, et elle obtint en outre, le 10 avril 1898, une déclaration complétant celle qui, l'année précédente, avait visé l'île de Haïnan : la Chine s'engageait cette fois à ne pas se défaire de ses provinces voisines du Tonkin.

Si nous nous transportons maintenant en Afrique, inutile de revenir sur les affaires d'Abyssinie, déjà mentionnées à propos de la mission Marchand ; restent dès lors à considérer seulement : Madagascar, la Tunisie et le bassin du Niger.

A Madagascar, il s'agit d'abord de régler les rapports de l'île avec l'étranger. Malgré la « prise de possession » dûment signifiée par le cabinet Bourgeois, l'Angleterre notamment et les Etats-Unis prétendaient conserver tous les droits qu'ils tenaient de traités conclus jadis avec les Hovas. Le gouvernement français refusait naturellement de l'admettre. Mais en poursuivant les pourparlers commencés par son prédécesseur, le ministère Méline jugea bon d'accentuer l'attitude prise et de mieux préciser la situation nouvelle en opposant à ses interlocuteurs un fait irrévocable. De là, dès le 30 mai 1896, le dépôt d'un projet qui, rapidement voté par les Chambres, devint la loi du 6 août. Elle prononçait formellement l'annexion. Désormais donc les puissances pouvaient seulement réclamer pour leurs ressortissants le traitement que les traités passés avec la France leur assuraient en territoire français.

Rien toutefois n'était changé à l'intérieur de l'île ; le pouvoir de la reine y subsistait et l'autorité du résident général demeurait toujours précaire. Bientôt d'ailleurs des indices nombreux firent prévoir une insurrection générale. Le ministre des Colonies préféra très sagement la prévenir et sut également choisir le chef capable de mener la tâche à bien. Le général Galliéni, qui arriva sur les lieux en septembre 1896, prit aussitôt des mesures énergiques. De sa propre initiative il déposa la reine, en février 1897, ce qui conduisit à transformer son titre de résident en celui de gouverneur ; il dirigea aussi une série d'opérations militaires contre les rebelles. Grâce à sa fermeté très adroite, grâce aussi à l'appui qu'il trouvait à Paris, la situation s'améliora vite : au printemps de 1898 elle n'était pas encore satisfaisante, mais, du moins, n'inspirait plus d'inquiétudes.

Pour Tunis quelques mots suffiront. Bien que le protectorat

donnât, dans l'ensemble, des résultats excellents, beaucoup de personnes jugeaient que la France n'en retirait pas des profits suffisants. Les protectionnistes qui avaient fait aboutir la réforme douanière de 1892, réclamaient, à l'entrée dans la Régence, un traitement préférentiel pour nos produits. La chose était impossible tant que subsisteraient les traités de commerce conclus naguère par les beys et qui tous contenaient la clause de la nation la plus favorisée. Comme ils ne venaient point encore à expiration, le gouvernement français entreprit de négocier leur dénonciation. Il réussit auprès de tous les signataires, même auprès de l'Angleterre et de l'Italie, cette dernière soucieuse de nous témoigner sa cordialité.

En Afrique occidentale enfin, les opérations locales avaient subi un temps d'arrêt à la suite de la convention franco-anglaise de janvier 1896. Vers la fin de la même année, une politique plus active fut reprise, visant à faire respecter nos droits anciens comme à nous en assurer de nouveaux. Des missions, partant du Dahomey et du Sénégal, convergèrent pour assurer ainsi la jonction entre nos diverses colonies. Restait à consacrer diplomatiquement le résultat qu'elles avaient obtenu. Une convention signée avec l'Allemagne, le 23 juillet 1897, limita le Togoland vers le Nord. Avec l'Angleterre des négociations, ébauchées dès la fin de 1896, furent reprises en septembre 1897 et aboutirent le 14 juin 1898. La convention alors conclue limitait, également vers le Nord, la Côte de l'Or et la Nigeria, puis précisait en outre, en la rectifiant, la fameuse ligne Say-Baroua qu'avait fixée l'accord d'août 1890. L'œuvre ébauchée à cette dernière date se trouvait ainsi complétée. Malgré des enclaves étrangères souvent considérables, parfois très gênantes, mais désormais incapables de s'étendre, l'Afrique occidentale française formait un tout compact et dont nulle partie essentielle ne nous pouvait plus être contestée.

Le résultat était considérable. La même épithète convient à ceux d'ordres divers obtenus dans le même temps en Tunisie, à Madagascar, en Abyssinie et en Extrême-Orient. Nulle part la

France ne s'était effacée, pas même dans l'Orient méditerranéen où elle avait simplement continué ses traditions prudentes, et, partout où l'occasion s'était offerte de revendiquer des droits ou de maintenir l'équilibre, elle avait su s'assurer des avantages sérieux.

Il s'en fallait cependant que ceux-ci fussent complets. Toutes les questions pendantes ne se trouvaient pas réglées au début de l'été de 1898. La plus grave subsistait. La convention de délimitation qui venait d'être signée avec l'Angleterre ne disait rien des territoires à l'est du Tchad, si bien que le problème du Haut-Nil demeurait réservé. La mission Marchand avait été chargée de le poser brutalement. Or cette mission cheminait toujours au travers de l'Afrique et nul ne savait au juste où elle se trouvait. Mais si les espérances conçues se réalisaient, d'un jour à l'autre, on pouvait apprendre qu'elle avait atteint le but et campait victorieusement sur la rive du grand fleuve, dans la région de Fachoda. La crise dès longtemps prévue, pour ne pas dire escomptée, se déclancherait alors, entraînant peut-être un regroupement général des forces et des modifications dans les relations que la France entretenait avec les puissances autres que l'Angleterre, relations dont il nous faut maintenant dire quelques mots.

3.

Dans les rapports avec la Russie aucun changement de fond n'était survenu. Des visites échangées par les chefs d'Etat avaient simplement attesté la solidité des liens existants entre les deux pays. En octobre 1896, Nicolas II était venu à Paris ; en août 1897 Félix Faure s'était rendu à Pétersbourg et à Cronstadt. Là, des toasts prononcés à bord du *Pothuau* révélèrent définitivement la portée du pacte conclu six ans auparavant. Quand il avait reconnu son existence en répondant aux interpellateurs de la Chambre, M. Hanotaux n'avait précisé ni sa nature ni sa portée. Maintenant aucun doute ne

demeurait permis. Il ne s'agissait pas d'une entente plus ou moins théorique et vague : le Président et le Tzar avaient bu l'un et l'autre à la prospérité des nations « amies et alliées ». Le retentissement de ces mots nouveaux fut grand dans le public de l'Europe entière. Ils ne révélèrent toutefois rien aux gouvernements. Si ceux-ci ignoraient peut-être la teneur exacte de l'accord conclu, ils étaient chaque jour mis à même d'en apprécier la nature en constatant ses effets. Car l'intime collaboration diplomatique nouée en 1891, dès l'échange des lettres fondamentales, ne cessait de se poursuivre. La preuve en serait facile à fournir si nous pouvions entrer ici dans le détail des négociations dont j'enregistrais tout à l'heure les résultats essentiels, et notamment les négociations extrêmes orientales. Au sujet des prises à bail, des concessions de chemins de fer et des arrangements financiers avec l'empire chinois, les représentants des deux pays se concertaient constamment pour agir en parfaite harmonie et se soutenaient mutuellement. Cela seul suffisait à montrer la permanence des liens noués naguère entre les deux Etats.

Par contre, et toujours au cours des deux dernières années, quelques incidents caractéristiques avaient marqué les relations avec l'Allemagne et l'Italie et semblaient bien indiquer un changement dans les situations respectives.

Nous avons marqué que la France pouvait suivre désormais sa politique particulière en Abyssinie sans se heurter à l'Italie, puisque celle-ci renonçait, au moins provisoirement, à ses ambitions coloniales. L'origine de cette évolution était, avons-nous dit aussi, à la fois dans le désastre d'Adoua et dans la retraite de Crispi. Les successeurs de celui-ci demeuraient attachés à la Triple Alliance, mais jugeaient que pareille fidélité n'impliquait pas une attitude constamment hostile à l'égard de la France. Lorsque M. di Rudini, en 1896, prit la présidence du Conseil, le désir se marqua très nettement à Rome de mettre fin à un état de tension qui durait depuis de trop longues années. Une preuve manifeste en fut immédiatement donnée par la signature

du traité italo-tunisien que j'ai mentionné déjà. Dans le même temps des conversations préliminaires s'engageaient en vue de mettre fin à la guerre de tarifs déchaînée dix ans plus tôt. Le dessein n'allait pas sans difficultés car, à Paris, le Président du Conseil, M. Méline, et son ministre du Commerce, M. Boucher, restaient butés dans l'intransigeance protectionniste la plus farouche. Heureusement, M. Hanotaux sut leur faire comprendre que des concessions de tarifs pouvaient parfois être compensées par des avantages d'un autre ordre et de plus grande portée. Les pourparlers positifs commencèrent donc, et, vers le début de 1898, un accord était, sinon officiellement signé, au moins pratiquement conclu. Accord intéressant en lui-même et par ses conséquences commerciales directes, intéressant aussi parce qu'il marquait la fin de l'antagonisme hargneux jusqu'alors manifesté par celui des membres de la Triplice qui s'était parfois montré le plus violent à notre égard.

Dans les rapports avec la puissance qui dirigeait ce groupement adverse, une évolution paraissait aussi se dessiner. Depuis assez longtemps déjà, dans aucune partie du monde, nul incident fâcheux, petit ou grand, n'était intervenu entre l'Allemagne et nous. C'était, en outre, le temps où Guillaume II posait les premiers fondements de sa politique mondiale : sa conduite brutale dans l'affaire de Kiao-Tchéou était, à cet égard, caractéristique et la pensée se faisait également jour chez lui d'assurer la grandeur de son empire en dominant les mers. Or, pareille politique le devait fatalement mettre en antagonisme avec l'Angleterre. Par contre, et dans l'état où les choses se trouvaient alors, elle ne l'opposait nullement à la France. Il avait dès lors tout intérêt à s'entendre avec celle-ci qui pourrait éventuellement l'appuyer. De fait, sa diplomatie s'appliquait manifestement à ne pas nous créer d'embarras, voire à nous témoigner de la complaisance. Pour ne citer qu'un exemple se rapportant à l'une des affaires que je résumais plus haut, l'Allemagne accepta de bonne grâce l'abrogation de son traité avec Tunis. Mais si elle témoignait ainsi d'une certaine cordia-

lité, le gouvernement français, guidé probablement par des arrière-pensées pareilles, devait également faire preuve de bonnes dispositions puisque, nous l'avons vu, le concours allemand était hautement souhaitable pour affronter l'Angleterre au cours du débat que l'on préparait. Un publiciste qui a analysé avec beaucoup de finesse la politique de M. Hanotaux laisse clairement entendre qu'il saisissait chaque occasion pour établir les communautés d'intérêts qui pouvaient se révéler entre l'Allemagne et la France ou constater l'identité de leurs vues. Aucun texte actuellement publié ne permet de dire jusqu'où le ministre des Affaires étrangères comptait pousser les choses. Tout permet cependant de supposer qu'il n'aurait pas répugné à un accord plus ou moins nettement destiné à brider l'Angleterre : repousser l'hypothèse reviendrait à déclarer sa politique incohérente. Comme ce que nous en connaissons ne justifierait nullement un pareil jugement, force est dès lors d'admettre aussi qu'il ne se trouva nullement surpris le jour où il se vit saisir de propositions formelles.

Ce fut le 29 juin 1898. A cette date, le comte Munster remit au Quai d'Orsay un memorandum relatif aux colonies portugaises. Croyant ou feignant de croire que les difficultés financières du Portugal l'amènerait à se débarrasser de ses possessions d'outre-mer, le gouvernement impérial souhaitait se concerter avec la France au sujet des conditions dans lesquelles se pourrait effectuer la liquidation. Comme rien ne faisait prévoir pareille opération, l'objet proposé pour la conversation était singulier. Mais cette singularité même montrait sans doute qu'il ne s'agissait là que d'un prétexte ou d'une entrée en matière, et que le désir essentiel était d'engager une conversation au sujet de l'Afrique, de cette même Afrique qui allait fournir le thème de la grande explication entre l'Angleterre et la France.

Par les perspectives qu'elle ouvrait la communication allemande prenait donc une importance capitale, tout au moins pour M. Hanotaux. Seulement lorsque celui-ci la reçut il

n'était plus au Quai d'Orsay qu'à titre tout à fait provisoire. Ebranlé par les élections générales du mois de mai où l'un de ses membres, M. André Lebon, avait perdu son siège, fortement attaqué dans la chambre nouvelle où des progressistes même commençaient à l'abandonner, le cabinet Méline avait jugé prudent de se retirer dès le 15 juin. Simplement chargé d'assurer l'expédition des affaires courantes, M. Hanotaux jugea sagement qu'il n'avait plus qualité pour discuter une proposition d'importance et ce fut dès lors à son successeur qu'il laissa le soin de répondre au comte Munster.

De ce fait il devient impossible d'ébaucher ici une conclusion en essayant de porter un jugement sur l'œuvre du ministre qui se retirait maintenant définitivement. Que cette œuvre fût considérable, nul n'en saurait douter. De 1894 à 1898, l'alliance russe avait été non seulement maintenue, mais pratiquement renforcée et très habilement utilisée, et, en Afrique, comme en Asie, des avantages très sérieux avaient partout renforcé la France. Inutile d'insister sur eux, car nous les avons aussi relevés chemin faisant. Mais nous avons noté qu'une conception d'ensemble inspirait manifestement la conduite de M. Hanotaux. Il avait certainement un système politique, et cela seul suffisait pour ne point le laisser au même rang qu'un certain nombre de ses prédécesseurs. Seulement les circonstances l'amenaient à prendre sa retraite au moment précis où devaient intervenir les actes décisifs qui permettraient d'apprécier pratiquement la valeur de son système : il quittait en effet le gouvernement avant que l'on ne connut le succès de la mission Marchand, avant aussi d'avoir pu prendre le moindre arrangement avec l'Allemagne. Le soin de couronner éventuellement son œuvre revenait ainsi à des successeurs qui ne partageraient pas nécessairement ses vues, qui n'auraient peut-être pas non plus sa dextérité d'exécutant. Or la perspicacité des historiens ne va jamais qu'à juger les combinaisons dont ils constatent dûment les résultats. Les choses restant ici en suspens, ils hésiteront donc toujours à prononcer une

sorte de verdict et les controverses de spécialistes pourront se prolonger indéfiniment sans arriver à éclaircir si, de 1894 à 1898, la diplomatie française fut bien inspirée en voulant imposer une explication à l'Angleterre, comme en reprenant l'idée d'un accord avec Berlin.

CHAPITRE II

L'ENTENTE AVEC L'ANGLETERRE (1898-1905)

I. Fachoda. — II. Le début de l'affaire marocaine. III. Les accords de 1904

Dans le cabinet formé par M. Brisson et qui prit, le 28 juin 1898, la succession du cabinet Méline, le portefeuille des Affaires étrangères fut confié à M. Delcassé. Celui-ci devait le conserver sans interruption pendant sept ans, au travers de combinaisons ministérielles très diverses, successivement présidées, après la prompte retraite d'Henri Brisson, par MM. Ch. Dupuy, Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier. Cette période relativement longue devait être, à l'intérieur, fort mouvementée. La brusque mort de Félix Faure et l'élection de M. Loubet ne furent que des incidents. Mais l'effervescence provoquée par l'affaire Dreyfus et qui atteignait son paroxysme au milieu de 1898, se prolongea longtemps encore. Bientôt vinrent aussi les mesures antireligieuses des cabinets Waldeck-Rousseau et Combes. Une série de causes créèrent ainsi un état de malaise qui influa sur la situation vis-à-vis de l'étranger dans des mesures et conditions qu'il nous faudra préciser. Aucune ne réagit immédiatement et directement sur la conduite de la politique extérieure. Celle-ci se déroula très normalement et logiquement.

En effet, comme Hanotaux et plus encore que lui, M. Delcassé allait avoir le temps de développer des vues suivies et de faire prévaloir ses conceptions personnelles.

Nous allons voir du reste celles-ci se révéler sans délai. En effet, si, à l'encontre de son prédécesseur, M. Delcassé n'était pas un professionnel de la diplomatie, il n'était cependant pas non plus un débutant dans les affaires internationales. Son passage au sous secrétariat d'Etat, puis au ministère des Colonies, l'avait initié à leur maniement, et, notamment, mis très au fait des questions dont il lui fallait s'occuper tout d'abord : je veux dire les questions africaines.

I. — Fachoda

1.

Au début de l'été de 1898, la partie qui se jouait avec l'Angleterre à propos du Haut-Nil entrait dans la phase décisive : l'armée anglo-égyptienne continuait la reprise méthodique du Soudan et, comme l'absence de nouvelles du Capitaine Marchand n'empêchait point d'admettre qu'il eût atteint son but, une rencontre pouvait se produire d'un jour à l'autre qui déterminerait fatalement le grand débat diplomatique. Le nouveau ministre trouvait en outre, en s'installant au quai d'Orsay, la note allemande dont j'ai signalé la remise en essayant de marquer sa portée et qui, tout en ne visant que les colonies portugaises, se rattachait évidemment au conflit latent entre Paris et Londres.

Touchant la mission Marchand, au point où en étaient les choses, M. Delcassé n'avait qu'à attendre les événements. Par contre une décision immédiate s'imposait au sujet de la note allemande. Mais alors, quelle attitude adopter ? Répondre, ac-

cepter la conversation offerte, conduirait probablement à un accord. Indépendamment des bénéfices spéciaux qu'il procurerait sans doute, il fortifierait notre position vis-à vis de l'Angleterre dans le débat sur le Nil égyptien. Mais peut-être entraînerait-il aussi très loin, beaucoup plus loin que le pacte conclu par Ferry avec Bismarck au temps de la Conférence africaine. Car les circonstances étaient autres. L'Allemagne, dont la prépondérance allait grandissant, se sentait cependant gênée par les rancunes qui persistaient chez nous depuis 1870. Elle souhaitait très logiquement nous désarmer. Or elle y parviendrait aisément et sûrement en nous amenant à lier partie avec elle. Profitant sans doute de ses relations souvent très cordiales avec notre alliée la Russie, elle s'efforcerait donc d'étendre la portée du moindre accord particulier pour le transformer en une entente générale.

Un tel rapprochement donnerait à la France une sécurité plus grande : avantage appréciable assurément ,mais dont la seule recherche impliquerait des sacrifices cuisants. Et d'abord la renonciation définitive, presque officielle, à toute protestation contre le traité de Francfort. Nulle précaution de forme, nulle subtilité de protocole ne pourraient atténuer ce fait brutal : la France, désavouant son attitude de vingt-cinq ans, ferait presque amende honorable. Par cela même, elle risquerait de se déconsidérer quelque peu. Mais plus encore. Guillaume II commençait à marquer de son empreinte la politique allemande. Tout en préparant le pèlerinage théâtral qui allait révéler ses visées particulières sur l'Orient, il affirmait, nous l'avons vu, ses ambitions « mondiales ». Tandis qu'il activait la croissance de la flotte de guerre, les compagnies de navigation, dont il devenait le protecteur et l'actionnaire, enserraient le globe d'un réseau constamment plus étroit. Le développement industriel de l'Allemagne devenait aussi chaque jour plus imposant. Dans une coordination de plus en plus complète, les efforts des particuliers et ceux de l'Etat, dirigés par une pensée commune, visaient, dans tous les domaines, dans tous les pays et

par tous les moyens, à l'établissement de la prééminence germanique. Lier parti avec l'Allemagne obligerait dès lors à rester toujours en éveil. Fière de sa force et de ses prétentions, elle entendrait, sans nul doute, traiter ses amis en hommes liges. Qui se refuserait un jour à ce rôle, devrait accepter le conflit violent. Or ni le gouvernement, ni l'opinion française ne souhaitaient en venir là. Légèrement indolente et toujours trop confiante, la France ne saurait ni se méfier à temps, ni se défendre contre des entreprises sournoises. Elle se trouverait prise dans le plus redoutable engrenage, transformée en simple instrument et, finalement contrainte d'aliéner, sous une forme ou sous une autre, une part notable de son indépendance. Du même coup cet équilibre de l'Europe qu'elle cherchait à rétablir depuis tant d'années, serait ruiné à tout jamais.

Ces réflexions sont d'ailleurs pures « rêveries » comme on disait autrefois, des « anticipations », comme auraient dit, plus près de nous, des littérateurs « décadents ». S'y attacher serait donc sortir du domaine propre de l'Histoire, car, à l'époque où nous nous plaçons, elles ne pouvaient hanter aucun esprit. L'Allemagne ébauchait alors à peine la politique dont les récents événements ont seuls permis d'entrevoir les fins dernières. Celles-ci ne seront bien dégagées que par les historiens qui viendront après nous. Favorisés par le recul du temps, munis de documents qui nous manquent, ils établiront, mieux que nous, les desseins que l'Empire allemand pouvait nourrir dès l'époque que nous étudions. Tout porte à croire que leurs conclusions confirmeront nos suppositions présentes. S'il en va de la sorte, nul doute qu'ils n'attachent une importance capitale à cet été 1898 où la France, devant accepter ou repousser un rapprochement avec l'Allemagne, se trouva ainsi à un véritable carrefour et tint dans ses mains le sort de la liberté européenne qui dépendait de sa décision.

Mais, par tempérament et par nécessité, les hommes d'action décident presque au jugé, comme d'instinct. Ils n'ont pas le

loisir de peser longuement le pour et le contre, ni les moyens non plus, puisque les éléments d'appréciation complète leur font souvent défaut. Les motifs, conscients ou inconscients, qui déterminèrent M. Delcassé, échappent donc et continueront d'échapper toujours à l'analyse serrée. Même nos successeurs, s'ils veulent rester de bonne foi, devront se borner à enregistrer la résolution qu'il prit et constater qu'il laissa la note allemande sans réponse. A ce propos, un commentateur de sa politique, qui paraît avoir reçu certaines confidences, croit devoir fournir des explications. Elles étaient peut-être superflues. Des informations rapidement prises, dit-il, révélèrent que le Portugal ne songeait point à se défaire de ses possessions africaines ; la proposition apparut dès lors sans objet et c'est à ce titre qu'elle fut négligée. Rien d'impossible à cela. Mais raisonner de la sorte revient à souligner encore l'importance de la démarche du gouvernement impérial, car moins le prétexte choisi semblait plausible, plus le désir d'engager une conversation générale apparaissait grand. Le refus de se prêter à pareille conversation prenait donc, et quel que fût le motif invoqué, la valeur d'une décision de principe. Nous avons vu que la politique de M. Hanotaux tendait manifestement à conclure, à des conditions que nous ignorons, une entente avec l'Allemagne. C'est à pareille entente que M. Delcassé se dérobait. Il affirmait ainsi une politique personnelle et son arrivée aux Affaires étrangères marquait une évolution. Comme toujours les conséquences générales de celle-ci se révélèrent seulement à la longue ; par contre, des conséquences directes apparurent immédiatement.

Continuant le jeu de bascule qu'elle pratiquait en Afrique depuis dix ans, l'Allemagne, déçue à Paris, se retourna vers l'Angleterre et passa avec elle un accord relatif à ces mêmes colonies portugaises dont le gouvernement français refusait de s'occuper. Les conditions de cet accord ne furent point divulguées, mais il scellait à coup sûr un rapprochement entre les gouvernements de Berlin et de Londres qui se prêteraient un mutuel concours en Afrique. Dans les négociations qui allaient

fatalement s'engager avec l'Angleterre au sujet du Nil, la France se trouverait dès lors privée du soutien de la seule puissance capable de lui fournir un appui efficace, puisque, pour les raisons déjà dites, la Russie devait être laissée hors de cause. En outre et sur d'autres points encore, les combinaisons du ministère Méline s'écroulaient. Les missions qu'il avait envoyées à travers l'Abyssinie à la rencontre du capitaine Marchand, n'avaient point atteint leur but ; insuffisamment préparées peut-être, aux prises avec des difficultés matérielles non prévues, elles avaient rebroussé chemin. On avait enfin compté, à tort ou à raison, que le capitaine Marchand traverserait rapidement l'Afrique pour atteindre les régions du Haut-Nil avant les Anglais. Le conflit diplomatique se réglerait ainsi avant la rencontre des forces françaises et anglaises. Or, en septembre, on ignorait encore à Paris si la colonne française était à destination. L'expédition anglaise, par contre, avait marché d'un train imprévu. Le 2 septembre, le sirdar Kitchener défaisait complètement la dernière armée madhiste à Omdurman, et c'est par lui que l'on apprenait alors que Marchand était, depuis juillet, installé à Fachoda.

Une situation se trouvait ainsi créée qui devait être réglée d'urgence et d'autant plus que le général anglais et l'officier français avaient réciproquement contesté leurs droits. La conversation s'engagea donc entre Paris et Londres, mais dans des conditions tout autres que celles prévues par le ministère Méline et sur un ton très différent. M. Hanotaux s'est appliqué, dans un de ses écrits, à dégager les caractères essentiels de la méthode diplomatique des Anglais. L'analyse est, naturellement, ingénieuse et pénétrante. Un trait toutefois est omis, le plus important peut-être. Les négociateurs français raisonnent volontiers en droit pur et se séduisent eux-mêmes par leurs déductions : M. Hanotaux n'agissait pas autrement, lorsqu'à propos du Soudan, il invoquait les titres imprescriptibles du vice-roi d'Egypte et ceux, plus théoriques encore, du Sultan. Les négociateurs britanniques, au contraire, s'attachent

avant tout au fait. Ce fut celui-ci que lord Salisbury notamment voulut seul considérer quand l'ambassadeur de France commença de l'entretenir. On a raconté qu'aux arguments précis et bien déduits de son interlocuteur le Premier Anglais se contentait de répondre ; « Oui, vous avez raison, mais il faut vous en aller de Fachoda ». L'anecdote est probablement apocryphe. L'indication qu'elle fournit n'en demeure pas moins juste. Et ainsi se révèle l'erreur capitale commise en provoquant l'expédition Marchand. Contrairement aux illusions conçues, le débat provoqué ne demeurait pas doctrinal ; se jugeant menacée dans certains de ses grands intérêts, l'Angleterre, si l'on ne cédait pas devant elle, se montrait prête à recourir à la force.

Mais alors intervenait, du côté français, un autre fait plus grave encore que l'erreur de jugement. Nous avons cru discerner déjà, lors de la mise en route de la mission Marchand, un certain manque de cohésion entre les divers départements ministériels. Or voici que le vice organique, simplement entrevu, se montre à nous complètement. Je me suis sans cesse efforcé dans le présent travail de montrer la suite de la politique extérieure. Celle-ci n'est toutefois qu'une partie de la politique générale. Affaires du dedans et affaires du dehors dépendent les unes des autres et doivent être, par conséquent, soumises à une même direction générale. Cette direction supérieure s'est quelquefois affirmée au cours de la troisième République, mais à de trop rares intervalles. Ce n'est pas ici le lieu de se lancer dans des digressions constitutionnelles pour rechercher la cause du mal. Qu'on la veuille trouver dans l'effacement exagéré du chef de l'Etat, dans l'absence d'un président du Conseil, principalement chargé de coordonner les travaux des divers ministères, ou simplement dans des habitudes de spécialisations excessives, peu importe : le résultat ne laisse place à nul doute. Les services diplomatiques avaient voulu se persuader que la discussion avec l'Angleterre serait purement théorique et courtoise ; il n'en demeurait pas moins que cette discussion pouvait, dans

certaines éventualités — celles-là mêmes qui étaient en train de se réaliser — tourner rapidement à l'aigre. La prudence aurait donc commandé de prendre, dès l'origine, des précautions capables de modérer l'interlocuteur. Nul pourtant n'y avait songé. Tandis que le ministère des Affaires étrangères organisait minutieusement une grande manœuvre qui devait provoquer une explication décisive, ni le ministère de la Guerre, ni celui de la Marine, ne se préoccupaient de l'appuyer. Peut-être n'étaient-ils même pas avertis. Or toute la préparation militaire de la France avait été naturellement orientée vers l'Est : rien n'avait été combiné pour parer à une agression venant de l'Ouest, et c'était là cependant l'hypothèse qu'il fallait brusquement envisager.

Les ministres britanniques haussaient en effet le ton et avec d'autant plus d'assurance peut-être que le déchaînement de l'affaire Dreyfus leur donnait l'impression d'une France désemparée. Leur intransigeance se révélait même telle que le gouvernement français se demanda si un coup de force ne se préparait point et déplaça rapidement des troupes pour avoir au moins quelques effectifs en Normandie. Il ne s'illusionnait d'ailleurs pas sur la valeur de ces palliatifs. La lutte n'était pas possible puisque le ministère Méline n'avait pas pris à temps les dispositions militaires nécessaires et puisque la recherche de l'appui allemand s'était trouvé abandonnée par le ministère Brisson-Delcassé. Celui-ci ne souhaitait d'ailleurs nullement froisser la Grande-Bretagne : bien au contraire. Dans ces conditions une seule solution s'imposait. Le 4 novembre 1898, le *Journal Officiel* annonça que le gouvernement de la République donnait au capitaine Marchand l'ordre de quitter Fachoda.

2.

La décision du 4 novembre avait été prise par le cabinet que M. Ch. Dupuy venait alors de constituer et dans lequel M. Delcassé conservait les Affaires étrangères. Cette décision

n'était d'ailleurs, nous le verrons dans un instant, qu'une disposition préparatoire, quelque chose comme une mesure d'attente. Un règlement véritable demeurait nécessaire. Mais avant d'y pouvoir procéder, le ministère nouveau eut à parachever deux autres affaires, d'importance moins grande et d'ordres très différents. L'une intéressait principalement l'Espagne; l'autre concernait nos rapports avec l'Italie.

J'ai signalé déjà comment le désir qu'avait M. Hanotaux de mettre fin à la guerre économique avec l'Italie s'était d'abord heurté à l'intransigeance protectionniste de M. Méline et comment aussi le libéralisme plus grand du cabinet Brisson avait permis d'engager des pourparlers. Ceux-ci avaient rapidement avancé, si bien qu'il ne restait plus guère qu'à conclure. Le cabinet Dupuy se montrant à son tour très désireux d'arriver à une entente, celle-ci fut bientôt consacrée. Aux termes de lettres, échangées le 21 novembre, les deux pays s'accordèrent réciproquement le bénéfice de leurs tarifs réduits, sous réserve de quelques modifications spéciales, et peu après, le 2 février 1899, une loi française sanctionnait l'accord.

Ce n'était nullement de négociations commerciales qu'il s'agissait avec l'Espagne. Cette puissance était définitivement vaincue dans la guerre qu'elle soutenait depuis quelque temps contre les Etats-Unis, à l'occasion de Cuba. Désireuse de renoncer à la lutte, elle avait, dès l'été de 1898, demandé les bons offices du gouvernement français. Celui-ci ne s'était nullement dérobé. Des pourparlers s'engagèrent donc par son intermédiaire, et ce fut sous sa médiation que la paix se trouva conclue, à Paris même, le 10 décembre 1898.

La France ne retirait, naturellement, nul profit matériel de son intervention. Le service qu'elle venait de rendre était toutefois de nature à lui procurer, au moins momentanément, la sympathie de l'Espagne. De même la conclusion de l'accord commercial était la condition première d'une entente éventuelle avec l'Italie. Rien, à coup sûr, ne nous permet encore d'affirmer que M Delcassé eût clairement conçu, dès ce moment, le des-

sein d'arriver à un rapprochement particulier avec les puissances méditerranéennes. Ce qu'il venait de faire, au sujet de l'Italie et de l'Espagne, n'en ouvrait pas moins la voie à un tel rapprochement. Il se trouvait poser ainsi les premiers jalons d'une politique que nous le verrons par la suite préciser et développer, en la rattachant d'ailleurs à la politique qu'il suivait vis-à-vis de l'Angleterre.

Dans l'automne de 1898, la conduite à tenir à l'égard de cette dernière posait un problème extrêmement délicat et la décision qui serait prise entraînerait des conséquences beaucoup plus étendues que ne le soupçonnaient, sinon de rares hommes d'Etat, au moins la masse du public, même éclairé. Le rappel de la mission Marchand avait écarté un conflit brutal sur le point d'éclater, mais de façon toute provisoire. La cause du conflit persistait et il s'agissait de savoir si l'on entendait la conserver. Les ministres français pouvaient laisser les choses en l'état, ne rien renier des arguments invoqués à propos du Soudan et de l'Egypte. Le débat, naguère préparé, se trouverait alors simplement ajourné, pour être, à la première occasion favorable, repris sur le même terrain ; en attendant, les rapports avec Londres demeureraient aussi délicats que par le passé. Pour les améliorer, il faudrait évidemment en arriver à la liquidation générale qu'envisageait M. Hanotaux, à l'explication complète et franche qu'il avait voulu préparer. Seulement, l'expérience maintenant faite montrait, d'une part que l'orgueil anglais ne se laisserait pas imposer une telle explication ; d'autre part, que le gouvernement britannique n'admettait pas de discuter sa position en Egypte et d'autant moins, sans doute, qu'il sentait lui-même combien cette position se justifiait mal en droit. Il fallait que la France changeât résolument ses méthodes et renonçât à des protestations ou revendications devenues traditionnelles, si elle voulait vraiment le retour à la bonne intelligence, voire préparer ce rapprochement complet, cette alliance plus ou moins déclarée, à laquelle les républicains songeaient dès leur prise du pouvoir. Pour apprécier à quel point le pro-

blème était grave, il suffit de se rappeler les quelques remarques faites plus haut, à propos des relations avec l'Allemagne comme au sujet de l'appoint décisif que l'Angleterre était capable de fournir soit à la Triplice, soit à l'alliance franco-russe. En somme, il ne s'agissait pas, à la fin de cette année 1898, de règler simplement une contestation particulière, mais bien de déterminer l'orientation générale de notre politique, orientation qui influerait, sans doute possible, sur l'équilibre européen.

Depuis la conclusion de l'alliance franco-russe l'idée même d'une entente anglo-française avait quelque chose de paradoxal, étant donné la rivalité chronique qui séparait l'Angleterre de la Russie : car rien n'est plus difficile pour un Etat comme pour un homme que d'avoir deux amis intimes qui sont brouillés entre eux. Mais, et surtout au moment où nous sommes parvenus, des obstacles nouveaux avaient surgi qui semblaient devoir séparer davantage encore les Anglais et les Français. J'ai dit que les promoteurs de l'expédition Marchand n'entendaient nullement faire des conquêtes ; ils voulaient seulement provoquer une conversation et s'assurer d'un gage qui deviendrait ensuite un élément d'échange. Ils n'avaient toutefois pas pu révéler leur pensée sur ce point, car c'eût été retirer par avance toute valeur au gage. Le public français crut dès lors à l'installation définitive sur les bords du Nil. Il avait salué l'occupation comme une victoire. L'évacuation provoqua donc une déception profonde, un sentiment d'humiliation qui se tourna en animosité contre la puissance dont les menaces nous imposaient le recul. Or les Anglais, de leur côté, ne montraient également très mal disposés à notre égard. Les polémiques de l'affaire Dreyfus avaient eu chez eux un retentissement considérable. Impressionnés par les diatribes où revenaient sans cesse les grands mots de justice et de liberté, et, ne comprenant rien au fond véritable des choses, ils avaient conçu, dans l'ensemble, un mépris très vif pour les gouvernants français.

Mais, malgré les déchaînements des opinions publiques dont il fallait évidemment tenir compte dans deux pays où le peuple

est en définitive le juge souverain, il se trouvait cependant, de part et d'autre, des hommes pour estimer que les mésintelligences devraient être passagères comme pour s'efforcer de préparer un accord. Ils discernaient avec beaucoup de clairvoyance que l'intérêt supérieur de leurs nations respectives, peut-être même celui du monde entier, exigeait un rapprochement sincère, complet et durable. En Angleterre, toutefois, ce n'étaient, à cette époque, que des personnalités privées qui raisonnaient ainsi, car le gouvernement conservateur demeurait dans le fond hostile à une entente. En France, par contre, celle-ci se trouvait préconisée par des hommes politiques. Même au temps du ministère Méline, certains membres du gouvernement, M. Trarieux par exemple, avaient manifesté à cet égard des dispositions qui s'accordaient mal avec les tendances ou, tout au moins, avec les manœuvres de M. Hanotaux. Le Président de la République d'alors, M. Félix Faure, partageait leur façon de voir : on raconte que lorsque, dans l'automne de 1898, les jours du ministère Brisson parurent comptés, il ne dissimula pas la crainte qu'un changement de cabinet ne dût entraîner le retour aux affaires de M. Hanotaux. Il n'en fut rien, comme on l'a vu. Parmi les membres du ministère Dupuy, il y eut, au contraire, plus d'un chaud partisan de l'entente franco-anglaise : le ministre de la Marine, M. de Lanessan, et surtout, ce qui était d'importance capitale, M. Delcassé qui demeurait aux Affaires Etrangères. Les préférences et les intentions de ce dernier étaient claires : il avait déjà pris position dans la question lorsqu'il avait refusé, dès le lendemain de son arrivée au pouvoir, d'entrer en pourparlers particuliers avec l'Allemagne. Le rappel de la mission Marchand était un nouveau gage qu'il donnait à l'Angleterre. Nul doute, dès lors, qu'il n'entendît poursuivre dans la voie où il s'était ainsi engagé et qu'il n'eût des arrière-pensées lointaines lorsque commencèrent les négociations qui permettraient d'établir, touchant le Haut-Nil et l'Egypte, tout au moins un *modus vivendi*.

Pour faire prévaloir des conceptions nouvelles, il faut souvent

des hommes nouveaux. M. de Courcel, depuis très longtemps ambassadeur à Londres, avait été, au moins au cours des dernières années, chargé de suivre une politique rien moins que conciliante. De ce fait il était probablement peu qualifié pour assurer un changement de front ; toujours est il que sa mission prit fin. Dès le mois de septembre, et ceci est encore un signe de l'évolution qui s'accomplissait à Paris, M. Paul Cambon était désigné pour le remplacer. Pour ce qui est des négociations que ce nouveau représentant de la République entreprit presque aussitôt, nous ignorons entièrement leurs péripéties. Le résultat toutefois en est connu, et celui-là seul importe. Le 21 mars 1899 un accord était signé, présenté comme complémentaire de la convention de délimitation de 1898. Aux termes de cet accord, le gouvernement français s'engageait à ne pas acquérir de territoires et à ne pas exercer d'influences à l'Est d'une ligne qui coïncidait à peu près exactement avec la limite du bassin du Haut-Nil. Le gouvernement britannique, en échange, s'engageait à n'exercer nulle influence et à n'acquérir nul territoire à l'Ouest de cette même ligne. La question d'Egypte, que l'on avait semblé vouloir soulever à un moment, n'était dès lors pas résolue ni même abordée. Le rôle que l'Angleterre prétendait jouer dans les états du vice-roi n'était aucunement reconnu et la France, qui n'abandonnait formellement aucun de ses droits, demeurait toujours libre de protester. Chose naturelle d'ailleurs : la France ne pouvait évidemment renoncer à sa situation particulière ou à ses prérogatives traditionnelles qu'en échange de compensations suffisantes : or alors, comme en 1882, on ne voit pas très bien quelles compensations elle aurait pu demander.

L'arrangement de mars 1899 marquait donc simplement l'abandon de toutes visées sur le Soudan égyptien, partant la renonciation à la politique suivie depuis 1894. Mais, à elle seule, cette renonciation faisait disparaître la plus aiguë parmi les causes de mésintelligence qui subsistaient entre les deux pays. Un des obstacles qui encombraient la route conduisant à un arrange-

ment définitif se trouvait ainsi renversé. Les observateurs perspicaces s'en aperçurent immédiatement ; comme un diplomate italien demandait à un de nos ambassadeurs dans quelle mesure les relations entre la France et l'Angleterre allaient se trouver modifier, le français répondit : « la question du Soudan est maintenant liquidée rien ne s'oppose plus à une entente complète. »

II. — Le début de l'affaire marocaine

Presque au lendemain de l'arrangement franco-anglais, le 22 juin 1899, un ministère nouveau se constituait en France. M. Delcassé y conservait le portefeuille des Affaires étrangères et allait dès lors se trouver en mesure de poursuivre sa politique. La présidence du Conseil revenait à M. Waldeck-Rousseau et M. Millerand recevait le portefeuille du Commerce et de l'Industrie. Cette dernière attribution était extrêmement caractéristique. Pour la première fois, un socialiste pur arrivait au gouvernement, en quelque sorte comme le représentant officiel de son parti. Les circonstances avaient contraint d'en arriver là. En présence de la chambre issue des élections de 1898, étant donné aussi l'effervescence qui continuait à régner dans le pays et les tentatives de coups de force militaire qui s'étaient produits au moment de l'élection à la présidence de M. Loubet, il semblait indispensable d'en revenir à la vieille formule de la concentration pour unir, en un bloc compact, tous les éléments de gauche. Or, les socialistes représentaient une force parlementaire dont il devenait alors impossible de se passer. Mais, d'un autre côté, la concentration qui se faisait, non plus simplement comme jadis contre les partis de droite mais même contre les éléments modérés du parti républicain, obligeait à chercher un terrain où l'union pût se faire entre tous

les ministres. Sur bien des questions, même fondamentales, M. Millerand, socialiste, avait des vues tout autres que M. Monis, par exemple, qui était Garde des Sceaux, ou que M. Joseph Caillaux, ministre des Finances, voire que M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil. L'accord toutefois se pouvait établir au sujet de la lutte contre les représentants de l'Eglise, accusés d'avoir joué un rôle néfaste dans l'agitation provoquée par l'affaire Dreyfus. Le nouveau gouvernement se voyait ainsi conduit à une série de mesures qui devait du reste l'entraîner beaucoup plus loin que son chef ne le souhaitait. Ces mesures elles-mêmes allaient déchaîner dans le pays une agitation nouvelle et le temps qui s'ouvre maintenant ne sera donc pas caractérisé par la tranquillité intérieure. Mais ce fait même, en détournant l'attention des choses du dehors, laisserait à M. Delcassé une liberté personnelle d'autant plus grande.

I.

L'été de 1899, où nous sommes parvenus, vit l'aboutissement d'une initiative très généreuse naguère prise par le tsar et à laquelle la France s'était associée. Mais il est permis de mentionner simplement ici la conférence dite de la Paix. Malgré la solennité et l'ampleur des délibérations, les résolutions platoniques prises à La Haye n'eurent pas de répercussions immédiates sur les contestations internationales. Le cours général des choses allait être bien autrement influencé par des entreprises plus égoïstes, notamment par celles qui se poursuivaient en Afrique, où la France et l'Angleterre ayant désormais séparé leurs domaines par la convention du 21 mars, s'occupaient, l'une et l'autre avec une activité redoublée, de leurs desseins particuliers.

Assurée du côté du Soudan, l'Angleterre profita du bon vouloir de l'Allemagne pour régler avec elle la question des chemins de fer dans la région des lacs, en mars 1899, puis pour adresser aux républiques hollandaises des menaces qui entraî-

nèrent bientôt la guerre. Le fameux « Cap au Caire », encore chimérique peu d'années auparavant, semblait maintenant devoir se réaliser bientôt.

La France poursuivait de son côté, dans l'Ouest du continent, la politique purement coloniale définie depuis une douzaine d'années et à laquelle nous avons vu que la mission Marchand ne s'était jamais rattachée. Après la capture de Samory, survenue à la fin de 1898, après le succès de diverses opérations de police assurant notre domination dans la boucle du Niger, le moment vint de mettre l'Afrique Occidentale sur le même pied que l'Indo-Chine et Madagascar. Un décret du 17 octobre 1899 réorganisa donc, ou, plus exactement, constitua véritablement le gouvernement général. En même temps la construction des chemins de fer se trouvait plus activement poursuivie. Mais il ne suffisait pas d'améliorer les communications entre les diverses colonies de la région, ni d'en former administrativement un groupe; celui-ci ne devait pas demeurer séparé des autres territoires français. Dès l'automne 1898 une mission avait été envoyée dans le sud algérien, sous les ordres de MM. Foureau et Lamy ; une autre partit de l'Afrique Occidentale sous le commandement de MM. Voullet et Chanoine auxquels succéda M. Joalland ; une troisième enfin se forma en Afrique Equatoriale sous la direction de M. Gentil. Toutes trois avaient un objectif commun. Elles l'atteignirent quand, après des péripéties diverses et parfois dramatiques, elles se rencontrèrent en 1900 près du lac Tchad. Les territoires français de l'Afrique septentrionale, de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale se trouvaient ainsi pratiquement réunis ; irrévocablement aussi, puisque les accords conclus avec l'Allemagne et l'Angleterre en 1894, 1898 et 1899 avaient placé dans notre sphère d'influence la contrée où venait de s'opérer la jonction.

Mais, dans le bloc de l'Afrique française, s'enclavaient les territoires indépendants du Maroc et de Libéria, puis diverses colonies anglaises, allemandes, portugaises ou espagnoles que délimitaient des arrangements trop récents pour qu'on pût

encore songer à les modifier. Des incertitudes subsistaient toutefois dans trois régions. Les frontières méridionales du Maroc demeuraient incertaines, comme aussi celles des territoires espagnols du Rio de Ouro et du Rio Muni. Un accord intervenu en 1885 entre l'Espagne et la France séparait simplement le Rio de Ouro du Sénégal et laissait subsister une zône contestée au Rio Muni. Là, la France n'avait pas cessé de maintenir ses droits, cependant sans insistance très vive. Dans le courant de 1899 il semble qu'on voulut, en favorisant des entreprises particulières, se créer des titres nouveaux. Puis, soudain, à la fin du printemps de 1900 et, — fait assez digne de remarque — sur l'initiative du ministère des Affaires étrangères, la question fut reprise et des négociations s'ouvrirent visant les deux Rio. Elles conduisirent, le 27 juin 1900, à un arrangement. Les frontières du Rio Muni étaient fixées ; le Rio de Ouro était également délimité vers l'Est. Toutefois, la ligne ainsi tracée n'était point arrêtée à son extrémité Nord. Une incertitude subsistait : incertitude au demeurant volontaire, car la région où la nouvelle frontière se perdait ainsi était celle des confins marocains.

Etat complètement indépendant, l'empire marocain vivait dans un chaos chronique, seul pays où la langue officielle eût un terme pour désigner les provinces qui méconnaissaient l'autorité du souverain. Pareille anarchie amenait des difficultés sans cesse renouvelées avec les puissances européennes, qui, malgré des traités, solennels mais perpétuellement violés, voyaient constamment entraver leur commerce ou molester leurs ressortissants. Pour obtenir réparation des injures ou assurer le respect de leurs droits, elles se bornaient d'ailleurs à de vagues démonstrations navales. Si, par aventure, l'une d'entre elles prétendait faire plus, des protestations s'élevaient. Car il en allait ici comme en Turquie et personne ne voulait abandonner à des rivaux un pays offrant d'incontestables ressources.

A tous ces égards, la France se trouvait dans une situation exactement pareille à celle des autres puissances. Elle avait toutefois, avec le Maroc, des difficultés particulières résultant

d'un voisinage qui, le cas échéant, pouvait lui assurer des titres spéciaux. La frontière établie entre l'Algérie et l'empire chérifien, par le traité de 1845, était loin d'être suffisamment précisée : d'où des incidents que le désordre marocain contribuait à multiplier. D'autre part, et dès son installation en Algérie, la France avait compris qu'elle ne pouvait tolérer à ses côtés un foyer d'intrigues musulmanes qui provoqueraient des soulèvements sur son propre territoire. Elle avait également discerné l'impossibilité d'admettre qu'une autre puissance acquît au Maroc une influence supérieure à la sienne. Néanmoins, et pendant de longues années, elle se contenta de surveiller les agissements de ses rivales, de sauvegarder ses intérêts immédiats et de régler au mieux les conflits périodiques. Mais au moment où nous nous plaçons, c'est-à-dire en 1899, le gouvernement français commença, semble-t-il, de préciser ses vues et d'accentuer son attitude. La pénétration dans l'intérieur du continent et la politique de jonction entre l'Algérie et l'Afrique occidentale, impliquaient l'occupation de certaines oasis, comme celles du Touât, dont le Maroc revendiquait la souveraineté. L'Afrique, d'autre part, se trouvait alors à peu près intégralement partagée et, les appétits coloniaux s'avivant partout, le Maroc devenait une proie de plus en plus tentante : pour la France surtout, particulièrement en mesure de l'exploiter, et qui, si elle s'y installait, empêcherait ainsi l'intrusion d'une autre puissance, intrusion dangereuse, je viens de le rappeler, pour la sécurité de l'Algérie. J'ai signalé enfin que la convention conclue avec l'Angleterre, le 21 mars 1899, marquait, au moins implicitement, l'abandon de nos ambitions égyptiennes : rien de plus naturel que de chercher une compensation ; le Maroc, précisément, en pouvait fournir une.

Toujours est-il qu'à partir de 1900, la France prit, à l'égard de l'empire chérifien, une attitude beaucoup plus ferme. Elle se montra moins disposée à tolérer sa nonchalance ou ses incartades, plus désireuse de mettre sur un pied nouveau au moins les rapports de voisinage. Elle se préoccupait, en même temps,

de l'effet que l'accentuation de sa politique pourrait produire sur d'autres puissances. Le gouvernement espagnol, avec qui l'on délimitait alors le Rio de Ouro, ne semblait pas vouloir protester et la chose était d'importance, la possession des Présides rendant l'Espagne limitrophe, elle aussi, du Maroc. Nous ne savons toutefois si des promesses positives furent dès lors échangées. Par contre, des arrangements plus ou moins nets se trouvèrent bientôt pris avec l'Italie. Celle-ci qui convoitait dès longtemps la Tripolitaine manifesta des inquiétudes au lendemain de la convention franco-anglaise de mars 1899 qui nous laissait le champ libre à l'Ouest de la ligne tracée. Des déclarations positives la rassurèrent et, en décembre 1900 semble-t-il, un accord intervint : l'Italie se désintéressait du Maroc, la France de la Tripolitaine.

Ainsi se marquait un nouveau pas dans cette politique de rapprochement avec les puissances méditerranéennes, dont nous relevions plus haut les premières manifestations et qui trouvait maintenant un premier objet précis. Ni le bon vouloir de l'Italie, ni même celui de l'Espagne, n'étaient néanmoins suffisants pour régler à notre gré la question marocaine. Les autres puissances auraient évidemment leur mot à dire avant que pût intervenir une solution. Mais le problème se trouvait à tout le moins posé, tant par l'attitude prise à l'égard de l'Espagne et de l'Italie, que par l'attitude à l'égard du Maroc lui-même : — cela au lendemain de l'arrangement qui nous dégageait de tout souci du côté de l'Angleterre.

2.

Cette question marocaine n'allait pas tarder à prédominer au point de devenir l'un des pivots de la politique européenne. Nous n'en sommes toutefois pas encore là. Dès cette même année 1900, et au cours des deux années suivantes, les évènements qui se déroulaient en Asie retenaient davantage l'attention. Il les faut donc résumer avant de pouvoir légitimement revenir à l'Afrique.

En Chine, la politique d'intervention que les puissances pratiquaient depuis quelques années, avait amené l'introduction de réformes. Celles-ci provoquèrent une réaction chez les partisans des vieilles traditions. Dans l'été de 1900 une insurrection xénophobe se produisit assez brusquement, fomentée, disait-on, par les Boxers, nom que les Européens donnaient à l'une de ces innombrables sociétés secrètes qui pullulent en Chine. L'insurrection n'avait pas l'appui officiel du gouvernement chinois ; elle était cependant plus ou moins nettement encouragée par une partie de la cour et notamment par l'impératrice douairière. Le péril n'en était que plus grand. Les puissances firent donc garder militairement leurs légations. La précaution n'empêcha pas des attentats dont l'un coûta la vie au ministre d'Allemagne. Des renforts, alors envoyés en hâte, furent arrêtés sur la route par les rebelles qui, dans le même temps, commençaient à Pékin le siège en règle des légations, tandis que, dans diverses parties de l'empire les établissements européens étaient systématiquement saccagés. Force devenait d'agir énergiquement et rapidement. Les divers cabinets se concertèrent, y compris celui du Japon, dont la légation, bloquée comme les autres, avait eu un fonctionnaire tué. D'un commun accord, la formation d'un corps expéditionnaire international fut décidé. Les troupes, rapidement concentrées, se mirent en marche par Tien-Tsin, sauf celles de la Russie qui opérèrent par la Mandchourie. Le 24 août les légations étaient délivrées et la cour chinoise se réfugiait à l'intérieur de l'empire. Son départ compliqua les négociations nécessaires pour obtenir les réparations légitimes et des garanties pour l'avenir. Le traité n'intervint donc que le 7 septembre 1901. Inutile d'en résumer ici les clauses. Et d'autant plus sans doute que la portée générale de l'affaire fut infiniment moins grande que l'émotion très légitime provoquée par le péril de diplomates assiégés à Pékin. Quelques traits sont cependant à retenir. Tout d'abord le rôle considérable joué par la France dans les pourparlers préliminaires à l'intervention : ce fut notamment M. Delcassé qui

suggéra et fit adopter une formule de désintéressement qui permit seule aux puissances de combiner leur action. Il y eut, d'autre part, un geste caractéristique de l'empereur allemand qui mit à la tête de son contingent un maréchal auquel la supériorité de grade assurait le commandement au moins nominal de l'expédition. Enfin, et c'était peut-être là le fait le plus important, le Japon, pour la première fois, se trouvait expressément mis sur le même pied que les puissances européennes et s'introduisait dans leur concert.

Je viens de mentionner la déclaration de désintéressement que les puissances avaient souscrite au début de leur intervention. Elle révélait déjà les méfiances que chacun nourrissait à l'égard des autres. Ces méfiances se précisèrent bientôt et provoquèrent d'autres précautions encore. La Russie, qui avait envahi la Mandchourie, semblait peu disposée à l'évacuer. L'Angleterre, sa rivale traditionnelle en Asie, s'en inquiéta. D'où, de sa part, deux manœuvres. Un accord entre les gouvernements britannique et allemand conclu en octobre 1900, garantit l'intégrité du territoire chinois et prévit une action commune dans le cas où une tierce puissance porterait atteinte à cette intégrité. Mais les ambitions russes inquiétaient aussi le Japon qui s'enorgueillissait de sa force nouvelle et rêvait de dominer en Extrême-Orient. Il se rapprocha donc également de l'Angleterre qui lui avait d'ailleurs manifesté des égards particuliers lors du traité de Shimonoseki. Le terme du rapprochement fut, le 30 janvier 1902, la signature d'un traité formel. Les Hautes Parties Contractantes stipulaient que, si à propos des questions extrême-orientales, l'une d'elles se trouvait impliquée dans une guerre avec une tierce puissance, l'autre resterait neutre et chercherait à empêcher toute participation étrangère. Comme l'arrangement anglo-allemand, ce traité était manifestement dirigé contre la Russie. Celle-ci jugea donc indispensable de répliquer et s'adressa pour le faire à son alliée qui accepta. Le 19 mars 1902, par une déclaration rendue publique, les deux gouvernements russe et français s'affirmaient, pour la forme, satisfaits de l'ac-

cord anglo-japonais dont notification leur avait été faite, mais ils ajoutaient que, dans le cas d'une attaque par une tierce puissance ou dans le cas de nouveaux troubles en Chine, ils se réservaient d'aviser aux moyens de sauvegarder leurs intérêts.

La France se solidarisait ainsi complètement avec son alliée. Mais la Russie s'opposait nettement à l'Angleterre qui s'accordait avec l'Allemagne, en Extrême-Orient comme en Afrique. L'amitié anglo-allemande était d'ailleurs proclamée. Il semblait donc y avoir renforcement de la Triplice, et, du même coup, le rapprochement anglo-française pouvait sembler plus problématique que jamais.

Il ne faut toutefois pas oublier que les conclusions historiques ne se déduisent pas à l'aide de syllogismes. A regarder de plus près, la situation d'alors ne se révèle pas exactement celle qu'un pur logicien serait en droit de supposer en ne considérant que les faits les plus saillants. De cela, une petite affaire asiatique fournit déjà un prèmier indice. Malgré le traité de 1893, des difficultés continuaient à se produire entre la France et le Siam. Celui-ci respectait mal ses engagements d'octobre 1893 et tentait de nouveaux empiètements, se souvenant peut-être du soutien qu'il avait précédemment trouvé à Londres. Le gouvernement français estimait un nouvel arrangement nécessaire. Profitant d'incursions siamoises dans la zone neutralisée le long du Mékong, il sut l'imposer le 7 octobre 1902. Il est d'autant moins nécessaire d'insister sur les clauses de l'accord, que celui-ci, jugé bientôt insuffisant à Paris, devait être remplacé par un autre traité. Un fait est toutefois à retenir : les pourparlers s'étaient poursuivis librement entre la France et le Siam, sans aucune intervention ou pression britannique. Il semblait donc que l'Angleterre renonçât à l'hostilité systématique qu'elle nous avait si longtemps témoignée. D'un autre côté, les accords intervenus à la suite des incidents chinois révélaient un antagonisme entre la Russie et le Japon, beaucoup plus qu'une hostilité déclarée de l'Angleterre contre la Russie, alliée de la France. Celle-ci ne s'était

d'ailleurs associée à la manifestation russe que par complaisance et en évitant de lui donner le moindre caractère agressif. Tout compte fait, les relations entre Paris et Londres semblaient vraiment se détendre depuis le règlement provisoire de la question du Haut-Nil. A considérer maintenant les choses avec un certain recul, il paraît bien qu'une évolution continuait de s'accomplir, évolution qu'il sera plus facile de préciser lorsque nous aurons indiqué les modifications qui, au cours de cette même année 1902, intervenaient dans les affaires du Maroc.

3.

Au Maroc, deux politiques s'étaient offertes pour arriver à la situation souhaitée. La France, arguant de griefs trop réels, pouvait se poser en adversaire du gouvernement chérifien, pénétrer sur son territoire et s'assurer directement des gages ou des garanties ; elle pouvait aussi se présenter en alliée, faire accepter sa collaboration pour le rétablissement de l'ordre, et, en définitive, dominer le pays par l'intermédiaire du souverain dont elle restaurerait l'autorité. Ce dernier système avait prévalu. Loin qu'on tentât d'envenimer les contestations qui surgissaient sur la frontière algérienne, des dispositions furent prises pour les prévenir ou les régler à l'amiable. De là, un premier accord du 20 juillet 1901, prévoyant l'institution de commissions mixtes qui trancheraient sur place les questions litigieuses. L'exécution de cet accord ayant amené des difficultés, un protocole additionnel intervint ensuite, en avril 1902, qui s'inspirait des mêmes principes de fermeté conciliante.

Il était toutefois manifeste que le gouvernement français ne bornait point son ambition à collaborer avec le maghzen pour applanir des difficultés locales. Au mois de juillet 1901, M. Delcassé faisait à cet égard, devant le Sénat, des déclarations un peu floues, mais cependant caractéristiques. La France, disait-il, se devait de surveiller l'empire chérifien

avec un « intérêt singulier » dont nul ne saurait méconnaître « la légitimité ».

Si, d'autre part, la masse du public français demeurait encore indifférente, parmi les spécialistes des affaires africaines, voire dans certains organes de la grande presse, des revendications à peine déguisées commençaient de se faire jour. Dès 1900, le Comité de l'Afrique française avait pris aussi position. Il déclarait nécessaire d'ouvrir le Maroc à notre influence politique et de le fermer à celle des autres puissances. Il réclamait ainsi une sorte de protectorat et c'était bien d'ailleurs à cette solution que les partisans de l'expansion coloniale se ralliaient de plus en plus ouvertement.

Pareilles revendications, s'ajoutant aux déclarations officielles comme à l'occupation des oasis sahariennes et aux accords conclus avec le maghzen, ne pouvaient manquer d'attirer l'attention des gouvernements étrangers. Dans l'été de 1901, l'ambassadeur d'Allemagne avait donc cru devoir interroger M. Delcassé. Celui-ci répondit que si par le mot de protectorat on entendait que la France, maîtresse de l'Algérie, devait conserver au Maroc une situation à part, c'était constater l'évidence. A cette déclaration le prince Radolin répliqua : « Rien de plus juste. » Les visées de la France étaient ainsi formellement avouées et, fait digne de remarque, sans que l'Allemagne songeât à protester.

En cette première phase de l'affaire, son acquiescement pouvait passer pour accessoire, car nul ne prévoyait encore l'attitude qu'elle devait ensuite adopter. Pour arriver à ses fins, le gouvernement français estimait avoir à se préoccuper surtout des puissances dites méditerranéennes : l'Angleterre qui avait droit à ce titre comme maîtresse de l'Egypte, de Malte et de Gibraltar, puis l'Espagne et l'Italie. Nous avons vu que cette dernière nous laissait le champ libre pourvu que nous lui donnions carte blanche en Tripolitaine. L'accord conclu à cette fin, dès 1900, fut expressément confirmé en novembre 1902, et, de ce fait, une première garantie se trouva prise. Des négo-

ciations s'étaient engagées d'autre part avec le gouvernement espagnol. De ce côté les choses étaient toutefois plus compliquées. Possédant les Présides, arguant en outre de droits historiques, l'Espagne affirmait ne pouvoir se désintéresser de l'empire chérifien. C'était donc au Maroc même que la France devrait lui procurer des avantages, d'où la nécessité de prévoir un partage éventuel. Tel fut bien le caractère de l'acte sur lequel on paraissait s'être mis d'accord dans l'été de 1902. Le gouvernement de la République et celui du roi d'Espagne, envisageaient le cas où le maintien du *statu quo* deviendrait impossible dans l'empire chérifien et déterminaient les zônes à l'intérieur desquelles chacun d'eux aurait alors le droit exclusif de rétablir la tranquillité et de garantir la liberté des transactions commerciales. La zône espagnole comprendrait tout le Nord, y compris Fez et Tanger ; d'autre part, la convention du 27 juin 1900, relative au Rio de Ouro serait complétée de façon à lui attribuer une notable partie du Sud marocain. La France se voyait donc réserver simplement la partie centrale. L'arrangement était très favorable à l'Espagne : au dernier moment elle se déroba cependant. Un changement survenu dans la composition du cabinet de Madrid explique peut-être le brusque refus d'apposer des signatures au bas d'un texte déjà complètement rédigé ; peut-être aussi les dirigeants espagnols voulurent-ils consulter le gouvernement britannique qui leur aurait conseillé l'abstention.

Si l'obstacle vint ainsi de Londres, ce n'était cependant pas que l'on y montrât toujours à notre égard une hostilité systématique. A vrai dire le pouvoir y demeurait aux mains de ce même cabinet auquel nous nous étions heurtés dans les affaires africaines et qui, à diverses reprises, avait si nettement affiché ses sympathies pour l'Allemagne. L'arrivée au Foreign Office de lord Lansdowne, favorable à la France, n'empêchait pas la prépondérance de Lord Salisbury qui, récemment encore, insistait dans un discours sur son désir d'accentuer la cordialité des relations avec Berlin. Mais depuis l'époque où

il tenait un tel langage. la reine Victoria était morte, le 31 janvier 1901, et le nouveau roi Edouard VII ne nourrissait certainement pas, à l'égard de la France, les mêmes sentiments que sa mère ni les mêmes rancunes que son premier ministre. Il en donna la preuve immédiate en projetant de faire à Paris, dès le début de son règne, une visite officielle qu'une maladie empêcha seule. S'il se consacra tout d'abord au rétablissement de la paix dans l'Afrique du Sud, il est plus que probable que, dès ce même moment, il songeait aussi à améliorer les rapports avec la France. Souverain strictement constitutionnel, il ne pouvait aller à l'encontre des vues ou des tendances de son premier ministre, mais rien n'empêche de supposer que son influence fut pour quelque chose dans la cordialité croissante qui se manifestait par des faits positifs. En effet, dès avril 1902, les deux gouvernements décidaient de régler à l'amiable, en la soumettant à un arbitre, l'affaire de la saisie de bateaux dans la région du Niger et qui restait en suspens depuis sept années. D'un autre côté, l'Angleterre qui, à diverses reprises, avait marqué son mécontentement quant à nos projets sur les oasis du Touat, cessait subitement de protester contre notre occupation. Enfin, et ceci est plus caractéristique encore, lorsqu'en 1901 le gouvernement français avait pris une attitude plus énergique vis-à-vis du gouvernement chérifien, la cour de Fez chercha un appui à Londres et offrit plus ou moins nettement le protectorat du Maroc à la Grande-Bretagne. Cette dernière refusa de s'engager dans cette voie et invita le gouvernement marocain à s'entendre directement avec la France, ce qui facilita la conclusion de notre accord de 1901.

Si donc la question marocaine n'était aucunement résolue, vers l'automne 1902, ses données se précisaient cependant et elle apparaissait de plus en plus nettement comme un des facteurs principaux de la politique française. Celle-ci suivait la voie où elle avait été engagée au lendemain de Fachoda. Les revendications sur l'Egypte virtuellement abandonnées, une compensation était préparée dans l'Ouest du con-

tinent. Pour ce qui est de l'orientation générale, l'alliance russe maintenue mais toute idée d'un rapprochement avec l'Allemagne se trouvant écartée, des amitiés complémentaires étaient recherchées qui assureraient le rétablissement complet de l'équilibre. Or c'était la question marocaine qui allait fournir l'occasion de l'affirmer : les amitiés souhaitées étaient, en effet, celles des puissances méditerranéennes, au rang desquelles figurait l'Angleterre.

III. — Les accords de 1904.

I.

Durant ce temps, la situation intérieure se modifiait quelque peu. Aux élections générales de 1902, la lutte avait été très vive entre la gauche avancée qui approuvait Waldeck-Rousseau et les modérés. Ceux-ci, joints aux partis de droite, protestaient notamment contre les mesures visant les congrégations et contre les pratiques que le général André introduisait dans l'armée. Bien que la majorité des électeurs eût donné raison au ministère, Waldeck-Rousseau, estimant son mandat rempli, remit le 3 juin, la démission collective du cabinet. M. Loubet fit successivement appel à M. Léon Bourgeois et à M. Brisson ; puis, devant leur refus, il s'adressa à M. Combes, ancien ministre de l'Instruction publique et naguère rapporteur au Sénat de la loi sur les associations. Dans le nouveau ministère, officiellement constitué le 7 juin, le portefeuille de la Guerre demeurait au général André ; M. Pelletan, dont les opinions étaient semblables, recevait le portefeuille de la Marine, enfin le Président du Conseil se réservait l'Intérieur avec les Cultes. Ces attributions indiquaient déjà les tendances qui allaient prévaloir et qui devaient faire du ministère Combes, moins la

continuation du ministère Waldeck-Rousseau, que sa caricature.

Le nouveau Président du Conseil prit d'ailleurs nettement position en répondant à la Chambre, le 12 juin, à la classique interpellation sur la politique générale. Il entendait combattre le nationalisme sous toutes ses formes et soustraire l'armée aux influences non républicaines ; il s'opposerait également aux excès du clergé en appliquant strictement la loi sur les associations et en prononçant même peut-être la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La politique intérieure était ainsi bien précisée ; la politique extérieure ne le fut pas moins. M. Delcassé d'abord demeurait au Quai d'Orsay ; en outre, la déclaration ministérielle, affirmant le maintien de l'alliance franco-russe garantie essentielle de l'équilibre du monde, annonçait également l'intention de cultiver des amitiés qui s'étaient développées ou renouées à la faveur du voisinage et de la communauté des intérêts. L'allusion ne prêtait à nulle équivoque : c'était le rapprochement déjà ébauché avec l'Angleterre que le gouvernement se proposait ouvertement d'accentuer.

Une évolution qui se dessinait dans l'opinion publique française facilitait l'entreprise. Les rancunes de Fachoda s'apaisaient par le seul effet du temps ; la paix maintenant rétablie dans l'Afrique du Sud, le sort des Boers ne pouvait plus, d'autre part, provoquer des protestations contre la politique anglaise ; enfin les partisans d'une entente, qui activaient alors leur propagande, avaient l'habileté d'insister sur une première revendication très adroitement choisie. La convention pour le règlement pacifique des conflits, signée à La Haye en 1899, invitait les contractants à passer des accords particuliers rendant l'arbitrage obligatoire pour tous les cas où ils jugeraient possible de l'admettre. L'amour de la paix qui s'accentuait encore en France y rendait presque populaire l'idée de régler juridiquement les différends internationaux. La France, pensait-on, se devait à honneur de donner l'exemple à cet égard et l'Angleterre était considérée comme toute désignée pour en

agir de même. Concluant entre elles un traité d'arbitrage, les deux puissances affirmeraient leur commun désir de garantir le repos du monde ; en outre, et c'était là un point que ne perdaient pas de vue les partisans du rapprochement, elles se fourniraient réciproquement la preuve de leur désir d'amitié.

En Angleterre, les idées se modifiaient aussi. L'hostilité, développée dans le peuple par l'affaire Dreyfus et par les manifestations en faveur des Boers, s'atténuait graduellement. Des motifs d'ordre politique intervenaient aussi. Les sympathies si longtemps nourries à l'égard de l'Allemagne s'évanouissaient en présence des ambitions croissantes et de l'arrogance de Guillaume II. Les hommes d'Etat britanniques commençaient à juger des précautions nécessaires et, partant, à souhaiter un concours éventuel de la France. La tendance ne pouvait s'affirmer tant que lord Salisbury demeurait à la tête du gouvernement, car lui n'oubliait point tous les heurts parfois violents dont il avait dû s'occuper. Mais, en juillet 1902, le pouvoir passait à M. Balfour, animé de dispositions tout autres. Lord Lansdowne toujours chef de Foreign Office se sentait alors plus libre d'obéir à ses préférences intimes, et le roi lui-même, dont les intentions ne faisaient point de doute, pouvait, sans sortir de son rôle constitutionnel, s'appliquer à la tâche qu'il s'était visiblement proposée. Dans les derniers mois de 1902 et les premiers de 1903, des manifestations se multiplièrent donc des deux côtés du détroit, et avec un retentissement grandissant. Le 4 mars 1903, par exemple, M. Paul Cambon prononçait, à la Chambre de Commerce française de Londres, un discours significatif. Le 12 mars, M. Delcassé parlait à la Chambre de la nécessité de compléter l'alliance russe par un système d'ententes, allusion suffisamment claire, bien que l'Italie seule fut nommée. Enfin, le roi Edouard VII brusquait personnellement les choses, et le 1er mai, il arrivait à Paris en visite officielle. Les toasts échangés au dîner de l'Elysée déçurent quelque peu par leur ton réservé, mais le surlendemain, à la Chambre de Commerce anglaise, le roi déclara formellement que « l'amitié

des deux pays était l'objet de ses constantes préoccupations ». Puis, quand au mois de juillet, il reçut M. Loubet à Londres, il exprima encore l'espoir que les deux pays conserveraient toujours « les relations les plus intimes, l'amitié la plus profonde. »

Rétablir cette amitié profonde et cette entente complète impliquait la disparition des mésintelligences qui séparaient encore les politiques. Il fallait, en somme, arriver à cette liquidation générale des griefs anciens, qui avait été un des objectifs avoués de M. Hanotaux ; le but, par conséquent n'avait pas changé, mais la manière, par contre, était différente. Alors qu'au moment des complications en Afrique centrale, le ministère français voulait imposer à l'Angleterre une explication d'ensemble sur un terrain par lui choisi, il s'agissait maintenant d'engager à l'amiable une conversation souhaitée de part et d'autre.

Pour régler les contestations qui subsistaient dans les diverses parties du monde, il ne pouvait être question de recourir à cette procédure d'arbitrage qui trouvait dans les deux pays des adeptes de plus en plus nombreux. Ni la France, ni l'Angleterre ne consentiraient à remettre à la décision de tiers des questions de pure politique, pendantes parfois depuis plus d'un siècle et qui, par suite des difficultés qu'elles avaient parfois provoquées, mettaient en jeu leur dignité d'Etats souverains. Des accords directs et spéciaux étaient indispensables qui impliquaient des concessions réciproques, tandis qu'un traité d'arbitrage poserait les principes de l'avenir. Celui-ci fut donc seul considéré dans les pourparlers qui s'engagèrent à Londres au lendemain de la visite faite à Paris par le roi. Ces pourparlers avancèrent d'ailleurs rapidement. Dès le 7 octobre, le gouvernement anglais acceptait le projet rédigé au Quay d'Orsay, et le 14 octobre les signatures étaient échangées. Les deux gouvernements s'engageaient à soumettre à la cour permanente de La Haye les différends d'ordre juridique ou ceux relatifs à l'interprétation des traités existant, qui ne mettraient en cause ni

leurs intérêts vitaux, ni leur indépendance, ni leur honneur.

Dans le même temps des négociations se poursuivaient pour régler les contestations anciennes. La chose paraît au moins probable, car nul renseignement positif ne s'est trouvé fourni sur la date à laquelle commencèrent ces négociations, non plus que sur les incidents qui les purent marquer. Le résultat seul est connu. En avril 1904, les deux gouvernements publiaient en effet, simultanément, une série d'accords signés le 8 du même mois : tout d'abord une déclaration concernant l'Egypte et le Maroc, puis une convention relative à Terre-Neuve et à l'Afrique occidentale, enfin une autre déclaration visant Madagascar, les Nouvelles-Hébrides et le Siam.

Au Siam, la situation locale était maintenant réglée selon nos vœux, car un traité nouveau avait été, en février 1904, substitué à celui de 1902 jugé insuffisant. Le Siam pouvait toutefois demeurer un sujet de discorde avec l'Angleterre qui avait toujours cherché à y exercer une certaine prépondérance comme à se servir de lui contre nous. A cet état de choses, la déclaration du 8 avril mettait fin. La convention de 1896 qui avait partiellement réglé la situation était d'abord confirmée : chacune des parties contractantes annonçait, en outre, l'intention expresse de n'annexer aucune portion du territoire siamois, et chacune reconnaissait enfin à l'autre une sphère d'influence dans ce même territoire. Parallèlement, et sans qu'il y eut entre les deux questions d'autres liens que ceux qui avaient pu être établis au cours des négociations, des promesses réciproques étaient échangées pour les Nouvelles-Hébrides : le principe d'un arrangement spécial était posé, qui mettrait fin à l'anarchie entretenue par un condominium supprimant tout pouvoir effectif. A Madagascar enfin, le gouvernement anglais renonçait à réclamer la suppression de nos tarifs douaniers et, en échange, le gouvernement français ne ferait pas obstacle aux réformes que le gouvernement britannique introduirait dans l'ancien sultanat de Zanzibar.

De même, la convention relative à Terre-Neuve et à l'Afrique

compensait les unes par les autres des renonciations réciproques. La France abandonnait les privilèges particuliers que le traité d'Utrecht lui avait octroyés dans les régions de pêche de Terre-Neuve, ses bâtiments ayant simplement désormais un droit égal à celui des sujets britanniques ; par contre la Grande-Bretagne consentait à une rectification des frontières de la Gambie anglaise, à l'abandon des îles de Los, situées sur la côte de Guinée en face de Conakry, et, en dernier lieu, à une modification des limites de la Nigeria britannique, de manière à assurer de meilleures communications entre les possessions françaises du Tchad et celles du Niger. La déclaration relative à l'Egypte et au Maroc s'inspirait, elle aussi, du même esprit. Les clauses secrètes qui la précisaient devaient être publiées seulement quelques années plus tard. Mais l'essentiel fut immédiatement connu et tenait d'ailleurs en deux phrases. Le gouvernement britannique, prenant acte de ce que le gouvernement de la République n'avait pas intérêt à changer l'état politique du Maroc, s'engageait à n'y point contrecarrer l'action de la France, demeurant entendu que nul privilège ne serait créé en matière de commerce. En échange, le gouvernement de la République, prenant acte de ce que Sa Majesté Britannique n'avait pas intérêt à changer l'état politique de l'Egypte, déclarait qu'il entendait n'y point entraver son action. En somme la France renonçait à critiquer ou contester le rôle que l'Angleterre jouait en Egypte, et l'Angleterre, en revanche, laissait à la France les mains presque libres au Maroc. Sous une réserve toutefois : l'Espagne, dont les intérêts au Maroc étaient également reconnus, serait invitée à passer, elle aussi, des arrangements particuliers avec la France, et l'un des articles secrets précisa que ces arrangements lui réserveraient une partie du territoire marocain, pour le cas où le sultan se révélerait incapable de conserver son autorité.

Conformément à cette dernière disposition, des négociations s'engagèrent entre Paris et Madrid. Elles aboutirent, le 3 octobre 1904, à la signature d'un traité dont l'existence fut presque aussitôt connue, encore que les termes en demeurassent

secrets. Il confirmait le partage éventuel dont le principe avait été posé dans l'accord non sanctionné de 1902. Mais, forte sans doute de l'appui assuré de l'Angleterre, la France se montrait maintenant moins libérale. Les deux zônes éventuellement abandonnées à l'influence espagnole étaient sensiblement réduites ; celle du Nord, notamment, n'allait plus sur la côte que jusqu'à Larache et n'englobait plus Fez.

Ce traité ne pouvait guère donner lieu à des manifestations d'opinion puisque les clauses n'en étaient pas révélées. Il en alla différemment des arrangements avec l'Angleterre. Certains de ceux-ci comportant des annexions, le gouvernement voulut les faire ratifier par le Parlement. Ils provoquèrent à la Chambre, en novembre 1904, un débat assez vif qui s'étendit même à l'accord visant l'Egypte et le Maroc, dont les députés n'avaient cependant pas à connaître. Les critiques ne manquèrent point ; M. Deschanel, par exemple, entreprit de démontrer que la rectification des frontières de la Nigeria ne nous servait de rien ; d'autres orateurs protestèrent contre les clauses relatives à Terre-Neuve ou au Siam ou soulignèrent aussi — et la chose était plus grave — que nous abandonnions en Egypte des droits certains, pour n'acquérir au Maroc qu'une liberté d'action éventuelle. Les accords furent cependant votés. Il n'en pouvait guère aller autrement après les explications que fournit le ministre des Affaires étrangères qui les avait du reste déjà données par avance dans une longue circulaire à nos agents diplomatiques. Il ne fallait d'ailleurs pas examiner ces accords seulement en eux-mêmes. Il fallait avant tout considérer leur portée générale, en recherchant quelle situation nouvelle ils contribuaient à créer.

Pour bien apprécier celle-ci, on ne doit pas toutefois s'arrêter au moment exact ou les accords furent conclus et force est aussi de faire intervenir d'autres facteurs étrangers à leurs clauses.

2.

Tout d'abord deux affaires qui s'étaient engagées alors que s'ébauchait le rapprochement franco-anglais, mais pour se préciser seulement au moment du traité franco-espagnol, au moment surtout où les députés échangeaient les déclarations grandiloquentes auxquelles je viens de faire allusion.

De ces deux affaires, l'une pouvait influer fortement sur la politique française, mais seulement par ricochet ; l'autre, au contraire, touchait directement la France, car elle mettait en cause ses rapports avec le Saint-Siège.

J'ai dit déjà ce qu'on devait logiquement attendre du ministères Combes à l'égard de la religion ; ses actes n'avaient point tardé à contenter les plus sectaires de ses partisans. La loi sur les associations était appliquée par lui contre les congrégations avec une rigueur haineuse. Celle-ci souleva naturellement les protestations très vives d'une notable partie du pays, indigna même Waldeck-Rousseau, navré de l'usage fait de son œuvre, et, naturellement aussi, rendit déjà plus particulièrement délicates les relations avec la cour de Rome. Celles-ci se compliquèrent en outre bientôt à la suite d'incidents qui auraient demandé d'être examinés avec beaucoup de largeur de vue et dans un commun désir d'entente. Lorsqu'en 1901, le Président de la République avait rendu au roi d'Italie la visite que celui-ci était venu faire à Paris, la cour pontificale avait jugé bon de formuler des observations. Elle estimait que la présence à Rome du chef de l'Etat français semblait approuver la spoliation de 1870 que les Souverains Pontifes avaient toujours refusé de sanctionner. Cette protestation, à peu près imposée au Vatican par son attitude traditionnelle, aurait pu demeurer de pure forme. Mais la discussion s'envenima par suite surtout du malencontreux état d'esprit qui régnait à Paris et, dans l'été de de 1904, l'ambassadeur de France fut rappelé. Or, dans le même temps, un débat presque théologique venait se greffer

sur la contestation politique : le Saint-Siège ayant invité deux évêques français à résigner leurs fonctions épiscopales, le gouvernement lui contesta ce droit.

Le cas était d'autant plus épineux que le Concordat ne le prévoyait point. Il stipulait le concours des deux pouvoirs, ecclésiastique et laïque, pour la nomination des évêques dont il s'occupait seulement. On en pouvait évidemment déduire, *a contrario* que le même concours était nécessaire pour les révocations. Mais le Saint-Siège n'en demeurait pas moins le seul juge qualifié en matière doctrinale ou de convenances religieuses. Pour apaiser le différend maintenant pendant, il aurait fallu une négociation amiable qui, après avoir réglé le litige particulier, aurait pu aboutir, soit à la revision du Concordat, soit même à une dénonciation concertée. Emporté par son animosité manifeste contre l'Eglise, excité également par les objurgations de la majorité radicale, le ministère préféra la brutatité ; les relations avec Rome furent complètement rompues et le Concordat purement et simplement dénoncé. De toutes les attitudes possibles c'était la plus fâcheuse. En effet, si la séparation de l'Eglise et de l'Etat pouvait légitimement sembler souhaitable, encore eût-il fallu établir un statut nouveau avant de supprimer l'ancien. On se mettait au contraire, et délibérément, en présence du néant. D'un autre côté, et quelles que fussent les opinions des partis avancés français, le Saint-Siège existe et joue un rôle international considérable. Il ne suffisait pas qu'on voulût dorénavant l'ignorer pour qu'il cessât de le jouer. La France, enfin, aurait certainement besoin de recourir à lui, et non pas seulement pour éviter à l'intérieur des désordres religieux. Protectrice de missions lointaines, elle aurait à s'occuper de leur maintien sous peine de voir diminuer son influence, et, comme ces missions dépendaient au spirituel de Rome, des négociations seraient un jour ou l'autre fatalement indispensables. Il était dès lors absurde d'avoir rompu tous rapports, sous prétexte de séparation entre l'Eglise et l'Etat. Les deux questions étaient foncièrement distinctes et un pays qui supprime

tout clergé catholique officiel, capable de servir éventuellement d'intermédiaire, a plus que jamais intérêt à entretenir un ambassadeur auprès du Vatican. C'est l'évidence même. Pourtant le sectarisme aveugle des radicaux français les empêchait de l'apercevoir. Ils conduisirent dès lors toute l'affaire avec une violence maladroite, en gens incapables de comprendre les conséquences internationales de leurs actes.

L'autre affaire que nous devons considérer, avant d'en revenir à la situation créée par les accords avec l'Angleterre, avait un tout autre caractère. Elle ne relevait en rien de nos querelles intestines, et, comme je l'ai signalé déjà, ne nous touchait d'ailleurs qu'indirectement, dans la seule mesure où nous pouvions être affectés par les vicissitudes de notre alliée la Russie.

La rivalité de cette dernière et du Japon, flagrante dès le lendemain du traité de Shimonoseki, s'était accentuée à la suite des évènements de 1900 et de l'ingérence russe en Mandchourie. Subissant peut-être l'influence de l'Allemagne qui cherchait à détourner son attention de l'Europe, le gouvernement de Pétersbourg affirmait le dessein de dominer en Extrême-Orient Le Japon, de son côté, entendait y établir sa suprématie, fier qu'il était de sa jeune puissance. L'antagonisme était dès lors irréductible et devait, tôt ou tard, entraîner un conflit. La guerre, éclata au début de 1904. La France n'avait évidemment pas à prendre part à la lutte. Son alliance ne l'y obligeait point et, d'autre part, son intervention eût fatalement entraîné celle de l'Angleterre liée au Japon par le traité de 1902 : or il importait à tout prix d'éviter un antagonisme direct entre la France et la Grande-Bretagne. Il était inadmissible que deux pays qui se rapprochaient loyalement l'un de l'autre fussent amenés à se combattre. Le gouvernement de Paris, comme celui de Londres, s'empressa donc de proclamer sa neutralité qu'il s'efforça simplement de rendre suffisamment bienveillante pour la Russie. Les circonstances voulurent toutefois que son rôle ne se bornât pas là. Le 21 octobre 1904, la flotte russe de la Baltique, en route pour l'Extrême-Orient, canonnait dans la mer du Nord

des chalutiers anglais qu'elle prit pour des torpilleurs japonais. Le gouvernement britannique protesta très légitimement, mais, irrité qu'il était déjà par d'autres incidents nautiques, avec une énergie telle qu'il semblait prêt à prendre les armes. La France se trouvait de ce fait dans une situation délicate. Sous peine de compromettre irrémédiablement le résultat de ses patients efforts, elle ne pouvait laisser éclater une querelle directe entre son alliée de douze ans et son amie de la veille. Ses liens avec les deux parties en cause lui donnaient le droit d'intervenir et son intérêt lui commandait de le faire. M. Delcasse le comprit et sut, en outre, trouver sans délai la procédure convenable. Il fit admettre que le litige devait être règlé d'après les dispositions de la convention de La Haye, c'est à dire porté devant une commission d'enquête, et que celle-ci siègerait immédiatement à Paris sous la présidence d'un amiral français. Une guerre éminemment fâcheuse se trouvait ainsi évitée ; du même coup, la France s'assurait un rôle honorable et méritait la reconnaissance des deux puissances sur lesquelles elle entendait désormais compter.

Empêcher l'entrée de l'Angleterre dans le conflit, ou prêter toute l'assistance compatible avec une neutralité correcte, ne suffisait pas pour modifier, en Extrême Orient, le cours des évènements militaires. Grâce à la proximité de ses bases d'opérations comme grâce à sa préparation meilleure, le Japon affirmait sa supériorité. Dès le début de l'automne il bloquait irrémédiablement dans Port-Arthur l'une des armées qui lui étaient opposées et commençait de refouler l'autre à travers la Mandchourie. Même l'arrivée de la flotte de la Baltique ne rétablirait pas un équilibre trop complétement rompu. La Russie ne pouvait plus espérer triompher bien qu'elle ne fût pas encore vraiment battue et, pour éviter précisément la défaite flagrante, il lui fallait se raidir dans un effort beaucoup plus grand qu'on ne l'avait d'abord supposé.

De ce fait son prestige se trouvait atteint et sa puissance militaire provisoirement diminuée en Europe. Or c'étaient ce prestige et cette puissance qui donnaient à la France les ga-

ranties par elle cherchées lors de la conclusion de l'alliance. Celle-ci ne procurerait évidemment pas la même sécurité tant que les forces du Tzar seraient complètement engagées au loin, dans des conditions pour elles très pénibles. Les succès japonais ébranlaient ainsi la combinaison que la diplomatie française avait si patiemment édifiée. Sans l'abandonner le moins du monde, car la crise serait vraisemblablement passagère, il importait au plus haut point qu'elle se trouvât complétée. Des circonstances heureusement exploitées avaient permis qu'il en allât de la sorte et c'est pourquoi les évènements d'Extrême-Orient augmentaient encore l'importance de l'entente conclue avec l'Angleterre et des accords spéciaux passés avec l'Italie et l'Espagne. Les uns et les autres apportaient un appoint particulièrement précieux au moment où le concours de l'alliée fondamentale risquait de devenir moins efficace.

Seulement, et malgré les garanties qu'ils promettaient, peut-être même à cause de ces garanties, les arrangements qui venaient d'être pris faisaient courir un risque grave. Ils assuraient bien au Maroc des avantages particuliers mais qu'il s'agissait de réaliser : le gouvernement français se mit en devoir de le faire et, tout aussitôt, le risque se révéla.

3.

Pour profiter de la liberté d'action qu'elle s'était fait reconnaître au Maroc par l'Angleterre, l'Espagne et l'Italie, la France devait accentuer la politique d'influence qu'elle avait précédemment adoptée, de manière à placer le gouvernement chérifien sous un contrôle plus ou moins avoué. Dans l'année 1904, les circonstances locales favorisaient un tel dessein. En présence d'une anarchie encore grandissante et d'embarras d'argent qui devenaient inextricables, le maghzen pouvait de moins en moins se passer d'une assistance étrangère. Le gouvernement français résolut naturellement d'offrir la sienne. Mais qu'il s'agît du rétablissement de l'ordre et de l'organisation d'une police qui le

garantirait, de l'amélioration des ports qui permettrait le développement du commerce, ou de la création d'une banque d'Etat qui assainirait la situation financière, toutes les mesures utiles ne pouvaient être prises qu'avec l'agrément et le concours du sultan, souverain toujours indépendant. Des négociations étaient indispensables qui furent confiées à M. Saint-René-Taillandier, notre ministre à Tanger. Un changement de cabinet survint sur ces entrefaites à Paris : M. Combes, quelque peu déconsidéré par les exagérations même de son radicalisme, dut céder la place à M. Rouvier. Mais M. Delcassé demeurant aux Affaires étrangères la politique marocaine ne subit nulle altération. La mission Saint-René-Taillandier se mit toutefois en route pour Fez seulement dans le courant de janvier 1905. Fût-ce à la suite de combinaisons ou d'incidents qui n'ont pas été révélés ou par suite des atermoiements traditionnels dans une administration habituée à tenir le temps pour un facteur négligeable? On ne sait. La cause, du reste, importe peu ici. Constatons simplement qu'il y eût un retard, et déplorable. Il permettait, en effet, à une nouvelle puissance d'influencer le sultan et d'intervenir ainsi dans une affaire qui passait pour ne la point concerner.

L'Allemagne n'avait rien ignoré des visées de la France sur le Maroc, non plus que des accords passés à son sujet. J'ai mentionné déjà la conversation que M. Delcassé avait eue avec le prince Radolin dès 1901. Depuis, le gouvernement impérial avait connu, avant même l'échange des signatures, les dispositions éventuelles des accords franco-anglais, et l'accord franco-espagnol ne lui avait pas été non plus dissimulé. Les choses s'étaient néanmoins bornées à de simples propos. L'Allemagne ne pouvait, comme l'Espagne, invoquer au Maroc des traditions ou des titres particuliers ; elle n'était point, comme l'Espagne encore, comme l'Italie ou l'Angleterre, une puissance méditerranéenne ; avec elle, enfin, aucune grande négociation ne se trouvait pendante, dans laquelle la question marocaine aurait pu intervenir comme monnaie d'échange. Tout en évitant le mystère,

le gouvernement français s'était donc dispensé de notifications officielles, à plus forte raison avait-il jugé superflu de conclure un accord formel ou de solliciter une approbation.

Rien de plus normal en droit. Cependant des ressortissants allemands avaient commencé au Maroc des opérations fructueuses et souhaitaient d'en faire de plus profitables encore, en utilisant à leur profit les richesses naturelles du pays. D'autre part les colonies fondées naguère par Bismarck, Togo, Est ou Sud-Ouest africains, semblaient maintenant insuffisantes pour les besoins d'un commerce et d'une industrie qui grandissaient sans cesse et, comme la combinaison ébauchée naguère avec l'Angleterre au sujet des colonies portugaises pour procurer denouveaux champs d'action, n'aboutissait pratiquement à rien, il fallait trouver d'autres terrains d'exploitation. Or, dans l'Afrique, maintenant partagée, seul le Maroc restait à prendre. Le gouvernement impérial estimait donc ne pouvoir se désintéresser de lui, ni surtout admettre que la France et l'Espagne prétendissent le confisquer.

Ce n'était d'ailleurs pas tout. L'Allemagne de Guillaume II aspirait de plus en plus nettement à exercer sur l'univers une véritable suprématie. Elle s'irritait par conséquent de voir une affaire se régler sans son intervention. Elle constatait, en outre, que les accords intervenus à propos du Maroc nouaient autour de la France un faisceau d'amitiés ou d'ententes qui visaient à garantir la paix du monde par l'équilibre des forces, partant à empêcher la domination qu'elle souhaitait exercer. Pour persévérer dans la voie où l'entraînait son orgueil, elle devait rompre ces accords, qui, disait-elle, « l'encerclaient » et, du même coup, obtenir immédiatement au Maroc des avantages directs. Quant à la tactique à suivre, elle était tout indiquée. L'affaire avait été menée par la diplomatie française qui avait savamment noué les différents fils. C'est à la France dès lors qu'il fallait s'en prendre, en profitant de ce que sa seule alliée complète, la Russie, s'empêtrait dans son conflit avec le Japon. Une double manœuvre s'imposait ainsi. Le gouvernement impérial

signifierait, d'une part, à Paris qu'il tenait pour non avenus des accords auxquels il n'avait point participé ; il s'arrangerait, d'autre part, pour que la France ne tirât pas immédiatement parti de ces accords, c'est à dire pour que le sultan n'acceptât pas le concours qui lui était offert.

A Fez donc, où il était enfin parvenu, M. Saint-René-Taillandier se vit opposer des objections et des manœuvres dilatoires dont les ministres chérifiens n'étaient probablement pas les seuls inventeurs. Dans le même temps, c'est-à-dire à partir du mois de février 1905, les représentants de l'Allemagne commençaient à faire des déclarations ou des confidences significatives. Alors qu'en 1901 le prince Radolin n'avait rien objecté à un protectorat éventuel de la France sur le Maroc, le ministre d'Allemagne à Tanger signalait à notre chargé d'affaires que les accords passés au sujet de ce même Maroc ne sauraient être, à Berlin, considérés comme valables. La chancellerie impériale affectait de tenir pour inexistants les renseignements à elle fournis et se plaignait dès lors qu'on lui eût manqué d'égards. Peu après Guillaume II entrait lui-même en scène. Une de ses croisières habituelles l'ayant conduit à Tanger, il y débarqua le 31 mars et, répondant aux souhaits de bienvenue de l'oncle du sultan, déclara venir rendre visite à un souverain « indépendant », avec lequel il voulait « directement » s'entendre pour sauvegarder les intérêts allemands ; il espérait d'ailleurs que le Maroc libre resterait ouvert à la concurrence pacifique de toutes les nations, sans monopole et sans annexion. Peu après, et pour tirer immédiatement les conséquence pratique des paroles impériales, le ministre d'Allemagne à Tanger, M. de Tattenbach, se rendait à son tour à Fez. M. Saint-René-Taillandier s'y débattait toujours dans des pourparlers stériles. M. de Tattenbach, dont le dessein était tout autre, aboutit presque immédiatement. Dès le 30 mai, en effet, les puissances étaient saisies d'une proposition. Invoquant l'avis, évidemment peu spontané, d'une assemblée de prétendus notables, le sultan déclarait que des questions aussi graves que les réformes suggérées ne pouvaient

pas être arrêtées par accord avec un seul Etat étranger, mais devaient être étudiées par tous ceux qui avaient participé, en 1880, à la conférence de Madrid. La manœuvre était claire. Si la suggestion du Sultan était adoptée, elle entraînerait une double conséquence : d'une part, la France ne règlerait plus les affaires marocaines à sa guise ou avec les seules puissances qui l'avaient encouragée et, de ce fait, ses accords particuliers risquaient de devenir caducs ; d'autre part, l'Allemagne, ayant siégé à la conférence de Madrid, se trouvait officiellement introduite dans le débat sur un pied d'égalité, ce qui lui fournirait de nouvelles occasions de brouiller les cartes françaises, tout en s'assurant au Maroc les avantages particuliers qu'elle souhaitait.

La gravité de la démarche et sa portée furent immédiatement aperçues et, semble-t-il, même hors de France. On dit, en effet, que malgré ses embarras croissants en Extrême-Orient, le gouvernement russe se déclara, le cas échéant, prêt à remplir en Europe toutes ses obligations d'allié. On dit de même que le gouvernement britannique annonça l'intention de soutenir militairement la République si celle ci se trouvait attaquée à propos d'un accord qui portait la signature de l'Angleterre. M. Delcassé avait d'autre part affirmé naguère — et sans doute à bon escient — que l'Italie ne prendrait pas les armes contre nous. Deux des puissances de la Triplice seraient donc seules à marcher. La France, par contre, trouverait à ses côtés l'Angleterre et la Russie. La situation serait donc exactement celle que nous retrouverons en août 1914, c'est-à-dire que la guerre s'engagerait dans des conditions diplomatiques aussi favorables que possible.

Mais, en viendrait-on à la guerre? Abandonnée par un de ses alliés et voyant se dresser une coalition, l'Allemagne accepterait-elle l'aventure? Elle jugerait sans doute prudent de reculer et serait alors conduite à une capitulation, plus ou moins complète, qui mettrait en tous cas un terme définitif à ses prétentions d'hégémonie. Telle était, autant du moins qu'on le peut savoir, l'opinion de M. Delcassé. Il proposait donc de tenir tête, de

repousser l'ingérence allemande et, par conséquent, de ne pas accepter davantage la proposition du Maroc. Ses collègues du cabinet eurent d'autres vues. L'hypothèse d'une guerre, que, malgré tout, l'on ne devait pas complétement écarter, les affola quelque peu. Ils jugèrent outrecuidante l'attitude préconisée par le ministre des Affaires étrangères qui ne prétendait pourtant qu'à sauvegarder la dignité de la France. Ils blâmèrent la politique suivie par lui depuis plusieurs années et refusèrent nettement d'en accepter les conséquences. Des discussions très vives eurent lieu, au cours desquelles M. Rouvier se montra, dit-on, particulièrement violent. En un mot, M. Delcassé se vit complétement désavouer et, le 6 juin 1905, il remit sa démission.

A l'encontre de tant d'autres retraites ministérielles, celle de M. Delcassé était plus qu'un incident. Elle marquait dans l'histoire extérieure de la Troisième République la fin d'une nouvelle période qui était d'ailleurs la suite rigoureusement logique de la précédente, dont elle reproduisait en outre, au moins dans une certaine mesure, le rythme général. Durant les treize années qui venaient de s'écouler depuis la conclusion de l'alliance russe, les relations avec l'Angleterre avaient surtout retenu l'attention. Mais l'Angleterre ne pouvait inquiéter que si elle s'inféodait à la Triplice, et c'est contre cette dernière qu'elle pouvait, à l'opposé, servir d'appui. En fin de compte, la crainte d'une agression allemande avait donc continué de dominer notre politique et la question était toujours demeurée de savoir si on la préviendrait par une entente préalable, ou si l'on se garantirait davantage contre elle en s'assurant des concours nouveaux. Or, à cet égard, les fluctuations constatées entre 1880 et 1890 s'étaient reproduites, moins nettes sans doute, mais dans le même ordre. Sans aboutir a des résultats aussi positifs que Jules Ferry, M. Hanotaux avait cependant tendu comme lui à un rapprochement, et, comme lui encore, en poursuivant des desseins extra-européens. Puis, comme précédemment aussi, la réaction était intervenue ; la méfiance l'emportant, l'autre système avait prévalu, et finalement, l'alliance fondamentale avec la Russie s'était trouvée renforcée d'une entente cordiale avec l'Angleterre.

Résultat paradoxal à certain égard puisque l'Angleterre et la Russie nourrissaient l'une pour l'autre une animosité traditionnelle. La combinaison présentait donc un point faible que l'incident de Hull avait immédiatement révélé. N'empêche qu'en la faisant aboutir après l'avoir prônée dès 1879, les dirigeants de la République n'avaient pas simplement attesté, une fois de plus, la continuité de leurs vues et la ténacité de leur diplomatie : ils avaient rétabli en Europe un équilibre véritable et assuré du

même coup, dans toute la mesure humainement possible, la sécurité extérieure du pays. Celui-ci paraissait désormais en état de braver les menaces de l'étranger. Par un contraste singulier, ce résultat tant souhaité se trouvait à peine obtenu qu'il paraissait négligeable, sinon fâcheux. L'Allemagne se montrait provocante, et précisément sans doute parce qu'elle ne voulait pas laisser ruiner son hégémonie. Or, le gouvernement français cédait à ses injonctions et M. Delcassé se retirait, en somme parce qu'on le jugeait coupable d'avoir parachevé un rétablissement diplomatique trop complet.

Le fait est capital pour l'intelligence de notre politique extérieure. A en croire les publicistes d'outre-Rhin, le désir de la revanche demeurait toujours vivace en France où le peuple aurait constamment guetté l'occasion d'assouvir ses traditionnelles rancunes. Mais c'est à cela précisément que venait de se refuser le gouvernement, interprète certainement fidèle du sentiment populaire. Nullement grisée par les succès de sa diplomatie, la République s'affirmait plus pacifique et conciliante que jamais.

Sauf peut-être quelques isolés, minorité infime et pratiquement négligeable, personne en France n'aspirait à la guerre. Nul doute possible à cet égard en ce qui touche les hommes qui venaient de précipiter M. Delcassé du pouvoir ou ceux qui applaudissaient à sa chute. Mais, à bien prendre, le ministre déchu était lui-même pacifique. Impossible, pour les raisons déjà plusieurs fois dites, de vouloir scruter ses desseins secrets, ni discerner tous les mobiles de sa conduite. Les intentions que lui prêtent certains de ses panégyristes et que nous rappelions à l'instant paraissent toutefois fort vraisemblables. Il estimait, nous dit-on, que l'armement nouveau de notre artillerie assurerait peut-être à lui seul l'avantage sur les champs de bataille, et, d'autre part, que les alliances ou les amitiés, suffisamment récentes pour qu'on ne dût pas craindre de les voir fléchir, procureraient des concours effectifs. La Triple-Alliance, au contraire, s'affaiblissait par la demi-défection de l'Italie qui

avait pris des engagements positifs au sujet du Maroc. La balance des forces semblait donc pencher manifestement du côté de la France, l'Allemagne, dès lors, ne pousserait pas son attaque à fond, elle reculerait au dernier moment, et la France acquerrait, de ce fait, un prestige nouveau sans avoir même besoin de tirer l'épée.

Même si l'on admettait toutes les prémisses de ce raisonnement un risque subsistait néanmoins. Nous avons vu aussi que le gouvernement ne voulut pas le courir. Peut-être pour des raisons de fait auxquelles nous reviendrons dans un instant ; peut-être subissait-il aussi confusément l'influence de courants d'idées qui, depuis quelques années, prenaient une ampleur croissante. Des français, dont le nombre augmentait chaque jour, répugnaient maintenant, plus ou moins consciemment, à voir humilier l'Allemagne et, parmi eux beaucoup ne se souciaient plus du prestige de leur pays.

Vouloir expliquer ce fléchissement du sentiment national contraindrait d'analyser tout l'état moral de la France d'alors. Ce serait la matière d'un volume. Force est donc de se borner ici à des allusions ; peut-être suffiront-elles d'ailleurs à faire apercevoir les principales causes du mal. Tout d'abord les querelles intérieures, et notamment les crises religieuses qui venaient d'aboutir à la rupture avec Rome, avaient détourné l'attention des choses du dehors. D'autre part ce qu'on appelait « l'esprit pratique » était constamment glorifié. Des hommes d'affaires et des économistes prétendaient régler toutes choses par le Doit et l'Avoir et traduisaient la politique en bilans. Les facteurs moraux, les fameux impondérables dont M. de Bismarck — un réaliste cependant — proclamait lui-même l'importance, semblaient ainsi de plus en plus négligeables et l'honneur ou la dignité d'importance moindre que les profits matériels. Dans le même temps, les socialistes et syndicalistes, dont les rangs grossissaient, se grisaient toujours de théories humanitaires, et les républicains simplement radicaux, désireux de ne pas perdre leur clientèle, se voyaient fréquemment contraints de faire chorus

avec eux. De la sorte l'internationalisme gagnait du terrain. Si l'on ajoute encore qu'au cours de l'affaire Dreyfus tout avait été mis en œuvre pour décrier l'armée, traditionnellement considérée comme une représentation vivante de la patrie, on en arrive à constater enfin que c'était en somme la notion même de Patrie qui s'estompait, la foi patriotique qui, pour une série de causes très diverses, perdait, jour après jour, de sa force efficiente.

Qui renonce à cette foi ne se soucie naturellement plus guère de faire respecter son pays : peu lui importe que celui-ci doive s'effacer devant d'autres, tant que cet effacement ne le lèse pas personnellement dans ses intérêts immédiats. Le fâcheux état d'esprit qui se répandait en France conduisait dès lors à considérer, tout autrement qu'on ne le faisait trente ans plus tôt, les relations avec l'Allemagne. Là, d'ailleurs, comme toujours et partout, l'action lénifiante du temps avait graduellement atténué les rancunes ; ni l'Alsace ni la Lorraine n'étaient oubliées, mais les revendications et les protestations d'autrefois se changeaient peu à peu en simples regrets qui risquaient à leur tour de s'assoupir. D'autres éléments particuliers intervenaient aussi que je dois me contenter encore d'énumérer. Inutile, je pense, de rappeler longuement l'emprise sur les milieux intellectuels de la science allemande, des méthodes allemandes, voire de la culture allemande. Tout en raillant parfois leur lourdeur, on les admirait béatement. Les hommes d'affaires n'étaient pas moins frappés par le prodigieux essor du commerce et de l'industrie germaniques. Leur concurrence, souvent victorieuse, entravait peut-être le développement économique français, mais, comme celui-ci progressait aussi, on ne s'arrêtait guère à ce point. Les rivaux étaient d'ailleurs aussi des clients que l'on souhaitait ne point mécontenter. Le vague désir de continuer des affaires fructueuses s'ajoutait ainsi à l'admiration inspirée par ceux qui les procuraient. L'Allemagne se révélait vraiment un incomparable pays. Rien d'anormal, dès lors, à lui voir jouir d'une sorte de primauté. Certains l'admettaient, même quand ils ne l'avouaient pas, et, comme, d'un autre côté, ils n'avaient plus

un culte passionné pour la France, ils en arrivaient à trouver naturel que celle-ci s'abaissât.

Par un phénomène qui semble maintenant singulier, les progrès de la puissance allemande rassuraient même beaucoup de Français qui voyaient en eux une garantie de cette paix à laquelle ils tenaient tant. L'Allemagne, disaient-ils, ne saurait songer à se battre : sa puissance et sa prospérité croissent de jour en jour ; elle aurait tout à perdre, rien à gagner dans une guerre ; comment supposer dès lors qu'elle en voudrait courir l'aventure ? Mais si l'Allemagne ne pouvait plus songer à nous attaquer, si la guerre devenait par cela même une invraisemblable hypothèse, pourquoi donc tant la préparer ? De fait, on la préparait de moins en moins. Les charges militaires étant forcément impopulaires, les parlementaires, soucieux de complaire à leurs électeurs, s'appliquaient constamment à les alléger. Les considérations théoriques et les doctrines insidieuses que je viens de rappeler, leur permettaient d'ailleurs d'endormir leur conscience. Aussi votaient-ils la loi de recrutement de 1905 qui, sous prétexte d'égalité démocratique, affaiblissait les effectifs ; ils rognaient chaque année sur les crédits de la défense nationale ; ils imposaient enfin au ministère de la Marine et au ministère de la Guerre des hommes comme Pelletan et le général André, prônés parce qu'ils n'avaient pas l'esprit militaire et qui, en assouvissant les rancunes nées de l'Affaire Dreyfus, semblaient parfaitement aptes à ruiner par le dedans des institutions dont, en somme, on ne voulait plus. Durant les dernières années, et par suite même du relachement moral, la puissance matérielle s'était, de la sorte, effritée. Confiné dans sa spécialité, le ministre des Affaires étrangères ne s'en préoccupait sans doute pas. Mais l'Allemagne en devait être instruite et le Président du Conseil, qui se rendait probablement compte de l'étendue du mal, la pouvait, en tous cas, supposer bien informée. Le risque que son collaborateur jugeait minime lui aurait dès lors paru au contraire très grand. Pure hypothèse évidemment ; sans doute, mais qui n'a rien d'invraisemblable et permet-

trait d'expliquer, de façon presque honorable, les déchirements qui se produisirent dans le gouvernement français.

L'explication ne justifierait cependant pas la situation qu'on avait peu à peu créée. Les affaires du dehors et du dedans s'enchevètrent forcément et sont à conduire dans le même esprit. Les dispositions prises dans un domaine ne réagissent pas immédiatement sur l'autre : nous l'avons constaté en plus d'une occasion. Un moment arrive cependant toujours où les contrecoups se produisent et c'est pourquoi les directions d'ensemble doivent rester coordonnées. Que voyait-on cependant depuis plus de sept ans? La présidence du Conseil revenait successivement à MM. Ch. Dupuy, Waldeck-Rousseau, Combes et Rouvier. Ils n'étaient pas toujours séparés par de simples nuances, et cependant le portefeuille des Affaires étrangères demeurait immuablement entre les mains de M. Delcassé. Comme celui-ci ne manquait ni de fermeté ni de suite dans les vues — son œuvre était là pour l'attester — force est par suite d'admettre qu'il travaillait à l'écart, dans un domaine réservé, où ne s'aventuraient guère les chefs variés qui, tour à tour, lui faisaient crédit. Il avait eu ainsi le moyen de développer une politique très habile, excellente même si l'on veut, et que le succès avait couronnée. Mais, sauf peut-être lors de la rupture avec Rome où l'on peut regretter pour lui qu'il se soit associé aux outrances du cabinet Combes, la politique qu'il faisait prévaloir lui était proprement personnelle. Pour les raisons déjà dites, elle se dérobait, et fort heureusement, aux ingérences volontiers brouillonnes du Parlement ; mais elle échappait aussi au contrôle véritable du Gouvernement. Or, pour porter ses fruits, cette politique impliquait qu'à un moment donné la diplomatie pourrait s'appuyer sur un pays uni et jaloux de sa gloire, comme sur des forces militaires redoutables pour tout agresseur. Cependant certains des ministères où siégeait M. Delcassé s'étaient complus à désagréger ces forces matérielles, en même temps qu'un sectarisme haineux et une veulerie démagogique contribuaient à diviser le pays comme

à détendre ses ressorts moraux. Le vice que nous avions commencé d'entrevoir naguère, lors de l'incident de Fachoda, éclate maintenant en pleine lumière et arrive à son paroxysme. On peut d'ailleurs soutenir qu'au moment où nous sommes parvenus il n'y a plus réellement de politique républicaine, ni d'idéal républicain. Les hommes qui avaient pris le pouvoir en 1879 avaient, touchant la réorganisation du pays, des aspirations, parfois contestables, mais leurs adversaires même doivent reconnaître qu'ils avaient des vues d'ensemble désintéressées et un incontestable souci du bien général. Maintenant, leurs successeurs n'ont guère que des appétits et leurs ambitions se limitent souvent à assouvir leurs rancunes, favoriser leur clientèle et échafauder des combinaisons électorales. Mais cela même contribue à accentuer le contraste entre la conduite que l'on suit dans les affaires du dedans et l'attitude prise dans celles du dehors. Entre les unes et les autres le lien est complètement rompu. Ne serait-ce qu'en apportant la preuve flagrante de ce fait attristant, la démission de M. Delcassé resterait une date considérable. Elle ne coïncidait pas simplement avec une crise brutale ; elle était la résultante d'un mal chronique dont elle allait peut-être marquer le point culminant. Après avoir brillamment rétabli sa situation extérieure mais refusé d'accepter les conséquences de ce succès, la France se trouve de nouveau à une sorte de carrefour. Deux routes s'ouvrent devant elle. L'une la conduit à s'effacer probablement sans retour ; à céder aux injonctions d'où qu'elles viennent ; à renoncer à ses ambitions lointaines comme à ses rêves de paix garantie par l'équilibre, pour accepter d'avance la suprématie des plus violents. L'autre voie n'est que le prolongement du chemin jusqu'alors suivi. S'y engager conduira, la tourmente du moment esquivée, à resserrer les alliances ou ententes qui demeureront la vraie sauvegarde, à refuser les compromissions dégradantes, à se préoccuper avant tout du prestige et de la dignité du pays. Agir ainsi sera demeurer fidèles aux traditions presque ininterrompues de la République. Mais choisir ce parti impliquera de

remplir une condition primordiale : ce qui vient de se passer l'atteste. Il ne suffira point de négocier avec habileté. Pour éviter des déboires successifs qui deviendraient à chaque fois plus cruels, tous les efforts devront se conjuguer désormais. Il faudra qu'au dedans même de ses frontières le pays se ressaisisse et se prépare. Il faudra, en un mot, rétablir l'harmonie nécessaire entre la politique intérieure et l'attitude prise au dehors.

QUATRIÈME PÉRIODE

L'AGRESSION (1905-1914)

CHAPITRE PREMIER

L'AFFERMISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE (1905-1907)

I. — La Conférence d'Algésiras. — II. La consolidation des ententes

I. La Conférence d'Algésiras

I.

Nous venons de voir l'Allemagne se montrer brusquement agressive à propos du Maroc. Ainsi qu'un escrimeur déconcerté par une botte imprévue, la France avait rompu et j'ai dit que ce recul pouvait avoir des conséquences étendues : s'il semblait définitivement téméraire de s'opposer à l'Allemagne, la logique conduirait en effet à s'accorder une bonne fois avec elle. Pareille combinaison qui aurait, sans doute, satisfait certains français, n'aurait pas non plus mécontenté notre alliée : sans parler du tzar toujours prêt à se laisser séduire par Guillaume II — l'entrevue de Bjorkö allait en témoigner — certains hommes d'Etat russes, M. de Witte notamment prônaient sans réserve un rapprochement franco-allemand, qui semblait donc, de prime abord, se relier à la politique précédemment suivie. Au vrai, cependant, il ferait

renoncer à l'établissement d'un équilibre européen et la portée des conventions passées pour le garantir se réduirait à la portée de leurs stipulations particulières. Il y aurait donc changement de front, et nous sommes ainsi ramenés à la conclusion déjà donnée, à savoir que dans l'été de 1905 la France se trouvait à un tournant de son histoire extérieure.

Ces remarques formulées à tête reposée en profitant d'un recul de quinze ans, les hommes qui dirigeaient alors nos destinées n'avaient sans doute pas le loisir de les faire. Pris dans le tourbillon des événements, hors d'état peut-être de calculer toutes les conséquences lointaines de leurs actes, il leur fallait parer au plus pressé. L'Allemagne avait mis en péril la réalisation des desseins formés au sujet du Maroc : il s'agissait de sauver ces desseins, dans toute la mesure où le permettrait l'intention définitivement prise d'éviter un conflit armé.

La tâche incombait particulièrement à M. Rouvier. En effet, après la retraite forcée de M. Delcassé, l'acuité même de la crise et l'imminence du danger rendirent impossible la désignation d'un ministre des Affaires étrangères pris hors du cabinet. Personne ne se souciait d'accepter pareil poste dans un pareil moment. Après quelques jours d'hésitation, et peut-être de négociations, M. Rouvier se vit donc contraint, le 17 juin, de déléguer aux Finances un député quelconque et de prendre lui-même la direction du Quai d'Orsay.

Ses vues particulières paraissaient connues. C'est lui, en somme, qui avait provoqué la retraite de M. Delcassé désireux de tenir tête à l'Allemagne. Celle-ci proposait, on le sait, une conférence. Mais pareille procédure risquait de léser la France, désireuse de poursuivre au Maroc une politique de pénétration économique et d'y conserver, en outre, la prédominance indispensable à la sécurité de l'Algérie. Une réglementation internationale contrecarrerait l'un et l'autre desseins. Il convenait donc de l'éviter, sans se poser désormais en adversaire du gouvernement impérial, c'est-à-dire, en somme, en s'accordant avec lui sur ce terrain spécial. M. Rouvier tenta manifestement d'y par-

venir. Dès le 10 juin 1905, il déclarait au prince Radolin que la conférence ne travaillerait utilement que si l'Allemagne et la France s'étaient préalablement entendues sur son objet précis comme sur le cadre de ses travaux : or, s'il en allait de la sorte, la conférence devenait par cela même inutile.

La proposition eût été certainement acceptable si le gouvernement allemand n'avait visé qu'un règlement marocain. Mais comme il entendait profiter de ce règlement pour ébranler le système d'ententes que la France avait conclues, un accord spécial ne pouvait lui suffire, quels que fussent les avantages qu'il en dût retirer au Maroc. Il écarta donc la suggestion française et son ambassadeur ajouta même — menace aussi directe que grave — que l'empire appuierait, au besoin de toutes ses forces, la demande formulée par le sultan.

Effrayé de la tournure que prenait le débat, M. Rouvier essaya, semble-t-il, de renouer avec l'Angleterre des conversations qu'il blâmait probablement du temps de M. Delcassé, et voulut savoir si le gouvernement britannique serait encore disposé à renouveler des promesses faites quelques mois plus tôt : par son intransigeance, l'Allemagne rejetait ainsi la France vers les amis dont elle souhaitait au contraire la séparer. La réponse de Londres fut, dit-on, affirmative. Mais, au point où en étaient maintenant les choses, l'appui de la Grande-Bretagne permettrait simplement de négocier avec plus d'assurance, car l'hypothèse d'une rupture demeurant toujours rejetée, il ne restait qu'à se résigner à la conférence.

Au cours des pourparlers qui s'engagèrent alors, M. Rouvier se défendit pied à pied. Nous ayant entraînés sur le terrain par elle choisi, l'Allemagne, de son côté, préféra ne pas se montrer complètement intransigeante, et, d'autant moins, sans doute, qu'elle connaissait les dispositions qui prévalaient à Londres. Dès le 8 juillet donc, un premier accord préparatoire intervint. Le gouvernement français, acceptant la conférence proposée par le sultan, l'Allemagne admettait de n'y rechercher aucune combinaison qui compromît les intérêts légitimes de la France ou

ses droits particuliers, étant entendu que l'indépendance et l'intégrité du Maroc ne subiraient aucune atteinte ; au point de vue économique toutes les puissances seraient placées sur un pied d'égalité parfaite ; un accord international interviendrait enfin pour introduire dans la police et les finances les réformes indispensables. Comme l'observait M. Rouvier en commentant cet accord devant la Chambre, l'égalité économique exigée par l'Allemagne avait été déjà promise à l'Angleterre en 1904 ; d'autre part, les droits et les intérêts particuliers de la France se trouvaient admis ; quant aux arrangements spéciaux conclus avec diverses puissances au sujet du Maroc, comme aucune allusion n'y était faite, ils subsistaient et sans que leur valeur fût contestée. La dernière remarque était ingénieuse. Il n'en demeurait pas moins que la portée de ces arrangements risquait d'être pratiquement fort diminuée et la reconnaissance des droits spéciaux de la France demeurait, en outre, extrêmement théorique. M. Rouvier se montrait manifestement trop optimiste ; si l'accord du 8 juillet était peut-être le moins mauvais possible, il fallait, avant de se féliciter, attendre les résultats de la réunion internationale.

Il importait dès lors de la bien préparer. Puisque leur antagonisme subsistait malgré tout, l'Allemagne et la France devaient essayer, l'une et l'autre, d'arriver dans le champ clos avec des partenaires fermement décidés à les soutenir, et chacune devait également essayer de poser les questions dans les termes qui lui seraient le plus favorables. D'où, pour la France notamment, deux ordres de négociations préliminaires : un troisième s'y ajouta, par suite d'incidents particuliers.

Prenons d'abord ceux-ci. Appuyés par les représentants officiels de l'empire, des entrepreneurs allemands se hâtaient d'obtenir au Maroc d'importantes concessions tandis que des banquiers allemands offraient au sultan des avances, le tout sans attendre les règlements internationaux annoncés. Par une tactique hypocrite, mais bien dans sa manière, l'Allemagne se nantissait avant de proclamer un régime qui empêcherait ses

concurrents d'acquérir des avantages équivalents. On ne pouvait naturellement l'admettre à Paris. De là un copieux échange de notes qui s'enchevêtraient avec les négociations destinées à préciser le programme de la conférence. Celui-ci fut arrêté le 28 septembre, en même temps que se règlaient aussi les litiges provoqués par les intrigues allemandes. Les banques allemandes qui souhaitaient secourir le sultan, acceptaient de s'associer à des banques françaises et les entrepreneurs français pourraient se voir chargés de certains des travaux revendiqués par les Allemands. Il était d'autre part entendu que, conformément aux principes adoptés le 8 juillet, la conférence organiserait la police seulement en dehors de la zône limitrophe de l'Algérie ; elle assurerait en outre la répression de la contrebande des armes ; réformerait les finances en créant une Banque d'Etat ; enfin, pour les travaux publics, elle établirait un système d'adjudications tel qu'aucune nation ne jouirait d'un privilège spécial. Ces résultats acquis, le gouvernement français ne se sentit pas, et pour cause, pleinement rassuré. On dit, dès lors, qu'il continua les pourparlers et, pour s'assurer la bienveillance de l'Allemagne, lui offrit, en novembre et décembre, la possession d'un port marocain. Mais la proposition aurait été refusée et toujours parce qu'à Berlin on se souciait moins d'avantages particuliers que d'ébranler nos amitiés.

En même temps qu'elle négociait ainsi avec l'Allemagne, la France négociait aussi avec d'autres, ne fût-ce que pour être certaine de conserver tous les appuis qu'elle escomptait. De fait, nous savons que des pourparlers se poursuivaient avec l'Espagne, car un traité en règle intervint, le 1er septembre 1905 : les parties contractantes précisaient leurs engagements de l'année précédente et promettaient en outre de se soutenir mutuellement au cours des délibérations imminentes. Par contre, les documents officiellement publiés présentant sur ce point une lacune manifeste, nous ne savons à peu près rien de ce qui se dit à Rome, Londres ou Saint-Pétersbourg. Certains faits sont néanmoins patents. La Russie, concluant à ce moment

sa paix avec le Japon, retrouvait sa liberté d'action en Europe et le Tzar, se dégageant des liens dans lesquels Guillaume II avait cru l'enserrer à Bjorkö, affirmait l'intention de se montrer un allié très fidèle. Il est également incontestable que l'Angleterre, froissée de l'arrogance allemande, se déclarait prête à nous soutenir dans toute la mesure où nous le jugerions nécessaire. Comme elle était aussi en passe d'oublier ses anciennes préventions contre la Russie, la Triple Entente commençait de former un tout et la France allait arriver à la conférence avec des soutiens sûrs et puissants.

2.

La conférence se réunit à Algésiras le 16 janvier 1906. Etaient représentés tous les signataires de la conférence de Madrid de 1880, c'est-à-dire, en fait, l'Europe à peu près entière plus les Etats-Unis. Comme toujours en pareils cas, les participants se partageaient d'avance en plusieurs groupes : leur classification se pouvait toutefois établir de diverses façons. D'un point de vue très général, on discernait d'abord d'un côté la Triplice, de l'autre la Triple-Entente, formée par la France appuyée sur l'Angleterre comme sur la Russie ; puis, entre ces deux blocs qui s'équilibraient en Europe, le cortège des Etats théoriquement neutres. Mais il était également loisible de mettre à part les puissances ayant pris des engagements spéciaux à propos du Maroc : or, à cet égard, l'Italie se séparait de la Triplice pour se ranger aux côtés de la France, au même titre que l'Angleterre et l'Espagne. Enfin, si la France, possédant l'Algérie, était, de ce fait, dans une position privilégiée que l'Allemagne même avait dû reconnaître, il en allait pareillement de l'Espagne puisque, propriétaire des Présides, elle était, elle aussi, limitrophe de l'empire chérifien et prétendait, en outre, avoir sur lui de ces « droits historiques » que les savants allemands font si volontiers intervenir. Cette analogie rapprochait l'Espagne et la France et, du même coup, leur créait une situation par-

ticulière. Elles avaient des susceptibilités ou des intérêts spéciaux. Les unes et les autres ne s'accorderaient pas nécessairement avec les vues de certaines puissances, même amies, — l'Angleterre, par exemple, — et l'on risquait ainsi de voir reparaître des antagonismes, analogues à ceux qui s'étaient manifestés, vingt ans plus tôt à Berlin, entre les puissances possessionnées dans le Bassin conventionnel du Congo et celles qui ne l'étaient point. L'écheveau diplomatique s'embrouillait donc terriblement. C'était pour favoriser certains desseins. En opposant les intérêts particuliers, en suscitant des rivalités à propos du Maroc, ceux qui cherchaient à brouiller les cartes pourraient essayer de rompre des ententes plus générales et d'ébranler des amitiés.

Les premières séances réglèrent avec, une facilité relative, les questions, surtout techniques, de la contrebande des armes et des impôts. Mais, dans le même temps, des pourparlers s'engageaient, en dehors des réunions officielles, pour préparer les discussions fondamentales qui porteraient sur la police et sur la banque d'Etat. L'une et l'autre procureraient des moyens d'ingérence directe au Maroc. Dans l'organisation de l'une, comme dans la constitution du capital de l'autre, la France avait à s'assurer une place proportionnée à ses ambitions ou à ses droits. C'est là ce que l'Allemagne ne voulait pas. A Algésiras donc ses délégués s'efforçaient d'intimider leurs collègues français et la chancellerie impériale agissait directement dans diverses capitales, avec une mauvaise foi d'ailleurs complète. Pour éviter, par exemple, que la France ne reçut le mandat d'organiser la police, elle démontrait, en certains lieux, qu'aucune puissance ne saurait avoir une situation aussi prépondérante, mais elle offrait en sous main à l'Espagne de lui faire conférer ce même mandat spécial. L'offre tentatrice fut toutefois repoussée à Madrid ; Londres et Pétersbourg restèrent également inébranlables et la manœuvre n'eut d'autre résultat que d'accroître les sympathies dont bénéficiait déjà la France. Du même coup, les deux grands groupements qui se partageaient l'influence en

Europe s'opposaient plus nettement et l'antagonisme franco-allemand s'avivait. De fait, lorsque les délibérations s'ouvrirent sur la police, la Conférence se vit en présence de thèses inconciliables. Le choc fut très violent ; mais, précisément parce que tous rendaient désormais hommage à la loyauté, voire à la modération de la France, l'Allemagne ne se trouva soutenue que par l'Italie et l'Autriche, l'une et l'autre se montrant d'ailleurs prêtes à des concessions. L'échec fut vivement ressenti à Berlin. On y voulut éviter une reculade trop accentuée, et, partant, l'Autriche se chargea, plus ou moins spontanément, de déposer un texte transactionnel.

A ce moment une péripétie se produisit en France. Le cabinet Rouvier avait repris à son compte le projet de loi sur la séparation des Eglises et de l'Etat, déposé naguère par M. Combes, et l'avait fait voter après des débats mouvementés. La chose n'entraînait guère de conséquences internationales puisque la rupture avec Rome était déjà fait accompli. Mais la mise en application de la loi du 9 décembre 1905 suscita dans le pays une certaine effervescence qui provoqua de nouveaux incidents parlementaires et détermina, le 7 mars 1906, la chute du ministère. Les crises diplomatiques ne doivent évidemment pas suspendre le cours de toutes les affaires et nul ne saurait exiger d'un parlement qu'il renonce à ses prérogatives pour approuver systématiquement un gouvernement qui perdrait sa confiance. On concevrait cependant que les débats irritants fussent ajournés dans certains cas et la solution de questions purement intérieures provisoirement réservée. Les députés français ne sont point de cet avis. Encore qu'ils se livrent volontiers à des dissertations fougueuses sur la politique extérieure, ils ne se préoccupent jamais du contre coup que leurs manifestations peuvent avoir sur les relations avec l'étranger. Et cependant la chute d'un ministère dans des circonstances graves, risque toujours de provoquer un flottement dans l'action diplomatique et de faire indirectement le jeu de l'ennemi : de cela les négociations marocaines allaient immédiatement fournir la preuve.

3.

Le contre coup ne fut cependant pas immédiat, soit que les Allemands n'eussent pas instantanément compris l'avantage qu'on leur offrait, soit qu'il leur fallût du temps pour des dispositions nouvelles. Les premiers jours qui suivirent la crise française ne virent donc pas, dans la conférence, un changement de front. La délégation autrichienne déposa son projet sur la police et la délégation allemande fit entendre qu'elle s'y rallierait au besoin. Malgré quelques réserves des plénipotentiaires français une entente devenait possible, d'autant plus que M. Rouvier sut comprendre que les circonstances le plaçaient au-dessus des subtilités constitutionnelles. Ministre démissionnaire il n'était plus chargé que d'expédier les affaires courantes ; il ne craignit cependant pas d'engager sa responsabilité, et, agissant comme à la veille de sa chute, il envoya des instructions précises permettant de continuer les pourparlers.

Mais, brusquement, les choses changèrent de face. La délégation allemande, redevenue arrogante, estima le projet autrichien intangible et le gouvernement de Berlin renforça ses intrigues dans toutes les capitales. Toutefois sans succès. Quoique surpris peut-être par la brusquerie de l'attaque, les amis ou alliés ne se laissèrent cependant pas ébranler ; à Algésiras, d'autre part, la délégation française sut défendre ses positions ; enfin et surtout, la crise française se dénoua de façon significative. Une de ses réactions intervint, dont notre histoire offre maints exemples et que les Allemands n'ont jamais su prévoir. Un sursaut de raison et d'énergie se produisit ; les bonnes volontés se groupèrent pour réparer au plus vite le mal fait par l'incohérence parlementaire et, de la sorte, le ministère constitué le 14 mars fut précisément celui qui convenait. La présidence en était confiée à un homme à qui son effacement même conférait une autorité mystérieuse : M. Jean Sarrien passait pour le chef le plus apte à grouper des énergies diverses. Or,

— et c'était là le fait essentiel, — le nouveau cabinet visait précisement à réunir les hommes marquants des diverses fractions républicaines qui, en face du péril extérieur, sauraient faire trève à leurs discordes. On vit ainsi M. Briand, socialiste incontestable, voisiner autour de la table du Conseil avec M. Raymond Poincaré, tandis que M. Clemenceau, chef redouté des seuls radicaux, prenait le portefeuille de l'intérieur. Les Affaires étrangères revenaient à M. Léon Bourgeois. S'il n'avait pas encore personnellement dirigé le Quai d'Orsay, ses présidences du Conseil d'abord, puis certaines missions retentissantes, notamment à la conférence de La Haye, lui avaient conféré à l'étranger une notoriété certaine. Il avait de l'autorité personnelle, une connaissance véritable des éléments à considérer ; membre enfin d'un cabinet groupant les forces vives de la majorité, il se trouvait ainsi dans la meilleure situation possible pour défendre les droits que la France entendait faire valoir.

M. Léon Bourgeois ayant affirmé l'intention de suivre la même politique que son prédécesseur, les choses reprirent leur cours normal. Il suffit de trouver les formules transactionnelles qui permettraient à la France de se rallier à l'essentiel du projet autrichien sur la police, en abandonnant au besoin quelques-uns des avantages qu'elle avait prétendu se réserver dans la Banque. Tous nos alliés ou amis approuvant notre attitude, il ne restait plus à l'Allemagne qu'à céder. Elle s'y résigna, de la plus mauvaise grâce du monde, et, le avril 1906, l'Acte final fut signé.

Impossible d'entrer ici dans les détails de cet acte qui ne compte pas moins de cent vingt trois articles. Constatons donc simplement qu'il instituait un régime hybride et singulier. En même temps que l'intégrité du Maroc, il garantissait l'indépendance du sultan, mais portait cependant atteinte à sa libre souveraineté. Les finances, les douanes, les travaux publics et, dans les principaux ports, la police, échappaient à sa pleine autorité, se trouvant désormais sous un statut international. Ce

statut visait à mettre toutes les nations sur un pied de stricte égalité : et cependant la force des choses avait conduit à confier l'organisation de la police aux deux puissances ayant au Maroc les intérêts les plus spéciaux. La France, associée pour cette tâche à l'Espagne, se trouvait déjà de ce fait dans une situation particulière ; les droits, assez mal définis, que lui conférait le voisinage de l'Algérie étaient d'autre part plus ou moins nettement reconnus ; enfin, comme nulle allusion n'était faite aux traités particuliers qu'elle avait naguère conclus avec diverses puissances, elle demeurait fondée à juger que ces traités subsistaient intégralement et cela d'autant plus que leurs signataires l'avaient soutenue au cours de la conférence.

L'Allemagne n'avait donc pas réussi à rompre les ententes qui l'offusquaient. Mais, et en partie sans doute pour arriver à ce résultat, la France avait dû se laisser lier les mains : il lui faudrait manifestement atténuer ou modifier la politique qu'elle avait prétendu suivre au Maroc. Impossible toutefois de préciser immédiatement de quelle manière ni dans quelle mesure et justement parce que le régime imaginé se révélait d'une complication bizarre. Force était d'attendre son application avant d'apprécier sa portée pratique. De même certains délais étaient nécessaires pour démêler les modifications qui avaient pu s'introduire dans les positions respectives des puissances, car les contre-coups d'un conflit diplomatique ne se font pas toujours sentir immédiatement. Et c'est pourquoi il convient de considérer encore les quinze mois qui suivirent la dissolution de la conférence, avant d'essayer de démêler l'influence que la crise déchaînée par l'Allemagne put avoir sur le cours de la politique française.

II. — La consolidation des ententes

I.

Le péril avait été grand. Peu de personnes consentaient cependant à l'admettre. Lorsqu'après la retraite de M. Sarrien, M. Clemenceau reconstitua le ministère, le 25 octobre 1906, en confiant les Affaires étrangères à son collaborateur personnel, M. Stephen Pichon, il insista sans doute, dans sa déclaration, sur la nécessité de conserver intactes les forces matérielles du pays. De même, des spécialistes ou des publicistes s'inquiétaient de l'état de l'armée ou de celui de la marine. Mais c'étaient là des exceptions. Les doctrines ou les illusions fâcheuses, que je signalais en 1905, continuaient d'être honorées et la Chambre issue des élections de 1906 partageait les tendances désastreuses de celle qui l'avait précédée. A propos notamment de l'application de la nouvelle loi de recrutement, elle témoignait du désir de flatter les électeurs beaucoup plus que du souci de préparer la défense. La situation financière se compliquait aussi : la Commission du Budget qui, sous le ministère Sarrien, avait refusé de suivre M. Poincaré lorsqu'il préconisait des mesures énergiques, acceptait maintenant d'enthousiasme les propositions de M. Caillaux, et l'équilibre du budget de 1907 s'obtenait par un sérieux appel au crédit. En même temps, et pour assurer de nouvelles ressources indispensables, un projet d'impôt sur le revenu était déposé, dont le rendement restait problématique, mais dont l'annonce avait l'avantage de flatter les passions démagogiques. Celles-ci s'affirmaient d'autres façons encore. Les grèves se multipliaient, prenant parfois un caractère nettement révolutionnaire. Répudiant toute idée de discipline, les fonctionnaires eux-mêmes se syndiquaient. Dans le midi, l'agitation provoquée par la mévente des vins dégénérait en insurrection et les troupes, envoyées pour

rétablir l'ordre, faisaient en partie cause commune avec les émeutiers. La question religieuse enfin provoquait des difficultés nouvelles et le Souverain Pontife n'ayant admis aucune des combinaisons offertes pour régler les rapports nouveaux entre l'Eglise et l'Etat, il semblait qu'on allât vers une crise violente. Bref, tout se désorganisait ou s'effritait, et c'était en s'appuyant sur un pays en désarroi que le Gouvernement devait s'efforcer, à l'extérieur, d'assurer d'une part le développement général de la politique, comme de parer d'autre part aux incidents qui surgissaient.

Nombre de ceux-ci ne méritent pas d'être relevés ici. Il suffit même, et seulement pour préparer l'intelligence des événements qui se dérouleront par la suite, de rappeler d'un mot la persistance des complications orientales. Cela fait, inutile d'insister sur les difficultés qui survenaient alors en Crète, sur les troubles de Macédoine, voire sur le chemin de fer de Bagdad. Ce dernier commençait à révéler le dessein que formaient les Allemands de dominer en Turquie et les publicistes dénonçaient avec raison sa portée politique. C'était toutefois, en apparence au moins, une entreprise privée. Elle ne provoquait donc pas, semble-t-il, l'intervention officielle et directe des puissances tierces et le gouvernement français, notamment, ne s'en préoccupait peut-être pas beaucoup. Au sujet de la Crète et de la Macédoine, il se concertait avec les autres chancelleries pour calmer les agitations locales et faire prévaloir des expédients. Son ambition n'allait sans doute pas au-delà. Il s'abstenait, sur ce théâtre, de toute initiative caractéristique et ne craignait probablement pas de s'y voir impliquer dans de graves embarras.

Les choses se présentaient différemment au Maroc : là, des faits sont à retenir, et de deux ordres, car la France se voyait conduite à reprendre une politique particulière tout en s'associant aux autres puissances pour l'application du traité d'Algésiras.

Il avait d'abord fallu ratifier celui-ci. Le sultan ne le fit que dans le courant de juin 1906. Les autres signataires marquèrent

moins d'empressement encore. Ils s'exécutèrent cependant dans le courant de l'automne, sauf la France qui arriva bonne dernière, tout à la fin de l'année. A ce moment seulement commençait la période d'application officielle. A vrai dire des mesures préparatoires avait été déjà prises. En novembre, par exemple, un comité, réuni à Paris, rédigeait les statuts de la Banque d'Etat qui put ainsi se constituer au mois de février suivant. La France et l'Espagne s'occupaient aussi d'organiser la police. Seulement la mise sur pied du système imaginé impliquait la collaboration des autorités marocaines : elles se montrèrent peu pressées, et, dans l'été de 1907, les choses étaient loin d'être réglées. Il en allait de même pour la contrebande des armes, tant et si bien qu'en dépit de certaines adjudications de travaux publics, l'acte d'Algésiras n'était pas complètement entré en vigueur après quinze mois de négociations, de pourparlers et de mesures préparatoires.

Ce seul fait justifiait déjà un certain scepticisme touchant la valeur efficiente de l'œuvre si laborieusement conçue. Autre chose encore. Les décisions des diplomates n'opèrent point comme des philtres magiques et la promulgation d'un statut international n'avait pas transformé le Maroc. L'anarchie y continuait donc et les désordres. En veut-on quelques preuves ? Le mois de mai 1906 vit l'assassinat d'un Français à Tanger ; le mois d'août, des troubles dans la même ville et une agitation très vive sur la frontière algérienne. En septembre, nouveaux troubles à Mogador et à Casablanca ; au début de 1907, enfin, un autre Français était assassiné à Fez. La France et l'Espagne ; spécialement offensées ou menacées, présentèrent naturellement des réclamations en les appuyant comme il convenait. Dès le milieu de 1906, leurs bâtiments de guerre mouillaient devant Tanger et, l'année suivante, ils reparaissaient devant Mogador ; en même temps la France occupait Oudjda pour assurer la tranquillité sur les confins algériens, et, en août 1907 enfin, elle débarquait à Casablanca des troupes, bientôt renforcées d'un contingent espagnol.

En dépit du fameux statut international, les deux puissances qui avaient au Maroc les intérêts les plus directs se voyaient ainsi contraintes de s'occuper isolément de leurs griefs particuliers. Tout en collaborant loyalement à l'exécution de l'acte d'Algésiras, la France notamment était amenée à poursuivre, en marge de cet acte, une politique particulière et elle en arrivait ainsi à une action séparée. Celle-ci était d'ailleurs à tel point commandée par les circonstances que nul ne contestait sa légitimité. Dûment averties d'avance, les diverses puissances donnaient leur assentiment — même l'Allemagne, peut-être guidée du reste, dans l'occurence, par certaines vues auxquelles nous reviendrons dans un instant.

2.

Les affaires du Maroc ne provoquant pas de difficultés très graves et les complications orientales ne s'envenimant pas encore, ni les unes ni les autres n'absorbaient entièrement l'attention. Durant les mois qui suivirent la conférence, la diplomatie française put donc s'occuper aussi d'objets tout autres et mener à bien une série de négociations.

Nous ignorons souvent leur genèse et toujours leurs péripéties. Leurs résultats, par contre, sont connus, et il se trouve heureusement que des conclusions vraisemblables peuvent être tirées de la simple énumération des actes intervenus. D'abord trois arrangements bilatéraux. Le 20 octobre 1906, la France, traitant avec l'Angleterre, faisait disparaître aux Nouvelles-Hébrides les motifs qui auraient pu provoquer de nouveaux dissentiments ; le 26 mars 1907, elle signait une convention avec le Siam qui écartait les dernières causes de mésintelligence ; le 10 juin 1907, un accord intervenait avec le Japon : les parties contractantes, constatant l'intimité de leurs relations, se garantissaient mutuellement leurs territoires asiatiques et se promettaient réciproquement de respecter l'intégrité de la Chine. D'un autre côté, et dès le 13 décembre 1906, la France et

l'Angleterre s'entendaient avec l'Italie pour maintenir le *statu quo* en Abyssinie. Le 16 mai 1907 enfin, deux accords simultanés, l'un entre la France et l'Espagne, l'autre entre l'Espagne et l'Angleterre, affirmaient l'intention de maintenir le *statu quo* dans la Méditerranée comme dans l'empire marocain.

On en revenait ainsi au Maroc. Les accords du 16 mai avaient cependant une portée plus générale et qui les reliait aux autres actes que je viens d'énumérer. Tous ceux-ci, et quelles que fussent leurs stipulations propres, procédaient d'un même esprit et révélaient des intentions pareilles : le dessein manifeste d'éliminer les causes de dissentiment ; en outre, et par voie de conséquence, le dessein d'accorder les politiques. Avant la crise d'Algésiras, la France, amie de l'Angleterre s'était rapprochée de l'Italie et de l'Espagne : les conventions maintenant passées à propos de la Méditerranée ou de l'Abyssinie, montraient la persistance des ententes anciennes, et l'Angleterre, en outre, y intervenait désormais. De même, le Japon, pour lequel la France affirmait son amitié était, depuis plusieurs années déjà, l'allié de la Grande-Bretagne. Chacun semblait vouloir traiter directement avec les amis de ses amis, et des accords à trois se superposaient ainsi aux accords à deux.

Ce n'était pas tout encore. Au moment où la France proclamait son amitié pour le Japon, l'Angleterre et la Russie mettaient formellement fin à leurs différends traditionnels. Ceux-ci s'étaient beaucoup atténués au cours des dernières années. Depuis quelque temps déjà les deux gouvernements manifestaient l'un envers l'autre des intentions qui n'avaient plus rien d'inamical. Des indices formels portent à croire que la diplomatie française s'était activement employée à fortifier ces bonnes dispositions, et cela sans doute dès la conférence d'Algésiras. Elle pouvait, en tout cas, enregistrer la convention du 31 août 1907 avec satisfaction. Conçue selon le même principe que les accords anglo-français de 1904, cette convention réglait les différends pendants depuis des années en Asie et supprimait pour l'avenir les causes de nouveaux heurts. Du coup,

disparaissait l'anomalie signalée lors du rapprochement franco-anglais. La France cessait de s'appuyer sur deux puissances rivales l'une de l'autre ; elle ne risquait plus de se trouver obligée de prendre parti entre son amie et son alliée, comme la chose avait failli arriver au moment de l'incident de Hull. La Triple Entente est dès ce moment formée : elle associe véritablement la France, l'Angleterre et la Russie, autour desquelles gravitent, à des titres divers, le Japon, l'Espagne et l'Italie. Avec ces acolytes les liens sont souvent lâches ou ne portent que sur des points particuliers. D'ailleurs, et même si l'on considère les puissances principales, la Triple Entente n'est point comparable à la Triplice. Celle-ci est véritablement une alliance, reposant sur des traités formels et qui comportent des engagements précis. Or, si la France et la Russie sont liées, il n'y a, avec l'Angleterre, qu'une simple amitié et le désir réciproque d'accorder les politiques. Sans doute des arrangements plus nets sont envisagés. Presque au lendemain de la conférence d'Algésiras des conversations se sont amorcées entre états-majors navals britannique et français pour préparer une coopération éventuelle des flottes, mais ces conversations techniques n'engagent pas encore le gouvernement de Londres et peut-être ne l'engageront-elles jamais. Mais, la volonté bien arrêtée de s'appuyer mutuellement a souvent plus d'importance que les stipulations écrites. Telle qu'elle est, la Triple Entente apparaît donc comme un bloc, sinon parfaitement homogène, tout au moins très suffisamment résistant. Les forces qui la composent contrebalancent réellement celles de la Triplice, et, d'autant plus, que la demi défection de l'Italie continue d'affaiblir un peu celle-ci. L'équilibre de l'Europe semble véritablement rétabli.

C'est à quoi l'Allemagne aurait voulu s'opposer en déclenchant la crise brutale qui conduisit à la Conférence d'Algésiras. Elle pouvait constater, par conséquent, l'échec de son attaque. Voulut-elle alors employer une autre méthode et, la violence n'ayant pas réussi, atteindre à ses fins par la conciliation ? L'hypothèse n'est pas invraisemblable. Déjà, lors de l'entrevue

de Bjorkö, l'empereur Guillaume avait essayé de se servir de la Russie pour attirer la France dans son jeu et rendre ainsi vaines les combinaisons échafaudées pour contrebalancer l'hégémonie germanique. Certains indices permettraient de croire que, dans l'été de 1907, il fit une nouvelle tentative pour arriver au même résultat, mais en lançant cette fois, par des voies officieuses, des insinuations ou des propositions directes. Les indications précises manquent sur les propos qu'il put alors tenir. En tous cas, ses suggestions ou ses offres, même si elles furent bien réelles, demeurèrent sans effet. En dépit des doctrines qui se répandaient en France, des concessions à l'internationalisme et des aspirations pacifistes, on arrivait fatalement, lorsqu'on voulait serrer les choses de près, aux causes d'antagonisme qui séparaient les deux pays depuis 1871. Or, sur ce point la conscience française se refusait à capituler et, dès lors, tout rapprochement complet apparaissait impossible.

L'opposition subsistait donc et c'était là un des éléments essentiels de la situation générale de 1907 qu'il nous faut essayer de résumer pour la comparer à celle de 1905.

Maintenant, comme naguère, la paix règne et une conférence imposante se trouve même réunie à La Haye pour essayer de la consolider définitivement en prévenant les conflits futurs. Mais cette conférence, destinée par ses premiers instigateurs à parachever l'œuvre ébauchée en 1899, ne semble pas devoir réaliser les ambitions généreuses dont elle était issue. Elle s'occupe surtout de codifier les lois de la guerre, avouant ainsi qu'elle doit simplement canaliser des maux qu'elle demeure hors d'état d'éviter. L'opposition irréductible de l'Allemagne qui l'a contrainte d'effacer de son programme la limitation des forces militaires, montre que la paix sera, demain comme hier, une paix solidement armée. La seule garantie de son maintien demeurera dans l'équilibre des forces. Celui-ci est à peu près assuré puisque l'année 1907 a vu confirmer les alliances ou les amitiés qui existaient. La Triple Entente continue à s'opposer à la Triplice, à peu près dans les mêmes con-

-ditions que deux ans auparavant, et, à cet égard, rien d'essentiel n'est changé.

S'il en va de la sorte, la France y est certainement pour beaucoup. Appuyée sur ses amis, elle a refusé de capituler ; elle a refusé aussi de se laisser séduire. Elle s'est montrée ainsi fermement attachée à la politique d'équilibre qu'elle préconisait depuis de longues années. Elle a, d'autre part, gardé les mêmes ambitions, et, malgré les concessions qu'elle a dû faire pour conserver la paix ou maintenir ses alliances, elle continue au Maroc l'action qu'elle avait jadis entreprise. Dans l'ensemble donc, nul changement fondamental dans son attitude. Si, en 1905, des doutes étaient permis sur ce qu'elle comptait faire, ils se sont maintenant dissipés. Elle a nettement choisi entre les deux routes qui s'ouvraient à elle, persévérant dans celle où elle s'était précédemment engagée. Ainsi, la crise déchaînée en 1905, et qui peut être maintenant considérée comme close, ne marque aucune altération dans le développement de son histoire extérieure.

Malheureusement elle persévère aussi dans les mêmes errements intérieurs. Nous venons de voir, en effet, que le chaos continue et que le désaccord aigu subsiste entre la politique du dedans et celle du dehors. De ce fait aussi, la situation reste la même et le pays, au jour du danger, se trouverait toujours mal préparé pour y faire face.

Or ce danger subsiste, et par cela même que la situation générale demeure pareille. Si l'Allemagne n'a pas réussi dans ses desseins, elle n'est cependant pas sortie affaiblie de la crise qu'elle avait provoquée ; ses ambitions n'ont point changé, et, si elle se prétendait encerclée dès 1905, elle peut soutenir qu'il en va toujours de la sorte, peut-être même avec plus de raisons maintenant que la Triple Entente s'est resserrée. Tout permet donc de penser qu'elle tentera de nouveaux assauts. On peut même discerner d'avance les terrains possibles de l'attaque : l'un lui sera fourni par les affaires marocaines qui lui offri-

ront, quand elle voudra, un prétexte à protestations. Celui-ci viendrait-il à lui manquer, qu'elle en trouverait aisément un autre dans les affaires orientales qui se compliquent de jour en jour et où il lui serait facile de faire surgir un incident.

CHAPITRE II

LES ATTAQUES ALTERNÉES (1907-1911).

I. L'Orient et le Maroc. — II. Le Maroc et le Congo

I. — L'Orient et le Maroc

I.

Pour ce qui est de la France, l'état de choses qui vient d'être résumé ne se modifia point durant les derniers mois de 1908 et les premiers de 1909.

A l'intérieur, un pressant appel adressé par le Président du Conseil, à la veille de la rentrée parlementaire, ne fut guère écouté. Il conviait toutes les bonnes volontés à s'unir pour le bien de la patrie ; cette union ne se fit pas, et le sort du pays demeurait, dès lors, toujours aussi compromis. Sans doute les querelles religieuses s'apaisaient et il semblait que l'Eglise et l'Etat parviendraient à vivre côte à côte en affectant de s'ignorer, mais, d'autres causes de malaises ou de troubles se substituaient à celle qui s'atténuait. Pour la première fois depuis de longues années le commerce extérieur marquait un recul, et, joint à d'autres indices, ce fait décelait une crise économique profonde. Le désordre persistait aussi dans les finances de l'Etat. Le budget, de près de quatre milliards, ne s'équilibrait

que sur le papier. Loin cependant de pencher vers la prudence, le Parlement rêvait d'aventures financières, rachat de l'Ouest, par exemple, ou lois, dites sociales, qui procédaient d'intentions peut-être excellentes, mais dont le premier effet serait un surcroît de dépenses. Les députés acceptaient cependant des économies, mais surtout sur les budgets militaires ; ils se refusaient à prévoir de nouvelles constructions navales et réduisaient les appels des réservistes ou des territoriaux.

A l'extérieur, les choses continuaient aussi à suivre le même cours. La visite du Président Fallières à Londres, en mai 1908, puis celle qu'il rendit quelques semaines plus tard au tzar, à Reval, attestaient la solidité de l'amitié anglaise comme de l'alliance russe. La Triple Alliance ne subissant de son côté nulle atteinte, les deux grands groupements continuaient de se balancer. Ils ne s'opposaient cependant pas complètement car, à l'occasion, on les voyait s'associer plus ou moins. Le 2 novembre 1907, par exemple, l'Angleterre, la Russie et l'Allemagne s'entendaient pour garantir l'intégrité du nouveau royaume indépendant de Norvège, et, au mois d'avril 1908, une déclaration était signée à Berlin où des puissances, appartenant à l'un ou l'autre groupe, affirmaient le désir de maintenir le *statu quo* dans les territoires baignés par la mer du Nord. Les rapports s'amélioraient aussi entre telle puissance de la Triplice et telle autre de la Triple Entente : un rapprochement s'opérait manifestement entre la Russie et l'Italie à propos de certaines questions orientales auxquelles nous allons revenir dans un instant. La France, de son côté, réglait sans difficulté des différends pendants avec l'Allemagne, en signant par exemple, au mois d'avril 1908, un arrangement qui précisait les frontières entre le Cameroun et le Congo.

L'horizon cependant n'était pas partout éclairci. Pendant l'entrevue de Reval, M. Stephen Pichon et son collègue russe, examinèrent, dit-on, les diverses questions pendantes : nul doute que leur attention ne se soit alors portée d'une façon très particulière sur deux théâtres ou des complications menaçaient

Tout d'abord au Maroc. L'application de l'acte d'Algésiras s'y poursuivait par l'élaboration plus ou moins laborieuse de nouveaux règlements internationaux. Mais l'état intérieur du pays demeurait toujours aussi préoccupant. Abd el-Aaziz semblait accepter la situation qui lui était faite et se montrait soucieux de s'appuyer sincèrement sur la France, surtout sans doute parce que son pouvoir se trouvait de plus en plus contesté. Car un compétiteur se dressait maintenant contre lui en la personne de son frère, Moulay-Hafid qui se faisait bientôt proclamer à Fez. Scrupuleux peut-être à l'excès, le gouvernement de la République aurait cru manquer à ses engagements en intervenant dans la querelle entre les deux sultans. Mais cette querelle accentuait naturellement l'anarchie et les désordres qui en résultaient compromettaient les intérêts européens. La France se voyait dès lors contrainte d'augmenter ses précautions. Pour faire régner l'ordre autour de Casablanca, elle se trouvait conduite à une série d'opérations militaires qui aboutissaient en somme à l'occupation de la Chaouïa ; dans le même temps, et pour des motifs semblables, d'autres opérations refoulaient, sur la frontière oranaise, des tribus trop turbulentes.

Tout cela n'allait pas sans envois de renforts, ni sans combats. Aussi l'opinion publique, et surtout l'opinion parlementaire, commençaient-elles à se troubler un peu. Chaque incident nouveau provoquait donc à la Chambre des demandes d'explications. En novembre 1907, puis en janvier et février 1908, les interpellations se multiplièrent, et lorsque, au mois de mars, le Gouvernement réclama des crédits supplémentaires, il lui fallut subir un assaut très violent. L'aventure marocaine, comme certains se plaisaient à l'appeler, rencontrait en effet des adversaires acharnés, et, puisque l'enchaînement des circonstances avait fait de l'action au Maroc un des éléments essentiels de la politique extérieure, on voyait ainsi, touchant cette dernière, s'affirmer une fois de plus une désunion profonde. Les socialistes notamment reprenaient les vieilles critiques opposées naguère à Jules Ferry, et, avec d'autant plus

d'énergie, qu'ils s'irritaient de tout effort militaire. M. Jaurès prononçait périodiquement d'interminables discours où l'éloquence boursouflée dissimulait mal l'ignorance voulue des réalités. Mais d'autres, d'opinions opposées, s'inquiétaient aussi et dénonçaient les périls où nous risquions d'être entraînés. M. Ribot, par exemple, demandait que la France éteignît l'incendie marocain sans se jeter elle même dans le feu. Pareille opération était certainement d'une exécution difficile. M. Pichon qui, comme Ministre des Affaires étrangères, avait la lourde tâche de tenir tête aux détracteurs de sa politique, n'eut pas beaucoup de peine à le démontrer et il obtint dès lors ses crédits. Non content de prouver qu'une intervention énergique était indispensable pour sauvegarder nos intérêts en Afrique comme pour ne pas compromettre notre dignité, il s'appliquait d'ailleurs à démontrer que pareille intervention ne compromettait en rien l'acte d'Algésiras qui serait scrupuleusement respecté. Rien ne permet de douter des intentions ainsi proclamées. Il n'en paraissait pas moins, de plus en plus clairement, que le fameux accord international n'avait pas réglé la question marocaine et que la France se voyait constamment contrainte de renforcer ses positions.

En Orient, d'autre part, les choses se compliquaient. Les puissances, étant à peu près d'accord sur des réformes macédoniennes qu'elles discutaient depuis de longues années, des divergences commençaient à se manifester entre elles à d'autres propos. Nous avons mentionné déjà les visées économiques de l'Allemagne et le parti qu'elle entendait tirer de la construction de lignes de chemins de fer, du fameux Bagdad notamment. En 1908, l'Autriche ne voulut pas être en reste et, d'accord évidemment avec Berlin, adopta les mêmes méthodes. Elle offrit aux Turcs la création d'un chemin de fer qui, venant de Bosnie, irait d'abord à Salonique puis se raccorderait éventuellement avec les lignes grecques. Salonique, et peut-être le Pirée, deviendraient ainsi des ports presque autrichiens, et, en définitive, des débouchés allemands. La combinaison favorisait trop

nettement les puissances germaniques pour que leurs rivaux ne voulussent pas la contrecarrer. La Serbie suggéra donc une ligne reliant le Danube à l'Adriatique et la Russie, toujours jalouse de l'Autriche, appuya le projet auquel l'Italie aussi se montrait favorable. Des rivalités très nettes se dessinaient, derrière lesquelles on pouvait discerner sans peine des antagonismes politiques. Mais ceux-ci se dissimulaient encore au début de l'été de 1908 où l'on affectait de déclarer bien haut que les entreprises de chemins de fer conservaient un caractère purement commercial. La France, en outre, n'intervenait dans ces affaires qu'à titre tout à fait secondaire et simplement pour appuyer son alliée la Russie. Les complications orientales ne paraissaient pas encore telles qu'elles dussent l'inquiéter. Or les affaires marocaines, pour préoccupantes qu'elles fussent, semblaient également devoir se régler peu à peu et sans heurts trop violents. Lorsqu'il insistait devant la Chambre sur son sincère désir de rester fidèle à la politique d'Algésiras, M. Stéphen Pichon avait pu remarquer que les opérations entreprises ne soulevaient les objections de personne. De fait, l'Allemagne même ne protestait pas. Presque en même temps que son collègue français, M. de Schoen fournissait, de son côté, des explications au Reichstag. Il constatait que les assurances données par voie diplomatique s'accordaient avec les promesses faites au Parlement français et ajoutait que ces assurances lui paraissaient pleinement satisfaisantes : l'Allemagne entendait, elle aussi, maintenir l'acte d'Algésiras, mais du moment que l'indépendance du Maroc et l'égalité économique se trouvaient sauvegardées, elle ne voyait aucun inconvénient à ce que la France rétablît efficacement l'ordre.

Vers le mois de juillet 1908 ni le Maroc, ni l'Orient ne causaient donc d'appréhensions immédiates, et, grâce au ferme maintien des alliances ou ententes, comme à la cordialité des relations entre toutes les puissances, aucune crise ne paraissait imminente.

Les choses changèrent soudain, à la fois au Maroc et en

Orient. Au Maroc, la lutte continuait entre les deux sultans et la France conservait toujours entre eux la neutralité la plus stricte. L'Allemagne, par contre, se montrait moins réservée. Sans doute parce que Abd-el-Aziz témoignait hautement de ses sympathies pour la France, elle manifestait une certaine préférence pour Moulay-Hafid ; elle lui prodiguait des encouragements tout au moins officieux, et rien ne prouve qu'elle ne lui accordât pas aussi quelques secours matériels. Grâce peut-être à cet appui, Moulay-Hafid prenait de plus en plus nettement l'avantage et, au mois d'août, il l'emportait définitivement. Une question se posait aussitôt. Les puissances avaient traité avec Abd-el-Aziz parce que celui-ci prenait, vis-à-vis d'elles, les engagements positifs découlant de l'acte d'Algésiras. Avant de reconnaître son successeur de fait, ne fallait-il pas obtenir de lui des promesses pareilles? La France et l'Espagne, se considérant comme les mandataires de l'Europe, commencèrent d'étudier posément la question, mais l'Allemagne, accentuant son attitude, se montra soudain arrogante. Elle entra en rapports directs avec Moulay-Hafid et signifia que tout le monde devait l'accepter sans délai. De là une première escarmouche diplomatique assez vive qui s'apaisa toutefois, grâce à des formules lénifiantes et à la reconnaissance générale du nouveau sultan.

En Orient, dans le même temps, les coups de théâtre se succédaient. En Turquie d'abord, le régime complètement décrié d'Abd-ul-Hamid s'effondrait, en juillet, sous une poussée prétendue libérale, et le parti dit des Jeunes-Turcs s'emparait du pouvoir pour remettre en vigueur la fameuse constitution de 1876. En lui-même, le fait était de médiocre importance, les changements de régime n'ayant jusqu'alors jamais transformé l'empire ottoman. Mais la crise eut des répercussions. La Bulgarie s'empressa d'abord de mettre la main sur les chemins de fer qui traversaient son territoire et dans l'administration desquels prédominaient les éléments germaniques. Elle agissait dès lors évidemment d'accord avec Vienne et Berlin. Peu après, le 5 octobre, et, coïncidence digne de remarque, au retour d'un

voyage en Autriche, le tsar des Bulgares rompait le lien qui le rattachait encore à la Porte et proclamait sa pleine indépendance. En même temps le gouvernement autrichien signifiait une décision grave : le 3 octobre il avait annoncé aux puissances l'intention de modifier l'état de choses, établi naguère par le Congrès de Berlin, en annexant purement et simplement la Bosnie et l'Herzégovine : le 7 octobre les actes officiels étaient publiés. Les bouleversements ainsi apportés à l'équilibre balkanique provoquèrent à leur tour des réactions. Les Crétois, par exemple, jugèrent l'occasion favorable pour rompre également avec la Turquie et votèrent leur annexion à la Grèce. Les Serbes, de leur côté, et ceci devenait plus grave, se jugèrent menacés par les progrès de l'Autriche et réclamèrent des compensations. En somme, les combinaisons que l'Europe avait jadis si laborieusement établies se trouvaient remises en question et ceci par suite des ambitions qu'avouaient maintenant les puissances germaniques ou leurs affiliés.

A ce moment précis, nouvel incident au Maroc. A Casablanca, où, l'on s'en souvient, les troupes françaises s'étaient installées, l'arrestation de quelques déserteurs de la légion étrangère provoqua une échauffourée dans laquelle un prétendu fonctionnaire du consulat allemand fut plus ou moins malmené. L'affaire aurait pu se régler aisément, et d'autant que le droit des autorités françaises était incontestable, tandis que le consulat paraissait avoir joué un rôle pour le moins singulier. Le gouvernement de Berlin se refusa cependant à toute discussion courtoise. De nouveau très hautain, il enfla la voix, et, profitant sans doute de la campagne violente que ses journaux menaient alors contre la légion étrangère, prétendit exiger, avant tout examen, des réparations humiliantes.

Pour particulier que fût le conflit il acquérait ainsi une réelle portée et surtout si l'on se souvenait des difficultés suscitées à l'occasion de la reconnaissance de Moulay-Hafid. Modifiant son attitude du début de l'année, l'Allemagne voulait manifestement, au Maroc, chercher de nouveau noise à la France. Celle-

ci, ainsi directement prise à partie en Afrique, n'était qu'indirectement en cause en Orient. Son honneur et son intérêt lui commandaient cependant d'y soutenir ses alliés ou ses amis. Et si les deux affaires demeuraient distinctes, leur concommitence établissait pourtant entre elles une sorte de lien, car la politique de chaque pays forme à chaque moment un bloc dont les diverses parties s'enchaînent. Tout compte fait, on assistait à une nouvelle attaque en règle de la Triplice contre la Triple Entente, mais menée cette fois simultanément sur deux terrains. Sur chacun de ceux-ci les puissances germaniques, profitant des circonstances, visaient à s'assurer des profits immédiats ; dans l'ensemble elles voulaient aussi, en imposant leurs volontés, affirmer leur prééminence ; en établissant celle-ci, elles cherchaient enfin sans doute et comme par le passé, à dissocier le faisceau de forces qui les contenait.

2.

A un tel assaut, la Triple Entente se trouvait mal préparée, malgré les arrangements diplomatiques ou militaires qu'elle avait pu prendre ou étudier. L'intensité de ses sentiments pacifiques était déjà pour elle une certaine cause de faiblesse en l'inclinant d'avance aux larges concessions. J'ai dit, d'autre part, les embarras ou les tiraillements intérieurs de la France ; encore que d'ordre différent, ceux de la Russie étaient pour le moins aussi grands, et, les uns comme les autres, ne pouvaient que paralyser les gouvernements.

Le cabinet Clemenceau fit cependant bonne contenance, tant il est vrai que la fermeté des vues parvient souvent à compenser maints désavantages. Dévoilant ses arrière-pensées, l'Allemagne lui offrait de se montrer conciliante au Maroc pour peu qu'il cessât de soutenir ses alliés en Orient. Il refusa, préférant avec raison demeurer strictement fidèle à sa ligne de conduite générale. De ce fait, l'attaque germanique demeura

fractionnée et les négociations relatives à l'Orient se déroulèrent parallèlement à celles relatives au Maroc.

En Orient, il s'agissait d'abord de trouver un terrain d'entente au sujet de la violation, par trop flagrante, du traité de Berlin, puis d'éviter que l'effervescence qui croissait en Serbie n'entraînât des conséquences irréparables. Pour parer à ce dernier danger toutes les puissances intervinrent à Belgrade en prêchant la modération : la France, l'Angleterre et la Russie par amour de la paix ; l'Allemagne, surtout sans doute, parce que, en contenant la Serbie, elle favorisait l'Autriche. Les ambitions serbes ainsi provisoirement réfrénées, restait la question de droit. Les puissances de la Triple Entente paraissaient, d'ores et déjà, vouloir se contenter de satisfactions de forme. Pour les trouver, on mit naturellement en avant l'expédient classique d'une conférence, et, comme toujours aussi, des pourparlers s'engagèrent pour déterminer le programme. Ils furent extrêmement confus et menés surtout par l'Autriche et la Russie. Celle-ci poussait d'ailleurs l'esprit de conciliation jusqu'à ses dernières limites, et, au vrai, reculait constamment. Or, comme la France se réglait systématiquement sur son alliée, il en résultait que, dans les négociations orientales, elle reculait aussi, et que, partant, la Triple Entente cédait perpétuellement du terrain.

Au Maroc, par contre, où elle menait le jeu, la France résistait aux prétentions de l'Allemagne. Usant d'une tactique qui lui était familière, celle-ci essaya de l'intimidation, en choisissant, bien entendu, le moment où les difficultés orientales prenaient un tour plus aigu. La froide résolution du gouvernement français lui avait fait admettre déjà que l'affaire des déserteurs de Casablanca serait soumise à un arbitrage. Sans revenir formellement sur cette décision de principe, elle exigea toutefois, le 4 novembre, que des excuses fussent présentées avant que les arbitres se trouvassent saisis. M. Clemenceau et M. Pichon refusèrent catégoriquement. Leur fermeté eut bientôt sa récompense. Voyant qu'elle ne parvenait point à nous faire

reculer, l'Allemagne changea de ton et admit une procédure qui mettait les deux puissances sur le même pied. Elles s'exprimèrent des regrets mutuels et, cette formalité accomplie, le compromis d'arbitrage fut enfin signé le 24. Le côté politique de l'incident, qui, un instant, avait mis la paix en péril, se trouvait réglé.

N'ayant pas tiré de l'affaire tout le parti qu'elle escomptait sans doute, l'Allemagne prononça une autre manœuvre et qui confirme peut-être une supposition précédemment formulée, car la chancellerie de Berlin ne sut jamais varier beaucoup ses procédés. J'ai dit que n'ayant pu réussir à rompre brutalement la Triple Entente lors de la crise d'Algésiras, elle avait, sans doute, voulu l'effriter, en entraînant la France dans son orbite. Au point où nous sommes parvenus on est porté à croire que tel avait bien été son dessein, car elle en revenait manifestement maintenant, dans les derniers jours de 1908, à la combinaison que nous lui prêtions en 1907. Aussitôt l'accord préliminaire signé à propos des déserteurs, le gouvernement impérial devint, en effet, aussi aimable qu'il s'était montré cassant. Avant la crise qui venait de se clore, au moins provisoirement, des efforts avaient été faits pour trouver au Maroc un terrain d'entente générale. Les conversations interrompues se renouèrent. Le 6 janvier 1909, M. de Schoen reprenait à Berlin la conversation avec M. Jules Cambon. M. Pichon, consulté, répondit d'urgence que ses vues s'accordaient avec celles du secrétaire d'Etat allemand. Des pourparlers réguliers s'engagèrent donc et se poursuivirent, autant qu'on peut le savoir, sans incidents notables. Ils furent en tout cas très rapides, car, le 6 février, l'accord se trouvait établi sur les termes d'une déclaration aussitôt publiée. Le gouvernement de la République, proclamant à nouveau son intention de maintenir l'indépendance et l'intégrité de l'empire chérifien comme d'y sauvegarder l'égalité économique, affirmait ne pas chercher à nuire aux intérêts commerciaux ou industriels allemands. Le gouvernement impérial, de son côté, affirmant ne poursuivre au Maroc que des

avantages économiques, promettait de ne pas entraver l'action politique de la France. Les deux gouvernements, ayant ainsi constaté que leurs vues ne se contrariaient pas, annonçaient enfin qu'ils chercheraient à associer leurs nationaux dans les affaires dont ceux-ci pourraient respectivement obtenir l'entreprise. A l'antagonisme si longtemps manifesté, se trouvait ainsi substitué le principe d'une collaboration.

Dans le même temps les affaires s'arrangeaient aussi en Orient. L'idée d'une conférence finissait pas être abandonnée et les gouvernements, même ceux de l'Entente, se résignaient à sanctionner purement et simplement la violation de l'article 25 du traité de Berlin. Mais pareille solution ne satisfaisait pas les Serbes. Directement menacés par l'Autriche qui les encerclait désormais, ils insistaient de plus en plus vivement pour obtenir une compensation.

L'exaspération de l'opinion publique allant chez eux croissant, il y avait à craindre que leur gouvernement, plus ou moins débordé, ne se vit contraint à des démarches agressives. La Russie, toujours conciliante, proposa dès lors une double intervention collective, à Vienne et à Belgrade, pour prêcher, de part et d'autre, la modération. L'Allemagne, chose caractéristique, déclara vouloir bien parler à Belgrade mais nullement à Vienne, car elle entendait ne point blâmer son alliée. Cette résistance obligea de modifier le programme et l'on se mit finalement d'accord pour faire simplement des démarches à Belgrade. En dépit des atténuations de forme, les puissances de l'Entente se laissaient ainsi aller, par amour de la paix, à exercer une pression véritable sur le seul gouvernement serbe. Celui-ci ne se trouvant soutenu par personne ne pouvait que s'incliner. Il le fit, à la fin de mars, et la Russie ayant expressément reconnu l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, les complications orientales furent aplanies. Comme, d'un autre côté, la Cour arbitrale de La Haye rendit, dans l'affaire des déserteurs de Casablanca, un arrêt que l'Allemagne et la France purent accueillir sans protestation, aucune

difficulté ne se trouva plus pendante ni au Maroc, ni en Orient, et la crise générale dut être considérée comme heureusement conjurée.

3.

On vient de voir à quel prix. En Orient, les puissances de la Triple Entente avaient reconnu, sans compensation aucune, des violations éhontées du traité de Berlin, et, notamment, l'annexion par l'Autriche de l'Herzégovine comme de la Bosnie. Au Maroc, l'Allemagne avait fait accepter par la France le principe d'une association dont elle pensait bien retirer des profits. Le bilan se soldait donc, pour les puissances germaniques, par d'indiscutables profits.

Mais, la France ne se jugeait pas lésée. De fait, à peine intervenue l'entente avec l'Allemagne, les difficultés locales avaient, au Maroc, commencé de se régler comme par enchantement. Une mission envoyée à Fez, put, dès la fin de mars, arrêter le texte d'un arrangement : le Sultan prendrait des mesures qui nous permettraient d'évacuer la Chaouïa comme les régions voisines de la frontière algérienne, et paierait en outre les indemnités par lui dues, tant à des ressortissants français qu'au gouvernement de la République. Dans le même temps, la mission chargée de préparer la mise en pratique de l'accord du 6 février trouvait à Berlin un bon accueil, et jetait les bases d'un programme commun. Une collaboration intime semblait donc en passe de s'établir. Elle profiterait, pensait-on, aux deux parties et, la bienveillance du gouvernement impérial paraissant désormais assurée, on escomptait que notre action politique ne rencontrerait plus au Maroc les obstacles d'antan. La satisfaction était donc grande à Paris, jusque parmi les publicistes les plus susceptibles en matière coloniale et les moins suspects de sympathies pour l'Allemagne. La formule trouvée pour le Maroc était même jugée si bonne, qu'on la considérait comme excellente en soi, comme capable d'écarter toutes les difficultés, si bien que, par une pente naturelle, on en venait à

vouloir l'appliquer sur un autre terrain où commençaient à se produire des difficultés.

Pour faire comprendre celles-ci, force est de remonter quelque peu en arrière et de rappeler la situation de la France dans l'Afrique équatoriale. Poursuivant sa politique de pénétration, elle assurait de plus en plus ses positions, au moins politiques. Elle venait, à la fin de 1908, de signer avec la Belgique qui avait définitivement repris les territoires de l'ancien Etat indépendant, une convention confirmant expressément le droit de préférence et opérant en outre certaines rectifications de frontières ; on se souvient d'autre part que, au mois d'avril 1908, une convention franco-allemande avait précisé les frontières entre le Cameroun et nos domaines du Congo. Mais l'occupation de tous les territoires annexés n'était pas effective, et, même dans le Moyen-Congo depuis longtemps français, les postes chargés d'affirmer la souveraineté demeuraient ridiculement insuffisants. Rien de plus facile dès lors, pour des étrangers, que de s'installer sur notre sol et d'en entreprendre l'exploitation : les compagnies allemandes du Cameroun n'y avaient pas manqué et elles étaient ainsi entrées en contestations, parfois même en conflits, avec des concessionnaires français. D'aucuns prétendent d'ailleurs que ces derniers n'étaient pas mécontents de la chose, le préjudice qu'ils paraissaient subir les autorisant à réclamer des indemnités aux ministres français. Mais il est heureusement aussi inutile de discuter ici ce point que de débrouiller l'histoire de la compagnie de la Ngoko-Sangha. Nous n'avons besoin que de constater l'existence de difficultés au Congo et de mentionner qu'à tort, ou peut-être à raison, le gouvernement de la République avait jusqu'alors peu soutenu ses ressortissants. Il craignait, a-t-on dit, de s'attirer une querelle qui viendrait se greffer sur les embarras marocains. C'est tout au plus si, après l'accord du 6 février, il hasarda quelques timides réclamations. Il n'insista d'ailleurs pas, s'étant aussitôt avisé que, précisément, l'accord relatif au Maroc pouvait fournir une procédure permettant d'arranger les choses à

l'amiable. Dès le mois de mai 1909, M. Pichon proposait donc à Berlin une sorte d'association franco-allemande dans la région du Congo : un consortium serait créé qui grouperait les firmes allemandes et les firmes françaises. L'idée n'ayant pas été repoussée de prime abord, des pourparlers s'engagèrent, parallèlement à ceux qui se poursuivaient au sujet du Maroc, et il parut que l'on s'acheminait vers une collaboration économique générale, dans tous les domaines extra-européens où les deux pays s'étaient jusque là contrariés.

A regarder les choses de près, il semble bien que la combinaison fût surtout avantageuse pour les Allemands : ils profiteraient au Maroc de nos efforts et de la situation que nous nous étions acquise ; au Congo, ils participeraient à l'exploitation de territoires qui nous appartenaient. Mais ce n'était pas là le plus grave et le système avait incontestablement une portée à laquelle on ne prenait sans doute pas garde. Dans toute collaboration, l'un des participants domine toujours l'autre : nul doute que l'Allemagne, devenue notre collaboratrice, n'entendît se réserver le premier rôle et ne sût profiter de notre indolence pour se l'assurer. Ayant associé nos intérêts aux siens, elle comptait évidemment parvenir à associer également les politiques. Grâce à la communauté des entreprises, les relations deviendraient graduellement plus confiantes ; le gouvernement impérial entraînerait peu à peu la France dans son orbite ; le jour enfin où il aurait ainsi inféodé Paris à Berlin, il se trouverait avoir atteint le but qu'il poursuivait, tantôt par la violence et tantôt par la ruse : la Triple Entente ne constituerait plus un danger pour les desseins de la Triplice et l'équilibre européen aurait vécu. On peut dès lors se demander si l'attitude adoptée par les dirigeants de la République ne révélait pas un léger changement d'orientation, et ce malgré le maintien très attentif de toutes les alliances ou ententes précédemment conclues. Les unes et les autres ayant été naguère recherchées pour contrebalancer l'Allemagne, une association avec cette dernière atténuerait leur importance ou modifierait leur caractère.

Mais, dans le même temps, certains incidents se produisaient à l'intérieur qui étaient peut-être caractéristiques. Des accidents survenus dans la marine avaient provoqué, dans le courant de 1908, des enquêtes parlementaires successives et des études administratives qui aboutissaient, en mars 1909, à une demande de crédits. Au cours de la discussion M. Delcassé formula des critiques si précises que M. Clemenceau, sentant le cabinet en péril voulut jeter le discrédit sur l'ancien ministre des Affaires étrangères qui avait, disait-il, conduit la France à Algésiras. M. Delcassé riposta en évoquant les services par lui rendus. La Chambre l'écouta sans défaveur, et, quand les urnes circulèrent, elle refusa sa confiance au Président du Conseil. Le ministère Clemenceau avait dès lors vécu. Toutefois, son chef se trouvant seul atteint, M. Briand, qui prit la présidence du Conseil, le 23 juillet 1909, put se contenter d'un remaniement et M. Pichon notamment demeura. Le nouveau gouvernement entendait donc, et il l'annonçait du reste, continuer la politique de son prédécesseur. Il marqua néanmoins, dès son début, l'intention d'accorder un soin plus particulier à la complète remise sur pied des forces militaires. Quelques semaines plus tard, M. Briand prononçait à Périgueux un discours retentissant pour blâmer les compétitions mesquines où le Parlement se complaisait et l'enlisement du pays dans les mares stagnantes de circonscriptions électorales trop étroites. De fait, une campagne était alors menée pour substituer au scrutin d'arrondissement le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, et, sous la pression de l'opinion publique, la Chambre allait, dès sa rentrée, voter le principe de la réforme. Quelles que pussent être les arrières-pensées des députés, quels que soient aussi les mérites véritables de la représentation proportionnelle, une réaction s'annonçait contre les pratiques avilissantes de la politique intérieure, et les sentiments qui se faisaient ainsi jour s'accordaient évidemment avec la sollicitude plus grande témoignée à la défense nationale, voire avec l'accueil que la Chambre réservait aux explications de M. Delcassé.

Vers l'automne de 1909, où l'on commençait de discerner ses conséquences, la dernière crise extérieure paraissait donc avoir eu un double effet. Elle avait contribué à souffler un esprit un peu nouveau sur le pays qui, vaguement conscient des périls étrangers, annonçait un effort pour se ressaisir et se mettre en état de tenir tête. Ses dirigeants, d'autre part, s'acheminaient, de façon plus ou moins raisonnée, vers une entente avec la puissance d'où venait la perpétuelle menace et contre laquelle il s'agissait précisément de se garder. Qui voudrait pousser l'analyse à fond, pour raisonner en pure logique, conclurait à une contradiction. Il faut se garder avec soin d'aller jusque là. Au moment où nous sommes il ne s'agissait que de velléités vagues et de tendances flottantes. On commettrait une bévue historique en leur attribuant immédiatement une signification trop nette ; il fallait les signaler cependant et ne serait-ce que pour permettre de mieux comprendre le cours ultérieur des choses.

II. — LE MAROC ET LE CONGO

I

Comme toujours après les crises, une détente s'était produite en 1909 dans les relations internationales, d'autant plus marquée cette fois, que les projets de collaboration économique franco-allemande semblaient apaiser l'antagonisme chronique. L'accalmie devant durer environ deux ans, le cabinet Briand n'eut pas à montrer, à l'extérieur, la fermeté plus grande qu'il avait paru promettre. Dès lors, les traces de l'alerte passée s'atténuèrent dans les esprits et le pays s'absorba de nouveau dans les préoccupations du dedans. Inutile d'ailleurs d'insister sur les objets de celles-ci. Mentionnons simplement que les élections générales de 1910 ne renouvelèrent point le monde po-

litique et que la réforme électorale, dont les partisans se promettaient des merveilles, était âprement combattue, précisément parce que les coteries qui jouissaient du pouvoir entendaient ne pas s'en laisser évincer ; les difficultés budgétaires demeuraient, en outre, aussi grandes et les compétitions sociales aussi aigües — tant et si bien que, de façon générale, les choses reprenaient, en France, exactement le train passé.

Dans certains pays, au contraire, des modifications notables intervenaient : en Russie, par exemple, où le régime nouveau s'organisait à peu près ; en Allemagne, où le prince de Bülow cédait, dès juillet 1909, la place de chancelier à M. de Bethmann-Hollweg ; en Angleterre, où Edouard VII laissait, le 6 mars 1910, le trône à son fils Georges V ; en Turquie enfin, où, après la révolution qui, au printemps de 1909, avait expulsé définitivement Abd-ul-Hamid, les Jeunes Turcs s'installaient en maîtres complets du pouvoir. Avec eux l'Allemagne avait, par avance, lié partie, ce qui lui permettait de profiter de leur succès pour augmenter son emprise sur l'empire ottoman. Mais c'était un fait dont les puissances rivales paraissaient résolues à ne point s'occuper. D'un autre côté, les nouveaux gouvernants d'Allemagne et de Russie n'avaient nulle intention de rompre les accords conclus par leurs prédécesseurs et, en Angleterre, le jeune roi entendait également continuer la politique de son père. La Triple Entente demeurait donc intacte, ainsi que la Triplice. Les mêmes groupements se balançaient toujours de la même façon, et, comme la situation intérieure française, la situation internationale ne subissait dans l'ensemble nul changement. Elle tendait cependant à se modifier sur un point essentiel, et, fait en apparence paradoxal, justement parce que, dans les questions qui touchaient le plus directement la France, aucun élément nouveau n'intervenait non plus.

Au Maroc, l'anarchie continuait bien entendu malgré le changement de règne. Incapable de la réprimer lui-même, le sultan songeait, par moments, à d'autres concours que le nôtre et confiait son armée à des instructeurs turcs. Ses dispositions chan-

geaient cependant quand grandissaient ses embarras, surtout financiers. Son représentant, El-Mokri, commençait donc, dès la fin de 1909, de négocier un emprunt à Paris. Un premier accord intervint en mai 1910, mais, dès la fin de l'année, les pourparlers devaient reprendre en vue d'un nouveau secours. L'Espagne, de son côté, ne demeurait pas inactive, et, précisément en novembre 1910, elle signait un arrangement particulier qui lui procurait des indemnités et des garanties. Elle accentuait ainsi son rôle et semblait disposée à précipiter les événements. Pareille attitude pouvait évidemment compliquer les problèmes. Mais, au point où en étaient venues les choses, les ambitions espagnoles demeuraient secondaires, comme aussi les discussions avec le sultan ou les désordres locaux. Tout s'aplanirait si l'Allemagne n'y mettait point obstacle ; seule, son hostilité provoquerait à nouveau des difficultés graves. Or, on se tenait assuré de sa bienveillance puisqu'on poursuivait toujours la réalisation de cette collaboration économique, imaginée d'abord pour le Maroc et qu'on avait résolu ensuite d'étendre également au Congo.

Des arrangements de principe comme ceux qui avaient été pris supposent des mesures d'application qui seules leur donnent une valeur réelle. De fait, on essayait d'en combiner, mais, tout aussitôt, des difficultés surgissaient dont il n'est besoin de fournir ici qu'un aperçu très approximatif. Pour ce qui était du Congo, par exemple, après avoir réglé par voie d'arbitrage la question d'une indemnité réclamée par la compagnie française de la Ngoko-Sangha, on avait pu préparer un consortium franco-allemand. Seulement des contestations se produisirent alors entre ministres français ; celui des Finances, qui devait payer l'indemnité, estima que l'arbitrage, base première de la combinaison, était nul, l'Etat n'ayant pas le droit de compromettre, et, malgré les réclamations allemandes, tout se trouva remis en question. Au Maroc, ce fut autre chose. Sur l'initiative de leurs gouvernements respectifs, des hommes d'affaires français et allemands avaient formé une Société ma-

rocaine de travaux publics. Une fois constituée, elle ne sut guère comment exercer son activité. Un éminent publiciste français a écrit naguère de longs chapitres pour démontrer que la responsabilité en incombait exclusivement à notre administration, incapable d'élaborer des programmes et de prendre des décisions. Peut-être. Mais il semble prouvé aussi que lorsqu'on en venait à des projets précis, à la construction de chemins de fer par exemple, les Allemands émettaient des prétentions inadmissibles tandis que, fait plus grave encore, notre amie l'Angleterre opposait l'Acte d'Algésiras aux arrangements particuliers intervenus entre Paris et Berlin. Dans l'ensemble donc et pour des raisons variés, au début de 1911, c'est-à-dire après deux ans passés, au Maroc comme au Congo, les projets de collaboration franco-allemande demeuraient dans le domaine de la théorie pure.

Sur ces entrefaites, en mars 1911, le cabinet Briand se retirait à la suite d'un débat sur les congrégations religieuses et cédait la place à un ministère que présidait M. Monis. M. Delcassé recevait le portefeuille de la Marine : après les incidents mentionnés, ce retour aux affaires marquait peut-être l'intention de renforcer un des éléments de la défense nationale ; c'était peut-être aussi l'annonce d'une évolution dans la politique extérieure. M. Pichon, d'ailleurs, était remplacé au Quai d'Orsay par M. Jean Cruppi. De celui-ci on ne savait rien comme diplomate, mais l'arrivée d'un homme nouveau pouvait également faire prévoir une orientation un peu nouvelle.

De fait, un changement se manifesta bientôt, mais graduellement, et au cours d'une série d'incidents parfois assez confus. M. Cruppi rejeta d'abord formellement les projets de consortium congolais, qui, s'ils n'avaient pu être réalisés n'étaient cependant pas définitivement écartés. Or, ces projets avaient manifestement pour inspirateur premier M. Pichon qui les prônait au temps où M. Clemenceau flétrissait publiquement la politique de M. Delcassé, jugée offensante pour l'Allemagne. Au Maroc, d'autre part, où la collaboration continuait à ne pas s'organiser,

M. Cruppi accentuait en outre l'attitude, assurément ferme mais cependant très prudente, qu'avait gardée son prédécesseur. Des troubles s'étant produits dans la Chaouïa, puis, et bientôt après, à Fez, le Gouvernement préparait une expédition et, le 21 mai, les troupes françaises arrivaient dans la capitale chérifienne, tandis que des opérations de police se poursuivaient sur la frontière algérienne.

Malgré les précautions diplomatiques et les explications fournies, l'expédition de Fez eut immédiatement des contre-coups. L'Espagne, d'abord, jugea que la France se mettait en devoir de réaliser à son profit l'intervention éventuellement prévue dans l'accord de 1904, et, pour s'assurer les avantages que lui promettait aussi cet accord, elle voulut prendre possession de son lot. Le gouvernement français eut beau la rappeler à la prudence, elle prépara des troupes qui, au mois de juin, devaient débarquer à Larrache. Cette double intervention, espagnole et française, éveilla les susceptibilités de l'Allemagne. Non contente de protester, elle déclarait, dès le mois de mai, que tous les arrangements marocains se trouvaient remis en question : à des textes désormais caducs, il fallait substituer des accords nouveaux.

Le gouvernement impérial se borna toutefois d'abord à ces affirmations de principe ; probablement parce qu'il attendait le résultat d'une négociation officieuse qui s'était engagée en dehors, et même à l'insu, de notre ministère des Affaires étrangères. Au lendemain de l'échec du consortium congolais, les Allemands, décidément très désireux de collaborer, avaient mis en avant un projet de chemin de fer reliant le Cameroun au Congo. Sur l'intervention directe du ministre des Finances, M. Caillaux, et du ministre des Colonies, des pourparlers se nouèrent par l'intermédiaire de M. Fondère, président d'une entreprise coloniale française. Un projet fut élaboré. Lorsque le ministère des Affaires étrangères s'en trouva saisi, au début de juin 1911, il opposa une fin de non recevoir absolue. Non d'ailleurs sans bonnes raisons, car il semble bien que la com-

binaison eût conduit l'Allemagne à dominer complètement des territoires français. Mais, en se dérobant ainsi, le gouvernement français se trouvait mettre un terme définitif à la politique qu'avait paru inaugurer l'accord de février 1909. Il n'y a sans doute pas lieu de le regretter. Les prétentions mêmes que l'Allemagne émettait dès ce moment sur un simple point particulier, les événements qui se sont déroulés depuis et ce que nous avons appris, tout en effet, porte à croire que les dangers que nous signalions naguère n'auraient pas tardé à se manifester. Prise dans un engrenage dont ses dispositions éperdûment conciliantes l'auraient empêché de se dégager, la France se serait trouvée peu à peu dominée. L'association, vite devenue léonine, lui aurait fait perdre son indépendance que sauvegardait au contraire la classique politique d'équilibre à laquelle on allait être conduit à revenir.

Il est donc permis de penser maintenant que l'attitude prise à propos du Congo sauvegarda l'avenir du pays, beaucoup plus que ne le laissait supposer l'importance directe de la question en jeu, beaucoup plus aussi que les hommes les plus perspicaces pouvaient le croire dans cet été de 1911. Mais pareille attitude comportait un danger immédiat et grave, auquel, très probablement, on ne songeait pas non plus. L'Allemagne haussa soudain le ton, dévoilant la portée qu'elle attribuait à une combinaison à première vue très spéciale, révélant aussi le lien qu'elle établissait entre diverses affaires qu'à Paris on s'obstinait trop à considérer séparément. A la suite de la protestation qu'avait provoquée notre marche sur Fez, notre ambassadeur à Berlin devait naturellement essayer d'engager une conversation. Quand il le tenta, dans le courant de juin, le succès fut médiocre. Le chancelier allemand affirma de nouveau la nécessité de faire table rase du passé pour traiter sur des bases nouvelles, mais indiqua aussi que, pour admettre l'intervention de la France au Maroc, l'Allemagne exigerait des compensations. Il ne dit pas lesquelles. Le ministre des Affaires étrangères impérial ne fut pas plus explicite, encore qu'il parût

suggérer de chercher au Congo. L'indication était significative assurément, mais trop peu claire, et la négociation ne se nouait pas encore quand survint brusquement l'incident décisif. Le 1er juillet, M. de Schoen remettait au Quai d'Orsay une note déclarant que le gouvernement impérial, désireux de protéger les intérêts allemands, menacés dans la région d'Agadir, envoyait devant cette ville un bâtiment de guerre. Or, d'intérêts allemands, nul n'en connaissait à Agadir, où seuls deux ou trois indigènes sans consistance représentaient vaguement quelques maisons germaniques. Mais ce fait soulignait la gravité du geste, d'autant plus sérieux que le prétexte choisi se révélait moins plausible. Si l'Allemagne invoquait un motif peu soutenable, c'est qu'elle-même n'y attachait nulle importance et voulait surtout se montrer provocante. Son jeu, dès lors, devenait clair. Déçue dans ses espérances de collaboration, elle revenait à la manière forte. N'ayant pu s'attacher la France, elle prétendait de nouveau l'intimider. C'était, en somme, la répétition des manœuvres de 1905 et de 1908. Une fois de plus la Triple Entente subissait l'assaut de la Triplice, celle-ci essayant de dissocier celle-là, en même temps quelle cherchait des avantages matériels immédiats. L'Autriche en avait obtenu en Orient, au détriment de l'influence russe, après avoir déclenché la crise de 1908. Maintenant c'était l'Allemagne qui passait en tête, en visant principalement la France, et, le Maroc ne lui semblant plus un terrain d'attaque suffisamment vaste, elle y adjoignait le Congo.

2.

La note du 1er juillet ne fut pas reçue par M. Cruppi, mais par M. de Selves qui s'installait au Quai d'Orsay. Au ministère Monis venait en effet de se substituer un cabinet formé sous la présidence de M. Caillaux. La déclaration qu'il lut aux Chambres, le 30 juin, affirmait l'intention de gouverner véritablement et avec énergie. Il ne visait ainsi que les affaires

intérieures, les seules sur lesquelles il formulât des vues précises. Or les circonstances, et spécialement l'attitude de l'Allemagne, allaient le conduire à s'occuper principalement des affaires extérieures et c'est dans ce domaine qu'il aurait surtout besoin de faire montre de résolution.

Car la situation était manifestement grave, et à tel point que le nouveau ministre de la Guerre, M. Messimy, s'empressait d'étudier les plans de mobilisation. Les amis de la France se rendaient également compte du péril. Dès le 4 juillet, l'Angleterre annonçait l'intention de ne reconnaître aucun nouvel accord marocain conclu sans son aveu ; c'était révéler l'intention d'intervenir au besoin dans la querelle, si celle-ci s'envenimait. Mais, par contre, Londres souhaitait ne pas répondre aux provocations par des actes de même nature : la Triple Entente demeurait toujours aussi conciliante. D'aucuns songeaient à envoyer devant Agadir des bateaux anglais et français dont la présence contrebalancerait la démonstration allemande : la combinaison fut écartée, et notamment par le gouvernement britannique. La France n'avait donc qu'à engager des pourparlers.

Les conversations se déroulèrent à Berlin entre l'ambassadeur de France et les ministres allemands. Dès les premiers entretiens ceux-ci consentirent, en principe, à des concessions au Maroc, mais strictement limitées ; bizarrerie remarquable, ils s'obstinaient en outre à parler toujours de l'accord de 1909, encore que cet accord fût manifestement périmé et qu'il s'agît précisément de lui substituer autre chose. D'autre part, et en échange de la liberté accordée dans l'Afrique du Nord, l'Allemagne entendait bien obtenir des compensations. Elle les réclamait décidément au Congo et, naturellement, énormes : quelque chose comme la majeure partie de notre Afrique Equatoriale. A cela le gouvernement français ne consentait point. Il était prêt à des sacrifices, mais ne savait au juste ce qu'il abandonnerait au besoin. De même, souhaitant au Maroc une liberté d'action complète, il ne parvenait pas non plus à le dire

fermement. Au bout de douze ou quinze jours on n'avait donc pas avancé d'un pas et les entretiens, de plus en plus acerbes, ne laissaient qu'une impression d'incohérence.

La situation était d'ailleurs d'autant plus complexe que des conversations officieuses se poursuivaient dans le même temps et parallèlement à la négociation officielle. Dès le début de la crise, le président du Conseil français avait été abordé par le Président d'une des principales banques allemandes qui désirait faire coter à Paris les actions du chemin de fer de Bagdad. Les tractations orientales menaçaient ainsi, une fois de plus, de se relier aux affaires africaines. La proposition fut toutefois repoussée et avec raison, ce qui maintint le conflit sur son terrain véritable. Mais, là aussi, des interventions particulières se produisirent. Brusquement, l'ambassade d'Allemagne prenait le contact avec M. Fondère, que nous avons vu déjà s'occuper du chemin de fer congolais, et M. Fondère acceptait la conversation sur l'invitation expresse du Président du Conseil. L'objet précis que celui-ci poursuivait ainsi est difficile à démêler même après le livre où il a récemment présenté l'apologie de sa politique. Voulait-il, comme on l'a cru parfois, élargir le débat, et, pour arriver à une entente générale avec l'Allemagne, procéder à une liquidation comparable à celle qui, en 1904, avait permis le rapprochement entre l'Angleterre et la France? La chose devient maintenant très douteuse. Par contre, il reste permis de croire que, pour faire comprendre que les exigences formulées à Berlin étaient nettement repoussées par le Président du Conseil, l'homme d'affaires français se vit conduit à indiquer ce que M. Caillaux serait probablement disposé à céder. Le gouvernement allemand se trouvait ainsi prévenu de nos intentions dernières, alors que nous continuions à ne rien savoir des siennes. D'un autre côté, cette conversation pouvait inciter Berlin à hausser encore le ton, en lui révélant la désunion des ministères français. En effet, avec une légèreté singulière ou des arrière-pensées plus répréhensibles encore, M. Caillaux agissait certainement sans accord avec M. de Selves:

le ministre des Affaires étrangères ne fut même informé que de façon très incomplète. Ce fait entraîna une animosité bientôt grandissante entre les deux hommes d'Etat. La manœuvre personnelle du Président du Conseil divisait le ministère français, en même temps qu'elle renseignait la chancellerie allemande ; de toutes façons, elle compliquait les choses et rendait encore plus difficiles les négociations véritables.

Celles-ci étaient d'ailleurs d'autant plus délicates qu'on ne parvenait toujours pas à discuter sur des formules précises. Un seul point était acquis, mais celui-là même apparu dès le début : l'Allemagne consentait à se désintéresser plus ou moins du Maroc à condition d'obtenir des territoires au Congo. C'était donc le Congo qu'elle visait désormais en première ligne. Ce changement dans les prétentions manifestées au cours des années précédentes résultait pour partie sans doute de l'attitude prise par l'Angleterre qui affirmait ne pas admettre la présence des Allemands au Maroc. En parlant de la sorte le gouvernement britannique nous rendait évidemment service, mais son appui ne suffisait pas à écarter le péril. La rupture pouvait aussi bien se produire à propos du Congo qu'à propos du Maroc. Et si l'Angleterre encore tenait en réserve un projet de conférence internationale, on ne pouvait oublier que les conférences arrangent rarement les choses. Tandis donc qu'à Berlin les entretiens se faisaient chaque jour plus aigres, l'Allemagne songeait à un débarquement éventuel au Maroc et la France commençait à s'occuper de préparatifs militaires. Symptôme non moins préoccupant, les banquiers de Paris, dûment conseillés, prenaient des précautions vis-à-vis de leurs confrères allemands.

Aux derniers jours de juillet la situation semblait par conséquent des plus inquiétantes, mais personne cependant ne souhaitait un conflit : la Triple Entente le redoutait pour les diverses raisons matérielles ou morales déjà plusieurs fois signalées ; l'Allemagne préférait l'éviter pour des motifs qui seront indiqués dans un instant. Aussi quand les négociations, sus-

pendues pendant quelques jours, reprirent au mois d'août, chacun se montrait disposé à les faire aboutir. Elles furent d'ailleurs conduites désormais avec une suffisante logique. La France entendait liquider tout d'abord la question marocaine ; après avoir obtenu de ce côté le minimum de liberté qu'elle estimait indispensable, elle verrait à déterminer les concessions possibles au Congo. Ces concessions, ou, pour parler plus exactement, les cessions territoriales, seraient naturellement aussi restreintes que possible. Le ministère était résolu, en effet, à faire preuve d'énergie, et, tenant compte notamment d'une évolution de l'opinion publique sur laquelle nous aurons à revenir, il annonçait vouloir rompre plutôt que de dépasser les limites qu'il s'était fixées. L'Allemagne les connaissait malheureusement, puisque, durant la première phase des pourparlers, on avait eu la maladresse ou l'imprudence de les lui indiquer. Mais, malgré cet avantage dont ils entendaient bien profiter, les ministres allemands se voyaient contraints cependant de se montrer relativement conciliants. Et d'abord, la situation du marché de Berlin était extrêmement délicate à la suite de l'attitude prise par les banques françaises ; bien que l'intervention de capitaux américains écartât la catastrophe un instant imminente elle ne suffisait pas à garantir l'avenir. Force était, d'un autre côté, de tenir compte de l'attitude très nette de la Russie et de l'Angleterre qui, en cas de conflit, se rangeraient certainement aux côtés de la France. Ce ne serait donc pas à celle-là seulement que l'on aurait affaire. Bientôt, en outre, intervenait une complication. Voyant la France en passe de s'assurer à peu près complètement le Maroc, l'Italie estimait le moment venu de réaliser, elle aussi, ses ambitions africaines en s'adjugeant la Tripolitaine. Dès le début de septembre le gouvernement de Rome laissait percer ses intentions ; à la fin du mois il prenait un prétexte futile pour adresser un ultimatum à la Turquie et commençait les opérations militaires. Or, de ce fait, et l'Italie faisant partie de la Triplice, celle-ci se trouvait momentanément affaiblie, d'autant plus que l'Italie prenant la Tripolitaine en

compensation de ce qu'elle permettait à la France de faire au Maroc, c'était en réalité du côté de la France qu'elle se rangeait. Il ne faut pas oublier, enfin, que la Turquie devenant le facteur essentiel des combinaisons germaniques en Orient, ses embarras nuiraient indirectement au gouvernement allemand. Pour des raisons multiples celui-ci ne se sentait plus complètement libre de ses mouvements. Dès lors, tout en s'efforçant naturellement de restreindre ses concessions comme d'augmenter ses profits, il entendait ne point pousser les choses à l'extrême.

Dans ces conditions, les négociations furent relativement rapides, encôre que parfois violentes. Mais, précisément parce que le gouvernement allemand ne voulait pas rompre et parce que le gouvernement français faisait preuve de fermeté, elles aboutirent sans complications nouvelles à un traité qui fut signé le 4 novembre 1911. Il se composait de plusieurs actes complétés par un certain nombre d'annexes, le tout formant un ensemble dont les stipulations essentielles étaient simples. Au Maroc, où l'acte d'Algésiras continuerait néanmoins d'être appliqué, la France serait libre d'établir son protectorat, de prendre les mesures militaires ou administratives qu'elle jugerait nécessaires. Quant à l'Allemagne, elle obtenait des territoires congolais lui donnant accès, d'une part sur l'Oubanghi, de l'autre sur le Congo même. Il était enfin entendu que, dans le cas où le statut territorial du Bassin conventionnel viendrait à être modifié, les deux puissances contractantes devraient au préalable s'entendre sur la question.

L'Allemagne s'assurait ainsi des avantages appréciables. Sans doute elle n'annexait pas brusquement une partie de notre Afrique Equatoriale, comme elle y avait un instant songé. A la « coupure » brutale dont il avait été question se trouvait substitué un système de « piqûres », qui ouvrait toutefois des voies de pénétration jusque vers l'Afrique centrale. Celle-ci semblait ainsi devenir l'objectif des ambitions germaniques. La clause relative au remaniement éventuel du Bassin conventionnel

fournissait à cet égard une autre indication et les Belges étaient en droit de craindre pour leur colonie. En échange, l'Allemagne ne sacrifiait à peu près rien de positif, renonçant simplement aux perspectives qu'avait ouvertes l'accord de 1909 Elle ne pourrait plus s'assurer au Maroc une situation privilégiée, ni se servir aussi facilement de lui pour des chantages, mais elle demeurait dans l'empire chérifien sur le pied où l'avait placé l'acte d'Algésiras et, à défaut de privilège, conservait les mêmes facilités que les autres Etats. Les profits qu'elle se procurait maintenant n'étaient donc point compensés par des sacrifices équivalents.

Pour obtenir ces profits, il lui avait suffi d'étaler sa force, car la crise qui se terminait ressemblait jusque dans son dénouement à celles de 1905 et de 1908. Cette fois, comme les précédentes, les puissances germaniques n'avaient pas rompu la Triple Entente, mais, cette fois encore, l'une d'entre elles s'assurait des bénéfices sérieux. L'assaut précédent avait procuré à l'Autriche la pleine possession de la Bosnie et de l'Herzégovine ; l'Allemagne touchait maintenant sa prime. En dehors des avantages matériels et tangibles, les deux puissances étroitement associées pour troubler le repos du monde, retiraient aussi de leurs combinaisons un profit moral certain. Elles remportaient incontestablement ce que l'on est convenu d'appeler des victoires diplomatiques ; elles faisaient reculer leurs adversaires, démontraient leur ascendant, et si bien que rien ne semblait devoir les détourner d'un pareil jeu.

Les choses se présentant ainsi, on comprend difficilement les protestations que le traité du 4 novembre provoqua chez les Allemands. Elles ne se peuvent expliquer que par les ambitions d'un orgueil démesuré ou par la déception d'espérances illimitées. Il est par contre tout naturel que les Français ne fussent point satisfaits : les concessions au Maroc leur paraissaient insuffisantes, car ils comprenaient que dans ce pays, toujours grevé d'une hypothèque économique, ils assumaient des charges lourdes que compensaient mal d'incertains profits. En outre, et

ceci marquait le changement survenu dans les idées depuis le temps de Jules Ferry, les terres coloniales, jadis si décriées, étaient maintenant jugées partie vraiment intégrante de la France. Le fait d'en abandonner des lambeaux sans compensation, devenait une humiliation insupportable. De violentes attaques se produisirent dès lors dans les Chambres qui devaient connaître du traité, et leurs commissions voulurent élucider les moindres détails des négociations. Elles estimèrent que celles-ci avaient été menées de façon parfois incorrecte. M. Caillaux se vit accuser d'avoir trahi les intérêts nationaux, et, dans les couloirs du Sénat on parlait à mi-voix de le traduire devant une Haute-Cour. L'antagonisme entre le Président du Conseil et le ministre des Affaires étrangères s'accentuait d'autre part et si bien que le dernier donna brusquement sa démission, ce qui entraîna M. Caillaux à se démettre à son tour, le 11 janvier 1912.

Mais ce serait méconnaître la portée de l'événement que d'y voir simplement la résultante d'une rivalité de personnes ou de la susceptibilité agressive de commissions parlementaires. Sénateurs et députés ne faisaient, dans l'espèce, que traduire les influences du dehors. L'agitation, ou, pour parler plus exactement, la colère, grondait dans le pays et l'émotion suscitée tout d'abord par les négociations avec l'Allemagne, puis par le traité lui-même, amenait une évolution profonde dans l'opinion. Nous avons constaté à plusieurs reprises le fléchissement du sentiment national, l'illusion décevante que les périls extérieurs se pouvaient toujours conjurer et que les querelles entre Etats n'aboutissaient qu'à des règlements pacifiques. Or, voici maintenant que tout changeait. Les sentiments dont nous avons cru discerner en 1909 quelques manifestations vagues et qui s'étaient assoupis depuis, reparaissaient et s'affirmaient. On apercevait la gravité de la perpétuelle menace allemande, l'impossibilité de la détourner complètement par des arrangements amiables, et le danger des concessions répétées qui ne conduisaient jamais qu'à des exigences de plus en plus

humiliantes. Suivant la parole de Roosevelt, la guerre commençait à ne plus être considérée comme le pire des maux. Des termes, tels que « honneur du pays » et « dignité nationale », recouvraient, pour beaucoup, un sens quelque peu oublié, et le désir se répandait de consentir enfin tous les efforts nécessaires pour que, le jour venu, la France pût refuser de céder, en opposant la menace à la menace, voire s'il le fallait, même la force à la force.

Sans doute, à cet égard, l'unanimité n'était pas faite encore ; maint politicien, qui persistait à se croire avancé, voulait s'obstiner dans les errements anciens. Le réveil était cependant manifeste et la formation même d'un ministère nouveau en fournit une première preuve. En le constituant, le 13 Janvier 1912, M. Raymond Poincaré fit entrer dans la combinaison deux anciens Présidents du Conseil, M. Briand d'abord, qui devint Garde des Sceaux, et M. Léon Bourgeois, qui se contenta du département de la Prévoyance sociale. M. Delcassé reprenait, d'autre part le portefeuille de la Marine, M. Millerand recevait celui de la Guerre, et M. Lebrun celui des Colonies. Il y avait là une tentative évidente pour grouper les personnalités les plus considérables, un premier essai d'union sacrée nonée pour faire face au péril étranger.

CHAPITRE III

LA RUPTURE (1911-1914)

I. La Restauration des forces. — II. L'assaut Final

I. — LA RESTAURATION DES FORCES

1.

Tout en s'appliquant à reconstituer les forces matérielles ou morales du pays, le cabinet Poincaré avait à remplir une tâche plus particulière. Qu'on l'approuvât ou le blamât, le traité du 4 novembre était un fait acquis. Pour en tirer profit, comme pour mettre un terme à l'énervement qu'il avait provoqué, le mieux était de l'appliquer au plus tôt.

Mais cela même était complexe, impliquant, au Maroc d'abord, des arrangements que les puissances auraient à reconnaître ; impliquant aussi des accords complémentaires avec l'Allemagne ; enfin des négociations dans le Parlement français. Car le traité qu'il fallait faire ratifier par les Chambres demeurait toujours pendant devant le Sénat et la commission, dont les investigations avaient provoqué la chute du cabinet Caillaux, persistait dans ses critiques. Tout en les tenant peut-être pour fondées, le nouveau Gouvernement jugeait sainement qu'elles ne devaient pas empêcher, ni même retarder, la solution indispensable. Il usa donc de son influence pour hâter la discussion, et, dans

ce but, le Président du Conseil alla jusqu'à des déclarations d'un optimisme certainement excessif, notamment au sujet du droit de préférence sur le Congo belge. La commission, puis le Sénat, se laissèrent convaincre, et le vote intervint le 20 février 1912. En même temps, et comme par ricochet, le Sénat approuvait aussi le traité de 1908 avec la Belgique, relatif précisément au droit de préférence, et qui, depuis de longs mois, restait en oubli.

L'acquiescement du Parlement obtenu, rien n'empêchait d'échanger avec l'Allemagne les ratifications : la formalité s'accomplit le 12 mars. Mais, comme il arrive presque toujours, surtout quand interviennent des cessions territoriales, le traité ne se suffisait pas complètement à lui-même. Un premier accord avait déjà été passé, le 2 février, touchant la nationalité des ressortissants établis dans les territoires qui changeaient de maître. Des négociations s'engagèrent ensuite sur les autres points à préciser. Elles conduisirent à une convention préliminaire conclue à Berne le 18 juillet, puis à un arrangement définitif qui intervint seulement le 28 septembre. Ce même arrangement rectifiait en outre les frontières entre le Dahomey et le Congo, si bien qu'avec l'Allemagne toutes les difficultés africaines se trouvaient intégralement réglées.

Entre temps, la France s'était assurée au Maroc les avantages que le traité lui permettait d'acquérir. La chose revenait à faire accepter d'abord par le sultan la position dépendante où l'on entendait le placer. Privé désormais de tout appui extérieur, Moulay-Hafid était incapable de résister et, dès le 30 mars 1912, il signait donc le traité de protectorat que les Chambres approuvaient au début de juillet. Restait alors simplement à obtenir la reconnaissance par les gouvernements étrangers. Ceux-ci ne soulevèrent dans l'ensemble aucune objection, et d'autant moins que l'acquiescement de la plupart était acquis d'avance.

Mais ni l'établissement du protectorat, ni l'accord complet avec l'Allemagne ne liquidaient la question marocaine. Il fallait encore, pour Tanger, déterminer le fameux statut international

prévu dès Algésiras, et le gouvernement de la République souhaitait en outre réviser les accords passés avec l'Espagne en 1904 et 1905. L'intention en avait été naguère exprimée par le cabinet Caillaux et le ministère Poincaré partageait à cet égard les vues de son prédécesseur. Au prix de longs efforts et de concessions considérables au Congo, la France avait décidé l'Allemagne à ne plus entraver l'action politique que d'autres exerceraient dans l'empire chérifien : de ce fait l'Espagne tirerait profit ; il semblait donc légitime qu'elle compensât, dans une suffisante mesure, les sacrifices de son associée. Le gouvernement de Madrid ne le contestait pas en principe, mais il voulait conserver à peu près intactes les zônes qu'il s'était réservées et empêcher que la France n'y pût, par l'intermédiaire du sultan, exercer la moindre influence : il entendait aussi se réserver une part prépondérante dans le chemin de fer à construire entre Fez et Tanger, exclure de cette dernière ville les représentants du sultan et restreindre étrangement sa banlieue qui devait être placée sous le régime international. Ces prétentions paraissaient inadmissibles à Paris, car toutes grandissaient l'Espagne en amoindrissant la France ; l'une d'entre elles tendait même à transformer la zône espagnole en colonie véritable, complètement détachée du Maroc. Les pourparlers étaient dès lors extrêmement laborieux, et d'autant plus que si l'Angleterre nous appuyait dans des discussions relatives aux zônes, elle émettait, à propos de Tanger, des vues qui ne s'accordaient nullement avec les nôtres. Inutile d'ailleurs d'entrer ici dans les détails mais il faut au moins remarquer que, dans l'été de 1912, après plus de six mois d'efforts, aucun résultat n'était encore obtenu.

La lenteur même et l'âpreté de ces négociations, jointes à certains incidents locaux, parfois très irritants, ne laissaient pas que de réagir sur les relations générales entre Paris et Madrid. La confiance très grande qui avait régné naguère s'atténuait sensiblement. Or, avec l'Italie aussi des difficultés avaient surgi : au cours de ses opérations contre la Turquie, le gouvernement de Rome exerçait une surveillance maritime peut-

être excessive parfois et qui l'avait conduit à saisir même des paquebots français. Le gouvernement de la République avait protesté comme de juste ; des explications assez vives s'en étaient suivies, avivées encore par l'opinion publique qui se montait dans l'un et l'autre pays. Il en allait ainsi avec l'Italie comme avec l'Espagne et deux des puissances que nous étions naguère parvenus à associer plus ou moins directement à notre politique tendaient à s'écarter de nous. C'était, sinon une brèche, au moins une légère fissure dans notre système général d'amitiés et d'ententes. Celui-ci se trouvait, par là même, quelque peu affaibli, d'où la nécessité d'accroître encore, si possible, la cordialité des relations avec nos amis avérés : l'Angleterre, d'une part, et la Russie de l'autre.

L'Angleterre, de plus en plus nettement pacifique, suivait à ce moment des négociations avec l'Allemagne, pour chercher un accord de principe qui lui permettrait de limiter ses armements. De telles conversations marquaient un rapprochement. Il n'était toutefois pas pour nous inquiéter, car l'entente de 1904 ne subissait nulle altération. Nous venons de voir le gouvernement britannique nous soutenir dans nos contestations avec l'Espagne ; les conversations engagées naguère au sujet d'une éventuelle coopération navale se poursuivaient aussi sans aucun doute et aboutissaient même probablement à quelque combinaison précise : dans l'été de 1912 le gouvernement français concentrait, en effet, ses flottes dans la Méditérranée, ce qu'il n'eût certainement pas fait sans l'assurance que l'Angleterre se chargerait éventuellement de défendre la Manche.

Avec la Russie des arrangements du même ordre, mais ceux là officiels et certains, intervenaient également. Dès le début de l'année, le ministre de la Marine français avait pris l'initiative de compléter par une convention navale la convention militaire de 1892. Le gouvernement de Pétersbourg accueillit la suggestion et l'accord fut rapidement rédigé. L'alliance, qui demeurait le fondement essentiel de la politique française, se trouvait de la sorte pratiquement renforcée. Cette alliance tra-

versait pourtant une sorte de crise. Les deux gouvernements lui demeuraient fortement attachés, mais la pratiquaient maintenant avec moins d'enthousiasme et moins de réciproque confiance. La chose tenait surtout à ces questions de personnes toujours importantes dans la conduite des affaires. Les caractères des hommes chargés d'assurer les relations ne s'accordaient pas comme il aurait fallu. De part et d'autre, les ministres des Affaires étrangères estimaient que l'ambassadeur allié qu'ils trouvaient en face d'eux n'était pas exactement celui qu'ils auraient préféré. De là, sinon des froissements, au moins un espacement des conversations, un abandon moins grand, voire une certaine froideur réservée qui restreignait la collaboration. Justement préoccupé de renforcer partout ses positions, le cabinet français voulut mettre fin à une situation qu'il déplorait. Il en trouva bientôt l'occasion. Une sorte de tradition voulait que les ministres des Affaires étrangères de la République allassent faire visite à leurs collègues russes. M. Poincaré jugea convenable de ne pas manquer à cet usage et se rendit à Saint Pétersbourg au mois d'août. Le premier succès de ce voyage fut la ratification de la convention navale qui demeurait en suspens. Il dissipa, en outre, tous les malentendus et rétablit une cordialité sans réserve. C'était un résultat capital. Mais le séjour de M. Poincaré en Russie eut, semble-t-il, une autre conséquence aussi et de portée plus grande encore.

Pour le montrer, une digression devient ici nécessaire et le rappel de la politique que les puissances germaniques suivaient dans les Balkans. Nous y avons vu l'Allemagne s'inféoder de plus en plus la Turquie, tandis que l'Autriche s'insinuait en débordant la Serbie : la dernière crise avait, à ce double égard, pleinement révélé toutes les ambitions de Vienne et de Berlin. Afin d'endiguer la poussée qui s'affirmait ainsi, la Russie, quelque peu délivrée de ses embarras intérieurs, serrait son jeu et s'appliquait à rapprocher les uns des autres les différents Etats balkaniques pour en former un bloc qui dominerait au besoin la Turquie et gênerait la ruée des Germains. La tactique

avait réussi et, dans les premiers mois de 1912, Serbie, Bulgarie, Grèce et Monténégro s'associaient par une série de traités. L'existence de ceux-ci était connue à Paris, non leurs stipulations. Ce fut, dit-on, dans l'abandon des conversations que le ministre des Affaires étrangères de Russie communiqua les textes à M. Poincaré. Mais, arrivés à ce point, force est de convenir que nous entrons dans le domaine des hypothèses ; du coup, le travail que nous poursuivons se révèle fragmentaire, et, par cela même, peut-être assez vain. Il ne suffit point, en histoire d'établir, voire de classer des faits. Il faut encore les enchaîner et l'enchaînement, souvent, ne devient possible qu'en tenant compte de l'impression que tels ou tels événements ont faite sur les hommes au pouvoir. Il importerait dès lors de connaître au juste ce que le ministre français pensa des arrangements qui lui étaient révélés. Nos successeurs en seront probablement instruits. Nous l'ignorons encore, d'où dans le présent récit, une lacune certaine et une incertitude fâcheuse. Pour continuer néanmoins, force est de risquer une supposition. La plus simple, celle qui explique le mieux ce que nous verrons se dérouler, serait alors celle qu'on formulerait ainsi : les traités balkaniques furent une sorte de révélation pour M. Poincaré qui aperçut immédiatement des conséquences auxquelles son collègue russe n'avait point songé.

Ces traités ne liaient pas simplement les contractants pour une défense commune : ils prévoyaient un partage de la Turquie. Des arrangements de pareille nature ne sont pris qu'en prévision d'un conflit que les parties ont l'intention de faire naître. Il fallait donc admettre que la Serbie, la Bulgarie, la Grèce et le Monténégro songeaient à déchaîner les hostilités, et probablement sans délai. Or, étant données les ambitions germaniques, étant donné surtout le protectorat que l'Allemagne entendait exercer sur la Turquie, tout permettait de redouter que le conflit ne demeurât pas localisé. Si l'Autriche et l'Allemagne intervenaient, la Russie serait contrainte de le faire aussi, la France suivrait son alliée, et, une fois de plus, les

affaires d'Orient mettraient aux prises toutes les grandes puissances. La crise générale, depuis si longtemps menaçante, pouvait ainsi éclater d'un moment à l'autre, si bien qu'il importait de se tenir prêts à l'affronter. Fidèle à son programme, le cabinet Poincaré s'était appliqué, dès sa constitution, à la restauration militaire. En même temps qu'intervenaient les accords internationaux qui viennent d'être mentionné, M. Delcassé s'employait à augmenter nos forces navales. M. Millerand, de son côté, ne demeurait pas inactif au ministère de la Guerre, et, tout en supprimant le déplorable système d'espionnage politique qui avait tant découragé les officiers, il préparait ou prenait une série de mesures, coordonnées en un vaste programme d'ensemble. La tâche entreprise se trouvait de la sorte en bonne voie. Mais il semble bien qu'une fois mis au fait de la situation orientale, le gouvernement français jugea nécessaire de hâter les choses, et probablement aussi d'aller plus loin qu'il n'avait d'abord songé. Il voulut sans doute accroître les moyens de défense du pays dans une mesure qui n'avait pas encore été envisagée, resserrer en même temps les liens diplomatiques, enfin, et ne serait-ce que pour gagner du temps, ajourner si possible, ou tout au moins localiser, la crise balkanique. Ce n'est là, je le répète, qu'une hypothèse, mais vraisemblable, car c'est précisément à cette triple tâche que M. Poincaré, président du Conseil, se consacra dès son retour de Russie et qui se poursuivit ensuite, avec son appui certain, après qu'il fût devenu Président de la République.

2.

Dès la fin de septembre de cette même année 1912, Serbes, Grecs et Bulgares mobilisaient. Appuyée par la Russie, la France fit aussitôt une tentative suprême pour empêcher les hostilités. Mais la diplomatie s'épuisa vainement dans la recherche de formules conciliantes. Le 10 octobre, le Monténégro

déclarait la guerre, et, aussitôt après, les autres associés entraient à leur tour dans le conflit.

Ainsi attaquée, la Turquie avait besoin de concentrer ses forces. Depuis quelque temps, et à l'instigation de l'Allemagne qui ne voulait pas la voir s'affaiblir trop, elle suivait des pourparlers pour mettre fin à sa guerre contre l'Italie. Les complications balkaniques les hâtèrent et d'autant plus que l'Italie aussi souhaitait se trouver prête à tous événements. Un traité fut alors signé à Lausanne, le 15 octobre, qui stipula la cessation des hostilités et l'évacuation de l'Afrique du Nord par les troupes turques. De ce fait une loi déjà promulguée à Rome et qui annexait la Lybie trouvait sa portée pratique et les puissances étrangères, notamment, pouvaient reconnaître le fait accompli. Mais on sait que la question de Tripolitaine se liait, pour la France, à celle du Maroc. Un accord intervint donc le 30 octobre entre les gouvernements de Paris et de Rome confirmant celui de 1902 : la France promettait à nouveau de n'entraver en rien l'Italie qui, de son côté, renouvelait son engagement de ne pas protester contre notre action au Maroc. Dans le même temps, et touchant aussi ce dernier pays, les laborieuses négociations engagées avec l'Espagne aboutissaient aussi. Divers incidents retardèrent l'échange définitif des signatures jusqu'au 27 novembre ; dès la fin d'octobre cependant toutes les difficultés se trouvaient aplanies et seule la question de Tanger, qui impliquait l'intervention de tiers, demeurait encore en suspens. Les clauses de la convention n'étaient évidemment pas pleinement satisfaisantes, car, si l'Espagne consentait à restreindre quelque peu ses zônes, elle se réservait à l'intérieur de celles-ci une situation mal définie et capable de créer des embarras. Un point toutefois était obtenu, et qui, à ce moment, primait les autres : un terme était mis aux discussions irritantes qui altéraient les rapports avec le cabinet de Madrid. Comme, d'autre part, et en attendant que les arbitres eussent réglé les contestations relatives aux saisies de navires, l'accord du 30 octobre rendait possible la reprise de relations

plus cordiales avec l'Italie, la diplomatie française se voyait désormais provisoirement dégagée des soucis accessoires, libre par conséquent de concentrer son entière attention sur les événements de l'Orient.

Là, les coalisés avaient immédiatement obtenu des succès considérables. Dès la fin d'octobre, les Turcs devaient être tenus pour battus et il apparaissait que le statut territorial de la péninsule balkanique se trouverait entièrement bouleversé. Ce fait n'était point pour simplifier les choses, et d'autant moins que la défaite de la Turquie désappointait les puissances germaniques. L'Allemagne, nous le savons, s'habituait à la considérer comme une sorte de vassale. L'Autriche, d'autre part, était nettement hostile à l'agrandissement des jeunes Etats slaves et notamment de la Serbie, cliente traditionnelle de la Russie. Tout portait donc à penser que le moindre remaniement de frontières soulèverait des difficultés fort graves, et non point seulement entre les belligérants du moment. Toujours soucieuse de sauvegarder la paix générale, la France voulut alors tenter de limiter au moins la crise qu'elle n'avait pu empêcher. Le 30 octobre, M. Poincaré proposait aux grandes puissances de prendre, les unes à l'égard des autres, un engagement d'absolu désintéressement territorial. L'Autriche refusa : c'était avouer des arrières-pensées. De fait, elle voulait, et par tous les moyens, contrecarrer les ambitions de la Serbie qui, lasse d'être enserrée par les Etats voisins, réclamait un débouché sur l'Adriatique. Si elle l'obtenait, elle pourrait entraver les communications entre la Bosnie et les ports de la mer Egée. Le gouvernement austro-hongrois protesta donc et, dans le même temps, fit suggérer par sa presse la constitution d'une principauté d'Albanie qui barrerait complètement la route aux Serbes. Ceux-ci n'admettant point d'opposition à leur dessein, les rapports se tendirent entre Vienne et Belgrade. Mais, comme la Russie appuyait énergiquement la Serbie, les relations s'envenimèrent également entre Pétersbourg et Vienne, et à tel point que les gouvernements crurent devoir appuyer leur action diplomatique par des

manifestations d'un autre ordre. L'Autriche massa des troupes en Galicie comme en Bosnie ; et la Russie, en manière de riposte, maintint sous les drapeaux ses classes libérables. L'Allemagne, de son côté, ne dissimulait point l'intention de se ranger éventuellement aux côtés de son alliée, et, au su de toute l'Europe, provoquait des conférences entre représentants des états-majors allemand et autrichien. La crise orientale aboutissait ainsi, dès novembre, à un antagonisme très aigü, et, pour peu que les choses continuassent le même cours, un conflit entre grandes puissances rivales devenait à peu près inévitable. La diplomatie de la Triple-Entente résolut de tout faire pour l'empêcher en s'efforçant d'abord de gagner du temps. Alors donc que les Turcs, s'avouant battus, sollicitèrent l'intervention de l'Europe et que, après la conclusion d'un armistice des conférences de paix durent s'ouvrir à Londres, le gouvernement britannique fit admettre qu'une autre conférence siègerait parallèlement à la première pour permettre d'échanger des vues et de préparer le règlement général de toutes les questions qu'avait posées la guerre.

Le 16 décembre 1912 les deux conférences inaugurèrent simultanément leurs réunions. La conférence de la Paix interrompit bientôt les siennes, les plénipotentiaires n'étant pas parvenus à s'entendre : il fallut une reprise des hostilités, de nouvelles défaites turques et une nouvelle intervention de l'Europe pour qu'elle pût enfin aboutir et seulement au mois de mai 1913. Ces péripéties ne doivent pas nous retenir ici, bien que la France fût nécessairement intervenue dans les pourparlers. Nous ne cherchons, en effet, qu'à dégager les traits généraux de sa politique, et, à cet égard, le détail des contestations balkaniques peut sembler pratiquement négligeable. Je devrais, par contre, analyser les travaux de la conférence, dite des Ambassadeurs, où les représentants de l'Autriche, de la France, de la Russie et de l'Italie siégeaient sous la présidence du ministre des Affaires étrangères britannique. L'entreprise est malheureusement impossible, les renseignements précis et sûrs

font actuellement encore défaut. Une chose est cependant certaine : bien que la conférence eût admis en principe, dès le début, la formation de cette Albanie à laquelle tenait tant l'Autriche, les débats continuèrent d'être gros d'orages, du fait surtout des puissances germaniques qui entendaient imposer brutalement leurs façons de voir. Dès le courant de novembre, l'antagonisme s'affirmait ; il persista durant les mois qui suivirent, et, lorsqu'on en vint à discuter les frontières de la fameuse Albanie, aux mois de mars et d'avril 1913 notamment, le conflit fut sur le point d'éclater. Deux fois, dit-on, le plénipotentiaire autrichien arriva à la séance décidé à remettre une note de rupture. Pour empêcher un éclat irréparable il fallut que les plénipotentiaires de la Triple Entente fissent preuve d'une souplesse admirablement conciliante et d'une ingéniosité rare. On dit aussi que M. Paul Cambon joua dans toutes ces circonstances critiques un rôle volontiers prépondérant. La France demeurait ainsi obstinément fidèle à la ligne de conduite qu'elle avait dès longtemps adoptée, et cela malgré les modifications successives qui survenaient dans son gouvernement. M. Poincaré ayant été, en effet, élu Président de la République, le 17 janvier 1913, M. Briand avait formé un nouveau ministère où il confiait les Affaires étrangères à M. Jonnart, la Guerre à M. Etienne et la Marine à M. Baudin. Puis, M. Briand s'étant trouvé en minorité à propos de la réforme électorale dont il demeurait partisan, M. Barthou constituait à son tour un cabinet qui ramenait M. Pichon au Quai d'Orsay, tandis que MM. Etienne et Baudin conservaient leurs portefeuilles. Mais, et c'est le fait capital, M. Barthou, s'installant au pouvoir, reprenait exactement le programme extérieur de M. Briand qui, lui-même, n'avait fait que continuer la politique de M. Poincaré. Et c'est pourquoi, notamment dans le dédale des négociations de Londres, le représentant de la République pouvait continuer sans faiblesse comme sans hésitations, les manœuvres, souvent ingénieuses, qui évitaient la conflagration générale.

Le danger que courait la paix du monde était d'ailleurs accru encore par l'attitude qu'adoptait l'Allemagne. Tout en ne paraissant pas soutenir toujours complètement l'Autriche dans les affaires orientales, elle prenait ouvertement des dispositions qui ne visaient point exclusivement la Russie. Dès le mois de décembre, le gouvernement impérial provoquait un renouvellement prématuré et retentissant de la Triple Alliance, et, dans le même temps, élaborait des projets pour renforcer considérablement son armée. Un peu plus tard, et, comme de juste, dans un moment où la tension s'accentuait à Londres, son attitude se précisait. Au mois de mars 1913, les représentants militaires de la République à Berlin signalaient des mesures qui témoignaient incontestablement de pensées belliqueuses. Bientôt après intervenait une série de petits faits peut-être significatifs : un Zeppelin, égaré disait-il, mais on ne savait comment, atterrissait à Lunéville, ce qui prouvait à tout le moins qu'il avait tenu à inspecter la frontière. Peu après, un aéroplane allemand prenait terre à Arracourt, en Lorraine française. Entre temps, une querelle s'élevait à Nancy entre des voyageurs allemands et la population. Aucun de ces incidents n'eut de suite et, de fait, aucun n'était très grave en lui-même ; mais leur répétition demeurait singulière, et, d'autant, que des incidents ou des malentendus de ce genre sont souvent les avant-coureurs prémédités d'une rupture.

La France devait ainsi se croire de plus en plus directement menacée. Tout en poursuivant à Londres l'œuvre de paix que je viens d'indiquer, il lui importait donc de continuer aussi d'activer les efforts dont il nous a semblé que M. Poincaré sentit la nécessité dès son séjour en Russie. Il devenait chaque jour plus urgent d'accroître la sécurité du pays, ce qui impliquait à la fois, nous l'avons dit, des mesures militaires et des précautions diplomatiques.

Touchant ces dernières, le voyage même de M. Poincaré avait marqué déjà un premier pas, puisqu'il avait dissipé le vague malaise qui anémiait l'alliance. Restait alors à rendre à

celle-ci sa pleine vertu. Pour y parvenir le gouvernement de la République avait jugé nécessaire d'envoyer à Pétersbourg un ambassadeur d'une autorité particulière ; M. Delcassé avait accepté cette mission, et, aussitôt parvenu à son poste, avait rétabli l'intimité d'antan en assurant, à nouveau, la parfaite cohésion des deux diplomaties. Avec l'Angleterre, par contre, les liens ne purent être resserrés. Nous ne savons si une tentative fut faite ; s'il en alla de la sorte, elle échoua et il y eut même plutôt un léger recul. C'est du moins ce que l'on serait tenté d'induire d'une démarche que le gouvernement anglais tint à faire en novembre 1912. Le cabinet de Londres, qui s'appliquait à l'amélioration de ses relations particulières avec l'Allemagne, spécifia alors que le projet de coopération éventuelle élaboré entre la marine anglaise et la marine française ne constituait en aucune mesure une alliance et n'entrerait par conséquent pas automatiquement en jeu. Il ne fallait alors compter que sur un appui purement diplomatique de l'Angleterre. Mais pareil appui demeurait précieux. Le gouvernement français s'appliquait donc à cultiver l'amitié britannique, et, de fait, lorsque le Président de la République se rendit à Londres, au mois de juin 1913, l'accueil qu'il y reçut montra que l'entente demeurait toujours cordiale. Nous avons vu d'autre part les relations avec l'Italie, un moment fâcheusement tendues, redevenir meilleures. Lorsqu'au début de 1913, la Cour arbitrale de La Haye eut tranché les différends provoqués par les saisies de navires, les dernières causes de froissement disparurent complètement. De son côté, le roi d'Espagne, au mois de mai de cette même année 1913, eut à cœur de se rendre à Paris, et, lors de son départ, les deux ministres des Affaires étrangères échangèrent des télégrammes particulièrement chaleureux. Si pareille manifestation n'entraînait pas nécessairement des conséquences pratiques, elle pouvait cependant, et comme la sympathie italienne, laisser espérer, le cas échéant, des abstentions bienveillantes. Tout le faisceau des amitiés, plus ou moins avouées, qui s'était quelque peu relâché au cours

des années précédentes se trouvait donc renoué. Le terrain perdu était regagné et, dans l'ensemble, la situation diplomatique paraissait aussi favorable qu'à aucun autre moment dans l'histoire de la Troisième République.

Dans le même temps, la réalisation du programme militaire s'achevait aussi et après s'être également poursuivie, sans nul fléchissement, malgré la succession des ministères. Ce serait sortir de notre cadre que d'entrer ici dans le détail des mesures qui furent ainsi prises, tant pour la marine que l'armée de terre, entre la fin de 1892 et l'été de 1913. Une d'entre elles doit être cependant mentionnée expressément, car elle fut à la fois la plus importante et la plus significative. Pour remédier à l'insuffisance numérique des troupes de premier choc, le Conseil supérieur de la Guerre, délibérant sous la présidence de M. Poincaré, décidait, le 4 mars 1913, au temps du cabinet Briand, de revenir sur la loi de recrutement de 1905 et de porter de nouveau à trois ans le temps du service dans l'armée active. Le projet de loi fut déposé le 6 mars. Le cabinet Barthou, qui prit peu après le pouvoir, le défendit énergiquement devant le Parlement, et, malgré une opposition parfois violente, il fit triompher la réforme que devait consacrer la loi du 7 août.

Cette réforme allait imposer au pays un lourd surcroît de charges. La grande majorité des citoyens en acceptait la perspective sans protestations. Dans les esprits s'accomplissait, en effet, un travail obscur qu'avait révélé déjà l'élection de M. Poincaré à la Présidence de la République. Fait sans précédent, le nouveau chef de l'Etat s'était vu porter à la magistrature suprême par une longue vague d'enthousiasme populaire, plus forte que toutes les combinaisons des politiciens. Les acclamations qui l'avaient alors salué étaient vibrantes d'espérances. Espérances confuses sans doute, procédant de désirs mal définis et divers. Mais, dans l'élan patriotique qui s'affirmait ainsi, le sentiment du péril extérieur entrait certainement pour quelque chose. Le pays, pris en masse, ignorait les renseigne-

ments alarmants qui venaient de Berlin et les détails des négociations de Londres. Il ne discernait même pas exactement comment et pourquoi les événements orientaux pouvaient engendrer un conflit où il serait impliqué. Les appréhensions raisonnées des diplomates filtraient cependant jusqu'à lui et il en éprouvait une sorte d'angoisse. La crise qui se prolongeait en péripéties sans cesse renaissantes activait le réveil qu'avait commencé les alertes de 1905, de 1908 et de 1911. On sentait la persistance de la menace allemande et l'on se sentait aussi las de se courber périodiquement sous elle. De là, chez la majorité des citoyens, le désir de s'unir pour assurer éventuellement le salut du pays en soutenant les hommes qui semblaient capables de le bien conduire, comme en s'imposant au besoin les plus durs sacrifices.

Que l'accord à cet égard ne fût pas encore unanime, l'opposition faite à la loi de trois ans suffirait à le prouver. Mais les détracteurs de l'idée de Patrie, les négateurs du péril extérieur et les apôtres de la fraternisation universelle comptaient moins que dix ans plus tôt. Un souffle nouveau s'élevait et c'était là un des traits essentiels de la situation car, au moment où nous sommes, c'est-à-dire vers le mois de juillet 1913, le Gouvernement avait presque réalisé tout le programme que nous lui prêtions à l'entrée de l'automne 1912. Les complications continuaient bien dans les Balkans où la Bulgarie déchaînait une deuxième guerre en attaquant traîtreusement ses alliés de la veille ; mais les différends s'apaisaient à Londres et l'on pouvait se féliciter à bon titre d'avoir circonscrit la crise. Nous avons vu, d'autre part, que les combinaisons diplomatiques se trouvaient rétablies par le resserrement des amitiés. Des efforts étaient faits aussi pour accroître jusqu'à l'extrême les moyens de défense. Et voici enfin que les facteurs moraux entraient à leur tour en jeu. La France paraissait donc s'être définitivement ressaisie et se trouver désormais en mesure de parer aux pires éventualités.

Elle n'allait pourtant pas tarder à fléchir de nouveau.

II. — L'Assaut final

1.

La guerre que la Bulgarie avait déchaînée en violant le traité du 30 mai fut courte. L'intervention roumaine, notamment, accéléra la défaite de l'agresseur et, dès le 8 août, le traité de Bucarest rétablissait définitivement la paix. A Londres, d'autre part, la conférence des Ambassadeurs entrevoyait le terme de ses travaux. Elle confiait le règlement des questions demeurées pendantes à un certain nombre de commissions spéciales dont le labeur paraissait couronné de quelque succès : la principauté d'Albanie se dégageait des limbes, si bien que les puissances estimaient le moment venu de lui donner un chef qui devait être, comme on sait, le prince de Wied. Il est vrai que des incidents nouveaux surgissaient : l'Allemagne, qui n'était peut-être pas étrangère à la dislocation du bloc balkanique, se sentait atteinte par l'amoindrissement de la Turquie et voulait la galvaniser, d'où, en novembre, l'envoi à Constantinople du général Liman von Sanders qui devenait le grand maître de l'armée ottomane. Cette nomination, dont la portée était manifeste, éveilla naturellement les susceptibilités de la Triple Entente ; ses membres protestèrent et des pourparlers s'ensuivirent. La France, qui soutenait toujours, et parfois guidait, la Russie, y prit part, en même temps qu'elle intervenait dans les arrangements relatifs à l'Albanie, après avoir contribué, quelques mois plus tôt, à la conclusion de la paix de Bucarest. La diplomatie française demeurait ainsi très active en Orient où continuaient de s'enchevêtrer des négociations. Mais celles-ci, malgré leurs complications persistantes, perdaient progressivement, au cours du second semestre de 1913, le caractère qui, vers le début de l'année, les rendait si grandement inquié-

tantes. Le statut territorial des Balkans désormais fixé, croyait-on, et des procédures trouvées pour régler les derniers points litigieux, les nouvelles menées germaniques ou les rancunes avérées des Bulgares ne semblaient plus capables de déchaîner brusquement le grand conflit. L'Allemagne, d'ailleurs, se montrait plus conciliante. Sur notre demande elle avait, dès le mois d'août, promulgué des règlements de navigation aérienne destinés à mettre terme aux incidents dont nous nous étions plaints. Encore qu'elle ne restreignît pas ses préparatifs militaires, elle ne nous attaquait point. Dans l'ensemble donc une détente se produisait. Rien ne prouve que les gouvernants de la République fussent pleinement tranquilles, car ils possédaient les rapports militaires venus de Berlin dont le public n'avait point connaissance, mais, les jours passant sans amener le cataclysme, l'opinion se rassurait. Les parlementaires français, qui se rencontraient à Berne avec quelques-uns de leurs collègues allemands, recevaient d'eux des assurances très cordiales auxquelles ils attribuaient une sincérité complète, et la croyance se répandait dès lors, chaque jour davantage, que, même si le péril avait été aussi grand que d'aucuns le laissaient entendre, il était désormais bien passé.

Comme toujours dans un pays aussi nerveux que le nôtre, à mesure qu'un tel état d'esprit se répandit, puis s'affermit, une réaction intervint. On discuta plus librement encore, on critiqua plus âprement et, jour après jour, au cours de ce même deuxième semestre de 1913, les considérations de pure politique intérieure reprirent la première place dans les préoccupations. Le désir de rénovation, dont la campagne en faveur de la représentation proportionnelle était un indice, et l'élan patriotique qui s'était affirmé à l'élection de M. Poincaré, ne satisfaisaient point tout le monde. Les partis ou, pour mieux dire, les coteries qui exploitaient le pouvoir redoutaient de s'en voir déposséder si la mentalité politique se modifiait. De là l'opposition persistante à la réforme électorale qui avait amené déjà la chute du ministère Briand ; de là aussi l'opposition à la loi de

trois ans. Les manifestations de ce genre s'accentuèrent d'autant plus et soulevèrent d'autant moins de réprobation que les dangers extérieurs semblaient s'éloigner. Aussi quand les radicaux-socialistes tinrent à Pau, au mois d'octobre, un congrès où dominèrent MM. Caillaux et Malvy, ils se révélèrent hypnotisés par les plus mesquines questions électorales : l'union de tous les éléments sains du pays et la reconstitution morale de celui-ci les gênaient. Ils flétrirent donc l'apaisement et, bien que se déclarant patriotes, proclamèrent leur haine du militarisme, en réclamant le retour au service de deux ans. L'occasion leur vint d'ailleurs bientôt d'entraver l'œuvre que poursuivait le ministère. L'accroissement des forces militaires entraînait des charges auxquelles ne pouvait parer un budget toujours en déficit. Pour trouver sans délai les ressources indispensables, le cabinet Barthou proposa, le 14 novembre, un emprunt. Certaines de ses modalités furent proclamées anti-démocratiques et les adversaires du ministère se lancèrent aussitôt à l'attaque, conduits par M. Caillaux. Oubliant les nécessités de l'heure et ne regardant plus au delà des frontières, la Chambre écouta ses mauvais bergers ; l'une des dispositions essentielles du projet fut repoussée, et, le 2 décembre 1913, M. Barthou devait se retirer.

M. Gaston Doumergue fut alors appelé à former un cabinet. Il s'y réservait les Affaires étrangères et plaçait M. Noulens à la Guerre, M. Monis à la Marine, M. Caillaux aux Finances, et, à l'Intérieur, M. Malvy. Certains de ces choix étaient significatifs. D'autre part, l'approche des élections générales incitant les partis à s'expliquer, une sorte de reclassement s'opérait. On vient de voir que les radicaux avaient pris position, dès le ministère Barthou. Une riposte leur vint au lendemain de l'installation de M. Doumergue. M. Barthou lui-même, assisté de M. Briand et de M. Millerand, fonda la Fédération des Gauches, dont il définit le programme : assainir la politique intérieure par la représentation des minorités, fortifier la défense extérieure par le maintien de la loi de trois ans. Les socialistes à leur tour manifestaient, et, dans leur congrès d'Amiens, flé-

trissaient l'impérialisme capitaliste ou militaire, puis, prônant une entente avec l'Allemagne, condamnaient aussi la loi de trois ans. A cet égard, ils s'entendaient donc avec les radicaux. Malgré l'existence de trois partis, deux blocs se trouvaient formés, séparés notamment par des conceptions différentes de la politique extérieure et des précautions qu'elle impliquait. Touchant ces dernières, on savait de quel côté penchait le nouveau gouvernement. Il avait bien promis, dans sa déclaration, de ne point revenir sur les mesures qu'avaient fait voter ses prédécesseurs, mais il s'appuyait en même temps sur les groupes parlementaires qui les voulaient abroger et dont certains représentants siégeaient d'ailleurs dans le Conseil. L'œuvre de défense nationale, naguère si vaillamment commencée, paraissait sérieusement compromise, et de là, chez beaucoup, des inquiétudes très vives. Elles envenimaient encore l'antagonisme des partis, si bien que les semaines qui suivirent la constitution du cabinet Doumergue virent s'accentuer les querelles intérieures ou rien ne subsistait plus de cette union morale qui, quelques mois auparavant, semblait en voie de se réaliser pour parer aux périls étrangers.

Ces périls, le gouvernement les niait d'ailleurs. Lorsque, au mois de mars, le Président du Conseil profita de la discussion du budget pour exposer l'ensemble de la situation internationale, il s'efforça de démontrer que les difficultés étaient, sinon toutes réglées, au moins toutes sur le point de l'être. Optimisme excessif. Les choses demeuraient très confuses dans une Albanie qui ne s'organisait pas, si confuse que le prince de Wied sollicitait l'envoi d'une force armée internationale, et que, au mois de mai, l'Autriche et l'Italie débarquaient des troupes. D'un autre côté, les événements d'Orient n'avaient pris, à certains moments, une tournure si grave que par suite des ambitions effrénées de certaines puissances et de leur jalousie envers les rivales qui les pourraient éventuellement contrecarrer. Or, à cet égard, rien sans doute n'était changé, Les derniers règlements balkaniques, spécialement la constitution de l'Albanie, se révé-

laient, dans une certaine mesure, comme une victoire diplomatique des puissances germaniques. Voudraient-elles s'en contenter? De fait, tandis que le gouvernement allemand accentuait son emprise sur la Turquie, il déchaînait brusquement, en ce même printemps de 1914, une violente campagne de presse dénonçant les dangers que lui faisait courir les préparatifs militaires de la Russie. A peu près dans le même temps, l'acquittement des officiers compromis dans la ridicule et scandaleuse affaire de Saverne attestait la puissance du parti militaire prussien que les moins prévenus ne devaient évidemment pas considérer comme pacifiste. C'étaient peut-être des symptômes prémonitoires. On s'ingéniait à ne les point tenir pour tels. Même les publicistes, qui se piquent cependant de dénoncer les périls, tenaient à se déclarer satisfaits. Les formules ingénieuses élaborées à Londres aplaniraient les dernières difficultés balkaniques ; comme les puissances, notamment la France et l'Allemagne, négociaient un équitable partage des chemins de fer turcs, les rivalités économiques s'apaiseraient aussi. L'impression de détente qui se manifestait déjà dans les derniers mois de 1913 s'accentuait ainsi au printemps de 1914. Toutes les questions orientales, disait-on, se trouveraient bientôt amiablement réglées, et, puisqu'elles avaient seules compromis la paix du monde, celui-ci n'allait pas tarder à retrouver le repos.

A l'intérieur de ses frontière, la France, toutefois, ne le connaissait point. Les querelles que je mentionnais s'accentuaient à mesure que le péril extérieur paraissait continuer à se dissiper et, bientôt en outre, elles se compliquaient de scandales. Le ministre des Finances n'était point de ces hommes qui consentent à s'effacer dans leurs besognes techniques : assoiffé de domination, et, malgré sa remarquable intelligence, ne comprenant pas que le pouvoir impose une certaine retenue, M. Caillaux s'agitait de toutes manières. Lorsqu'il avait annoncé le retrait de l'emprunt, un député avait voulu obtenir au moins de lui la promesse qu'aucun emprunt étranger ne serait

émis sur la place de Paris avant que la France n'eût satisfait ses propres besoins. Il avait refusé de répondre, laissant ainsi place au soupçon que ses combinaisons privées primeraient les intérêts nationaux. D'autres incidents surgirent qui précisèrent les collusions possibles entre la politique et la finance ; une affaire, vieille de trois ans, fut exhumée, et il apparut qu'en 1911, M. Caillaux était fâcheusement intervenu pour susprendre le cour de la justice en faveur d'un banquier. Ces révélations provoquèrent des polémiques de presse, bientôt extrêmement violentes. *Le Figaro* notamment menait une campagne très vive, si vive que Mme Caillaux jugea bon de supprimer son directeur, et, tout aussitôt, le 16 mars, le ministre des Finance donnait naturellement sa démission.

Encore que le cabinet Doumergue, déjà politiquement décrié, parvînt à survivre à cette aventure, il en sortit largement éclaboussé. Or, tandis que le gouvernement se discréditait ainsi de diverses manières, les Chambres, de leur côté, n'accroissaient pas leur prestige. Le Sénat, quand il en venait à la réforme électorale, écartait systématiquement toutes les dispositions un peu hardies pour s'en tenir au simple scrutin de liste. C'était manifester l'intention de ne pas contrarier les pratiques électorales dont bénéficiaient certains partis. Ces partis, cependant, montraient à la Chambre une incapacité complète. Au lieu de s'occuper d'affaires sérieuses, les députés perdaient leur temps en querelles ou divagations stériles, tant et si bien que, lorsqu'ils se séparèrent au début d'avril, étant arrivés au terme de leur mandat, ils n'étaient même pas parvenus à mettre sur pied le budget de l'année courante. Et si d'aucuns comptaient naïvement sur la chambre nouvelle, issue des élections qui eurent lieu en mai, pour rompre ces errements fâcheux, leurs illusions durent se dissiper dès le début de la législature qui fut littéralement lamentable. M. Doumergue ayant jugé bon de se retirer, M. Viviani, M. Deschanel et M. Delcassé, ne purent ou ne voulurent former un nouveau ministère. M. Ribot y réussit enfin, mais quand il se présenta devant la Chambre, le 12 juin,

celle-ci refusa de le laisser parler, et, par un fait sans précédent dans l'histoire parlementaire, le Gouvernement se trouva culbuté, dans un tumulte inouï, le jour même de son installation. M. Viviani fut alors rappelé et, l'incohérence parlementaire étant sans limite, il parvint à faire accepter un ministère qui annonçait le maintien de la loi de trois ans et affirmait la nécessité d'un emprunt immédiat.

C'était reprendre la politique de M. Barthou, c'est-à-dire remettre au premier plan la consolidation de la défense nationale. Mais cette tardive rentrée dans la bonne voie ne réparait pas tout le mal qui s'était développé durant les derniers mois, ni ne garantissait l'avenir. Le Gouvernement devrait compter avec des chambres sur lesquelles il était impossible de faire fond. L'antagonisme des partis y demeurait toujours aussi grand, de même que les illusions, car les socialistes, aveuglément confiants dans les dires de leurs coréligionnaires allemands, s'obstinaient à proclamer que l'empereur Guillaume n'attaquerait jamais. La masse du pays offrait un spectacle analogue, le souci des grands intérêts publics s'atténuant de jour en jour, pour céder la place à la soif des jouissances comme à l'avilissement des consciences dont aller témoigner l'acquittement de Mme Caillaux. Et ce n'était pas tout encore. Les dispositions militaires qu'avaient fait prendre MM. Poincaré, Briand et Barthou subsistaient : toutefois, depuis le début de l'année, une série d'orateurs démontraient au Parlement la faiblesse de tels ou tels grands services militaires, celui de santé, par exemple, ou l'aviation ; maintenant une interpellation retentissante d'un sénateur de la Meuse, M. Charles Humbert, affirmait l'insuffisance complète de la défense de l'Est. En cas de nouvelle crise internationale la France pourrait sans doute compter toujours sur l'alliance et les amitiés qu'elle s'était assurée. Même le ministère Doumergue les avait ménagées, les rapports avec la Russie demeuraient excellents et la récente visite du roi Georges affirmait la persistance de l'entente anglaise. Seulement les exemples de 1905 et de 1911 étaient là

pour prouver qu'ententes ou alliances ne suffisaient pas à écarter les déboires ou les humiliations. Pour éviter les unes ou les autres, voire de pires catastrophes, il fallait être assuré d'une grande puissance matérielle et pouvoir compter sur l'élan d'un pays moralement sain. Mais la santé morale de la France paraissait terriblement compromise et, les efforts naguère entrepris n'ayant pas été soutenus comme il aurait fallu, voici que sa puissance matérielle elle-même apparaissait peut-être comme un leurre. Les symptômes réconfortants que nous notions quelques mois plus tôt s'étaient évanouis et, comme aux plus mauvais jours de la Troisième République, il semblait définitivement impossible de résister à une attaque brutale.

Or, cette attaque que tant de gens déclaraient impossible se préparait et tout permet de croire que l'agresseur s'encouragait dans son dessein précisément par le spectacle que la France lui offrait.

2.

Le 28 juin l'archiduc héritier d'Autriche avait été assassiné à Sarajevo. L'opinion publique autrichienne vit dans ce crime l'aboutissement d'un vaste complot politique ourdi par les Serbes ; il fut alors immédiatement vraisemblable que le gouvernement austro-hongrois ferait des représentations à Belgrade. Mais, comme il ne précisait pas ses vues, l'optimisme continua de régner durant les trois premières semaines de juillet, et malgré qu'à partir du 15 les observateurs perspicaces commençassent à prévoir des réclamations excessives. Souverains et hommes d'Etat ne changèrent point leurs projets, certains d'ailleurs peut-être pour mieux masquer leurs vues secrètes. L'empereur Guillaume II entreprit sa croisière traditionnelle sur les côtes de Norvège. De même, le Président de la République, aussitôt finie la session des Chambres, partit pour rendre au roi de Suède puis à l'empereur de Russie des visites officielles et son Président du Conseil l'accompagna. Dans beau-

coup de capitales enfin, les ambassadeurs quittaient leurs postes pour les congés traditionnels en pareille saison.

Rien n'était donc changé au train habituel des choses, quand, brusquement, intervint un coup de théâtre. Le 23 juillet, le gouvernement autrichien signifiait à Belgrade un ultimatum d'une violence inouïe : il exigeait l'humiliation complète de la Serbie, l'intervention des autorités autrichiennes dans des affaires ne relevant que de la souveraineté serbe, et, pour le cas où un acquiescement ne lui serait point remis dans les quarante huit heures, annonçait la rupture immédiate. Dès le lendemain 24, il notifiait aux grandes puissances le texte de sa note en même temps qu'il s'occupait de mobiliser son armée. C'était souligner la brutalité du geste, entraîner en outre l'Europe entière dans le conflit. Une nouvelle crise générale se trouvait ainsi déchaînée. Une fois de plus les empires centraux allaient s'en prendre aux états pacifiques de la Triple Entente. Mais, comme s'il fût déjà résolu à pousser les choses à l'extrême, l'agresseur dès le début, donnait à l'affaire une tournure plus grave que lors des assauts précédents. Cette fois-ci, en effet, toutes les puissances se voyaient contraintes de prendre parti sans délai ; les préparatifs militaires attestaient en outre l'intention arrêtée de recourir à la force ; enfin, comme rien n'avait révélé la connivence du gouvernement de Belgrade dans le drame de Sarajevo, l'Autriche, en s'en prenant à la Serbie, ne cherchait manifestement qu'à subjuguer un pays dont l'indépendance gênait les ambitions orientales des Germains.

La gravité du moment fut aussitôt aperçue partout. Chefs d'Etats, ministres ou ambassadeurs interrompirent brusquement leurs voyages ou leurs villégiatures et le Président de la République entre autres, abandonna ses visites aux cours du Nord, pour reprendre d'urgence le chemin de Paris. En même temps, commençait, entre les diverses capitales, un échange hâtif de télégrammes. Huit jours durant, les propositions, contre-propositions, offres et suggestions allaient s'entrecroiser avec une fébrilité énervante. Leur analyse a rempli déjà des volumes

entiers : l'entreprendre ici, à notre tour, demeurerait sans utilité. Point n'est d'ailleurs besoin des détails pour affirmer en toute conscience que la Triple Entente se montrait toujours soucieuse de sauvegarder la paix et que la France, en particulier, demeurait strictement fidèle à la ligne de conduite que nous l'avons vu suivre. Dès la remise de l'ultimatum son ambassadeur à Londres suggérait en effet une médiation entre l'Autriche et la Serbie ; discernant d'où venait le péril véritable, il jugeait que la proposition devrait être formulée par l'Allemagne, et, afin de persuader plus aisément celle-ci, il demandait à l'Angleterre de s'entendre avec elle : c'était attester hautement le dessein de ne rien négliger pour conjurer la crise ou au pis aller pour la localiser.

La suggestion de la France eut naturellement aussi peu de succès que les démarches de la Russie qui, appuyée bien entendu par Paris, cherchait à gagner du temps pour permettre des négociations générales. Encore que la Serbie, sacrifiant toute fierté à la cause de la paix, eût accepté, dans le délai voulu, les clauses essentielles de l'ultimatum, l'Autriche ne se tenait pas pour satisfaite. Sa légation quittait Belgrade ; le lendemain 26 elle proclamait sa mobilisation générale, et, le 28, elle déclarait la guerre.

Il était à peu près impossible que la Russie ne prît point part au conflit austro serbe. Mais la France n'y serait fatalement entraînée que si l'Allemagne intervenait elle aussi. Guillaume II pouvait, à son gré, limiter la lutte ou la rendre générale. Son dessein était sans doute arrêté déjà car il n'hésita point. Il commença sans délai de se substituer à l'Autriche qui, comme épouvantée de son audace, manifestait des dispositions plus conciliantes, et de Berlin partirent à l'adresse de Pétersbourg des observations menaçantes, complétées bientôt par une fourberie qui conduisit la Russie à mobiliser. Cette mobilisation fournit ensuite le prétexte à une accentuation de la querelle. Dans cette querelle, et de par les termes mêmes de son alliance, la France se trouvait déjà indirecte-

ment en cause. Elle ne tarda pas à l'être directement. Le 31 juillet l'ambassadeur d'Allemagne à Paris demanda, non sans arrogance, quelle attitude la République adopterait en présence d'un conflit germano-russe. M. Viviani ayant déclaré que son gouvernement s'inspirerait des seuls intérêts du pays, la réponse fut jugée insuffisante. C'était cependant la plus modérée possible. Mais Berlin était décidé à provoquer coûte que coûte la rupture, car nous savons maintenant que dans le cas où la France, répudiant ses engagements, aurait promis la neutralité, on aurait exigé d'elle, pour la pousser à bout, la remise en gage de ses forteresses de l'Est. A partir de cette journée du 31 les événements se précipitèrent donc encore. Le lendemain, 1er août, l'Allemagne ayant proclamé sa mobilisation générale en même temps qu'elle déclarait la guerre à la Russie, le gouvernement français dut mobiliser lui aussi, bien qu'il se déclarât sincèrement toujours prêt à chercher un accommodement. Mais il eut fallu désormais un miracle pour en trouver un : en effet, bien que la déclaration de guerre dût être remise au Quai d'Orsay seulement trois jours plus tard, le 4 août, les opérations militaires avaient d'ores et déjà commencé.

On connaît leur début. Dès que la situation parut irrémédiablement tendue, la Belgique, placée entre deux des belligérants, avait demandé simultanément, à Paris et à Berlin, si sa neutralité serait respectée. La réponse de Paris fut affirmative, celle de Berlin ambigüe. De fait, dès le 2 août, tandis que le grand duché de Luxembourg était brutalement envahi, le gouvernement belge se voyait sommer de livrer passage aux armées allemandes, et, devant son refus, il était traité en ennemi. Cet outrage aux droits des gens entraîna d'ailleurs immédiatement une grande conséquence. Bien que le Président de la République se fût adressé déjà au roi d'Angleterre pour solliciter son concours, le gouvernement britannique n'avait point encore voulu prendre parti. Mis en présence de la violation de la neutralité belge dont il était garant, il n'hésita plus. Le 3 août

les flottes anglaises entraient en contact avec les faibles forces navales françaises de la Manche, appliquant les dispositifs de coopération éventuelle qui avaient commencé d'être étudiés au lendemain de la crise d'Algésiras. Le 4, enfin, la guerre était déclarée à l'Allemagne et le corps expéditionnaire britannique se préparait à passer sur le continent. Dans le même temps, enfin, deux autres grandes puissances précisaient aussi leur attitude. Malgré les manœuvres de l'Allemagne l'Italie rappelait que les traités d'alliance par elle signés, ne la liaient point dans le cas d'une agression des empires germaniques, et, le 2 août, elle se déclarait neutre. L'Espagne en agissait pareillement, et, bien que les influences allemandes fussent puissantes dans la péninsule, son roi s'efforçait de rendre sa neutralité bienveillante pour la France, en acceptant de défendre ses intérêts particuliers en Allemagne comme en Autriche.

Mais ce n'était pas encore tout. Pour résumer la situation en ce moment décisif, il ne suffit pas de mentionner les positions prises sur l'échiquier international : il faut également rappeler au moins les faits remarquables ou les manifestations significatives qui se produisaient dans notre pays et qui, les uns comme les autres, pouvaient également faire bien augurer de l'issue de la lutte. Les menaces des anarchistes et des socialistes avancés se révélaient vaines, comme aussi les prédictions des pessimistes professionnels. La mobilisation et la concentration s'accomplissaient sans un à coup, et il apparaissait que la France entrerait dans la lutte avec la plénitude des moyens qu'elle avait préparés, en complète possession, en outre, de ses ressources morales. Car, brusquement, un grand changement s'était fait. Les scandales qui, la veille encore, surexcitaient les esprits, semblaient maintenant choses très anciennes et désuètes. La résolution réfléchie de ne plus penser qu'au salut de la Patrie et la confiance dans ses destins prenaient la place des agitations stériles. Les partis politiques eux-mêmes désarmaient. Les Chambres, brusquement convoquées, acclamaient le 4 août le message présidentiel, votaient d'enthousiasme les projets qui leur étaient

soumis et se laissaient proroger sans protester. L'union sacrée était scellée. Mais cette union se réalisait si aisément seulement parce que les précédentes menaces étrangères avaient, l'une après l'autre, fait graduellement comprendre la nécessité de serrer les rangs pour tenir tête au péril. De même si les corps d'armée qui couvraient la frontière mettaient en ligne des effectifs presque suffisants, c'était grâce au vote de la loi de trois ans, élaborée au lendemain de la grande alerte orientale. Dans l'ordre matériel et dans l'ordre moral, la France recueillait donc le bénéfice des efforts qu'elle avait périodiquement faits depuis dix ans pour se ressaisir ou se renforcer, et qui, à maintes reprises, avaient pu sembler vains. Enfin les neutralités qui protégeaient certaines frontières et les alliances qui apportaient des secours n'étaient pas non plus des accidents fortuits. L'alliance avec l'Angleterre et la Russie avait été assignée à notre diplomatie pour un de ses objectifs essentiels plus de trente ans auparavant, tandis que les premières manœuvres destinées à s'assurer les sympathies de l'Italie et de l'Espagne remontaient à plus de quinze ans. L'Espagne et l'Italie neutres, l'Angleterre et la Russie entrant dans la lutte à nos côtés, c'était la réalisation exacte de toutes nos combinaisons, c'était aussi, pour la France, la meilleure situation concevable, et, partant, la justification de la politique extérieure qu'avaient suivie ses gouvernants.

CONCLUSION

Ces remarques qui précisent la position de la France au début du conflit résument aussi la dernière des périodes que nous venons de parcourir. Elles fournissent déjà, par cela même, une manière de conclusion, car elles soulignent les traits caractéristiques des années qui venaient de s'écouler depuis 1905, où nous avions marqué la précédente coupure. Nous avons vu, comme par le passé, des tentatives se produire encore pour amener un rapprochement entre l'Allemagne et la France, en 1909 à coup sûr, peut-être en 1907 et 1911. Elles n'avaient pas eu plus de succès que les autres essais antérieurs. Non point par une hostilité systématique de la France ou un désir de revanche dont on ne trouvait plus trace dans la masse du pays, aussi foncièrement pacifique que son gouvernement. Mais l'Allemagne opposait un insurmontable obstacle à toute entente sincère. De plus en plus assoiffée d'hégémonie, elle cherchait à ruiner l'équilibre rétabli en Europe et, pour y parvenir, entendait dominer la France. Par la persuasion ou par la terreur, peu lui importait, pourvu que le but fût atteint. Avec ses avances insidieuses alternèrent donc des attaques brutales où l'Autriche tenait sa partie. Ces attaques contraignirent d'abord la France à consolider, puis à resserer l'alliance et les ententes qu'elle avait précédemment nouées. Mais leur violence croissante démontra bientôt l'insuffisance des seules garanties diplomatiques. Contre une force toujours menaçante, il fallait

se mettre en mesure de dresser éventuellement la force. A mesure que cette nécessité se révélait plus complète, un changement s'opérait dans les esprits et ce réveil des énergies morales assurait à son tour la restauration des moyens matériels. Ainsi disparaissait le désaccord constaté en 1905 entre la politique suivie au dehors et les dispositions du dedans. Du même coup, la période qui s'achevait prenait toute son importance et elle acquiert sa physionomie propre. Continuant exactement les périodes précédentes en ce qui touche les relations avec les autres pays, elle introduit un élément nouveau dans l'œuvre de sauvegarde nationale dès longtemps entreprise et elle couronne ainsi cette histoire extérieure de la Troisième République que nous avions entrepris de résumer.

Car nous arrivons réellement au terme d'une histoire. Le mois d'août 1914 ne voit pas simplement se clore une de ces périodes que nous avons successivement déterminées et dont chacune ne marquait qu'une étape dans une évolution générale. C'est cette évolution qui s'achève maintenant ; un cycle est parcouru et, au moins pour la politique extérieure de la France, une époque prend fin. Les négociations qui se poursuivront pendant la guerre et qu'on ne saurait songer à raconter encore, auront beau se relier parfois à celles dont nous avons parlé, les circonstances leur imprimeront un caractère tout différent et elles viseront des objets auxquels nul ne songeait la veille. Le traité de paix, enfin, approfondira la coupure. Et non point tant parce qu'il soumettra peut-être les rapports entre nations à des principes nouveaux. Mais la France, victorieuse bien qu'appauvrie, ne sentira plus peser sur elle le souvenir cuisant de la défaite ; elle se trouvera, en outre, en face d'une Europe transformée par l'éclosion d'Etats qui naissent ou renaissent sur les ruines des vieux empires. Tout étant changé, la politique devra changer aussi. Pour manœuvrer au milieu de jeunes ambitions frémissantes en sauvegardant nos destinées, pour exploiter notre triomphe et pour panser nos plaies, nos dirigeants de demain auront à échafauder des com-

binaisons sans analogies avec celles que nous avons rencontrées.

Ceci n'est pas pour dire cependant que l'histoire dont on a trouvé ci-dessus le récit doive être considérée comme chose morte, simplement bonne désormais à divertir les curieux qui se passionnent pour les querelles de la Ligue ou les odyssées des pharaons. Les hommes demeurant des hommes, l'étude des fautes ou des succès anciens évite des fautes nouvelles, et d'autant que les plus grands bouleversements n'empêchent jamais un pays de rester solidaire de son passé. L'histoire d'hier continuera donc de fournir des exemples pour la conduite des affaires de demain. Et si elle ne devait pas inspirer les hommes d'Etat, elle donnerait au moins d'indispensables leçons aux simples citoyens. Ceux-ci s'occuperont sans doute davantage des affaires étrangères, la mode inclinant vers une diplomatie qui abandonnerait les mystères traditionnels pour s'étaler dans le grand jour des assemblées. S'il en va de la sorte, que d'accusations n'entendrons-nous pas, quels reproches véhéments, car il sera perpétuellement facile de taxer les dirigeants d'impéritie et d'incohérence. Mais, avant d'y songer, les critiques de bonne foi feront bien de se remémorer le temps dont j'achève l'exposé ainsi qu'une parole d'Albert Vandal : « L'étude du passé, disait-il volontiers, rend indulgent pour le temps où l'on vit, car elle révèle, dans les époques que nous jugeons glorieuses, les faiblessses dont nous nous indignons ». Au moment où il s'exprimait ainsi, la politique extérieure française s'attirait les plus graves reproches. Ceux qui ont dépassé maintenant le milieu de leur vie s'en souviennent : dans l'effondrement perpétuel des ministères, aucune direction suivie n'apparaissait ; les hasards capricieux semblaient tout conduire et chacun comparaît alors avec tristesse le tohu-bohu qu'il croyait constater avec les temps abolis où il estimait qu'une diplomatie pondérée cheminait sur des routes bien tracées, vers des buts clairement définis.

Comme je le disais en commençant, c'est pour vérifier ces

reproches que fut entrepris le travail d'où finit par sortir le présent volume. Il consista d'abord à colliger des faits certains pour les classer conformément à la chronologie ; les dates principales furent ensuite déterminées qui, dans la suite continue, marquaient, soit des pauses, soit des évolutions ; afin de rattacher enfin les événements par un lien de causalité, force fut de risquer parfois des hypothèses : je me suis appliqué à marquer leur caractère incertain comme à ne pas en émettre de plus osées que celles couramment admises en histoire. En effet, pour rendre possible et probante la comparaison entre les temps tout proches et les temps plus lointains, il ne s'agissait,en somme, que d'examiner les premiers à l'aide des procédés en usage pour l'étude des seconds. C'est là, simplement, ce que j'ai tenté. Au lecteur d'apprécier le résultat. Lui seul est qualifié pour juger si les méthodes consacrées ont été correctement employées, pour décider surtout si leur application débrouille le chaos contemporain et autorise à mettre la politique étrangère de notre époque en balance avec celle d'autres époques moins fréquemment décriées.

Pour ma part, je m'avoue porté à le croire. A l'heure du danger suprême la France trouva des secours précieux et ce n'est pas le hasard qu'il en faut bénir : j'espère, du moins, l'avoir montré. Il me semble aussi que, telle que nous l'avons résumée, l'histoire extérieure de la Troisième République révèle des desseins bien arrêtés que des chefs peu nombreux poursuivent obstinément, un enchaînement des péripéties qui se groupent d'elles-mêmes pour former des périodes dont chacune a sa physionomie propre : bref, on y retrouve, je crois, à côté de succès certains, tous ces traits qu'on estime trop volontiers n'avoir caractérisé que les diplomaties d'autrefois. Pareille remarque peut évidemment provoquer une réserve. Qui voudrait philosopher, serait tenté d'objecter que la suite logique n'est pas dans les faits, mais dans l'esprit du narrateur, et que le mode de présentation auquel celui-ci recourt introduira de la cohésion là où il ne s'en trouvait point. L'observation ne

paraît évidemment pas sans portée. Mais elle soulèverait des problèmes ardus de méthode générale et mettrait en cause la légitimité même de l'histoire. Il y aurait donc quelque outrecuidance à la discuter en terminant un modeste Essai. Remarquons d'ailleurs qu'elle ne saurait infirmer la conclusion à laquelle nous arrivons. Si elle est fondée, l'objection porte pour tous les temps. Pourvu que nous ayons bien suivi, dans l'étude du nôtre, les règles que nous appliquons au XVIIIe siècle ou à la Restauration, la comparaison demeure légitime. Nous nous retrouvons autorisés à dire que les relations extérieures de la Troisième République ne furent pas moins bien conduites que celles de maints autres gouvernements. Le fait est pour nous donner confiance dans l'avenir, pour nous détourner aussi de certaines critiques hâtives, car nous ignorons si nos successeurs ne découvriront point dans les actes de nos gouvernants un ordre que nous demeurons incapables d'apercevoir.

Mais, porter un jugement aussi favorable, n'implique pas la négation des fautes commises. Celles-ci furent lourdes parfois. Elles devront être méditées et je crois encore que l'exposé strictement historique que nous avons entrepris a pu contribuer à en souligner quelques-unes que les opposants contemporains ne songèrent pas toujours à dénoncer. Si, au sortir de la première Année terrible, la France demeura huit ans cantonnée dans un effacement stérile, c'est surtout parce que ses dirigeants avaient cessé de croire en elle. Plus tard, après que de nouveaux venus pleins d'ardeur eurent prouvé sa vitalité en la dotant d'un empire immense, après que l'alliance russe eut rompu son isolement et l'entente anglaise rétabli l'équilibre, elle dut, à plusieurs reprises, s'incliner sous des menaces étrangères : il en alla de la sorte de 1905 à la fin de 1911, parce qu'elle se négligeait au-dedans. Ainsi se révèlent, comme conclusion dernière, deux vérités. Elles sont banales, mais on les oublie volontiers et il faudra pourtant nous en souvenir demain si nous voulons confirmer notre victoire et sortir avec honneur des tribulations qui nous

attendent. L'action d'un pays au dehors ne saurait être fructueuse si elle ne s'appuie pas sur l'union du dedans, si les citoyens ne s'entendent pas pour former bloc contre l'étranger en entassant toutes les ressources nécessaires ; mais ces ressources et cette union, même mises au service de la diplomatie la plus habile, ne suffisent encore pas. Car les facteurs moraux dominent les matériels et rien n'est possible à qui n'a pas une foi.

Décembre 1912. — Juillet 1919.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

La présente note ne vise pas à donner une bibliographie complète du sujet ; elle me mentionne même pas tous les ouvrages consultés. Elle indiquera simplement, pour les diverses parties du travail, ceux qui ont été plus spécialement utilisés et dans lesquels des détails complémentaires pourront être trouvés. Quand un ouvrage devra être cité plusieurs fois, le titre ne sera transcrit qu'à la première mention et l'on se bornera ensuite au nom de l'auteur. La date entre parenthèses qui suit le titre de chaque ouvrage est celle de sa publication.

Pour l'ensemble de l'ouvrage :

1. *Documents officiels.* Les *Livres Jaunes* successivement publiés par le gouvernement français, y compris ceux parus depuis la guerre, sur *Les Origines du conflit* (1914), sur l'*Alliance franco-russe* (1918) et sur les rapports avec l'Italie (1919, postérieur à l'impression du présent volume et n'ayant pu être utilisé). De Clercq, *Recueil des Traités de la France*, tome X (1872) et tomes suivants. Les traités coloniaux sont en outre dans : Dubois et Terrier, *Un siècle d'expansion coloniale* (1902), puis dans les *Bulletins* du Comité de l'Afrique française et du Comité de l'Asie française. Les documents relatifs à l'Extrême-Orient dans : Cordier, *Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales* (1901-1902).

2. *Annuaires.* André Daniel, *L'année politique* (1873 à 1905, un volume annuel). *The annual register* (un volume annuel). Les *Chroniques* de la *Revue des Deux-Mondes*.

3. *Ouvrages.* Debidour, *Histoire diplomatique de l'Europe 1815-1916* (1881-1917, deux parties en quatre volumes, chaque chapitre accompagné d'une bibliographie). Arnauné, *Le commerce extérieur et les tarifs de douane* (1911).

Première Période 1871-1879

Chapitres I et II. — Pour l'ensemble : Hanotaux. *Histoire de la France Contemporaine* (s. d.) et les sources citées par lui. Hippeau, *Histoire diplomatique de la Troisième République 1870-89* (1889). Freycinet, *Souvenirs* (1912-1913).

Bertrand, *Les origines de la Troisième République 1871-1876* (1911). Doniol, *M. Thiers, le Comte de Saint-Vallier, le Général de Manteuffel, la libération du territoire* (1897). Gavard, *Un diplomate à Londres 1871-1877* (1895). J. Reinach, *Gambetta et Bismarck* (Revue de Paris, 15 août 1917). — Pour l'Orient et l'Egypte : d'Avril, *Négociations relatives au traité de Berlin 1875-1886* (1886). Freycinet, *La question d'Egypte* (1905). Lesage. *L'achat des actions du Canal de Suez* (1906). — Pour les affaires coloniales : Dubois et Terrier. Terrier et Mourey. *L'œuvre de la Troisième République en Afrique Occidentale, L'expansion française et la formation territoriale* (1910). Cordier, Silvestre, *La politique française dans l'Indo-Chine* (Annales de l'Ecole des Sciences Politiques 1895 et années suivantes).

Deuxième Période (1879-1892)

Chapitres I, II, III. — Freycinet (*Souvenirs*), Rambaud, *Jules Ferry* (1903). Reinach, *Le Ministère Gambetta* (1884), Lémonon. *L'Europe et la politique britannique 1882-1909* (1910). Albin, *L'Allemagne et la France en Europe, 1885-1904* (1913). Pinon, *France et Allemagne 1870-1913* (1913), Laloy, *La diplomatie de Guillaume II* (1917). Un diplomate (Billot). *L'affaire du Tonkin 1882-1885* (s. d. pour la politique de M. Duclerc). Daudet, *Histoire diplomatique de l'Alliance franco-russe 1793-1893* (1894). Billot, *La France et l'Italie, Histoire des années troubles, 1881-1899* (1905). — Pour l'Orient et l'Egypte : d'Avril. Choublier, *La question d'Orient depuis le traité de Berlin* (1897). Freycinet (*Question d'Egypte*). — Pour les affaires coloniales : Indo-Chine : Cordier. Silvestre. Billot et quelques indications inédites fournies par M. Le Myre de Villers. Afrique : *P. H. X.* (d'Estournelles de Constant). *La politique française en Tunisie, 1854-1891* (1891). Terrier et Mourey. Neuville et Bréard, *Les voyages de Savorgnan de Brazza, 1875-1882* (1884). Darcy, *La conquête de l'Afrique, Allemagne,*

Angleterre, Congo, Portugal (1900). Darcy, *France et Angleterre, cent années de rivalité coloniale* (tome I, l'Afrique (1904), tome II, l'Affaire de Madagascar (1908). Pierantoni, *Le traité de Berlin de 1885 et l'Etat indépendant du Congo* (1901). Wauters, *L'Etat indépendant du Congo* (1899). Descamps, *L'Afrique Nouvelle, essai sur... la formation... et le gouvernement de l'Etat indépendant du Congo* (1903). Quelques renseignements particuliers de sources française et belge.

Troisième Période (1892-1905)

Pour l'ensemble : Albin. Laloy. Lemonon. Pinon.

Chapitre I. — Freycinet (*Souvenirs*). Billot (*France et Italie*) Augier et Marvaud, *La politique douanière de la France* (1911). — Pour l'Afrique : Freycinet (*Question d'Egypte*). Darcy. Dubois et Terrier, Terrier et Mourey. Hanotaux, *Fachoda* (1909), de Caix, *Fachoda* (1899). André-Lebon, *La politique de la France en Afrique 1896-1898* (1901). H. Wauters, *Souvenirs de Fashoda* (1910, extrait du *Mouvement géographique*). Renseignements particuliers belges. — Pour l'Asie : Cordier. Gérard, *Ma mission en Chine 1893-1897* (1918). Indications de M. Le Myre de Villers.

Chapitre II, — Reynald, *La diplomatie française, l'œuvre de M. Delcassé* (1915). Mevil, *De la paix de Francfort à la Conférence d'Algésiras* (1905). Tardieu, *La Conférence d'Algésiras* (1907). Prince de Bulow, *La politique allemande* (traduction Herbette 1914). Barclay, *L'Entente Cordiale* (s. d.). De Lanessan, *Histoire de l'Entente cordiale* (1916). — Pour l'Asie : mêmes sources que pour le chapitre précédent et *Bulletin du Comité de l'Asie Française.*

Quatrième Période (1905-1914).

Pour l'ensemble : *La vie politique dans les deux mondes*, tome I, octobre 1906 — septembre 1907 (1908) puis un volume annuel. *Chroniques de la Revue politique et parlementaire.*

Chapitre I. — Lémonon. Pinon. Tardieu (*Conférence d'Algésiras*) *Bulletin du Comité de l'Afrique Française.*

Chapitre II. — Tardieu (*Conférence d'Algésiras*). Lémonon. Prince de Bulow. Gauvain, *L'Europe au jour le jour*, tome I, 1908-1909,

tome II 1909-1911, tome III, 1911 (1917-1918). TARDIEU, *Le mystère d'Agadir* (1911). MERMEIX, *Chroniques de l'an 1911* (1912). CAILLAUX, *Ma politique étrangère, Agadir* (1919). LONG, *Rapport fait au nom de la Commission de la Chambre des Députés chargée d'examiner le projet de loi portant approbation de la Convention du 11 novembre 1911* (doc. parl. Chambre 1911). P. BAUDIN, *Rapport fait au nom de la Commission du Sénat.....* (doc. parl. Sénat 1912). *Bulletin du Comité de l'Afrique Française* (1911 et 1912).

CHAPITRE III. — MILLERAND, *Pour la défense nationale, une année au Ministère de la Guerre 1912-1913* (1913). GAUVAIN, *L'Europe au jour le jour*, tomes IV, V et VI (1918). ROCHES, *Manuel des origines de la guerre* (1919). REINACH, *Histoire de douze jours (25 juillet-4 août 1914). Origines diplomatiques de la guerre* (1917).

TABLE ANALYTIQUE

PRÉFACE V

PREMIÈRE PÉRIODE

L'EFFACEMENT 1871-1879

CHAPITRE PREMIER

LA RÉPUBLIQUE PROVISOIRE DE 1871-1875

I. — LA FRANCE DE 1871. — Sa situation résulte de la guerre et de la défaite, p. 1.

1. Le Gouvernement, ses origines, p. 2. — Ses rouages, la présidence de Thiers, p. 3. — Le personnel, p. 4. — Caractère provisoire du régime, p. 6.

2. Situation du pays : le traité de Francfort, désorganisation de l'armée et des finances, p. 6. — L'état des esprits, p. 7. — Les rapports avec l'étranger, p. 9.

3. La tâche qui s'impose, comparaison avec la Restauration, p. 12.

II. — LE GOUVERNEMENT DE THIERS. — 1. Le programme, p. 13. — Les mesures intérieures, p. 14.

2. L'exécution du traité de Francfort, p. 16. — La libération du territoire, p. 19. — Le 24 mai, p. 20.

III. — L'ORDRE MORAL. — 1. Le maréchal de Mac-Mahon et le Septennat, p. 21 ; — L'Ordre moral ; le duc de Broglie et le duc Decazes, p. 22.

2. Persistance de l'isolement ; l'hostilité de Bismarck ; les rapports avec les puissances, p. 24. — Début des difficultés égyptiennes : le canal de Suez, p. 25. — Affaires coloniales : l'Afrique occidentale, p. 26, l'Indo-Chine et le protectorat sur l'Annam, p. 27. — La politique de recueillement d'attente ; ce que la France peut attendre, p. 29.

CHAPITRE II

LA RÉPUBLIQUE SANS LES RÉPUBLICAINS

I. — La République consolidée. — 1. Les lois constitutionnelles, leur portée extérieure, p. 30. — Le personnel gouvernemental ne change pas mais le régime n'est plus provisoire, p. 32.

2. L'alerte de 1875, p. 33. — Sa portée, p. 35.

II. — Les Affaires d'Orient. — Deux crises distinctes, en Egypte et en Turquie, p. 35.

1. L'insurrection de l'Herzégovine, intervention des puissances, attitude de la France, p. 36. — Egypte : les embarras financiers, les actions du Canal, le *condominium* franco-anglais, p. 38. — Turquie : les programmes successifs et l'adhésion de la France, p. 39. — La conférence de Constantinople, p. 41. — Comment, en Egypte et en Turquie, la France pratique une politique de renoncement, p. 42.

2. Suite des affaires de Turquie, le conflit russo-turc, abstention de la France, p. 43. — Le 16 mai, il n'a pas d'influence sur la politique extérieure, p. 44.

3. La défaite des Turcs : l'attitude des puissances et celle de la France, p. 47. — La mort de Pie IX et le Conclave, p. 48. — La participation de la France au Congrès, p. 49. — Les « mains libres » et les « mains nettes », p. 50. — Le Congrès de Berlin, p. 52. — Chypre et la Tunisie, p. 53.

Conclusion de la Première Période, p. 55. — La France n'a retiré aucun avantage du Congrès de Berlin. Elle continue à s'effacer hors d'Europe. La cause est dans l'état d'esprit des dirigeants.

DEUXIÈME PÉRIODE

LE RELÈVEMENT 1879-1892

CHAPITRE PREMIER

L'AVÈNEMENT DES RÉPUBLICAINS, 1879-1883

I. — Les hommes et les tendances. — 1. L'élection de Jules Grévy, sa signification, p. 59. — Le personnel nouveau, p. 61.

2. Le parti républicain, p. 63 ; ses vues sur la politique extérieure, p. 64 ; comment il devra faire une période d'apprentissage, p. 68.

II. — L'Orientation. — Les affaires pendantes en 1879 : les colonies et l'Orient, p. 69. — L'action aux colonies : l'Indo-Chine, p. 69 ; l'Afrique occidentale et le transsaharien, p. 70 ; l'Afrique équatoriale : Stanley, Léopold II, Brazza, p. 70. — L'Orient et l'Egypte : la destitution d'Ismail, p. 72 ; l'exécution du traité de Berlin, p. 72. — La proposition d'entente de la Russie, p. 73. — L'attitude de la France reste réservée en Europe, mais se précise hors d'Europe, p. 75.

III. — L'Action. — 1. Le ministère Ferry, p. 76. — L'Egypte et le maintien du *condominium*, p. 76. — L'exécution du traité de Berlin ; affaires de Grèce, p. 77. — Affaires coloniales : Indo-Chine ; accentuation de l'attitude et protestation de la Chine, p. 78 ; Afrique équatoriale : l'installation sur le Congo, p. 79 ; Afrique du nord ; l'échec dans le Sud algérien, p. 79 ; la Tunisie, p. 80.

2. Protestations contre la politique coloniale, p. 82. — Retraite de Ferry, p. 83. — Ministère Freycinet, p. 84. — Continuation des affaires coloniales, p. 84. — La conclusion de la Triple Alliance, p. 84. — Les affaires d'Egypte, p. 85 ; intervention de l'Angleterre, l'effacement de la France, p. 86. — Chute de M. de Freycinet, sa portée, p. 87.

IV. — La Politique républicaine. — 1. Les affaires d'Egypte ralentissent, puis précipitent les entreprises coloniales, p. 89. — Léger recul en Indo-Chine, p. 89. — Ministère Duclerc, p. 90 : l'Indo-Chine et le traité Bourée ; Madagascar ; l'Afrique équatoriale, p. 90. — Les affaires d'Egypte ; l'attitude de M. Duclerc ; les entreprises coloniales doivent compenser l'échec subi en Egypte, p. 91.

2. Les caractères de la politique républicaine ; rappel de ses principes, p. 92 ; leur application ; la politique de paix et la politique d'action, p. 93. — Conditions nécessaires pour la poursuite de l'une et l'autre politique, p. 95.

CHAPITRE II

LA POUSSÉE COLONIALE 1883-1885

I. — Les débuts du ministère Ferry. — 1. Le ministère Ferry, p. 98. — Les affaires coloniales : Tunisie, Côte de Guinée, Obock et Madagascar, p. 99. — Les tendances qu'elles révèlent : importance plus spéciale de l'Indo-Chine et de l'Afrique équatoriale, p. 100. — L'Indo-Chine, l'action militaire, le traité de 1883 avec l'Annam, p. 101. — La Birmanie, l'intervention de l'Angleterre, sa portée, p. 102.

2. Afrique équatoriale, p. 102 ; Léopold II, les États-Unis et Bismarck, p. 103. — L'Angleterre et le Portugal, le traité du 26 février 1884, p. 104 ; protestations de la France, de Léopold II et de l'Allemagne, p. 104 ; les négociations de Léopold II avec les États-Unis et la France, « le droit de préférence », p. 105. — Les vues de Bismarck, il offre une entente à la France, p. 106.

II. — L'Accord franco-allemand. — 1. Les propositions de l'Allemagne, p. 107, et les vues de la France. — Jules Ferry et rapprochement franco-allemand, p. 112. — Négociations purement coloniales : contrepropositions françaises, invitation à une conférence africaine, p. 112.

2. La Conférence de Berlin, p. 113 ; ses travaux ; l'acte général, p. 114. — Jules Ferry n'obtient pas les avantages particuliers qu'il souhaitait, p. 115. — L'État indépendant du Congo ; les sacrifices de la France et le profit qu'elle retire de la Conférence, p. 117.

III. — La chute de Ferry. — 1. Rapports avec l'Angleterre : les négociations relatives à l'Egypte, p. 118. — Les affaires d'Extrême-Orient ; conclusion officieuse d'un accord avec la Chine, p. 119. — L'hostilité contre Jules Ferry, sa chute, p. 121.

2. La signification de la chute de Ferry, p. 122. — Son œuvre, p. 123. — Portée générale de son ministère, p. 124. — Comment la chute de Ferry doit amener une évolution, p. 126.

CHAPITRE III

LE RETOUR A L'EUROPE 1885-1892

I. — L'Evolution. — M. de Freycinet l'accomplit graduellement, p. 128. — Paix avec la Chine, p. 119. — Echec des pourparlers avec l'Angleterre, p. 129. — Le conflit anglo-russe et l'Allemagne ; l'attitude de la France, sa portée possible, p. 130. — Affaires d'Orient : la Bulgarie et la Roumélie orientale ; attitude de la France, p. 131. — Affaires coloniales : Madagascar, traité du 5 décembre 1885 ; la délimitation des colonies allemandes, p. 132. — Caractère de l'évolution : simple ralentissement colonial ; rupture avec l'Allemagne ; persistance des difficultés avec l'Angleterre, p. 134.

II. — La Concentration républicaine. — 1. Caractère confus des années 1886 à 1890 ; la « concentration républicaine », sa définition, ses contre-coups sur la politique extérieure, p. 135. — Les affaires coloniales se poursuivent néanmoins ; traités avec la Chine, le Portugal et le Congo, p. 137. — Les affaires d'Orient et les relations avec la Russie, p. 138. — Les affaires d'Egypte et les relations avec l'Angleterre, p. 139. — Le rapprochement colonial anglo-allemand, p. 140. — Les relations avec l'Italie, p. 141. — Les relations avec l'Allemagne, p. 142 ; l'affaire Schnaeblé, p. 144. — Les scandales intérieurs et la situation extérieure, p. 145.

2. Election de Carnot et continuation des scandales, p. 145. — Les apparences politiques et l'état vrai du pays, p. 146. — La loi militaire, p. 147. — La reprise de l'activité coloniale, p. 148. — Pourparlers militaires et financiers avec la Russie, p. 149. — L'avènement de Guillaume II, p. 151, — La situation au début de 1890, p. 152.

III. — L'Alliance avec la Russie. — 1. Le ministère Freycinet-Ribot, son programme, p. 152. — Les relations avec l'Angleterre : impossibilité de négocier sur l'Egypte, p. 154. — Affaires coloniales : les manœuvres du roi Léopold, la Conférence de Bruxelles, la question de droit de préférence de la France, p. 155. — Les affaires congolaises influent sur les relations entre la France et l'Angleterre, p. 157. — L'accord du 5 août 1890, sa portée limitée, p. 158.

2. Les rapports avec la Russie, p. 159. — Le voyage de l'impératrice d'Allemagne, p. 159. — L'escadre française à Cronstadt, p. 160. — L'alliance du 27 août 1891, p. 161. — L'emprunt russe p. 161. — Nécessité de compléter l'alliance politique par une convention militaire, p. 162.

3. La réforme douanière, p. 162. — Les rapports avec le Saint-Siège, p. 163. — Le « ralliement », p. 163. — La signature de la convention militaire avec la Russie, p. 165.

Conclusion de la Seconde Période : Importance de la signature de la convention militaire ; comment elle marque la fin d'une période, p. 167. — Résumé de l'œuvre accomplie depuis 1879, p. 168. — Unité et logique de la période qui prend fin, p. 169. — La politique intérieure est moins brillante que la politique étrangère, p. 170. — Cette dernière n'a obtenu cependant que des résultats insuffisants, p. 172.

TROISIÈME PÉRIODE

L'ÉQUILIBRE 1892-1905

Importance des relations avec l'Angleterre ; deux politiques possibles, p. 173.

CHAPITRE PREMIER

LE CONFLIT AVEC L'ANGLETERRE 1892-1899

I. — Le Terrain de la rencontre. — 1. Les complications intérieures et la politique étrangère, p. 176. — Pour apprécier celle-ci il suffit de considérer les rapports avec la Russie et les affaires coloniales.

2. Russie : ratification de la convention militaire, p. 179. — Indo-Chine : conflit avec le Siam, p. 179. — L'attitude de l'Angleterre et l'accord du 31 juillet 1893, p. 180. — Le traité franco-siamois du 5 octobre, p. 181. — Les difficultés avec l'Angleterre restent pendantes. Afrique : explorations, traité avec le Libéria et traité avec l'Angleterre, p. 181. — Le conflit franco-anglais sur la Bénoué ; le traité anglo-allemand du 15 novembre 1893 ; la politique du roi Léopold et l'encerclement du Congo français, p. 182. — Le traité franco-allemand du 15 mars 1894 ; Négociations avec le roi Léopold, p. 183. — Les traités anglo-congolais et anglo-italien ; la politique africaine de l'Angleterre est dirigée contre la France, p. 183.

3. Le conflit franco-anglais en Afrique se résume dans la question du Haut-Nil, p. 184. — Caractère de ce conflit ; importance croissante des négociations coloniales, p. 186. — L'influence de M. Hanotaux, son arrivée au ministère, p. 187.

II. — La Prise de position. — 1. Le Cabinet Ribot, p. 187. — M. Hanotaux et les traités africains de l'Angleterre, p. 188. — Les négociations avec le roi des Belges : le droit de préférence et le traité du 15 août 1894, p. 189. — Les négociations générales avec l'Angleterre, leur échec, p. 190. — Le différend relatif au Haut-Nil subsiste, p. 191.

2. Madagascar : occupation de Tananarive et traité du 1er octobre 1895. — Extrême-Orient : la guerre sino-japonaise, le traité de Shimonoseki, intervention de la France, p. 192. — Les rapports avec la Chine, le traité du 20 juin 1895 ; rivalité franco-anglaise, p. 193.

3. La demande de mission du capitaine Marchand, p. 194. — Importance des relations avec l'Allemagne en cas de conflit avec l'Angleterre, p. 196. — L'inauguration du canal de Kiel, p. 196. Vues probables de M. Hanotaux, p. 197.

III. — Le ministère Bourgeois. — Sa constitution, p. 198. — Les affaires orientales demeurent accessoires, p. 199. — Madagascar, la prise de possession, p. 199. — Les relations avec l'Allemagne, refus de coopération, p. 200. — Les relations avec l'Angleterre, la convention du 15 janvier 1896 : comment elle ne règle pas la principale difficulté. p. 201. — L'envoi du capitaine Marchand et l'expédition anglaise du Soudan, p. 202. — La politique du Cabinet Bourgeois ne compromet pas les desseins attribués à M. Hanotaux, p. 203.

IV. — La mission Marchand. — 1. Le Cabinet Méline et la confirmation de la mission Marchand, p. 204. — Les missions de soutien et les relations avec l'Abyssinie, p. 205.

2. Les complications intérieures, affaiblissent la France vis-à-vis de l'étranger, p. 207. — Affaires orientales : la Crète et l'Arménie, p. 209. — Affaires d'Extrême-Orient : réorganisation de l'Indo-Chine ; rapports avec la Chine, p. 210. — Les manœuvres de l'An-

gleterre en Chine ; l'Allemagne, la Russie et l'Angleterre : intervention de la France ; Kouang-tchéou-Ouang, p. 212. — En Afrique : annexion de Madagascar, p. 213. — Traités tunisiens, p. 213. — L'Afrique occidentale, traité avec l'Allemagne et traité avec l'Angleterre, p. 214. — La question du Haut-Nil domine les rapports anglo-français, p. 215.

3. Les relations avec la Russie, proclamation officielle de l'alliance, p. 215. — Amélioration des rapports avec l'Italie, p. 216. — Les relations avec l'Allemagne s'améliorent, p. 217. — La note du 29 juin 1898 sur les colonies portugaises, son importance possible, mais retraite de M. Hanotaux, p. 218.

CHAPITRE II

L'ENTENTE AVEC L'ANGLETERRE 1898-1905

Arrivée aux Affaires étrangères de M. Delcassé, p. 221.

I. — Fachoda. — 1. La situation en Afrique et la note de l'Allemagne, p. 222. — Importance de la décision à prendre, p. 223. — La note allemande reste sans réponse, p. 225 — Conséquence immédiate : rapprochement anglo-allemand, la France reste seule, p. 225. — Lord Kitchener et le capitaine Marchand à Fachoda, le conflit, p. 226. — Les négociations avec l'Angleterre, p. 227. — Rappel du capitaine Marchand, p. 228.

2. Les relations avec l'Italie, l'accord commercial de novembre 1898, p. 229. — Conflit hispano-américain, la médiation de la France, p. 229. — Signification possible de ces deux événements, p. 229. — Les relations avec l'Angleterre, l'orientation nouvelle de la politique française, p. 230. — Difficultés d'un rapprochement, comment il est cependant prôné en France, p. 231. — Convention du 21 mars 1899, son importance, p. 233.

II. — Le début de l'Affaire marocaine. — Le Cabinet Waldeck-Rousseau et la situation intérieure, elle semble donner une liberté croissante à M. Delcassé, p. 234.

1. La Conférence de la Paix, elle demeure accessoire, p. 235. — Les politiques anglaise et française se séparent en Afrique, p. 235. — Le Cap au Caire, p. 236. — Jonction des colonies françaises vers le Tchad, p. 236. — Négociations avec l'Espagne et convention du 27 juin 1900, p. 236. — Importance du Maroc, p. 237. — Attitude de la France à son égard, p. 238. — La question se lie aux relations avec l'Espagne et avec l'Italie, l'arrangement franco-italien de 1900, p. 239.

2. Affaires d'Asie, p. 239. — L'insurrection chinoise, p. 240. — L'arrangement anglo-allemand de 1900, traité anglo-japonais de 1902, déclaration franco-russe, p. 241 ; ces divers actes n'accentuent pas l'opposition franco-anglaise. — La France et le Siam ;

difficultés nouvelles et traité du 7 octobre 1902 ; abstention de l'Angleterre, p. 242.

3. Le Maroc : déclaration du Gouvernement, l'opinion publique, p. 243. — Acquiescement de l'Allemagne, p. 244. — L'accord de novembre 1902 avec l'Italie, p. 244. — Les négociations avec l'Espagne : attitude de l'Angleterre, p. 245. — La question marocaine fournira l'occasion du rapprochement franco-anglais, p. 246.

III. — Les Accords de 1904. — 1. Le ministère Combes, ses vues et le rapprochement avec l'Angleterre, p. 247. — Evolution de l'opinion en Angleterre et en France, manifestations officielles, voyage d'Edouard VII, p. 248. — Procédures possibles pour un rapprochement, p. 250. — Le traité d'arbitrage, p. 250. — Les accords d'avril 1904, p. 251. — Le traité complémentaire avec l'Espagne, p. 252. — Critiques formulées au Parlement, p. 253. — Portée générale des accords : nécessité, pour les apprécier, de faire intervenir d'autres facteurs, p. 253.

2. La rupture avec Rome, p. 254. — La guerre russo-japonaise, p. 256. — L'incident de Hull, p. 257. — Conséquences pour la France de la guerre russo-japonaise, p. 257.

3. La politique française au Maroc, p. 258. — Intervention de l'Allemagne, p. 259. — L'incident de Tanger, p. 261. — Le sultan du Maroc demande une conférence, p. 261. — Gravité de la situation, p. 262. — Démission de M. Delcassé, p. 263.

Conclusion de la troisième Période. — Son caractère, ses analogies avec la période précédente, p. 264. — Importance des résultats obtenus : l'équilibre européen est rétabli, mais la France refuse d'en tirer parti, p. 264. — Les causes profondes de l'attitude adoptée, p. 266. — La politique intérieure et la politique extérieure, p. 269. — Les deux voies qui s'ouvrent, p. 270.

QUATRIÈME PÉRIODE

L'AGRESSION 1905-1914

CHAPITRE PREMIER

L'AFFERMISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE 1905-1907

I. — La Conférence d'Algésiras. — 1. M. Rouvier et l'essai d'entente avec l'Allemagne, p. 273. — Refus du gouvernement allemand ; attitude de l'Angleterre, acceptation de la Conférence,

p. 275. — L'accord préliminaire du 8 juillet, p. 275. — La préparation de la Conférence : les difficultés avec l'Allemagne et l'accord du 28 septembre ,p. 276 ; les négociations avec d'autres puissances, p. 277.

2. La Conférence ; les puissances représentées et leurs groupements, p. 278. — La question de la police et les manœuvres allemandes, p. 279. — La chute du ministère Rouvier, p. 280.

3. Conséquence de la crise ministérielle ; attitude agressive de l'Allemagne, p. 281. — Le Cabinet Sarrien, p. 281. — La fin de la Conférence et l'acte final, p. 282. — Impossibilité d'apprécier immédiatement la situation nouvelle, p. 283.

II. — La consolidation des Ententes. — 1. Le Cabinet Clemenceau, p. 281. — Persistance des affaires orientales, p. 285. — La ratification de l'acte d'Algésiras et les difficultés d'application, p. 285.

2. Les négociations générales : accords avec l'Angleterre, le Siam et le Japon, p. 287 ; avec l'Angleterre et l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne ; p. 288. — Portée de ces traités, p. 288. — L'accord anglo-russe, p. 288. — Le système d'équilibre persiste ainsi que le danger allemand, p. 289.

CHAPITRE II

LES ATTAQUES ALTERNÉES 1907-1911

I. — L'Orient et le Maroc. — 1. Les difficultés intérieures, p. 293. — La Triplice et la Triple-Entente ; difficultés possibles au Maroc et en Orient, p. 294. — Maroc : l'anarchie et l'intervention de la France, p. 295. — Orient : les chemins de fer, p. 296. — La double crise de 1908 : au Maroc, avènement de Moulay-Hafid, p. 298. — En Orient : révolution turque, émancipation de la Bulgarie, annexion de la Bosnie-Herzégovine par l'Autriche, p. 298. — Reprise des difficultés marocaines, les déserteurs de Casablanca, p. 299. — Portée du double conflit, p. 299.

2. Les négociations demeureront séparées, p. 300. — Recul de la Triple-Entente en Orient, p. 301. — Le règlement des difficultés marocaines, p. 301. — Hypothèse d'un rapprochement franco-allemand ; l'accord du 6 février 1909, p. 302. — Liquidation des affaires orientales ; la crise générale paraît conjurée, p. 303.

3. Le bilan de la crise, p. 304. — L'application de l'accord franco-allemand, p. 304. — Son extension au Congo, p. 305. — Portée de la combinaison, p. 306. — Des incidents intérieurs semblent faire prévoir une évolution, p. 307.

II. — Le Maroc et le Congo. — 1. Changements dans le gouvernement des principales puissances, sans modifier leurs rapports, p. 308. — Suite des affaires du Maroc, p. 309 ; accords franco-marocain et hispano-marocain ; importance de l'attitude de l'Alle-

magne, p. 310. — La collaboration franco-allemande ne s'organise pas, p. 310. — L'expédition de Fez, p. 311. — La protestation de l'Allemagne, p. 312. — Les pourparlers relatifs au Congo, rompus par le gouvernement français, p. 312. — La note allemande du 1er juillet 1911, Agadir, p. 313.

2. Le ministère Caillaux-de Selves, p. 314. — Gravité du nouveau conflit ; attitude de l'Angleterre, p. 315. — Négociations franco-allemandes, officielles et officieuses, p. 315. — Deuxième phase, p. 317. — Contrecoup de la rupture entre l'Italie et la Turquie, p. 318. — Le traité du 4 novembre 1911, p. 319. — Sa portée, p. 320. — Accueil en Allemagne, en France, p. 320. — Le Cabinet Poincaré, p. 322.

CHAPITRE III

LA RUPTURE 1911-1914

I. — La Restauration des forces. — 1. La tâche du Cabinet Poincaré, p. 323. — Mise en vigueur du traité du 11 novembre, p. 323. — Le protectorat, p. 324. — La question de Tanger et les rapports avec l'Espagne, p. 324. — Les rapports avec l'Italie, p. 325. — Avec l'Angleterre, p. 326. — Les rapports avec la Russie : la convention maritime p. 326. — La crise de l'alliance, p. 327 — M. Poincaré en Russie, portée probable de son voyage, p. 327.

2. La crise orientale, p. 329. — Le traité de paix italo-turc ; accord italo-français et accord hispano-français ; l'attention peut se concentrer sur l'Orient, p. 330. — Défaite de la Turquie, attitude de la France, tension entre l'Autriche et la Russie, les efforts de la Triple-Entente, p. 331 — Les deux Conférences de Londres, p. 332. — Le rôle de la France, p. 332. — M. Poincaré, président de la République, p. 333. — Les incidents franco-allemands, p. 334. — Les précautions du gouvernement français : précautions diplomatiques, p. 335; précautions militaires, p. 336.

II. — L'Assaut final. — 1. Deuxième guerre balkanique, rôle de l'Allemagne en Turquie, la crise paraît cependant conjurée, p. 338. — Réaction en France, p. 339. — Chute de M. Barthou et Cabinet Doumergue, p. 340. — Optimisme du gouvernement et de l'opinion, p. 341. — La politique intérieure : M. Caillaux, la chute du ministère Doumergue, p. 343. — Le Cabinet Viviani, comment il semble revenir à la politique de précautions, p. 344 ; — Affaiblissement apparent de la France, p. 344.

2. L'assassinat de l'archiduc d'Autriche, p. 345. — L'ultimatum autrichien, p. 346. — Efforts de la France et de ses alliés pour maintenir la paix, p. 347. — Déclaration de guerre de l'Allemagne, p. 348. — La neutralité de la Belgique, la déclaration de la guerre de l'Angleterre, p. 348. — Situation de la France : les alliances et

les neutralités, p. 349. — L'Union sacrée, p. 349. — La France se trouve, à tous égards, dans la meilleure position concevable, p. 350.

Conclusion : Caractère de la période 1905-1914, p. 351. — Cette période couronne logiquement l'histoire extérieure de la Troisième République depuis sa fondation, p. 352. — Caractères généraux de cette histoire. elle semble aussi féconde en résultats, aussi logique et coordonnée que celle des régimes antérieurs, p. 353.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE 357

UNIVERSITAS O. M. I. OTTAWIENSIS

Réseau de bibliothèques
Université d'Ottawa
Échéance

Library Network
University of Ottawa
Date Due

a39003 002668993b

COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 06 05 14 06 1